

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

« DES QUÉBÉCOIS COMME LES AUTRES »?
Les communautés culturelles dans le projet politique et national du Parti québécois
(1968-1981)

Par
JÉRÉMIE ROSE
Mémoire présenté pour obtenir
La Maîtrise ès arts (Histoire)

Université de Sherbrooke
Novembre 2020

RÉSUMÉ

Formation politique emblématique de l'histoire québécoise et encore très active sur la scène politique provinciale, le Parti québécois attire de plus en plus l'attention des historiens, qui s'attellent à démêler le mythe et la réalité l'entourant. Néanmoins, l'étude des rapports entre les péquistes et les citoyens d'origine immigrante demeure une dimension encore peu explorée de l'historiographie, ce qui est étonnant considérant l'impact qu'ont eu les mots amers et maladroits prononcés par Jacques Parizeau en 1995 sur le « vote ethnique ». Cela peut également surprendre compte tenu de la récente recrudescence dans les débats publics de l'enjeu de l'intégration, surtout depuis l'épisode de la Commission Bouchard-Taylor en 2007-2008.

Mon analyse se concentre sur les efforts faits par le parti afin de favoriser un contact avec les minorités, notamment lors des élections et de l'adoption de lois touchant les sujets de la langue, la culture et l'immigration. Au terme de ma recherche, il m'est possible de constater que, malgré des efforts considérables, le Parti québécois ne parvient pas à rallier les membres des minorités culturelles à son projet politique. Cet échec s'explique surtout par l'incompatibilité de conceptions bien différentes de l'intégration. Alors que le Parti québécois met de l'avant un modèle centré sur la convergence vers la culture francophone, les Néo-Québécois penchent plutôt vers la reconnaissance et le respect d'une pluralité québécoise qui se rapproche plus du multiculturalisme promu à l'échelle fédérale.

Mots-clés

Parti Québécois, Néo-Québécois, indépendantisme, nationalisme, intégration, langue, culture, minorités, majorité

REMERCIEMENTS

J'aimerais avant tout remercier mon directeur de maîtrise Harold Bérubé pour la rigueur de ses rétroactions, sa grande disponibilité et son intérêt authentique pour ma recherche. Son soutien constant et ses conseils précieux m'ont beaucoup aidé à mener à terme ce projet. Je tiens également à souligner sa générosité puisqu'il m'a offert plusieurs opportunités d'acquérir de l'expérience professionnelle par le biais de contrats de recherche, ce qui m'a également permis de financer une bonne partie de mes études.

J'aimerais aussi remercier le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Fonds de recherche du Québec en Société et culture (FRQSC) pour avoir rendu possible la réalisation de ce mémoire grâce à leur soutien financier.

Je remercie également mes nombreux camarades qui m'ont accompagné durant la maîtrise. En leur faisant part de mes inquiétudes et en discutant avec eux de mes idées, j'ai évité plus d'une fois de succomber à l'anxiété et au découragement. J'aimerais également remercier tous les enseignant.e.s qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire, notamment mes lecteurs Louise Bienvenue et Stéphane Savard, dont les conseils et les remarques judicieuses sont venues nourrir ma réflexion et enrichir mon analyse.

J'aimerais également mentionner le travail remarquable des employés de la BANQ de Québec, qui m'ont accompagné tout au long du dépouillement de mes archives et qui ont rendu l'expérience beaucoup plus facile que ce à quoi je m'attendais.

Je tiens aussi à remercier mes parents, Mario et Carole, pour leur appui inconditionnel et leur fierté tout au long de mon parcours aux études supérieures. Finalement, j'aimerais remercier du fond du cœur ma conjointe Sarah Arseneault-Dumais pour son amour et sa patience. Toujours la première à me rassurer et à souligner mes victoires, elle a énormément contribué à rendre cette expérience gratifiante.

TABLE DES MATIERES

Résumé	i
Remerciements.....	ii
Liste des abréviations	v
Introduction	1
1 Cadre méthodologique et historiographique	3
1.1 Éléments de contextualisation	3
1.1.1 Transformation de la dynamique migratoire au Québec vers la fin des Trente Glorieuses	4
1.1.2 Évolution des caractéristiques et des perspectives de l'idéologie nationaliste au Québec, de Lionel Groulx à René Lévesque.....	7
1.2 État de la question	10
1.2.1 Mouvements, enjeux et évolutions entourant la question identitaire au Québec.....	10
1.2.2 Immigration et intégration des nouveaux arrivants dans le Québec contemporain	18
1.3 Problématique.....	24
1.4 Méthodologie.....	26
1.5 Conclusion	30
2 Rapprochements et éloignements autour de la question linguistique (1968-1976).....	32
2.1 La Crise de Saint-Léonard et la loi 63	34
2.2 Un premier contact infructueux : déceptions et réorientations.....	38
2.3 Le débat autour du rapport Gendron	45
2.4 L'élection de 1973 : maladresses et amertume	50
2.5 L'opposition à la loi 22	55
2.6 1976 : une victoire paradoxale.....	66
2.7 Conclusion	71
3 De la négociation à la confrontation : le cas de la loi 101 (1976-1978).....	74
3.1 Une loi au service des besoins de la majorité	77
3.2 La réaction des groupes minoritaires : indignation et trahison	81
3.3 Les doléances des Néo-Québécois : bilinguisme, tolérance et mesures incitatives.	87
3.4 L'intransigeance du gouvernement face aux critiques des minorités.....	95
3.5 L'application de la loi 101 : entre souplesse et fermeté.....	101
3.6 Conclusion	116
4 L'idée de la convergence culturelle : à la recherche d'un compromis (1978-1981).....	119

4.1	L'imposition de la convergence culturelle et la résistance des minorités	121
4.1.1	La publication de la Politique québécoise du développement culturel.....	121
4.1.2	Les colloques régionaux : un rendez-vous manqué?	128
4.1.3	« Dr. No » : la mauvaise réputation de Camille Laurin	134
4.1.4	Autant de façons d'être Québécois : trop peu, trop tard?	137
4.2	Les initiatives des modérés : un adoucissement de la thèse de la convergence	139
4.2.1	Gérald Godin et sa vision alternative de l'intégration	140
4.2.2	L'humanitarisme de Jacques Couture	142
4.2.3	René Lévesque, premier ministre et ami des Juifs	145
4.3	L'épreuve référendaire ou la confirmation d'une incompréhension mutuelle	148
4.4	Conclusion.....	157
Conclusion générale		158
Bibliographie et annexes		164

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACPM : *Association of Catholic Principals of Montreal*

ACSP : *Association of Catholic School Principals*

AHCSCRVSS : *Ad Hoc Committee for School Committees of the Richelieu Valley School System*

AL : Alliance laurentienne

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BEPGM : Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal

CCECGM : Comité de coordination de l'ensemble de la communauté grecque de Montréal

CCI : Comité consultatif de l'Immigration

CECM : Commission des écoles catholiques de Montréal

CJC : Congrès juif canadien

CNIC : Congrès national des Italo-Canadiens

COFI : Centre d'orientation et de formation des immigrants

Consiglio : *Consiglio Educativo Italo-Canadese/Comité consultatif sur l'éducation de la communauté italienne*

CPRCE : Commission permanente de la réforme de la carte électorale

CSC : Cour suprême du Canada

CSJLR : Commission scolaire Jérôme-LeRoy

CSL : Commission scolaire du Lakeshore

CSNI : Commission scolaire du North Island

CSQ : Cour supérieure du Québec

FAIQ : Fédération des associations italiennes du Québec

FGEQ : Fédération des groupes ethniques du Québec

FQF : Front du Québec français

LIS : Ligue pour l'intégration scolaire

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

MIS : Mouvement pour l'intégration scolaire

MQF : Mouvement Québec français

MSA : Mouvement Souveraineté-Association

PACT : *Provincial Association of Catholic Teachers*

PAPT : *Provincial Association of Protestant Teachers*

PBSCCM : *Protestant Board of School Commissioners for the City of Montreal*

PELO : Programme d'enseignement de la langue d'origine

PLQ : Parti libéral du Québec

PQ : Parti Québécois

PSBGM : *Protestant School Board of Greater Montreal*

QACSA : *Quebec Association of Catholic School Administrators*

QAPSB : *Quebec Association of Protestant School Boards*

QASA : *Quebec Association of School Administrators*

QFHSA : *Quebec Federation of Home and School Association*

RC : Ralliement créditiste

RIN : Rassemblement pour l'indépendance nationale

RN : Ralliement national

UN : Union nationale

PACC : Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles

PQDC : Politique québécois du développement culturel

MCCI : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

CAQ : Coalition Avenir Québec

INTRODUCTION

« C'est vrai qu'on a été battus, au fond, par quoi? Par l'argent, puis des votes ethniques, essentiellement¹ ». Ces mots amers prononcés par Jacques Parizeau, premier ministre et chef du Parti québécois (PQ), semblent encore hanter la conscience collective et témoignent du fait que l'intégration des immigrants demeure un enjeu chargé de défis et de tensions au sein de la société québécoise. Cette problématique n'est bien sûr pas unique au Québec (pensons à l'Allemagne et à la France entre autres), mais elle revêt ici un caractère particulier en raison de l'évolution de l'idéologie nationaliste québécoise. Le cas québécois est d'autant plus intéressant si l'on considère le paradoxe qui touche la communauté francophone. En effet, celle-ci se considère comme une majorité dans la province même si elle constitue une minorité à l'échelle du Canada. De plus, elle traite les Anglo-Québécois comme une minorité, bien que ces derniers constituent des émanations de la majorité anglophone du Canada et agissent parfois comme celle-ci. Les Néo-Québécois reçoivent un traitement similaire en raison de leurs liens étroits avec la communauté anglophone, représentante du régime fédéral qui les a accueillis.

L'enjeu que soulève Parizeau concerne au premier chef une divergence d'opinion entre un nationalisme québécois prônant l'indépendance politique du Québec et des individus assez différents qui, pour des raisons souvent bien différentes, souhaitent avant tout faire valoir leurs droits individuels en tant que nouveaux ou futurs citoyens canadiens. Pour comprendre les raisons expliquant ce désaccord et le malaise qu'il crée au sein de la société

¹ Michel Venne, « Parizeau cède la place », *Le Devoir*, 1^{er} novembre 1995, p. A1 et A8. Pour le discours en intégral, voir Chaîne du Québec (7 septembre 2013), « Jacques Parizeau – 30 octobre 1995 » [enregistrement vidéo], sur le site *Youtube*, consulté le 27 mars 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=Y61a2Vh-NdY>

québécoise depuis déjà plusieurs décennies, je compte m'intéresser aux racines de cette relation en dents de scie en me penchant sur les rapports entre le PQ et les communautés issues de l'immigration de 1968 à 1981, et plus précisément aux discours, aux pratiques électorales et aux politiques du parti. Le PQ me semble être le groupe le plus représentatif et le plus pertinent à étudier dans le cadre de mon mémoire en raison de son implication cruciale dans l'histoire du nationalisme québécois. Cette étude se basera sur un corpus diversifié constitué principalement de deux types de sources : des articles de journaux et des archives documentaires du parti et du gouvernement québécois.

Ce mémoire sera composé de quatre chapitres. Dans un premier temps, je poserai les bases méthodologiques et historiographiques qui soutiendront mon argumentation. Deuxièmement, j'aborderai les prises de positions du PQ par rapport aux communautés culturelles durant ses premières années de vie, alors que le parti est dans l'opposition sous un régime libéral majoritaire durant une période effervescente sur le plan politique. En troisième lieu, j'étudierai la première année du gouvernement Lévesque, notamment le processus d'adoption et d'application de la loi 101 et le changement qu'elle apportera dans les rapports entre les Néo-Québécois et le gouvernement. Enfin, j'analyserai les efforts mis en place par l'équipe péquiste pour séduire les communautés culturelles dans les années précédant le référendum de 1980, leur échec et la réaction du parti à ce résultat.

1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET HISTORIOGRAPHIQUE

Ce premier chapitre sert avant tout à établir les bases de ma recherche, mais il sera aussi une occasion de clarifier mes intentions par rapport à mon objet d'étude et d'apporter quelques précisions. Ainsi, dans un premier temps, j'offre des éléments de contextualisation permettant de mieux comprendre les enjeux que j'étudie dans le cadre de ce mémoire. En m'attardant à la période allant de l'entre-deux-guerres jusqu'aux Trente Glorieuses, j'explicite d'abord la dynamique migratoire au Québec et les transformations qu'elle subit au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale avant de me pencher sur l'évolution des caractéristiques et des perspectives du mouvement nationaliste avant la création du PQ. Dans un deuxième temps, je fais un état de la question sur les connaissances actuelles concernant deux thématiques centrales à mon mémoire, soit le nationalisme québécois et l'intégration des immigrants. J'y présente les principales études effectuées tant par des historiens que par des chercheurs des autres sciences humaines et sociales. Par le fait même, je compte situer mon mémoire dans cette géographie de connaissances pour démontrer l'originalité et la pertinence de ma contribution. Dans un troisième et dernier temps, je reviens sur ma problématique pour en approfondir les visées. De cette façon, je parviens à faire ressortir le cadre d'analyse que j'utilise au cours de mes recherches. Finalement, je précise les assises méthodologiques de ma recherche, plus particulièrement mon cadre spatio-temporel, la nature de mes sources et les termes que je compte utiliser.

1.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTUALISATION

Commençons par établir le contexte historique à la période étudiée. Dans cette optique, je me penche d'abord sur les changements que subit l'immigration québécoise et

de quelle façon ceux-ci influencent la situation des communautés culturelles au Québec. Par la suite, je me concentre davantage sur la progression idéologique et politique du mouvement nationaliste, plus précisément de l'option indépendantiste, et de l'évolution de ses positions face à la diversité culturelle du Québec. Pour bien comprendre ces deux processus, je remonte au début du 20^e siècle et m'arrête à la fin de la Révolution tranquille.

1.1.1 Transformation de la dynamique migratoire au Québec vers la fin des Trente Glorieuses

Les courants migratoires au Québec sont déjà bien établis au tournant du 20^e siècle et entraînent déjà une certaine diversification de la population de la province. Ainsi, à la veille de la Grande Guerre, on compte déjà au Québec d'importantes communautés culturelles, principalement les Juifs, les Italiens et les Grecs. D'ailleurs, tout au long du 20^e siècle, ces trois groupes ethniques demeurent parmi les mieux organisés et les plus importants de la province sur le plan démographique¹. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, on remarque une deuxième grande vague migratoire qui vient à la fois grossir les rangs des minorités déjà présentes sur le territoire et diversifier davantage le tissu culturel québécois². On remarque d'ailleurs que cette population néo-québécoise se concentre avant tout à Montréal. Ainsi, entre les années 50 et 70, de nouveaux couloirs migratoires s'ouvrent vers le Québec et favorisent l'arrivée d'immigrants en provenance d'Europe, mais aussi d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. En raison

¹ Ainsi, en 1911, on comptait déjà 30 000 Juifs, un peu plus de 7000 Italiens et autour de 1000 Grecs dans Montréal seulement. Claude Corbo, Sophie Montreuil et Guy Berthiaume, *Histoires d'immigrations au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), 2014, p. 44, 64 et 113.

² Aquin témoigne d'ailleurs de cette diversité culturelle dans le Québec de cette époque : « Les déplacements de population, l'immigration, les assimilations [...] ont produit une interpénétration des ethnies dont un des résultats incontestables [...] est le regroupement non plus selon le principe de l'origine ethnique [...], mais selon l'appartenance à un groupe culturel homogène dont la seule spécificité vérifiable se trouve au niveau linguistique ». Hubert Aquin, « La fatigue culturelle du Canada français », *Liberté*, vol. 4, no. 23 (Mai 1962), p. 309.

de leur couleur de peau, de leur religion ou encore de leurs pratiques culturelles, ces nouveaux arrivants seront plus souvent que leurs prédécesseurs la cible de certaines pratiques discriminatoires et constitueront pour le gouvernement un défi nouveau sur le plan de l'intégration et de la francisation³. Malgré tout, la population néo-québécoise va aller en augmentant tout au long de la deuxième moitié du 20^e siècle, au point de surpasser en nombre la minorité anglophone d'origine britannique, devenant ainsi une force sociale et politique de plus en plus incontournable⁴.

Avant 1945, l'intégration des immigrants se fait selon certaines caractéristiques : la provenance, l'origine ethnique, la religion, la langue, etc. Cela se transpose sur le terrain par la création de quartiers dits « ethniques », où est concentrée la majorité des membres d'une communauté culturelle⁵. La religion joue également un rôle important dans la première moitié du siècle dans le processus d'intégration, notamment par le biais du secteur scolaire⁶. Ainsi, les Italiens, majoritairement catholiques, vont plus facilement s'intégrer dans les commissions scolaires francophones et vont parler plus couramment le français que les autres Néo-Québécois de l'époque. Du côté du réseau scolaire anglo-protestant, le critère religieux est appliqué moins rigoureusement, ce qui fait que plusieurs Néo-Québécois y sont acceptés. Les premiers à investir ainsi les écoles protestantes sont les

³ Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, p. 579-580.

⁴ Pierre Drouilly, *L'espace social de Montréal, 1951-1991*, Sillery, Québec, Éditions du Septentrion 1996, p. 111 et 115. Voir également annexe A et B.

⁵ Cela est particulièrement vrai dans ce que Pierre Drouilly appelle le « couloir ethnique », s'étendant du sud jusqu'au nord de l'île de Montréal entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc. Drouilly, *L'espace*, p. 127. Pour une vue d'ensemble de l'évolution territoriale et démographique de ces trois communautés, voir les annexes C, D et E.

⁶ L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 accorde aux provinces le contrôle sur le plan de l'éducation et la responsabilité de protéger les droits de ses minorités religieuses. En 1869, Québec confie à deux comités confessionnels (l'un protestant et l'autre catholique) la gestion du réseau scolaire de la province vu que les autorités religieuses sont déjà officiellement en charge de l'enseignement primaire et secondaire. Pierre Anctil, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017, p. 165.

membres de la minorité juive qui, depuis 1903, sont autorisés à fréquenter les établissements du *Protestant Board of School Commissioners for the City of Montreal* (PBSCCM), qui offrait le double avantage d'une formation bilingue et de l'apprentissage des valeurs culturelles britanniques, deux composantes jugées essentielles chez cette minorité à l'avancement économique et social. À la suite d'une longue bataille juridique et politique avec le PBSCCM, ce dernier accepte de laisser les Juifs utiliser certaines écoles de son réseau pour développer un système scolaire parallèle dédié à leur communauté⁷.

Les années 1960 et 1970 constituent à cet égard une période de transition où « on passe d'une catégorie fondée sur l'origine de l'individu (provenance, ethnie, religion, langue) au modèle de « *l'homo oeconomicus* » doté de droits et d'attributs évaluables et quantifiables, soit ici la capacité de s'exprimer dans la langue majoritaire de communication, le potentiel d'investissement et la qualification professionnelle⁸ ». Ce changement s'observe avant tout au niveau fédéral dès 1962 et influence grandement l'approche adoptée par le gouvernement québécois après que ce dernier ait acquis dans les années 1960 et 1970 davantage de pouvoirs en matière d'immigration⁹. Cette vision contractuelle de l'immigration permet d'ailleurs au Québec de sélectionner le type d'immigrants qu'il souhaite accueillir sur son territoire et d'aligner ses objectifs nationalistes avec le profil recherché chez les nouveaux arrivants qui, évidemment, met

⁷ Anctil, *Histoire de Juifs*, p. 166, 171-173 et 179-180.

⁸ Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité: étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, P. 19.

⁹ Pâquet, *Tracer les marges*, p. 171.

davantage l'accent sur l'importance de connaître le français¹⁰. Qu'en est-il toutefois du mouvement nationaliste et de son rapport à cette question?

1.1.2 Évolution des caractéristiques et des perspectives de l'idéologie nationaliste au Québec, de Lionel Groulx à René Lévesque

À la suite de l'Acte d'Union en 1840, un mouvement nationaliste, distinct de celui prôné par les Patriotes défaits, commence à émerger et à se développer progressivement sur presque un siècle. Analysé en détails par plusieurs chercheurs¹¹, ce nouveau discours défend une identité basée sur trois « piliers » identitaires : la race canadienne-française, la foi catholique et la langue française. Cette vision centrée sur la survivance et la conservation des acquis culturels des Canadiens français va dominer le paysage intellectuel jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Parmi les plus grands défenseurs de cette idéologie, on retrouve le chanoine, professeur et historien Lionel Groulx qui, à travers ses élèves et ses partisans, sème les graines d'un renouveau au sein du mouvement nationaliste. Bien que l'indépendance demeure alors une idée marginale, quelques penseurs gravitant autour de Groulx envisagent sérieusement cette option pour permettre au Canada français de pleinement s'épanouir en tant que peuple distinct. Groulx lui-même envisage cette solution sans toutefois la prôner ouvertement. Le déclenchement de la guerre en 1939

¹⁰ Avec l'éclatement du débat linguistique dans les années 1960, le français acquiert rapidement une importance cruciale pour les francophones, qui y voient un « bien commun d'une communauté cherchant à se perpétuer ». Comme nous le verrons, cet attachement de la majorité à sa langue nationale sera central dans le cadre de mon analyse et amènera tant les partisans du français que les tenants du bilinguisme à manifester publiquement leurs positions et à solliciter activement l'intervention des États fédéral et provincial pour régler la question. Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec*, Montréal, Boréal, 2010, p. 130.

¹¹ Michel Brunet, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1958, p. 113-166; Fernand Ouellet, « L'historiographie francophone traditionnelle au Canada », dans *Francophonies minoritaires au Canada*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p. 50-51; Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB Éditeur 2013, p. 123-124.

vient mettre en veilleuse cette option¹², mais ce réseau indépendantiste aux allures éphémères influence pourtant considérablement les mouvements qui naissent dans les années 1950 et 1960.

Parmi ceux-ci, mentionnons d'abord l'Alliance laurentienne (AL), qui voit le jour en 1958. Héritière du nationalisme de l'entre-deux-guerres, elle représente une frange de la population qui reste attachée à la trinité identitaire canadienne-française. Sur le plan de la diversité, elle fait la promotion de l'amour entre les peuples et les ethnies¹³ dans un langage teinté par des éléments raciaux allant de soi à l'époque¹⁴. Aux côtés de l'AL, on retrouve aussi des organisations plus militantes comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), fondé en 1960. Plus intransigeants et regroupant plusieurs mouvances allant de la social-démocratie au socialisme, les rinistes vont se montrer plus exigeants envers tout citoyen québécois ou futur immigrant qui ne comprend pas la nécessité de se franciser. Pour eux, le fait que « la communauté québécoise se désintègre et s'appauvrit, [...] [que] sa culture est en état de décomposition, [...] [que] sa langue ne résiste plus aux assauts de la majorité nord-américaine » justifie cette position draconienne¹⁵. Mentionnons également le Ralliement national (RN) dirigé par Gilles Grégoire et issue d'une fusion entre le Ralliement créditiste (RC) et le Regroupement national en 1966. Constitué de dissidents rinistes et de créditistes, le RN cherche avant tout à se distancer de l'idéologie du RIN, ce qui les amène à prôner un projet alliant

¹² Mathieu Noël, *Lionel Groulx et le réseau indépendantiste des années 1930*, Montréal, VLB Éditeur, 2011, p. 7-8.

¹³ Aquin, « La fatigue culturelle », p. 310.

¹⁴ Raymond Barbeau, « Manifeste de l'Alliance laurentienne », *Laurentie*, no. 104 (septembre 1958), p. 227-230. Je pense entre autres à des formules comme « le péril jaune » pour parler des Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale.

¹⁵ Michel Roy, « L'intégration, oui; l'assimilation forcée, non », *Le Devoir*, 11 octobre 1968, p. 13.

indépendance politique, clériconalisme et théories économiques inspirées du crédit social¹⁶.

Malgré cette effervescence politique, aucun de ces groupes n'arrive à sortir du lot, à occuper l'espace politique et à rallier la population. Toutefois, en 1967, la création du Mouvement Souveraineté-Association (MSA) par l'ancien ministre libéral René Lévesque change la donne. Son prestige politique et la nature plus modérée de son projet contribuent à rallier une grande partie des nationalistes à sa cause, ce qui mène en 1968 à la fusion du MSA avec le RN de Grégoire, donnant ainsi naissance au PQ¹⁷. Ce nouveau parti devient alors la principale option politique pour les partisans de l'indépendance, étant parvenu à unir plusieurs tendances différentes et parfois concurrentes autour du projet commun d'un Québec libre¹⁸. Il parvient surtout à faire primer cette nouvelle vision du nationalisme centrée sur l'attachement au français et au territoire. Néanmoins, si l'on se penche sur le manifeste *Option Québec*, publié par Lévesque juste avant de fonder le MSA, les Néo-Québécois brillent par leur absence, ce qui laisse penser que la vision guidant le PQ pourrait être plus inclusive¹⁹. Nonobstant, parce qu'il regroupe la majorité des forces nationalistes, ce parti est le candidat idéal pour ma recherche.

¹⁶ Janie Normand, « L'indépendance à droite. L'histoire politique du Regroupement national et du Ralliement national entre 1964 et 1968 », Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, Octobre 2010, p. 1 et 5.

¹⁷ Les négociations initiales entre le PQ et le RIN ne débouchent pas sur une entente en raison de certaines divergences d'opinions, plus particulièrement sur l'enjeu linguistique. Toutefois, à peine quelques semaines après la fondation du PQ, le RIN choisit de se saborder en votant sa dissolution et invite ses membres à rejoindre les rangs péquistes dans le but d'offrir un front indépendantiste uni. « L'unification des forces de l'indépendance est réalisée », *Le Devoir*, 28 octobre 1968, p. 1 et 6.

¹⁸ Ainsi, aux côtés des modérés du MSA, les anciens de l'Alliance et du RN défendent un certain conservatisme alors que les ex-rinistes dérangent avec leurs visions plus radicales. Balthazar, *Nouveau bilan*, p. 123-124.

¹⁹ René Lévesque, *Option Québec*, Ottawa, Les Éditions de l'Homme, 1968, 173 p.

1.2 ÉTAT DE LA QUESTION

Il est maintenant temps de se pencher sur les recherches entourant mon objet d'étude. Je mettrai l'accent ici sur deux thématiques intrinsèquement liées. Dans un premier temps, je me pencherai sur les travaux consacrés à la question identitaire québécoise. Par la suite, j'examinerai de quelles façons l'historiographie a abordé les rapports du Québec avec l'Autre au travers les prismes de l'immigration et de l'intégration.

1.2.1 Mouvements, enjeux et évolutions entourant la question identitaire au Québec

J'aborde ici la question identitaire en deux temps. D'abord, je m'attarde à l'historicisation du nationalisme au Québec et aux débats entourant la nature même de l'identité québécoise. Enfin, je me concentre sur le traitement historiographique qu'a reçu le PQ, incarnation politique de ce nationalisme québécois.

1.2.1.1 Évolution du nationalisme et redéfinition de l'identité québécoise

Depuis les recherches de Benedict Anderson au début des années 1980, l'étude du nationalisme a pris un nouveau virage et a provoqué un renouveau de l'histoire politique au Québec²⁰. Après avoir occupé l'espace médiatique et public pendant presque un demi-siècle, le mouvement nationaliste attire alors davantage l'œil des chercheurs. Le collectif piloté par Michel Sarra-Bournet en 2001 en est un bon exemple²¹. Dans sa propre contribution au collectif, Sarra-Bournet souligne la nature évolutive du nationalisme qui s'adapte aux aléas de l'histoire d'un peuple et est loin d'être une réalité immuable et universelle, ce qui explique la difficulté à le définir²². Déjà, dans les années précédant la

²⁰ Benedict Anderson, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres, Verso, 1983, 224 p. Au Québec, les travaux de Jocelyn Létourneau en particulier vont dans ce sens.

²¹ Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p. Cet ouvrage offre notamment des contributions de Gérard Bouchard, Louis Balthazar, Jacques Beauchemin, Ronald Rudin et Pierre Anctil.

²² Sarra-Bournet, « Nationalisme », p. 332-333.

Révolution tranquille, le nationalisme passe de canadien-français à québécois. D’abord centré sur la race, la langue et la foi, il repose alors principalement sur la langue²³. Durant le dernier quart du 20^e siècle, ce néonationalisme est rapidement confronté au fait que le critère linguistique implique une diversité culturelle insoupçonnée, ce qui le force à se transformer pour mieux représenter ce nouveau visage que prend le Québec²⁴. Avant la parution de ce collectif, peu d’études nous offraient un portrait aussi complet de l’histoire du nationalisme que le *Bilan du nationalisme au Québec* de Louis Balthazar²⁵. Instaurant les bases historiographiques sur le sujet, Balthazar identifie comme constante du mouvement nationaliste son autonomisme et sa nature modéré, qui se traduit par une ambivalence envers le projet indépendantiste. Il met aussi en relief la rupture que représente la Révolution tranquille en entraînant une politisation croissante du nationalisme avec des partis comme le RIN et le PQ²⁶.

Depuis quelques années, cette dernière thèse de Balthazar suscite toutefois quelques critiques. En effet, un mouvement révisionniste émerge au début des années 2000 et remet en question le récit moderniste de l’histoire sociale québécoise, qui aurait glorifié la Révolution tranquille et instauré ainsi un rapport méprisant envers la tradition canadienne-

²³ Malgré ce passage de la trinité identitaire au cadre laïco-linguistique, plusieurs continuités demeurent entre les deux types de nationalismes et certaines factions plus attachées aux éléments religieux et même raciaux demeurent actives au sein du mouvement nationaliste. Jean-Philippe Carlos, « Contacts, échanges et ruptures : l’évolution du réseau intellectuel indépendantiste québécois à travers ses revues (1956-1968) », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, juin 2015, 169 p. Avec l’arrivée du PQ, on assiste néanmoins à une convergence de la majorité du mouvement derrière un parti politique et une certaine uniformisation du discours autour d’un projet national basé surtout sur un cadre francophone et laïc.

²⁴ Sarra-Bournet, « Nationalisme », p. 336-337.

²⁵ D’abord paru en 1985, l’ouvrage est réédité en 2013 pour englober les développements survenus depuis, notamment le référendum de 1995 et l’enlisement actuel de l’indépendantisme.

²⁶ Balthazar, *Nouveau bilan*, p. 138-141 et 309-311.

française²⁷. Comme substitut, on propose une histoire des idées plus respectueuse du passé dans le but de mieux comprendre la perte de repères identitaires que vit actuellement le Québec et qui se traduit par le naufrage progressif du projet souverainiste²⁸. Plus un constat commun qu'une nouvelle école de pensée, cette approche regroupe plusieurs initiatives différentes qui convergent sur une volonté partagée de revisiter l'héritage idéologique du mouvement et de mettre en valeur une continuité entre nationalisme canadien-français et néonationalisme québécois²⁹.

Ayant durablement influencé la production historiographique des dernières années, cette révision de l'importance des années 1960 s'inscrit dans une analyse plus large des profonds changements que subit l'identité québécoise durant la deuxième moitié du 20^e siècle. S'amorçant durant la période étudiée dans ce mémoire, ce processus de mutation survient en parallèle à une diversification croissante de la société québécoise et est considérablement influencé par celle-ci. Comme on le verra, plusieurs chercheurs choisissent alors de se pencher sur ce phénomène, plus particulièrement depuis les années 1990. Cette nouvelle « sensibilité », nom que l'on finit par donner à ce nouvel intérêt pour les continuités idéologiques dans l'histoire du Québec, fait écho en grande partie aux thèses retrouvées dans *Raisons communes*, paru en 1995. Travail de réflexion colossal, cette étude

²⁷ Balthazar reconnaît la légitimité de cette révision et plaide coupable d'avoir eu un « excès d'enthousiasme ». Balthazar, *Nouveau bilan*, p. 13-14. Son chapitre 6 vient d'ailleurs répondre à plusieurs questions soulevées par ce débat historiographique.

²⁸ Le collectif dirigé par Stéphane Kelly en 2003 est souvent identifié comme l'origine de ce mouvement historiographique. Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec : essai sur une sensibilité historique*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2003, 222 p.

²⁹ Ce révisionnisme nous rappelle que la transition entre la rhétorique canadienne-française, empreinte de références au catholicisme et à la « race », et le discours faisant la promotion de la langue française et de l'État québécois ne s'est pas fait aussi brusquement qu'on peut le penser. Le PQ n'échappe pas à ce phénomène et est lui-même le véhicule de plusieurs visions divergentes de la nation québécoise cherchant à obtenir un consensus sur l'avenir du Québec. Voir à ce sujet Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière, *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*, Montréal, VLB Éditeur, 2010, 2 volumes.

du sociologue et philosophe Fernand Dumont examine en détails les nouveaux défis du mouvement nationaliste québécois et lance des pistes de réflexions pionnières. Ainsi, face à la menace que représente la montée de l'individualisme et de la mondialisation, il identifie comme remède la mémoire, outil d'interprétation de l'identité et refuge face aux machinations propagandistes et électoralistes du présent³⁰.

L'influence immédiate et durable de Dumont³¹ se fait sentir jusque dans les années 2000 où le climat politique tendu entourant la crise des accommodements raisonnables offre un terrain fertile à un foisonnement d'études québécoises³² sur la question identitaire, particulièrement en sociologie. Cette préoccupation s'inscrit d'ailleurs en réaction à une montée du néolibéralisme qui fait craindre la dilution progressive du cadre national. Nonobstant, l'idée que l'identité québécoise, sans être menacée de disparition, est entrée dans une période d'introspection semble faire consensus. Les chercheurs de toutes les disciplines³³ la mettent en relation avec le phénomène plus large de la fragmentation des identités modernes. Alors que certains proposent d'embrasser cette identité fragmentée, délaissant ainsi le bagage mémoriel pour le reforge avec les forces du présent³⁴, d'autres

³⁰ Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 86-89 et 251.

³¹ Dès 1996 paraît un collectif sur les enjeux reliés à la modernité et l'identité où on confronte déjà la thèse de Dumont avec la nouvelle réalité migratoire et l'impact de celle-ci sur nos sociétés. Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.), *Les frontières de l'identité: modernité et postmodernisme au Québec*, Sainte-Foy [Québec], Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 1996, p. 8-9.

³² Du côté du Canada anglais, plutôt que de blâmer la montée de l'individualisme, on pointe du doigt les politiques culturelles de Pierre Elliott Trudeau, qui seraient responsables de la polarisation entre partisans de la diversité culturelle et fervents nationalistes québécois. Voir notamment Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 10-11.

³³ Vu la nature pluridisciplinaire du concept d'identité, il n'est pas surprenant que des représentants des autres disciplines des sciences humaines comme la politique, la sociologie, la philosophie et la linguistique participent au débat.

³⁴ Cette approche est présente, dans une certaine mesure, chez Gérard Bouchard. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB Éditeur, 1999, 157 p. Pour certains, comme Jocelyn Létourneau, il serait même préférable de rebâtir sur de nouvelles bases pour se débarrasser des blessures du passé et concevoir un projet national chargé d'espoirs plutôt que de regrets. Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, 194 p.

voix proposent plutôt de revenir aux sources en explorant de nouveau les vestiges idéologiques de l'histoire québécoise dans ce qui peut ressembler à un néoconservatisme³⁵. Cette dernière position s'inscrit plus largement dans un renouveau de l'histoire des idées au Québec et constitue une continuité, voire une évolution du nationalisme canadien-français qui a subsisté et traversé les décennies au sein des rangs du PQ³⁶. Ainsi, d'un côté, on retrouve Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté qui, chacun à leur façon, dénoncent cet essor de l'individualisme et son influence destructrice sur l'essence nationale³⁷. À l'autre bout du spectre idéologique, on retrouve les travaux de Micheline Labelle³⁸ qui mettent en relief les défauts du nationalisme québécois et la nécessité de le renouveler pour l'adapter aux nouvelles réalités afin d'éviter qu'il ne gruge la cohésion sociale³⁹.

Que l'on privilégie la reconnaissance du passé intellectuel canadien-français ou la reformulation du projet national, un point d'entente demeure : l'importance identitaire de la langue française au Québec⁴⁰. Plus près de ma problématique, *L'embaras des langues*

³⁵ On peut penser notamment à Mathieu Bock-Côté qui, dans son livre *Fin de cycle. Aux origines du malaise politique québécois*, nomme sa conclusion « Mon conservatisme ». Mathieu Bock-Côté, *Fin de cycle. Aux origines du malaise politique québécois*, Montréal, Boréal, 2017, 175.

³⁶ Jean-Philippe Carlos, « Contacts, échanges et ruptures : l'évolution du réseau intellectuel indépendantiste québécois à travers ses revues (1956-1968) », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, juin 2015, p. 158.

³⁷ Jacques Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna éditions, 2007, 224 p; *Une histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes*, Montréal, VLB éditeur, 2002, 210 p. Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille. Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec postréférendaire*, Montréal, Boréal, 2007, 211 p.

³⁸ Micheline Labelle, *Racisme et antiracisme. Discours et déclinaisons*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 212 p. ; « Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, no. 1 (2008), p. 33-56 ; Micheline Labelle et al., « Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 25 (1995), p. 213-245.

³⁹ Micheline Labelle, « Quelle nation au-delà du principe de préséance de la majorité? », dans Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Éditions de l'Institut d'Études Internationales de Montréal, 2014, p. 202-203.

⁴⁰ Dumont et Balthazar soulignent tous deux l'importance du pilier linguistique dans l'idéologie néonationaliste. Dumont, *Raisons communes*, p. 84; Balthazar, *Nouveau Bilan*, p. 310-311.

de Jean-Claude Corbeil, linguiste et acteur important au sein de l'Office de la langue française de 1971 à 1977, se penche sur les enjeux entourant l'adoption d'une politique linguistique et démontre qu'« Autant la langue est, pour le locuteur, une chose familière, quotidienne, allant de soi, autant elle peut être à la source ou agir comme révélateur de tensions au sein de la société⁴¹ ». De leur côté, Martin Pâquet et Marcel Martel, dans *Langue et politique au Canada et au Québec*, mettent en relief l'importance de l'enjeu linguistique dans les débats touchant l'identité tout au long de l'histoire du pays, notamment durant la période effervescente qui suit la Révolution tranquille⁴².

1.2.1.2 *Le Parti québécois et l'élaboration d'un projet indépendantiste au Québec*

Parallèlement aux recherches sur le nationalisme au Québec apparaissent des études sur le parti fondé par René Lévesque. Cette historiographie se déploie en trois vagues distinctes : les contemporains canadiens-anglais⁴³, la création mémorielle par les acteurs du parti⁴⁴ et, plus récemment, l'historicisation de la trame péquiste. Les deux premières vagues, plutôt qu'offrir un angle d'analyse historique, se contentent surtout de rapporter une trame événementielle, souvent écrite par des acteurs de l'histoire péquiste qui ne dialoguent pas avec le reste de l'historiographie. Surtout, l'intégration des minorités

⁴¹ Jean-Claude Corbeil, *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2007, p. 31.

⁴² Martel et Pâquet, *Langue et politique*, 335 p.

⁴³ Pour un ouvrage type de cette tendance, voir Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Montréal, Libre Expression, 1984, 432 p.

⁴⁴ Prenant souvent la forme de biographie ou de mémoires, ces contributions ont l'avantage de nous offrir un regard inusité sur la manière dont étaient perçus les plus importants membres du PQ. Dans le cas de ce mémoire, trois personnages centraux à mon analyse ont fait l'objet d'ouvrages récents et assez volumineux. Dans le cas de René Lévesque, voir Pierre Godin, *René Lévesque*, Montréal, Boréal, 1994; 1997; 2001; 2005, 4 volumes. Pour Camille Laurin, voir Jean-Claude Picard, *Camille Laurin. L'homme debout*, Montréal, Boréal, 2003, 561 p. Enfin, concernant Gérald Godin, voir Lucille Beaudry, Robert Comeau et Guy Lachapelle (dir.), *Gérald Godin, un poète en politique : essai*, Montréal, Hexagone, 2000, 151 p. ainsi que Simon Beaulieu, *Godin*, Film documentaire, Les Films du 3 Mars, s. l., s. n., 2011, noir et blanc; couleur, 75 min.

culturelles est trop souvent absente de ces récits, d'où l'intérêt de ma recherche. C'est vraiment avec les études plus récentes que l'on note enfin un réel effort pour raconter la saga péquiste selon un point de vue analytique ou du moins plus approfondi. Le premier chantier auquel s'attèlent les historiens est bien entendu la figure mythique de René Lévesque et du gouvernement qu'il mène de 1976 à 1985. Le collectif dirigé par Alexandre Stefanescu, publié en 2008⁴⁵, constitue déjà une étape notable dans cette entreprise, cherchant à la fois à faire un état des lieux et à démystifier cette figure emblématique de l'imaginaire collectif québécois⁴⁶. Dans un autre ordre d'idées, Maxime Corriveau nous offre une lecture révisionniste de la culture politique péquiste, qui s'avère être moins démocratique que ce que le PQ prétend, à travers l'étude des congrès annuels sous Lévesque⁴⁷. Corriveau est également un bon exemple du besoin de renouveler le champ de l'histoire des partis politiques québécois, qui a trop souvent été abordé au travers de leurs chefs et trop peu sur le plan analytique⁴⁸. De son côté, l'ouvrage de Jean-Charles Panneton, intitulé *Le gouvernement Lévesque* et divisée en deux volumes, est la plus récente addition à ce champ de recherche⁴⁹, mais sa pertinence est victime d'une trame trop événementielle

⁴⁵ Les textes y figurant sont issus d'un colloque tenu en 2007 et organisé par la Fondation René-Lévesque à l'occasion du 20^e anniversaire de la mort du chef péquiste.

⁴⁶ Alexandre Stefanescu (dir.), *René Lévesque: mythes et réalités*, Montréal, VLB Éditeur, 2008, 249 p. Les contributions d'Éric Bédard et Xavier Gélinas parviennent d'ailleurs habilement à démontrer que Lévesque, avec sa proposition de souveraineté-association et son affiliation intellectuelle avec Groulx, incarne parfaitement cette continuité entre nationalisme canadien-français et québécois.

⁴⁷ Maxime Corriveau, « Le Parti québécois, entre participation et centralisation : institutionnalisation d'une culture politique à travers les congrès de 1969 à 1984 », *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Sherbrooke, 2016, p. 1.

⁴⁸ Seul le Parti libéral du Québec (PLQ) a fait l'objet d'une quantité appréciable d'études historiques. Voir entre autres Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec : alliances, rivalités et neutralités*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1993, 257 p. et Michel Lévesque, *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013, 809 p.

⁴⁹ Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque*, Québec, Septentrion, 2016; 2017, 2 volumes.

et d'un appareil référentiel déficient, ce qui est décevant vu la richesse des archives consultées⁵⁰.

Le rapport du PQ avec la diversité culturelle constitue également une certaine lacune de ce champ historiographique. En effet, les études à ce niveau traitent surtout de la période plus récente entourant le référendum de 1995⁵¹, mais certaines englobent, voire se concentrent plus précisément sur les deux gouvernements Lévesque. Ainsi, dans son étude comparée sur les stratégies et les politiques nationalistes utilisées au Québec et à Taïwan, Nicholas Toupin démontre que le projet de souveraineté-association de René Lévesque, bien que basé sur un nationalisme civique et territorial, demeure teinté par son lien avec les aspirations de la majorité d'origine canadienne-française, ce qui influence sa capacité à aller chercher le support des communautés minoritaires⁵². De son côté, Jean-François Beudet étudie la relation délicate qu'entretient le chef péquiste avec la communauté juive du Québec durant sa carrière politique, mettant l'accent sur la volonté de part et d'autre d'entretenir un rapport cordial malgré les craintes et les appréhensions des Juifs qui ont été victimes d'un nationalisme allemand radical et autoritaire⁵³. Enfin, Eduardo Ramos élargit le cadre d'analyse pour s'intéresser plus globalement au modèle d'intégration conçu par le

⁵⁰ Son corpus est en fait principalement constitué d'archives du parti, jusqu'alors difficilement accessibles au public. Par chance, en 2019, le PQ a fait un premier dépôt de cette masse documentaire à la BANQ de Québec, ce qui m'a permis de consulter ces documents qui couvrent d'ailleurs la majorité de la période que j'étudie.

⁵¹ Voir notamment Myriame El Yamani, « De la gaffe politique à l'exclusion : le marquage du "nous" et du "eux" à travers les discours et stratégies médiatiques de "l'affaire Parizeau" au Québec », dans *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 189-217. Les travaux de Labelle sont également pertinents à ce niveau (voir notes 36 et 37 de ce chapitre).

⁵² Nicholas Toupin, « Stratégies et politiques nationalistes de René Lévesque (Québec) et de Lee Teng-hui (Taiwan) : essai de politique comparée », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Laval, p. 115-116.

⁵³ Jean-François Beudet, « René Lévesque et la communauté juive du Québec (1960-1976) : la fragilité d'un dialogue », mémoire de maîtrise (histoire, Université du Québec à Montréal, 202 p. Dans la même veine, voir également Pierre Anctil, *Trajectoires juives au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 246 p., où Anctil consacre un chapitre à cette relation entre Lévesque et les Juifs.

gouvernement Lévesque au tournant des années 1980. Il cherche surtout à savoir si cette approche fait consensus au sein des minorités ethniques et chez le PLQ⁵⁴. À ces études à la fois complémentaires et pertinentes, j'espère pouvoir ajouter une analyse encore plus englobante qui remonte aux origines des rapports entre le PQ et les Néo-Québécois dans le but de mieux comprendre l'évolution de cette relation dans le temps.

En somme, on remarque qu'un certain travail a déjà été entamé pour enrichir notre compréhension de l'histoire du nationalisme québécois. On note aussi une volonté ferme de revoir le récit traditionnel, teinté par un certain emballement envers la Révolution tranquille et un portrait peu nuancé de la saga péquiste. Mon mémoire s'inscrit évidemment dans cet effort pour enrichir ce chantier historiographique en y ajoutant une contribution pertinente et éclairée par l'actualité politique.

1.2.2 Immigration et intégration des nouveaux arrivants dans le Québec contemporain

Passons maintenant à la deuxième thématique centrale à mon mémoire. Dans un premier temps, je me penche sur la littérature dédiée aux communautés culturelles de la province. Ensuite, je me concentre sur les études centrées sur les modèles de gestion de la diversité culturelle au Québec.

1.2.2.1 *Implantation et interaction des communautés ethnoculturelles dans la société d'accueil québécoise*

Trop souvent effleurée dans les ouvrages généraux, l'histoire des communautés culturelles s'est surtout développée à la fin du 20^e siècle. Dans un article datant de 1987, Fernand Harvey souligne un certain retard en la matière considérant que l'identité

⁵⁴ Eduardo Ramos, « Les politiques du gouvernement du Québec concernant l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise (1978-1985) », Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université du Québec à Montréal, novembre 2009, 168 p.

québécoise s'est de tout temps construite à travers l'altérité⁵⁵. Ce premier regard de Harvey s'accompagne à l'époque des premières études sur les communautés culturelles de Montréal qui ne dépassent que rarement le stade de l'analyse socioéconomique ou du récit chronologique. Les premiers groupes à s'être implanté au Québec, principalement les communautés juive⁵⁶, italienne⁵⁷ et grecque⁵⁸, ont évidemment été les plus étudiés alors que d'autres, arrivés surtout après la Deuxième Guerre mondiale, n'ont commencé à faire l'objet de recherches que tout récemment⁵⁹. Dans la majorité des cas, on remarque qu'un historien ou une historienne en particulier se démarque pour chaque groupe culturel, étant même parfois issu de ce dernier et souhaitant avant tout propager l'histoire de sa communauté⁶⁰. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit qu'est réalisé le collectif *Histoires*

⁵⁵ Fernand Harvey, « La question de l'immigration au Québec : Genèse historique », dans *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique : contributions à une réflexion*, Montréal, Conseil de la langue française 1987, p. 1-55.

⁵⁶ Les travaux et les contributions de Pierre Anctil sont les plus exhaustifs concernant cette communauté, notamment Anctil, *Histoire de Juifs*, 498 p. Voir également Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard, *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Québec, Septentrion, 2000, 197 p., Pierre Anctil et Ira Robinson, *Les communautés juives de Montréal. Histoire et enjeux contemporains*, Québec, Septentrion, 2010, 275 p. et Pierre Anctil et Gary Caldwell, *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, IQRC, 1984, 371 p.

⁵⁷ Bruno Ramirez, *Les premiers Italiens de Montréal. L'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1984, 136 p. Concernant plus précisément la crise de Saint-Léonard, qui met en branle ce débat linguistique au Québec au tournant des années 1970, voir Christophe Chikli, « La crise de Saint-Léonard dans la presse montréalaise, 1968-1969 », Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2006, 126 p.

⁵⁸ Parmi les principales contributions, mentionnons Stephanos Constantinides, *Les Grecs du Québec*, Montréal, Éditions O Metoikos 1983, 248 p. et Tina Ioannou, *La communauté grecque du Québec*, Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture 1983, coll. « Collection "Identité et changements culturels" », 333 p.

⁵⁹ Par exemple, ce n'est qu'en 2016 que Sean Mills publie une première étude sur la communauté haïtienne au Québec. Sean Mills, *A Place in the Sun : Haiti, Haitians, and the Remaking of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2016, 330 p. Mentionnons également l'étude de Greg Robinson sur la diaspora japonaise en Amérique du Nord, qui consacre un chapitre à la minorité japonaise au Québec. Greg Robinson, *Un drame de la Deuxième Guerre. Le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2012, 320 p.

⁶⁰ Louis-Jacques Dorais et Éric Richard, *Les Vietnamiens de Montréal*, Montréal, Les Presses universitaires de Montréal, 2007, 235 p. ; Dorothy W. Williams, *Les Noirs de Montréal. Essai de démographie urbaine*, Montréal, VLB Éditeur, 1998, 212 p. José del Pozo, *Les Chiliens au Québec : immigrants et réfugiés, de 1955 à nos jours*, Montréal, Boréal, 2009, 409 p. Notons que Constantinides, Ioannou, Williams et del Pozo sont tous issus de la communauté qu'ils étudient.

d'immigrations au Québec, qui associe à des études historiennes des témoignages de Néo-Québécois dans le but de créer une mémoire pour ces communautés tout en cherchant à améliorer notre compréhension mutuelle de l'autre⁶¹.

Pour ce qui est de l'implication politique des Néo-Québécois, quelques études se montrent très éclairantes. D'abord, il y a les recherches du politologue Pierre Serré sur le comportement électoral des Québécois non-francophones qui visent à démystifier le fameux « vote ethnique » dénoncé par Parizeau. Celles-ci révèlent que les Néo-Québécois ont eu un impact réel sur les résultats électoraux entre 1970 et 1998 et que leur appartenance linguistique a souvent joué un rôle déterminant⁶². Sinon, de son côté, Labelle offre un portrait intéressant et diversifié des positions politiques de plusieurs leaders d'associations ethniques de Montréal, mettant l'accent sur les divergences d'opinions, les contradictions et, surtout, la dissonance entre le message péquiste et les ambitions plus autonomistes et fédéralistes de ces citoyens⁶³.

Plus près de mon objet d'étude, je m'intéresse évidemment à la Crise de Saint-Léonard, qui constitue la véritable étincelle ayant fait exploser la poudrière linguistique, pour reprendre les termes utilisés par Pierre Godin⁶⁴. L'ouvrage écrit conjointement par Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras présente une étude intéressante de ces rapports de force qui naissent alors et évoluent pendant près de deux décennies entre la communauté

⁶¹ Corbo *et al.*, *Histoires d'immigrations*, p. 1. L'ouvrage est une initiative de la BANQ et l'UQAM et comporte une vaste iconographie et des lignes du temps spécifiques à chaque communauté. De plus, les entrevues ont été par la suite diffusées sur le Canal Savoir.

⁶² Pierre Serré, *Deux poids, deux mesures: l'impact du vote des non-francophones au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2002, p. 199-200.

⁶³ Micheline Labelle, « La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20 (1993), p. 85-111.

⁶⁴ Pierre Godin, *La poudrière linguistique. La révolution tranquille, 1967-1970*, Montréal, Boréal, 1990, 384 p.

italienne, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et le gouvernement du Québec autour de la question de la langue. Cette étude présente surtout un intérêt compte tenu du rôle qu'a lui-même joué Taddeo dans ces événements, ayant été commissaire à la CECM durant cette période en plus de s'être grandement engagé à titre de représentant de ses compatriotes italo-québécois auprès de l'État québécois⁶⁵. De leur côté, Claude Painchaud et Richard Poulin démontrent que cette résistance des Italiens à la francisation « a induit un renforcement de l'ethnicité et facilité une réorganisation du pouvoir à l'intérieur de la communauté au profit d'une nouvelle bourgeoisie italo-québécoise⁶⁶ ». Enfin, Miguel Simão Andrade met en relief le rôle crucial joué par la CECM dans le processus d'intégration des communautés ethniques au réseau scolaire français durant cette période de tensions et de résistance à la francisation chez les allophones⁶⁷.

Somme toute, l'historicisation des communautés culturelles s'est accélérée dans les dernières décennies et peut maintenant compter sur les contributions de plusieurs chercheurs néo-Québécois. Depuis le référendum de 1995, on semble également s'intéresser davantage à leur comportement politique et j'espère pouvoir inscrire mes recherches dans cette mouvance.

⁶⁵ Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras, *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1987, 246 p.

⁶⁶ Claude Painchaud et Richard Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no. 2 (octobre 1983), p. 89-104.

⁶⁷ Miguel Simão Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, no. 4 (printemps 2007), p. 455-486.

1.2.2.2 *Gestion de la diversité ethnoculturelle et intégration des communautés immigrantes dans le cadre national québécois*

Constituant l'une des avenues de recherche les plus dynamiques de ce champ historiographique, l'étude des processus d'intégration des nouveaux arrivants suscite beaucoup l'attention des chercheurs après 1995 et encore davantage depuis l'épisode de la Commission Bouchard-Taylor. On peut y distinguer deux tendances : les études pratiques et les études normatives⁶⁸. Ces dernières, plus théoriques, s'intéressent avant tout aux divers modèles étatiques de gestion de la diversité et plus particulièrement au débat entre le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois. Le premier, bien qu'il aille permis l'instauration d'un discours inclusif et représentatif de l'hétérogénéité nationale, est tout de même critiqué pour l'accent qu'il met parfois trop sur la différence aux dépens de l'égalité⁶⁹ et son inefficacité à contrer la discrimination⁷⁰. Pour ce qui est de l'interculturalisme, davantage populaire au Québec⁷¹, il est théorisé pour la première fois par Gérard Bouchard⁷². Compromis entre assimilation et fragmentation, entre culture majoritaire et cultures minoritaires, il propose comme nouveau projet collectif l'édification à travers les échanges et les accommodements d'une culture commune et nouvelle⁷³.

⁶⁸ Les premières cherchent à proposer, défendre ou critiquer des modèles de gestion de la diversité alors que les autres s'intéressent plutôt aux mesures concrètes adoptées par le gouvernement dans ce domaine.

⁶⁹ Danielle Juteau, Linda Pietrantonio et Marie McAndrews, « Multiculturalisme ou intégration : un faux débat », dans *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec 1996, p. 147-158.

⁷⁰ Thelma J. Wallen, *Multiculturalism and Quebec. A province in crisis*, Stratford, Williams-Wallace Publishers, 1991, p. 17-18.

⁷¹ Labelle, « Les intellectuels », p. 50-52.

⁷² Gérard Bouchard, *L'interculturalisme : un point de vue québécois*, Montréal, Boréal, 2012, 286 p. Comme nous le verrons au chapitre 4, c'est néanmoins le PQ qui va proposer pour la première fois ce concept de convergence culturelle qui réside au cœur du modèle interculturaliste.

⁷³ Bouchard, *L'interculturalisme*, p. 51-53 et 229.

Labelle souligne toutefois l'échec jusqu'à maintenant de cette vision, notamment en raison de la rivalité entre le fédéral et le gouvernement québécois⁷⁴.

Du côté des études pratiques, les recherches riches et fournies de Denise Helly sur les politiques gouvernementales en matière de pluralité culturelle permettent de comparer les approches respectives du PQ, qui met l'accent sur la culture de convergence, et du PLQ, qui se concentre plutôt sur la valorisation des droits individuels⁷⁵. Pour sa part, Pâquet emprunte le chemin de l'anthropologie historique pour mettre à jour l'évolution de la pensée d'État au Québec en matière d'immigration. Ses recherches lui permettent de constater que le cadre d'intégration des immigrants évolue constamment, témoignant de la reconstruction constante des catégories d'inclusion et d'exclusion dans l'univers mental des dirigeants politiques québécois⁷⁶. En raison de son angle d'approche, Pâquet néglige toutefois l'aspect identitaire sous-jacent à cette transformation du processus migratoire. En effet, mon mémoire démontrera que l'immigration et la francisation des nouveaux arrivants constituent deux enjeux cruciaux aux visées nationalistes du PQ. En gros, ce pan de l'historiographie est riche et les approches normatives et pratiques viennent se compléter harmonieusement. Avec ma recherche, qui s'insère décidément mieux dans les visées du courant pratique, j'espère pouvoir bonifier les apports de chercheurs comme Helly et Ramos en étoffant notre compréhension de la gestion de la diversité culturelle au Québec, centrant mon approche sur la vision du PQ. En commençant l'analyse en amont, soit aux premières années du PQ, il devient plus aisé de comprendre l'évolution de l'idéologie péquiste et de son rapport à l'Autre une fois le parti au pouvoir. Plus globalement, mon

⁷⁴ Labelle *et al.*, « Pluriethnicité », p. 243.

⁷⁵ Denise Helly, *Le Québec face à la pluralité culturelle. Un bilan documentaire des politiques, 1977-1994*, Sainte-Foy (Québec), IQRC, 1996, 374 p.

⁷⁶ Pâquet, *Tracer les marges*, p. 18.

mémoire vient s'inscrire dans un effort récent d'historicisation à la fois du PQ et des communautés culturelles tout en empruntant l'angle de l'intégration politique de ces dernières. Enfin, mon analyse se démarque par son lien évident avec l'actualité politique des dernières années et la pertinence de se pencher sur les origines de ce malaise qui rend l'acceptation de la diversité culturelle si polémique au Québec.

1.3 PROBLÉMATIQUE

Revenons maintenant à la question générale qui guide ma recherche : quelles sont les positions, les stratégies et les comportements adoptés par le PQ pour se rapprocher des Néo-Québécois, plus précisément de sa fondation en 1968 jusqu'au lendemain du référendum en 1981? Pour répondre à cette interrogation, je dois explorer les grands moments de l'histoire péquiste pour y identifier et analyser ces moments de contact avec les communautés culturelles. Pour approfondir ce processus, je me pose une série de sous-questions qui me permettent d'établir un cadre d'analyse. En premier lieu, de façon plus globale, je dois cerner quelles sont les caractéristiques de cette interaction. Je dois donc déterminer quels sont les enjeux qui amènent le PQ à interagir avec les Néo-Québécois. Est-ce la langue, la culture, l'éducation, le nationalisme? Aussi, je dois bien saisir les intérêts des interlocuteurs du PQ en me demandant quelles sont les communautés culturelles qui participent le plus activement au dialogue, s'il existe des associations ou des organisations représentant leurs intérêts et, finalement, si ces intérêts sont fragmentés ou font consensus.

Je dois également m'interroger sur les intentions des péquistes lorsqu'ils cherchent à se rapprocher des minorités. Sont-ils motivés par une réelle ouverture à la diversité culturelle ou par de simples stratégies politiques et électoralistes? Sinon, en contexte

électoral, de quelle nature sont les efforts faits par le PQ pour réaliser ce rapprochement? Un discours axé sur la diversité et la tolérance? Des candidats issus des communautés visées? Davantage de temps passé dans les comtés dits « ethniques »? Également, lorsque l'équipe de Lévesque accède enfin au pouvoir en 1976, est-ce que la dynamique change? Si oui, quelle est la nature de ce changement et son impact sur les relations entre les deux groupes? Finalement, à la veille du référendum, dans quelle mesure le PQ cherche-t-il à convaincre les Néo-Québécois de la pertinence de l'indépendance? Quelle est nature des efforts mis en place? Quel en sera l'impact sur le résultat du référendum? Et comment réagiront les péquistes en lendemain de cette défaite politique et idéologique?

Mon enquête compte démontrer que le PQ, malgré plusieurs tentatives louables pour créer des liens durables avec eux, n'est pas parvenu à séduire les Néo-Québécois en raison, entre autres, de la nature de son projet indépendantiste et de sa difficulté à faire des compromis entre ses propres convictions idéologiques et les revendications néo-québécoises. Déçus par l'échec de leurs premiers efforts en 1970, les péquistes vont progressivement se replier sur leur programme politique axé sur la défense de la culture majoritaire. La défaite de 1980, combinée au climat économique défavorable et à l'importance que prend la saga constitutionnelle, renvoient la question des rapports avec les Néo-Québécois aux calendes grecques. Le revers électoral de 1985, combiné au départ et à la mort de Lévesque, entraîne le PQ dans un processus de reconstruction interne et idéologique qui laisse peu de place aux rapports interculturels. Cette démarche, combinée au retour des péquistes dans l'opposition, contribue à diminuer les discussions entre les communautés culturelles et le parti, du moins jusqu'à la campagne référendaire de 1995.

1.4 MÉTHODOLOGIE

Entrons maintenant dans les détails plus techniques de ma méthodologie. Pour ce qui est de la période étudiée, elle s'étend de 1968, date de la fondation du PQ, à 1981, année où est publiée la dernière mesure majeure en matière d'intégration des Néo-Québécois du gouvernement Lévesque, soit le plan d'action *Autant de façons d'être Québécois*. Comme le parti ne revient au pouvoir qu'en 1994, je préfère circonscrire le cadre temporel aux années Lévesque. Cette période me permet d'ailleurs de comparer le comportement du PQ dans l'opposition et lorsqu'il est au pouvoir tout en travaillant avec un échantillon historique suffisant et pertinent. Pour ce qui est de l'aspect spatial, mon analyse s'étend techniquement à l'ensemble de la province. Toutefois, étant bien conscient que la majorité de la population d'origine immigrante réside dans la région de Montréal, mon attention est souvent portée vers la métropole. De plus, lors des élections, les comtés ayant les plus fortes proportions d'électeurs néo-québécois se trouvent principalement sur l'île montréalaise. Bien que présents dans plusieurs comtés anglophones du *West Island*, ils se sont surtout établis à la limite des quartiers anglophones et francophones, par exemple dans Parc-Extension et Saint-Louis, ainsi que dans des quartiers du nord et de l'est de la ville comme Saint-Léonard, Saint-Michel ou encore le Mile End. Le fait que ces secteurs étaient souvent habités par une majorité de francophones renforce l'intérêt de centrer mon analyse sur ce cadre spatial.

Pour ce qui est de mes sources, elles se présentent sous deux formes : des articles de journaux et des archives issues de fonds gouvernementaux et privés. Pour le corpus journalistique, j'ai utilisé la plateforme numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour dépouiller les diverses éditions qui m'intéressaient. Plutôt que de procéder par échantillonnage, j'ai dressé une liste des événements pertinents à mon analyse

(élections, référendum, dépôt et adoption d'un projet de loi, mouvement d'opposition à une loi, crise sociale, etc.) et ai consulté, à l'aide de mots-clés, les éditions concernées. Cette source très polyvalente m'offre un regard sur les discours des péquistes et des Néo-Québécois, mais également sur leurs pratiques électorales et les politiques prônées ou adoptées par le PQ. Pour ces dernières, l'information prend souvent la forme d'articles détaillant les grandes lignes d'un projet de loi et même rapportant le texte intégral de celui-ci.

Mon choix de ne retenir qu'un seul journal s'explique principalement par l'angle d'approche que je préconise et surtout par la nature de ma problématique. En effet, mon objectif n'est pas de comparer la couverture médiatique du PQ d'un journal à l'autre, mais bien d'étudier son attitude face aux Néo-Québécois. Le journal n'est ici qu'une porte d'entrée comme une autre sur la réalité historique de l'époque⁷⁷. *Le Devoir*, fondé en 1910⁷⁸, représente selon moi le quotidien le mieux adapté à cette démarche pour plusieurs raisons. À l'origine, il constitue toutefois une machine de guerre idéologique défendant les couleurs du nationalisme canadien-français et mené par Henri Bourassa, figure de proue du mouvement à l'époque. Néanmoins, après l'entre-deux-guerres, cette attitude combative laisse progressivement place à une couverture médiatique plus informative, axée sur un journalisme de qualité et cherchant davantage à favoriser les débats publics,

⁷⁷ Cette décision ne m'a pas empêché de jeter un coup d'œil à plusieurs reprises du côté, par exemple, de *La Presse* pour documenter des événements qui reçoivent une couverture minimale dans *Le Devoir* ou pour obtenir un deuxième avis sur certaines actions du PQ. Au final, ce dépouillage secondaire demeure toutefois très limité et circonstanciel.

⁷⁸ Créé à une époque d'effervescence politique et de divisions entre francophones et anglophones au Canada, *Le Devoir* devait servir de vecteur idéologique pour les Canadiens français et de voix contre les manquements des politiciens à leurs devoirs, d'où le nom du journal. Henri Bourassa, « Avant le combat », *Le Devoir*, 10 janvier 1910, p. 1.

quoique la ligne éditoriale demeure claire et perceptible⁷⁹. D'ailleurs, le journal met surtout l'accent sur l'actualité politique dans ses articles et s'accorde donc bien avec mon approche⁸⁰. Ajoutons que l'orientation idéologique de ce journal est fortement influencée par la philosophie du rédacteur en chef. Ainsi, entre 1964 et 1978, le fait que Claude Ryan, reconnu pour ses positions mesurées et sa compréhension de la situation politique québécoise⁸¹, occupe cette fonction se traduit par une moins grande complaisance envers le PQ durant cette période⁸². Par ailleurs, la présence à la tête du *Devoir* d'un homme comme Ryan assure des prises de positions mesurées et majoritairement objectives. Ajoutons que le journal est parvenu à offrir une couverture somme toute objective des deux référendums sur la souveraineté du Québec, offrant une tribune équivalente aux deux camps pour défendre leurs positions respectives⁸³. Ainsi, *Le Devoir* constitue l'outil parfait pour explorer ces années effervescentes sans pour autant m'entraîner sur le terrain de la partisanerie politique.

Quant à mon deuxième sous-corpus, il est composé de divers documents originaux : journaux des débats en chambre, textes des lois et des politiques (qu'ils aient été adoptés

⁷⁹ Jean Charron et Frédéric Bastien, « Les parlementaires québécois et *Le Devoir* dans le monde des médias », *Communication* [En ligne], vol. 29, no. 2 (2012), mis en ligne le 13 septembre 2013, consulté le 30 janvier 2020, <http://journals.openedition.org/communication/2784>.

⁸⁰ Il constitue même une référence au sein des parlementaires québécois, qui considèrent les éditorialistes du *Devoir* comme des sources d'information pertinentes et influentes. Charron et Bastien, « Les parlementaires ».

⁸¹ Prônant une vision objective et juste de l'actualité politique ainsi qu'un jugement guidé par l'éthique, Ryan renforce la pertinence et la renommée du *Devoir* durant son mandat de rédacteur en chef, rédigeant lui-même plusieurs éditoriaux au sein de ses pages. Michael Gauvreau, *The Hand of God. Claude Ryan and the Fate of Canadian Liberalism, 1925-1971*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2017, p. 3. La Crise d'Octobre et l'élection du PQ en 1976 sont les deux événements qui amènent Ryan à douter de sa capacité à demeurer neutre et qui le motivent à se lancer en politique. Gauvreau, *The Hand of God*, p. 548-550.

⁸² Ghislaine Guérard et Gilbert Émond, « Les premiers éditoriaux des directeurs du *Devoir*, 1910-1990. Portrait de sept générations d'engagement social et politique », dans *Le Devoir. Un journal indépendant (1910-1995)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 29.

⁸³ Gilles Gauthier, « L'argumentation éditoriale du *Devoir* sur la question nationale », *Communication* [En ligne], vol. 29, no. 2 (2012), mis en ligne le 13 septembre 2013, consulté le 30 janvier 2020. <http://journals.openedition.org/communication/2759>.

ou non), conférences de presse, documentation péquiste et archives officielles du parti, etc. Bien que la majorité des sources gouvernementales ait pu être facilement trouvées sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec, j'ai quand même dû consulter quelques fonds gouvernementaux à la BAnQ, notamment ceux du Conseil Exécutif et du ministère d'État au développement culturel. Pour ce qui est des documents produits par le PQ, ils sont disponibles depuis peu, quoique partiellement⁸⁴, à la BAnQ de Québec. L'intérêt de ces documents est, évidemment, leur grande proximité avec les événements traités et le regard exclusif qu'ils m'offrent sur les coulisses du pouvoir. C'est aussi un moyen intéressant pour en apprendre davantage sur les intentions et les motivations politiques du PQ. Ces deux types de sources bien différentes viennent harmonieusement se compléter. En effet, alors que les journaux me permettent de digérer l'information pour ensuite mieux m'orienter vers les sources primaires, les documents originaux m'offrent quant à eux des références plus crédibles, une plus grande diversité documentaire et des renseignements précieux sur la planification stratégique des péquistes. Également, même si la documentation officielle constitue souvent une meilleure référence, les journaux m'offrent parfois un accès exclusif à des événements ou à des propos ne figurant pas dans les archives officielles.

Enfin, je tiens à préciser pourquoi je priorise le terme « Néo-Québécois » dans mon mémoire. D'abord, il représente selon moi le terme le plus précis pour traiter des individus qui m'intéressent, soit les citoyens québécois d'origine immigrante s'étant établis au Québec depuis la fin du 19^e siècle. Beaucoup vivent au Québec depuis plusieurs décennies

⁸⁴ Les documents que j'ai pu consulter couvrent la période allant principalement de 1968 à 1977, le reste n'ayant pas encore été classé et demeurant donc inaccessible au public.

et se considèrent donc (avec raison) Québécois. Toutefois, en raison de leur origine étrangère, il leur est parfois difficile de se faire reconnaître cette appartenance. Aussi, le terme sera utilisé par les acteurs étudiés assez tôt durant ma période, ce qui rend son utilisation d'autant plus pertinente⁸⁵. Dans le but de ne pas toujours répéter le terme « Néo-Québécois » et ainsi alourdir la lecture, je compte utiliser d'autres termes comme « communautés culturelles », « minorités culturelles », « minorités ethniques » ou encore « allophones » à des fins de synonymie. Si j'attribue une autre définition au terme, je le spécifierai en note en bas de page.

1.5 CONCLUSION

En définitive, à travers ce chapitre, j'ai pu établir les fondations méthodologiques et les intentions historiographiques de ma recherche. J'ai mis en évidence l'influence mutuelle de deux conjonctures historiques durant les Trente Glorieuses, soit l'augmentation et la diversification de la population d'origine immigrante au Québec, qui soulève de nouveaux défis sur le plan de l'intégration, et l'évolution et l'adaptation du mouvement nationaliste, devenu alors résolument plus porté vers l'idée de souveraineté politique, à cette nouvelle réalité démographique et culturelle. J'ai ensuite pu remarquer les orientations prises par les chercheurs en sciences humaines, principalement des

⁸⁵ À ce propos, le gouvernement Lévesque apporte la proposition suivante : « Il faut inscrire ici une remarque semblable à celle que nous avons faite à propos de la minorité «anglo-saxonne». Néo-Québécois: c'est là évidemment une expression plus ou moins adéquate. Au sens strict, on ne devrait l'employer que pour les immigrants récents et n'ayant pas encore reçu leur certificat de citoyenneté. Au sens large, celui auquel nous renverrons, il peut désigner les communautés qui ne sont assimilées ni à la majorité française ni à la minorité anglaise. On parle parfois des «allophones »; mais ce terme, à tout prendre, nous semble trop restrictif, car il laisse à entendre que les différences ne sont que de langages alors qu'elles tiennent plus profondément à des héritages culturels infiniment plus riches. Il fallait bien adopter une appellation déjà utilisée, en marquant cependant qu'elle est toute relative; du reste, si brèves qu'elles soient, nos analyses suffiront d'elles-mêmes à introduire des nuances qu'un mot, si bien choisi qu'il puisse être, ne saurait résumer ». Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel. Volume 1. Perspectives d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?*, Québec, Éditeur Officiel Québec, 1978, p. 71.

historiens, des politologues et des sociologues, pour aborder ces objets d'études que sont le nationalisme au Québec et l'intégration des immigrants au cadre national québécois. Pour le premier, on dénote un traitement somme toute tardif et une volonté de réviser un récit moderniste centré sur la rupture de la Révolution tranquille. Pour ce qui est du thème de l'intégration, la majorité des communautés culturelles de la province ont fait l'objet d'études, quoique que les plus anciennes et les plus importantes aient suscité une attention historiographique plus grande. Aussi, bien que le comportement politique de ces Néo-Québécois ait été encore peu analysé, l'intégration de ceux-ci à la société québécoise, et notamment les modèles prônés à ce sujet, fait l'objet d'une riche littérature alimentée par un débat public assez récent. Mon mémoire vient contribuer de plus d'une manière à enrichir ce chantier, notamment en étudiant le comportement politique des Néo-Québécois face aux initiatives du PQ et en participant au processus en cours d'historicisation de ce parti. Maintenant que les paramètres de ma recherche sont bien établis et que les précisions nécessaires ont été apportées, il est temps de plonger dans le vif du sujet.

2 RAPPROCHEMENTS ET ÉLOIGNEMENTS AUTOUR DE LA QUESTION LINGUISTIQUE (1968-1976)

La première décennie d'existence du PQ coïncide avec une période très effervescente dans l'histoire du Québec. Le mouvement nationaliste est plus bruyant que jamais et l'actualité politique en témoigne. Parmi les sujets les plus sensibles, on compte celui de la langue. En effet, pierre d'assise du néonationalisme québécois, la défense et la promotion du français prennent des proportions jamais vues et occupent beaucoup d'espace sur la place publique. Les divers groupes nationalistes au sein de la majorité francophone cherchent avant tout à favoriser le libre épanouissement du français sur un marché du travail fortement anglicisé, mais également dans toutes les sphères de la société québécoise¹. Parmi les multiples facettes de cette bataille idéologique, on retrouve l'enjeu linguistique et plus particulièrement la question de la langue d'enseignement², qui suscite énormément de débats. L'origine du problème réside dans cette tendance croissante qu'ont les membres des communautés culturelles à intégrer volontairement le secteur scolaire anglais, voyant l'intérêt de devenir bilingue sur un continent nord-américain majoritairement anglophone³. Ce choix les met directement en conflit avec les nationalistes francophones qui déplore cette résistance à la francisation.

¹ Corbeil, *L'embaras des langues*, p. 77-78.

² Sans minimiser l'importance des autres facettes du débat linguistique (par exemple la langue de travail ou encore la langue d'affichage), j'ai choisi de me limiter à ce seul aspect pour respecter les contraintes de temps et d'espace associées à un mémoire de maîtrise. Je crois toutefois que la question scolaire est suffisamment exemplaire et offre un regard assez complet sur la situation et sur les rapports idéologiques qui émergent à cette époque. Après tout, c'est vraiment avec la Crise de Saint-Léonard que la question linguistique devient véritablement un enjeu politique et électoral pour près d'une décennie.

³ Chikli, « La crise de Saint-Léonard », p. 26.

Alors qu'il aurait préféré faire la promotion de sa thèse indépendantiste⁴, le PQ accorde une place considérable à l'enjeu linguistique dans son programme et ses prises de positions. De plus, conscient que sa base électorale naturelle est francophone, le PQ réalise rapidement l'importance du vote néo-québécois et la nécessité de créer des liens avec cette partie de la population s'il espère prendre un jour le pouvoir. Ce chapitre vise ainsi à suivre l'évolution du PQ dans son interaction avec les Néo-Québécois via l'enjeu chaud de la langue d'enseignement entre 1968 et 1976, année de son accession au pouvoir. Je m'intéresse entre autres aux moyens utilisés pour rendre le programme péquiste plus attirant aux yeux des minorités culturelles et pour les rejoindre en contexte électoral. Ainsi, dans un premier temps, j'étudie les tentatives initiales de rapprochement opérées par le parti auprès des communautés néo-québécoises. Malgré les bonnes intentions du PQ, celles-ci se soldent par un échec. Deuxièmement, j'analyse le changement de stratégie opérée par le PQ à la suite de ce résultat décevant. Voulant concentrer ses efforts sur l'électorat francophone, les péquistes commettent quelques maladresses qui viennent ternir leurs relations avec les Néo-Québécois. Enfin, je me penche sur les circonstances nouvelles créées par le débat autour de la loi 22, qui offre au PQ une nouvelle opportunité de rejoindre cet électorat. Dans une certaine mesure, les efforts mis en ce sens portent fruit et contribuent indirectement à la victoire de 1976. D'ailleurs, malgré quelques divergences idéologiques, un respect mutuel s'installe entre péquistes et Néo-Québécois.

⁴ La conjoncture de l'époque était plutôt favorable à ce genre de proposition. On n'a qu'à penser à tout le travail effectué par le gouvernement Lesage pour revaloriser l'État québécois et aux nombreux mouvements de libération nationale et de décolonisation à l'échelle mondiale qui ont directement influencé la vision néonationaliste du PQ. Balthazar, *Nouveau bilan*, p. 108-109. Le discours enflammé donné par le Général de Gaulle à Montréal le 23 juillet 1967 a servi en quelque sorte de déclencheur, d'aboutissement de ce processus devant mener à une prise de conscience collective de la majorité francophone et à un engouement renouvelé pour le nationalisme. Chikli, « La crise de Saint-Léonard », p. 16-17.

2.1 LA CRISE DE SAINT-LÉONARD ET LA LOI 63

Il n'est pas surprenant que ce soit dans le quartier italoophone de Saint-Léonard qu'éclate la crise linguistique québécoise. En effet, à la suite de l'arrivée d'une importante vague d'immigrants d'Italie dans le secteur, on y retrouve en 1968 près de 40 % d'Italo-Montréalais, 5 % d'anglophones et 55 % de francophones. Par son simple poids démographique, la minorité italienne ne peut être ignorée par la majorité francophone et des accrochages sont inévitables⁵. L'abolition le 10 juin 1968 des classes bilingues à la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer (CSJLR) dans le quartier de Saint-Léonard et l'occupation subséquente de l'école Aimé-Renaud par des étudiants francophones refusant d'être relocalisés au profit des anglophones et des Néo-Québécois⁶ produisent l'étincelle nécessaire pour faire exploser la poudrière linguistique. Hésitant à intervenir directement dans ce conflit qui commence à prendre de l'ampleur durant l'automne, le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand choisit plutôt de créer la Commission Gendron, qui doit se pencher sur la problématique de l'épanouissement du français au Québec et de la protection des droits linguistiques des minorités⁷. Également, l'UN dépose le projet de loi 85, qui vient modifier la loi sur l'Éducation pour mettre en place des mécanismes favorisant la francisation des Néo-Québécois⁸. Devant servir de pansement le temps que la

⁵ Chikli, « La crise de Saint-Léonard », p. 28.

⁶ La commission avait décidé de convertir cette école francophone en école anglophone en réaction à la levée de boucliers des Néo-Québécois. Chikli, « La crise de Saint-Léonard », p. 38-39.

⁷ Gilles Lesage, « Le Québec fait enquête sur la situation de la langue », *Le Devoir*, 10 décembre 1968, p. 1 et 2.

⁸ Grosso modo, la loi ajoute aux responsabilités conjointes des ministères de l'Éducation et de l'Immigration la charge de prendre « les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec puissent acquérir, dès leur arrivée, une connaissance d'usage de la langue française et faire instruire leurs enfants dans des écoles reconnues par le ministre comme étant de langue française ». Aussi, elle crée un comité linguistique au sein du Conseil supérieur de l'éducation dont la mission consiste à valoriser et augmenter la présence du français dans le secteur scolaire. PL-85, *Loi modifiant la Loi du ministère de l'éducation, la Loi du Conseil supérieur de l'éducation et la Loi de l'instruction publique*, 3^e session, 28^e législature, 1968 (première lecture, 9 décembre 1968).

Commission Gendron remette son rapport, cette loi meurt finalement au feuillet vu les vives critiques qu'on lui adresse du côté des francophones⁹ et les dissensions qu'elle crée au sein du conseil des ministres¹⁰. Du côté de la population, les tensions finissent par atteindre un paroxysme à l'automne 1969, menant à une émeute et à des affrontements dans les rues de Saint-Léonard entre membres de la Ligue d'intégration scolaire (LIS)¹¹ et les parents italo-montréalais.

Ces éclats de violence poussent le gouvernement Bertrand à agir plus concrètement et ce dernier dépose le 20 novembre 1969 le projet de loi 63¹². En plus de favoriser l'apprentissage du français dans le secteur scolaire anglophone, cette loi « confirme en outre la possibilité pour les parents de choisir, entre le français et l'anglais, la langue dans laquelle les cours seront donnés à leurs enfants¹³. » C'est surtout cette mesure qui soulève l'indignation chez beaucoup de francophones, opposés au libre choix de la langue d'enseignement et au bilinguisme qu'il entretient. Plusieurs manifestations et démonstrations d'opposition à la loi s'organisent à la veille de la rentrée de 1969¹⁴. Mené par le Front du Québec français (FQF)¹⁵, ce mouvement paralyse le système d'éducation

⁹ « Front commun contre le bill 85 », *Le Devoir*, 12 décembre 1968, p. 1 et 6.

¹⁰ « Le bill 85 est déféré au comité », *Le Devoir*, 14 décembre 1968, p. 1 et 6.

¹¹ Le Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) change son appellation pour ce titre en 1969. Chikli, « La crise de Saint-Léonard », p. 48.

¹² L'étroitesse du projet de loi, qui vient simplement régler le cas de Saint-Léonard, de même que les débats en chambre qu'il suscite témoignent selon Jean-Claude Corbeil de l'improvisation générale de la classe politique face à l'enjeu linguistique. Seul Lévesque semble réaliser la complexité du problème, mais l'influence de son parti est encore trop minime pour lui permette de réorienter le débat vers une politique linguistique plus globale. Corbeil, *L'embarras des langues*, p. 138 à 141.

¹³ PL-63, *Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec*, 4e sess., 28e lég., Québec, 1969 (adopté le 20 novembre 1969).

¹⁴ Tant Corbeil que Martel et Pâquet s'entendent sur la division profonde que crée le déclenchement de ce débat linguistique dans la population québécoise. Alors que les francophones issus des milieux étudiants, éducatifs, syndicaux et nationalistes se mobilisent contre cette « attaque » envers leur langue et leur culture, les anglophones et les gens d'affaires se réjouissent de cette loi qui priorise le libre choix et les droits individuels. Corbeil, *L'embarras des langues*, p. 142-143; Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 159-160.

¹⁵ Rassemblant divers organismes du milieu francophone (enseignants, nationalistes, syndicalistes, etc.), le FQF a comme mission de promouvoir la diffusion, la protection et l'utilisation du français dans toutes les

pendant des semaines¹⁶ et démontre l'émergence à cette époque d'un militantisme de plus en plus affirmé dans la société québécoise, alimenté par les prévisions pessimistes des démographes et des linguistes¹⁷.

Comparé à cette position plus radicale du FQF et ses partisans, le PQ se montre plus modéré. Lors de son congrès de fondation et en réaction aux troubles dans Saint-Léonard, le parti choisit d'inscrire à son programme le maintien des droits scolaires de la minorité anglophone et la francisation des nouveaux arrivants dans un délai de cinq ans¹⁸. Grâce à son ton rassembleur, Lévesque parvient à calmer les voix plus radicales au sein de son parti et à mettre de l'avant l'importance de favoriser une intégration graduelle dans l'optique de ne pas entraîner l'hostilité et la résistance des anglophones¹⁹. Dans son programme, le PQ précise d'ailleurs que ce droit acquis « n'est pas restreint aux anglo-saxons, car il aurait alors une connotation de "racisme culturel" duquel le PQ, grâce au ciel, a renoncé²⁰ ». Au lendemain des émeutes de 1969, Lévesque dit donc comprendre pourquoi ces Italo-Montréalais veulent tant s'instruire en anglais :

Comment blâmer ceux qui sont venus il y a cinq ou dix ans de s'être tournés vers le milieu anglophone, d'avoir choisi le côté le plus fort. [...] Plutôt que de cogner sur nos concitoyens et de s'agiter, il s'agit de fermer la porte pour l'avenir. [...] La seule façon d'empêcher le français de continuer de se dégrader, c'est de rendre le Québec souverain et le français "rentable", politiquement et économiquement. Les néo-Québécois d'origine italienne qui réclament une école

sphères de la société québécoise. Ses positions incluent entre autres l'instauration de l'unilinguisme francophone dans le secteur scolaire. Guy Deshaies, « Une marche sur le Parlement culminera la semaine de manifestations du front commun », *Le Devoir*, 28 octobre 1969, p. 1 et 2.

¹⁶ Deshaies, « Une marche sur le Parlement », p. 1 et 2 ; Gilles Provost, « Des milliers d'étudiants descendent dans la rue », *Le Devoir*, 29 octobre 1969, p. 1 et 2.

¹⁷ Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 169.

¹⁸ Michel Roy, « De la fusion MSA-RN, naît le Parti québécois », *Le Devoir*, 15 octobre 1968, p. 1. Les positions adoptées lors du congrès de fondation, soit l'établissement du français comme langue officielle, le maintien du réseau anglophone et la francisation des immigrants, en constituent les bases idéologiques du parti à ce sujet. Avec le temps, celles-ci vont surtout se préciser et peu d'éléments vont être modifiés.

¹⁹ Roy, « L'intégration, oui ; l'assimilation forcée, non », *Le Devoir*, 11 octobre 1968, p. 13.

²⁰ Gilles Lesage, « Lévesque défend les droits scolaires des anglophones », *Le Devoir*, 4 septembre 1969, p. 1

anglaise à Saint-Léonard sont devenus anglophones parce que c'était plus payant pour eux. [...] C'est leur droit dans le régime actuel.²¹

Face aux législations linguistiques de l'UN, les péquistes se montrent très critiques. Ils dénoncent l'irresponsabilité du gouvernement qui, en maintenant le libre choix, met en danger la culture et la langue française tout en attisant un climat de tensions et de clivages idéologiques²². Le parti trouve aussi aberrant de créer une commission d'enquête en même temps qu'on dépose une loi, trouvant l'idée contre-productive²³. En réponse à cette inefficacité, le PQ propose un « contre-projet de loi » établissant le français comme langue officielle du Québec. Sur le plan de la langue d'enseignement, il établit que « c'est à l'État de fixer les dimensions et les droits de la minorité anglophone au Québec, au lieu de passivement la laisser continuer à se définir elle-même, et par conséquent se renforcer sans cesse aux dépens de la majorité ». Le PQ précise également que la majorité québécoise doit se montrer civilisée envers « tous ses citoyens de quelque origine qu'ils soient » et doit donc s'assurer de respecter les droits fondamentaux de ces derniers²⁴.

Lorsqu'est déposé le projet de loi 63 un an plus tard, les péquistes n'y voient qu'un « repeinturage astucieux » du projet de loi 85 et le maintien d'un statu quo néfaste pour la majorité francophone. Le PQ utilise par ailleurs la télévision pour exprimer son opposition au projet de loi 63. L'émission « Le Parti québécois », diffusée à Télé-Métropole, rassemble majoritairement les têtes d'affiche du parti alors qu'elles commentent l'actualité

²¹ Gilles Lesage, « Lévesque », p. 1 et 2.

²² Bibliothèques et Archives nationales du Québec-Québec (BAnQ), Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 58, Dossier 849286 (Tournés et conférences de presse, 1968-69), *Politique de la langue et droits scolaires de la minorité*, 9 décembre 1968, p. 1 et 2.

²³ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 58, Dossier 849286, *Politique de la langue...*, p. 1.

²⁴ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532, S999), Boîte 58, Dossier 849286 (Tournées et conférences de presse, 1968-1969), *Ce que pourrait être une – Loi définissant, dans les limites du B. N. A. Act, le statut de la langue française au Québec ainsi que la garantie de droits scolaires pour la minorité de langue anglaise*, décembre 1968, p. 1 et 2.

politique et mettent de l'avant leur programme. Au cours de l'émission du 2 novembre 1969, Camille Laurin avance que « le parti québécois est le seul qui présente une solution globale, cohérente au problème de la langue au Québec, et qui répond ainsi aux aspirations de l'immense majorité des Québécois ». Ajoutant que son parti va préserver les privilèges déjà accordés aux anglophones, il précise que cela sera fait « en rapport avec la population desservie » de manière à ce que la minorité anglophone ne puisse plus « mettre en danger la majorité francophone²⁵ ».

Du côté de l'Assemblée nationale, Lévesque, épaulé par le député indépendant Yves Michaud, utilise tous les moyens à sa disposition et toutes les failles de procédure possibles pour retarder le processus d'adoption²⁶, mais en vain. Le 20 novembre 1969, le gouvernement Bertrand, appuyé par les libéraux de Jean Lesage, parvient à faire adopter la loi 63²⁷. Les mois qui suivent sont marqués par une agitation populaire importante qui met assez de pression sur Bertrand pour l'amener à déclencher des élections en avril 1970. Voilà donc l'occasion pour le PQ de faire ses preuves en tant que parti politique, mais aussi en tant qu'alternative aux yeux des Néo-Québécois.

2.2 UN PREMIER CONTACT INFRUCTUEUX : DÉCEPTIONS ET RÉORIENTATIONS

Participant à son premier scrutin électoral depuis sa fondation, le PQ fait preuve d'une grande rigueur dans sa planification stratégique, s'efforçant de récolter le plus de données possibles sur chaque comté électoral afin d'évaluer ses chances de réussite et d'orienter de

²⁵ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532, S999), Boîte 11, Dossier 849213 (Émission de télévision, 1969-1970), Texte d'une émission de « Le Parti québécois » à Télé-Métropole, 2 novembre 1969, p. 4.

²⁶ Michel Roy, « La "petite opposition" multiplie les tactiques », *Le Devoir*, 12 novembre 1969, p. 1 et 2.

²⁷ Gilles Lesage, « Le bill 63 est voté en troisième lecture », *Le Devoir*, 21 novembre 1969, p. 1 et 2.

façon optimale son action²⁸. À part le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où une tournée de 10 jours est organisée dès le déclenchement de la campagne dans le but d’y faire une percée, le PQ concentre surtout son action sur l’île de Montréal, où se trouve le gros de sa base partisane²⁹. Cette analyse des circonscriptions nous permet de mieux saisir la logique des péquistes dans leur approche électorale et nous donne une idée de leurs intentions auprès de l’électorat néo-québécois (voir Tableau 1).

Tableau 1

Classification des comtés électoraux de Montréal selon la nature de l’électorat (1970)

Comté	Classification	% d’allophones	% d’anglophones (britanniques)	% de francophones	% d’abstentions en 1966
Maisonneuve	A	8.4	7.7	83.9	39.8
Saint-Jacques	A	5.3	2.2	92.5	42.3
Fabre	A	ND	ND	ND	27.8
Ahuntsic	A	13	5	82	31.2
Bourassa	A	14	7	79	35.2
Bourget	A	6.8	10.5	82.7	ND
Lafontaine	A	ND	ND	81% et +	32.4
Gouin	A-	ND	ND	80% et +	ND
Saint-Henri	B	12.1	9.7	78.1	36.7
Sainte-Marie	B	4.8	2.7	92.5	42.8
Mercier	B-	3	3.4	92.8 (?)	38.6
Jeanne-Mance	B	18.5	7.3	74.2	37.3
Olier	B	22	7	71	42.1
Laurier	B	26.5	3.2	70.4	37.1
Verdun	C-	6.9	35.1	58	37.4
Sainte-Anne	C	18.6	25.5	55.8	46.4
Outremont	C	51.5	20	28.4	ND
Laval	C	12.7	7.2	80.1	27.3

²⁸ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 34, Dossier 849579 (Classification des comtés, 1969-1973), Documentation stratégique sur les comtés électoraux, 1er novembre 1969.

²⁹ Normand Lépine, « Une banque centrale libérerait Québec du ‘cartel financier’ », *Le Devoir*, 23 mars 1970, p. 1 et 6; Normand Lépine, « Le chef du PQ presse les étudiants de participer à la campagne », *Le Devoir*, 24 mars 1970, p. 3 et 6.

Saint-Laurent	C	25	35	40	34.2
Dorion	C	31	ND	69	39.4
Saint-Louis	C-	43	7.1	49.9	44.5
Notre-Dame-de-Grâce	X	38.5	42.3	19.2	40.6
Jacques-Cartier	X	15.9	40.2	43.9	34.8
Marguerite-Bourgeoys	X	18	35	47	ND
Westmount	X	22.7	57.3	26	44.8
Robert-Baldwin	X	14	46	40	26.7

Source : BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 34, Dossier 849577 (Étude générale des comtés, 1969), *Étude générale des comtés. Décembre 1969*, décembre 1969.

Chaque comté est associé à une lettre indiquant son potentiel. Ainsi, les comtés A représentent un gain potentiel alors que les comtés X sont considérés comme imprenables. Les péquistes concentrent surtout leurs efforts dans les comtés A et B³⁰, où l'on retrouve une majorité de Canadien français (plus de 70 %). La majorité de ces comtés comptent également une minorité néo-québécoise (entre 3 et 15 %) qui surpasse souvent le nombre d'anglophones d'origine britannique. Ces Néo-Québécois sont majoritairement issus des communautés italienne, juive et grecque³¹. Toutefois, leur nombre est suffisamment petit pour ne pas « menacer » le vote francophone. Du côté des comtés C et X, où le taux d'abstention est également un peu plus élevé qu'ailleurs, les francophones sont soit minoritaires, soit à peine majoritaires. Les anglophones sont également plus présents, étant parfois majoritaires, alors que les minorités néo-québécoises sont plus populeuses.

³⁰ À mi-chemin durant la campagne, le PQ réalise une tournée dans tous ces comtés. Divisés en plusieurs équipes, les péquistes participent à plusieurs rassemblements partisans, le tout en moins d'une journée (de 12h à 16h). BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 4, Dossier 846849 (Campagne électorale 1970 tournées), *Opération Autobus – Horaire du 5 avril 1970*, 1970.

³¹ Gérard Bernier, « Portrait socio-économique des 27 comtés de la région de Montréal », *Le Devoir*, 27 avril 1970, p. 5 et 6.

Néanmoins, cette préoccupation n'empêche pas le PQ de prendre des risques pour aller rejoindre ces allophones. Ainsi, parmi les comtés B, on compte quelques exceptions, principalement les comtés « ethniques » de Jeanne-Mance, Olier et Laurier³². Ils comptent tous une forte minorité néo-québécoise, soit 18.5 %, 22 % et 26.5 % respectivement, et peu d'anglophones britanniques. Que cette initiative soit motivée par des calculs électoraux ou simplement par une volonté de se rapprocher de cet électorat émergent, il n'en demeure pas moins que les péquistes sont bien conscients de cette variable « ethnique ». Le chef René Lévesque en fait le mieux la démonstration en choisissant délibérément de se représenter dans le comté de Laurier, siège qu'il occupe depuis son élection sous la bannière libérale en 1960. Il reconnaît ouvertement la diversité culturelle présente dans sa circonscription et, loin d'y voir un obstacle, y perçoit avant tout une opportunité de s'adresser à ces minorités. À l'occasion de son congrès de mise en candidature, il prend le temps de rappeler aux Néo-Québécois qu'ils sont « des Québécois comme les autres » et que « l'indépendance, c'est aussi pour eux³³ ». Lévesque organise d'ailleurs dans son comté plusieurs assemblées publiques destinées à ouvrir un dialogue avec ces citoyens. Lors de ces rassemblements (où participent, somme toute, peu de Néo-Québécois), il les met en garde contre ce réflexe qu'ont les minorités de voter par défaut pour les libéraux et l'option fédéraliste, et leur assure qu'ils ont une place dans le projet indépendantiste de son parti³⁴. D'autres candidats vedettes, comme Jacques Parizeau et Jacques-Yvan Morin, se présentent quant à eux dans des comtés plus sûrs, mais où vit tout de même une certaine

³² Olier comprend une partie des quartiers de Saint-Léonard et de Ville Saint-Michel, où réside la majorité de la communauté italienne de la ville. Du côté de Jeanne-Mance, le territoire englobe une partie du quartier de Rosemont et de la minorité juive qui y réside. Enfin, Laurier comprend près de 25 % d'Italo-Montréalais. Bernier, « Portrait », p. 5 et 6.

³³ Guy Deshaies, « Lévesque briguera les suffrages dans Laurier », *Le Devoir*, 21 mars 1970, p. 1 et 6.

³⁴ Jean-Luc Duguay, « Les immigrants n'ont rien à craindre d'un gouvernement PQ », *Le Devoir*, 22 avril 1970, p. 6 ; Bernard Racine, « Il faut combler le fossé qui nous sépare », *Le Devoir*, 27 avril 1970, p. 11.

population néo-québécoise³⁵. Plus globalement, les candidats présentés par le PQ sont majoritairement canadiens-français. La seule exception est Paul Unterberg, candidat dans D'Arcy-McGee, un comté jugé imprenable. Somme toute, le visage que présente le PQ aux Néo-Québécois est surtout Canadien français³⁶.

Sur le plan des enjeux abordés, la question linguistique est rarement au cœur des débats durant la campagne, supplantée par les thèmes de l'économie et de la réforme constitutionnelle. Considérant toute l'agitation causée par la Crise de Saint-Léonard et l'adoption de la loi 63, il se peut que les partis aient choisi de ne pas s'engager par rapport à cette question explosive. Le 10 avril, soit près de 3 semaines après le début de la campagne, François-Albert Angers, président du FQF, déplore néanmoins l'absence de cet enjeu pourtant crucial et actuel³⁷. Ce n'est finalement que le 25 avril, soit quelques jours avant le scrutin, que le chef libéral Robert Bourassa finit par aborder le sujet, promettant de faire du français la langue de travail au Québec³⁸. Du côté du PQ, bien qu'on n'aborde pas cette question de front, mettant plutôt l'accent sur le projet indépendantiste, la langue et l'éducation figurent parmi les premières pages du programme du parti. On y retrouve les positions mises de l'avant jusqu'à maintenant³⁹, mais avec quelques ajouts. Ainsi, il est maintenant question d'assurer l'existence d'un réseau scolaire anglophone, mais ce dernier

³⁵ Parizeau dans Ahuntsic, où se trouve 13 % de Néo-Québécois, et Morin dans Bourassa, où on en retrouve plutôt 14 %.

³⁶ « Pour vous aider à suivre la progression du vote », *Le Devoir*, 29 avril 1970, p. 6 et 7.

³⁷ Le FQF exige entre autres le retrait de la loi 63 et l'instauration de l'unilinguisme français. Jean-Pierre Proulx, « Le FQF veut faire de l'unilinguisme un thème majeur de la campagne », *Le Devoir*, 10 avril 1970, p. 3.

³⁸ « Faire accepter le français comme langue de travail », *Le Devoir*, 25 avril 1970, p. 2.

³⁹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 11, Dossier 848969 (Programme du Parti québécois, 1969-1970), *Le Parti québécois : Programme édition 69*, 1969.

devra correspondre à la population desservie. Également, le parti souhaite améliorer la qualité de l'enseignement du français dans ce réseau⁴⁰.

Au final, le jour du scrutin, la population accorde une majorité au parti de Bourassa alors que l'UN forme l'opposition officielle. La déception est donc énorme au sein du PQ, qui ne récolte que 7 sièges. La défaite est d'ailleurs double car, en plus de perdre l'élection, les péquistes échouent dans leurs tentatives de rapprochement avec les minorités. Les gains péquistes ont été faits dans des comtés sûrs à majorité francophone: Claude Charron dans Saint-Jacques, Robert Burns dans Maisonneuve, Marcel Léger dans Lafontaine, Camille Laurin dans Bourget, Charles Tremblay dans Sainte-Marie et Guy Joron dans Gouin. Le dernier gain a été fait dans Saguenay par Lucien Lessard. Sinon, d'autres candidats comme Parizeau (Ahuntsic), Bourgault (Mercier) et Morin (Bourassa) perdent de justesse face aux libéraux⁴¹. Pour expliquer cette défaite, les péquistes jettent le blâme sur les défaillances du système électoral québécois. En effet, malgré un fort pourcentage de votes en faveur du PQ (22 %), le parti ne récolte que 7 sièges alors que l'UN, qui récolte 20 % du vote populaire, se retrouve avec 16 sièges. Ils réclament donc une réforme la carte électorale, jugée déficiente et désavantageuse pour les tiers partis. Lévesque mentionne aussi les « puissances extraordinaires de l'argent, du statu quo et de la peur » comme facteur pouvant expliquer leur défaite⁴².

Concernant sa défaite dans Laurier, qui porte un dur coup au parti, le chef péquiste se dit déçu, mais renchérit qu'il était bien conscient de prendre un risque. L'idée était de faire

⁴⁰ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 11, Dossier 848969 (Programme du Parti québécois, 1969-1970), *Le Parti québécois : Programme édition 70*, 1970.

⁴¹ « Les résultats détaillés des élections du 29 avril », *Le Devoir*, 1^{er} mai 1970, p. 8.

⁴² Jean-Luc Duguay, « C'est une percée extraordinaire », *Le Devoir*, 30 avril 1970, p. 1 et 2.

de ce comté multiethnique un « symbole de la jonction des deux solitudes ». Lévesque remercie d'ailleurs tous les électeurs anglophones qui ont voté pour lui et qui ont résisté à cette propagande négative⁴³. Un peu plus d'un mois plus tard, le PQ revient sur les événements de l'élection, plus précisément sur les actions commises par ses opposants. Effectivement, des individus se faisant passer pour des péquistes auraient terrorisé des électeurs juifs dans le quartier d'Outremont et certains arboraient même sur leurs véhicules des croix gammées! Également, les journaux *The Suburban* et *Il Citadino* auraient, selon les dires de Lévesque, mené une campagne de diffamation contre eux. En conséquence, le parti considère que « Beaucoup de groupes de minoritaires du ghetto anglophone ont été à ce point dégradés par des campagnes de peur [...] que nous nous demandons sérieusement s'il faudra dépenser argent et énergie à l'avenir pour les rejoindre calmement et démocratiquement comme nous avons tenté de la faire⁴⁴ ». Ce choix de mots de Lévesque démontre toutefois une méconnaissance de la population néo-québécoise. En les associant à « l'autre solitude » anglophone, il refuse, inconsciemment peut-être, de leur reconnaître une agentivité. Comme nous le verrons dans les prochains chapitres, cette difficulté à définir le statut des Néo-Québécois fera partie des enjeux débattus entre le parti et les communautés culturelles.

En prenant ce pas de recul, le PQ choisit de réorienter à l'avenir ses efforts vers un électorat plus réceptif. Cette décision l'amène à la fin de l'année 1971 à reprendre le combat contre la loi 63, dont les effets commencent à se manifester. Ainsi, le 8 décembre 1971, profitant du dépôt du projet de loi 28 sur la restructuration scolaire, le PQ demande

⁴³ Duguay, « C'est une percée extraordinaire », p. 1 et 2.

⁴⁴ Guy Deshaies, « Lévesque reste président du Parti québécois », *Le Devoir*, 5 mai 1970, p. 1 et 6.

officiellement le retrait de la loi 63, le décrivant comme un « danger mortel » qui « accélère l’assimilation des Francophones à Montréal⁴⁵ ». Dans une entrevue accordée à la revue *Preuves*, Lévesque aborde également le sujet, identifiant la force d’attraction de l’anglais comme source du problème linguistique et proposant l’indépendance comme remède au sentiment d’infériorité linguistique des francophones⁴⁶. Le parti décide également de se joindre au Regroupement contre le bill 63, qui rassemble plusieurs dizaines d’organisations syndicales et nationalistes canadiennes-françaises⁴⁷, et participe à la publication d’une édition spéciale du journal *Pouvoir* dédiée entièrement au retrait de la loi⁴⁸. Enfin, le 22 novembre 1972, le PQ dépose en chambre le projet de loi 91 visant à modifier la loi 63 sur la langue d’enseignement. Reprenant l’essentiel du programme péquiste, le document suggère de limiter l’accès à l’école anglaise aux enfants, immigrant ou non, dont la langue maternelle est l’anglais de même qu’à ceux qui les fréquentent actuellement, peu importe leur profil linguistique⁴⁹. Le projet de loi 91 est cependant battu, maintenant ainsi en place le statu quo du libre choix. Pourtant, le débat linguistique ne fait que commencer.

2.3 LE DÉBAT AUTOUR DU RAPPORT GENDRON

Déposé le 31 décembre 1972, le rapport Gendron fait la manchette non pas pour son contenu, mais bien pour son absence. En effet, le gouvernement Bourassa tarde à rendre

⁴⁵ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 8, Dossier 847982 (Correspondance – Bill 63, 1971), *Le Parti québécois demande le rappel du bill 63*, 8 décembre 1971.

⁴⁶ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 58, Dossier 849257 (Entrevues de René Lévesque, 1965-1971), *Le Parti Québécois. Interview de René Lévesque paru dans la revue Preuves, 4^e trimestre 71*, 1971.

⁴⁷ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847636 (Communiqués du Parti Québécois, sujets variés, 1971), *La lutte continue*, 21-23 décembre 1971.

⁴⁸ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532, S999), Boîte 8, Dossier 848171 (Les éditions du Parti québécois : publications, 1971-1972), Édition spéciale du journal *Pouvoir* (vol. 2, no. 4), décembre 1971. On y retrouve entre autres des statistiques et des textes signés par plusieurs figures du mouvement, dont Lévesque.

⁴⁹ Michel Roy, « L’opposition se ligue et lance le débat », *Le Devoir*, 23 novembre 1972, p. 1 et 6.

public le rapport, essayant du coup les critiques de l'opposition⁵⁰. À la mi-février, le *Devoir* parvient à mettre la main sur une copie du rapport et publie le premier volume le 13 février⁵¹, ce qui force Bourassa à finalement fournir aux parlementaires et aux journalistes des copies photocopiées du manuscrit deux semaines plus tard⁵². Le rapport comporte trois volumes dédiés à trois principales facettes du problème linguistique, soit la langue de travail, les droits linguistiques et les groupes ethniques. Indirectement, le rapport met beaucoup l'accent sur l'intégration scolaire des immigrants et des Néo-Québécois, notamment dans les volumes 2 et 3.

Concernant le statut officiel du français, les commissaires recommandent « de proclamer dans une loi-cadre le français langue officielle du Québec, ainsi que le français et l'anglais comme langues nationales du Québec⁵³ ». Pour ce qui est de la langue d'enseignement, le rapport propose d'abord de mettre en place des mesures amenant tous les élèves des écoles anglophones à acquérir une connaissance approfondie du français. Le rapport recommande également l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde, soit « le français au secteur anglophone et l'anglais au secteur francophone⁵⁴ ». La

⁵⁰ « Le MQF réclame la publication immédiate du rapport Gendron », *Le Devoir*, 5 janvier 1973, p. 3 et 6 ; « Le Parti québécois à la TV », *Le Devoir*, 15 janvier 1973, p. 2 ; « Le rapport de la commission Gendron ne sera pas rendu public avant 3 mois », *Le Devoir*, 29 janvier 1973, p. 1 et 6.

⁵¹ Claude Ryan, directeur du *Devoir*, explique dans son éditorial cette décision de son journal de diffuser le rapport, évoquant la lenteur du gouvernement à le publier et une volonté à rendre le document accessible à tous et à toutes. Claude Ryan, « Enfin, le rapport Gendron », *Le Devoir*, 13 février 1973, p. 4. Les volumes du rapport paraîtront dans les pages du *Devoir* les 14, 15, 16, 17 et 28 février 1970.

⁵² François Cloutier, *Conférence de presse de M. François Cloutier, le mardi 27 février 1973*, [S. l.], [s. n.], 1973, p. 1 et 2 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000520716&queryId=849bedeb-e15b-430b-b79a-a0b2071a6d2f&posInSet=1

⁵³ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Volume 1 : La langue de travail*, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 305. Le reste des recommandations aborde diverses mesures possibles pour favoriser l'utilisation du français dans les milieux de travail, mais aussi dans les activités de consommation.

⁵⁴ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue*

commission reconnaît que le gouvernement du Québec, après une période de trois à cinq ans, serait en droit de légiférer « de façon à consolider et à développer le caractère français du Québec⁵⁵. À ce propos, la commission ajoute qu'il « est prématuré, et pratiquement impossible, [...] d'évaluer quelles ont été les implications de la Loi 63 sur le comportement scolaire des immigrants et de porter des jugements de valeur⁵⁶ ».

Entièrement dédié à la question des « droits linguistiques », le volume 2 statue également qu'il « n'existe aucune doctrine constitutionnelle des « droits acquis », des « droits coutumiers » ou des « droits des groupes », en droit canadien ou québécois⁵⁷ ». Edward McWhinney, l'un des commissaires, croit d'ailleurs que ce choix de la langue d'enseignement, qualifié de droit par plusieurs parents d'origine immigrante, est en fait un privilège qui peut être révoqué par l'État à tout moment⁵⁸. Pour ce qui est des mesures à prendre auprès des groupes ethniques, le volume 3 offre plusieurs avenues d'action pour améliorer les contacts entre francophones et Néo-Québécois : des classes d'immersion en français, l'utilisation de la langue d'origine dans les communications et la traduction de documents gouvernementaux, des activités de socialisation et d'apprentissage de l'autre ou encore la diffusion d'information sur la vie en français⁵⁹. Globalement, le rapport rejette toute forme de coercition, préconisant plutôt l'incitation, l'humanisme, la patience et le

française et sur les droits linguistiques au Québec. Volume 3 : Les groupes ethniques, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 235.

⁵⁵ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Volume 2 : Les droits linguistiques*, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 79-80.

⁵⁶ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue. Volume 3*, p. 229.

⁵⁷ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue. Volume 2*, p. 63.

⁵⁸ « Pas de "droits acquis" en matière de langue », *Le Devoir*, 14 février 1973, p. 1 et 6.

⁵⁹ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue. Volume 3*, p. 457 à 464.

temps⁶⁰. L'accent est également mis sur le cas particulier de Montréal, où le français est davantage mis à mal qu'en région en raison de la présence des nombreuses minorités anglophones et allophones⁶¹.

Au lendemain de la fuite, Lévesque se montre indigné par l'essence même du rapport Gendron, qui propose en somme « un laxisme scolaire soigneusement perpétué ». Le chef péquiste avance que « tout cela donne nettement l'impression de voir sortir des écuries du statu quo un deuxième cheval de Troie, aussi hypocritement déguisé que le bill 63 mais potentiellement bien plus malfaisant⁶² ». Une semaine plus tard, après avoir enfin pu mettre la main sur une copie du rapport, les péquistes se permettent une analyse plus en détails. Tout en se disant satisfait de l'analyse des commissaires, qu'on qualifie comme étant « exacte et désastreuse », le PQ est déçu par l'approche évolutive proposée, croyant en une approche plus coercitive⁶³. Concernant la loi 63, les péquistes se disent en désaccord avec la commission, croyant plutôt que le rapport leur permettra de talonner Bourassa pour qu'il remplace la loi 63⁶⁴, dont les effets « ont été jugés objectivement nocifs » et dont le retrait viendrait répondre « à la volonté, de plus en plus expresse de la majorité francophone du Québec⁶⁵ ». Concernant le volume sur les Néo-Québécois, qui paraît plus tard que les

⁶⁰ Pierre O'Neill, « Le rapport rejette toute coercition », *Le Devoir*, 28 février 1973, p. 1 et 2.

⁶¹ « Les deux Québec : Montréal et le reste », *Le Devoir*, 15 février 1973, p. 1 et 7.

⁶² Clément Trudel, « Un nouveau “cheval de Troie”, dit Lévesque », *Le Devoir*, 14 février 1973, p. 1 et 7.

⁶³ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 20 février 1973*, [S. l.], [s. n.], 1973, p. 1, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570694&queryId=8e6abec6-e72a-4c94-a7c0-8426f538d4b2&posInSet=1

⁶⁴ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847647 (Communiqués du Parti Québécois, 1973), *Politique linguistique : Bourassa ne pourra plus se défiler*, 20 février 1973.

⁶⁵ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 20 février 1973*, [S. l.], [s. n.], 1973, p. 2, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570694&queryId=8e6abec6-e72a-4c94-a7c0-8426f538d4b2&posInSet=1. Alors directeur linguistique de l'Office de la langue française, Corbeil confirme l'ampleur des dégâts causés par la loi 63. S'appuyant sur de nombreuses études menées tant par le gouvernement que par des démographes travaillant pour l'Office, il démontre que le libre

autres, Lévesque exprime surtout la crainte que la déception que suscite le rapport chez les francophones puisse créer chez les plus impatients des tendances « vengeresses » envers ces minorités. Croyant que la souveraineté-association offre une solution positive à ce problème, Lévesque avance que, dans un Québec indépendant, « la majorité peut permettre aux autres de vivre » et que « peu à peu on assimilera les autres en les respectant⁶⁶ ».

Plus tard en mars, la Fédération des associations italiennes du Québec (FAIQ) décide de se prononcer publiquement sur le rapport Gendron. Se montrant favorable à l'ensemble du livre 3 et à la majorité du rapport, elle se montre toutefois préoccupée par les tensions créées par la loi 63 et suggère de la retirer sous certaines conditions⁶⁷. Elle invite par le fait même les chefs des différents partis à venir assister à son congrès annuel au début du mois d'avril pour en discuter. Y voyant une occasion intéressante de dialoguer avec cette communauté, Lévesque accepte d'aller y représenter son parti et, malgré un accueil froid et teinté de malaises, les Italiens l'écoutent avec attention. Le chef péquiste les encourage alors à participer encore plus activement aux débats sur la place publique :

Je vous demande d'ouvrir vos esprits, votre communauté au débat fondamental qui se déroule au Québec. Le Québec est dans une période de transition, il faut pas que vous soyez bloqués dans une attitude qui exclut la compréhension du changement. Quoiqu'il arrive, je puis vous assurer que vous n'aurez jamais à vous sentir mal à l'aise comme un corps étranger. Vous pourrez continuer à vous sentir chez-vous.⁶⁸

Cet appel à s'engager plus concrètement sur le plan politique survient quelques mois avant le déclenchement prématuré des élections provinciales à la fin du mois de septembre.

choix a porté atteinte de manière significative à la capacité du Québec à franciser ses immigrants et a renforcé le pouvoir d'attraction du secteur scolaire anglophone. Corbeil, *L'embarras des langues*, p. 174 à 177.

⁶⁶ « Dans un Québec indépendant, la survivance pourra s'effectuer dans la tolérance », *Le Devoir*, 5 mars 1973, p. 3.

⁶⁷ Pierre O'Neill, « Les Italiens accepteraient à certaines conditions que la loi 63 soit abrogée », *Le Devoir*, 16 mars 1973, p. 1 et 6.

⁶⁸ Pierre O'Neill, « Il faut parer les effets du bill 63 », *Le Devoir*, 9 avril 1973, p. 1 et 6.

Toutefois, les stratèges péquistes, se rappelant le fiasco de 1970, avaient une nouvelle approche en tête.

2.4 L'ÉLECTION DE 1973 : MALADRESSES ET AMERTUME

Comme leur chef l'avait suggéré au lendemain de la dernière élection, le PQ semble vouloir concentrer ses efforts sur un électorat francophone moins réticent à ses idées. Ainsi, Lévesque choisit de visiter de nombreux comtés régionaux en Gaspésie⁶⁹, en Abitibi⁷⁰ et plus particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean où le parti avait fait une percée en 1970⁷¹. Il rappelle d'ailleurs qu'il y a moins de Néo-Québécois dans son comté de Dorion à la suite de la refonte de la carte électorale et que ce changement devrait l'aider à se faire élire⁷². Cette volonté de faire fi du vote néo-québécois transparaît d'ailleurs dans la stratégie électorale des péquistes. En effet, le parti compile une documentation considérable sur les meilleures façons d'approcher l'électorat selon sa « catégorie » d'électeurs et ses caractéristiques en plus de définir clairement ses objectifs pour cette élection. Toutefois, nulle part il est fait mention de l'électorat néo-québécois ou de ses particularités⁷³, les communautés culturelles étant somme toute absentes de cette planification stratégique⁷⁴.

Cette décision a même des répercussions sur le ton utilisé par le parti, qui se veut plus tranchant à l'égard des non-francophones. Ainsi, durant la campagne, Lévesque qualifie le gouvernement Bourassa de « gouvernement des autres⁷⁵ » et l'accuse de s'être

⁶⁹ « La tournée des chefs », *Le Devoir*, 2 octobre 1973, p. 2.

⁷⁰ Bernard Racine, « Pour éviter les groupes de pression, le PQ comptera sur les contributions personnelles », *Le Devoir*, 2 octobre 1973, p. 1 et 6.

⁷¹ « La tournée des chefs », *Le Devoir*, 29 septembre 1973, p. 2.

⁷² « René Lévesque termine sa campagne dans Dorion », *Le Devoir*, 29 octobre 1973, p. 6.

⁷³ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847172 (Élections 1973 - documentation), *Techniques de contact avec l'électeur*, 1973.

⁷⁴ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847192 (Campagne électorale 1973 – objectifs et stratégie), *La campagne électorale de 1973*, 1973.

⁷⁵ Jean-V. Dufresne, « La stratégie a cédé la place à la panique », *Le Devoir*, 26 septembre 1973, p. 6.

« livré pieds et poings liés aux anglophones⁷⁶ ». Ces mots semblent faire référence tant à la communauté anglophone qu'aux minorités ethniques anglicisées. De passage à Joliette, le chef du PQ réutilise même une vieille expression syndicale pour décrire son parti comme étant le « front commun des vrais québécois », ce qui soulève des questionnements à savoir ce qu'est un « vrai » Québécois⁷⁷. Plus concrètement, Yves Michaud, candidat péquiste dans Bourassa, s'indigne de l'anglicisation massive de la communauté italienne, qualifiant ses membres de « créatures de la loi 63⁷⁸ ». Les circonstances amènent néanmoins le PQ à s'adresser aux Néo-Québécois, quoique ces occasions se transforment en maladroites coûteuses. Prenons comme exemple le débat sur l'indépendance organisé par les Juifs sépharades d'Outremont, devant opposer deux candidats issus de la communauté juive, soit le libéral Victor Goldbloom et le péquiste Paul Unterberg. Un imprévu empêche cependant ce dernier de participer et il est alors remplacé par la moins bien préparée Jacqueline Dugas, infirmière au Jewish General Hospital. Cette dernière se montre peu habile à présenter le projet péquiste alors que Goldbloom se montre beaucoup plus convaincant dans sa défense du fédéralisme⁷⁹.

Les conséquences de cette débâcle sont pourtant minimes en comparaison aux répercussions de la « bataille des radiations ». C'est ainsi que le *Devoir* surnomme cette saga entourant la révision des listes électorales⁸⁰, qui tire son origine dans la réforme de la carte politique québécoise du 21 décembre 1971. Ce processus de refonte du système

⁷⁶ Gérald Leblanc, « René Lévesque vient vérifier l'emprise du Parti québécois sur l'est de la métropole », *Le Devoir*, 27 octobre 1973, p. 8.

⁷⁷ Gérald Leblanc, « René Lévesque qualifie le PQ de “front commun des vrais Québécois” », *Le Devoir*, 15 octobre 1973, p. 6.

⁷⁸ Leblanc, « René Lévesque vient vérifier », p. 8.

⁷⁹ Michel Roy, « Goldbloom affronte le PQ devant les sépharades », *Le Devoir*, 15 octobre 1973, p. 10.

⁸⁰ Guy Deshaies, « La bataille des radiations s'engage entre les péquistes et les libéraux », *Le Devoir*, 12 octobre 1973, p. 1 et 6.

électoral, réclamé entre autres par le PQ après les aberrations du scrutin de 1970, demeure toutefois incomplet à quelques mois de l'élection de 1973, ce que ne manque pas de souligner les péquistes⁸¹. Le 8 avril 1973, la Commission permanente de la réforme de la carte électorale (CPRCE) dépose toutefois une deuxième mouture de cette nouvelle carte électorale que le PQ critique sévèrement⁸². L'élément qui mobilise le plus d'énergie de la part des péquistes participant à cette commission est néanmoins l'idée d'instaurer une liste électorale permanente dans le but d'éliminer les irrégularités que l'on retrouve dans les listes temporaires. Comme la CPRCE n'aborde finalement pas le sujet, le PQ choisit de prendre en charge lui-même la révision des listes⁸³, ce qui l'amène à constater de nouvelles erreurs. En effet, dans plusieurs comtés montréalais qu'il ciblait comme Crémazie, Bourget, Mercier, Viau, Bourassa et Rosemont, près de 100 000 électeurs ne sont pas inscrits sur les listes⁸⁴ alors que plusieurs électeurs non habilités à voter y figurent⁸⁵. Lorsque le PQ décide de faire plusieurs demandes de radiations pour rectifier la situation, il s'expose aux attaques du Parti libéral, qui avance que les électeurs « aux noms étrangers » visés par ces demandes sont pour la plupart des citoyens canadiens aptes à

⁸¹ Pierre O'Neill, « Le gouvernement voudrait-il “enterrer” la réforme électorale? demande le PQ », *Le Devoir*, 24 mars 1972, p. 1 et 2.

⁸² Le parti déplore qu'en « Faisant fi des milieux de vie, des affinités économiques et sociales, des communautés culturelles, la Commission refait ou crée des comtés de plus en plus anonymes et dépersonnalisés dans lesquels les gens ne se reconnaissent plus ». Il prend comme exemple certaines minorités ethniques géographiquement délimités comme les Grecs du Mile End, les Juifs de Snowdon-Côtes-des-Neiges ou encore les Italiens de Saint-Michel, qui se retrouvent maintenant à cheval sur plusieurs comtés. BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847633 (Communiqué du Parti québécois, sans date; sujets variés), *La nouvelle carte électorale du Québec. Une réforme qui reste à faire*, avril 1972, p. 2-3.

⁸³ Le parti conçoit même une publicité sur les précautions à prendre pour s'assurer d'être éligible à voter. Le concept de radiation est également vulgarisé comme étant une « Manœuvre malhonnête pratiquée par les vieux partis et qui consiste à faire enlever de la liste électorale le nom d'un électeur dans le but de l'empêcher de voter pour un autre parti ». BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847168 (Campagne électorale 1973 - publicité), *Le 29 octobre c'est congé! Avant, tu dois t'assurer...*, septembre-octobre 1973.

⁸⁴ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847198 (Campagne électorale 1973 = Communiqué du PQ), Communiqué du Parti québécois, 8 octobre 1973.

⁸⁵ « 100,000 non inscrits rien qu'à Montréal? », *Le Devoir*, 9 octobre 1973, p. 1 et 9.

voter⁸⁶. Selon le PLQ, le PQ mène une opération visant à radier le plus de Néo-Québécois possibles en recourant à l'intimidation, en encourageant les électeurs à demander la radiation de leurs « voisins qui ne sont pas pure race » et en incitant des Néo-Québécois à ne pas se présenter aux bureaux de vote pour s'inscrire aux listes⁸⁷. D'ailleurs, Bourassa n'hésite pas à apposer l'étiquette de raciste à certains péquistes dans l'entourage de Lévesque⁸⁸.

Évidemment, les péquistes se défendent contre ces attaques, déplorant que les libéraux s'abaissent à utiliser des tactiques aussi désuètes et immorales pour entacher leur réputation⁸⁹. Le 24 octobre, en réponse à des accusations graves du candidat libéral Jean Bienvenue⁹⁰, le candidat péquiste dans Mercier, Louis O'Neill, organise une conférence de presse pour mettre les choses au clair⁹¹. Avançant que toutes les demandes de radiations faites par son parti sont légitimes, O'Neill déplore toutefois que seulement 439 des 1590 demandes ont été acceptées⁹². Niant vouloir intimider ses électeurs néo-québécois (principalement des Grecs, des Italiens et des Portugais), le candidat péquiste dit avoir déjà rencontré plusieurs d'entre eux et avoir senti chez eux une plus grande « sensibilité à la problématique québécoise » en comparaison à l'élection de 1970. Loin de se méfier de ces

⁸⁶ Deshaies, « La bataille des radiations », p. 1 et 6.

⁸⁷ Pierre O'Neill, « Les Libéraux accusent le PQ de racisme dans l'opération radiation », *Le Devoir*, 19 octobre 1973, p. 1 et 6.

⁸⁸ Pierre Richard, « M. Bourassa multiplie les attaques contre le PQ », *Le Devoir*, 22 octobre 1973, p. 1 et 8.

⁸⁹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847198 (Campagne électorale 1973 = Communiqué du PQ), Communiqué du Parti québécois, 18 octobre 1973.

⁹⁰ Il est ici question d'une lettre diffusée par le PQ où il justifie le bien-fondé de ses démarches, qui ne visent qu'à assurer le bon déroulement du processus démocratique. Toutefois, Bienvenue dit y voir une forme d'intimidation envers les minorités culturelles et même une forme de parjure. BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847198 (Campagne électorale 1973 = Communiqué du PQ), Communiqué du Parti québécois, 11 octobre 1973.

⁹¹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 45, Dossier 847198 (Campagne électorale 1973 = Communiqué du PQ), Communiqué du Parti québécois, 22-23 octobre 1973.

⁹² La raison évoquée pour les demandes refusées est que les plaignants de ces demandes n'avaient pas une « connaissance personnelle de l'individu » qu'ils souhaitaient radier. Michel Roy, « L'abbé Louis O'Neill appréhende une manipulation frauduleuse du scrutin », *Le Devoir*, 25 octobre 1973, p. 2.

gens, O'Neill croit que, « consciemment ou non, des responsables chargés de la confection des listes ont cherché à défavoriser des électeurs québécois francophones tout en favorisant indûment des présumés citoyens non-francophones⁹³. » Au final, les stratèges péquistes croient que toute cette histoire n'empêchera pas Lévesque d'être élu dans Dorion, surtout que presque toutes les demandes de radiations touchant ce comté (1534 sur 1538) ont été acceptées⁹⁴.

Le jour du scrutin, c'est pourtant la déception encore une fois : Lévesque est défait par près de 300 voix et le PQ perd un siège. O'Neill est également défait alors que Parizeau est battu pour une deuxième fois dans Crémazie. Le seul gain intéressant est celui du candidat vedette Jacques-Yvan Morin dans Sauvé, un comté où réside une proportion somme toute importante d'Italiens⁹⁵. Questionné sur les raisons de la défaite péquiste, Marcel Léger, député réélu dans Lafontaine, évoque le lancement prématuré des élections, qui a eu un impact certain sur leur préparation, la dégringolade des unionistes et des créditistes et, finalement, les magouilles libérales visant à les accuser de racistes⁹⁶. Quelque mois plus tard, Lévesque et Morin reviennent d'ailleurs sur l'incident en réclamant à nouveau une liste électorale permanente pour éviter les anomalies des deux dernières élections⁹⁷. Bref, cette insistance du PQ à s'attaquer aux défauts du système électoral est

⁹³ Roy, « L'abbé Louis O'Neill », p. 2.

⁹⁴ Après sa défaite crève-cœur de 1970 dans Laurier et la reconfiguration de la carte électorale, Lévesque choisit de se présenter dans Dorion en 1973. En effet, la proportion de Néo-Québécois présents dans ce comté est retranchée et ajouté à Laurier avec la réforme. Ainsi, Dorion devenait plus francophone alors que Laurier devenait plus multiculturel. Le parti estime même que leur chef pourrait gagner avec 500 voix d'avance. Pierre O'Neill, « L'opération radiation pourrait être déterminante pour le PQ », *Le Devoir*, 26 octobre 1973, p. 13.

⁹⁵ « Les résultats du scrutin au Québec, comté par comté », *Le Devoir*, 30 octobre 1973, p. 6 et 7.

⁹⁶ Pierre O'Neill, « Sans renoncer à son option, le PQ peut en reculer l'échéance », *Le Devoir*, 2 novembre 1973, p. 6.

⁹⁷ René Lévesque, *Conférence de presse de M. René Lévesque et de M. Jacques-Yvan Morin, le mardi 30 avril 1973*, [S. l.], [s. n.], 1974, p. 2 à 4 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000244805&queryId=86015609-09d7-4d25-afbe-2e2459ea8df3&posInSet=1. Il semble y avoir une erreur de date dans le document : le

venue au final miner ses efforts et a contribué à ce deuxième échec. Heureusement pour l'équipe de René Lévesque, le gouvernement Bourassa lui fournira l'occasion parfaite pour se reprendre.

2.5 L'OPPOSITION À LA LOI 22

Au lendemain de sa victoire électorale, qui lui offre la plus grande majorité parlementaire de l'histoire du Québec, le chef du Parti libéral perçoit rapidement l'urgence de régler la question linguistique. Durant l'élection, son parti est assailli de toutes parts, tant par des groupes nationalistes comme le Mouvement Québec français (MQF)⁹⁸ que par ses propres partisans⁹⁹. Lors de son discours inaugural, le premier ministre promet enfin de s'attaquer à la question linguistique sans toutefois préciser de quelle façon il procédera¹⁰⁰. En fin de compte, il faut attendre au printemps 1974 pour que le gouvernement libéral dépose une politique linguistique : le projet de loi 22 ou Loi sur la langue officielle. Choissant d'ignorer le rapport Gendron, Bourassa va de l'avant avec une législation globale touchant à de multiples secteurs comme les communications dans les milieux de travail ou encore la langue d'affichage des commerces. Son article premier stipule que « Le

30 avril tombe sur un lundi en 1973 alors qu'il tombe plutôt sur un mardi en 1974. Ainsi, cette conférence date de 1974, ce qui explique pourquoi on parle des problèmes survenus lors de l'élection de 1973.

⁹⁸ Le MQF est fondé en 1971 pour reprendre la bataille menée du FQF, son prédécesseur. Denis Turcotte, *La culture politique du Mouvement Québec Français*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1976, p. 10.

⁹⁹ Au cours de la campagne, à l'occasion d'un débat sur la langue organisé par le MQF, le ministre François Cloutier, responsable du dossier linguistique, s'attire les foudres des partisans libéraux, impatients devant le laxisme de leur parti. Clément Trudel, « À l'exception des créditistes, les partis en lice définissent leurs positions en matière de langue », *Le Devoir*, 11 octobre 1973, p. 12. Aussi, une rumeur lancée par le politologue Pierre Fournier dans le *Devoir* avançait que Bourassa maintenait en place la loi 63 à la demande des gens d'affaires, ce que le premier ministre a nié. « Je n'ai jamais promis de ne pas toucher au bill 63 », *Le Devoir*, 15 octobre 1973, p. 1 et 6. Enfin, la CECM prend position pour faire pression auprès des libéraux pour qu'ils retirent la loi 63, mettant à nouveau Cloutier dans l'eau chaude « Bourassa s'en tient au rapport Gendron », *Le Devoir*, 20 octobre 1973, p. 1.

¹⁰⁰ « Les grands objectifs du gouvernement : croissance, continuité et ouverture », *Le Devoir*, 23 novembre 1973, p. 5.

français est la langue officielle du Québec¹⁰¹ ». Toutefois, plusieurs autres dispositions viennent créer des exceptions permettant d'utiliser l'anglais. La loi accorde aussi un chapitre complet au problème très médiatisé de la langue d'enseignement. À l'article 48, il est stipulé que « Les élèves doivent connaître suffisamment la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Les élèves qui ne connaissent suffisamment aucune des langues d'enseignement reçoivent l'enseignement en langue française¹⁰² ». Les articles 50 et 51 nous apprennent quant à eux que la responsabilité de déterminer cette connaissance suffisante de la langue incombe par défaut aux commissions scolaires, mais que le ministre de l'Éducation se réserve le droit d'accomplir lui-même cette tâche par le biais de tests d'aptitudes¹⁰³.

Rapidement, le projet de loi 22 est sur toutes les lèvres alors que francophones et anglophones le critiquent vivement, quoique pour des raisons bien différentes. Du côté francophone, on déplore avant tout l'établissement en catimini de l'anglais comme langue officielle. On déplore aussi les trop grands pouvoirs discrétionnaires conférés au ministre et son équipe de technocrates¹⁰⁴. Du côté des minorités anglophones, bien qu'on s'oppose aussi aux aspects trop bureaucratiques de cette loi, c'est surtout l'abolition du libre choix et l'instauration de tests linguistiques qui dérangent¹⁰⁵. La communauté italienne parle

¹⁰¹ PL-22, *Loi sur la langue officielle*, 2^e session, 30^e législature, Québec, 1974 (adoptée le 30 juillet 1974), p. 1.

¹⁰² PL-22, *Loi sur la langue officielle*, p. 10.

¹⁰³ PL-22, *Loi sur la langue officielle*, p. 10.

¹⁰⁴ Gilles Lesage, « Le MQF, indigné, réclame que la commission siège en province », *Le Devoir*, 24 mai 1974, p. 1 et 6; « Le bill 22 : réactions très négatives », *Le Devoir*, 23 mai 1974, p. 1 et 7.

¹⁰⁵ En recourant aux tribunaux et en clamant la primauté des droits individuels lors de l'adoption des lois 22 et 101, les Anglo-Québécois ne font que réagir à une nouvelle réalité choquante : la redéfinition de leur statut et de leurs privilèges, qui passe entre autres par leur minorisation au sein de la population québécoise. Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 217; Balthazar, *Nouveau bilan*, p. 101; Corbeil, *L'embaras des langues*, p. 178.

même d'une dictature¹⁰⁶. Chez le PQ, l'opposition au projet de loi 22 est automatique. On considère que ce projet de loi est « rempli d'astuces, de trucs, de tape-à-l'œil » qui ne font que consacrer subtilement le bilinguisme. Également, le PQ déplore que la loi constitue une forme de discrimination envers les immigrants en disant que « le gouvernement ne doit pas faire porter par les plus faibles, ceux qui arrivent au Québec, son manque de vigueur et de courage¹⁰⁷ », ce qui démontre une certaine volonté de regagner la sympathie des Néo-Québécois. Le PQ s'engage enfin à mobiliser contre cette « réédition maquillée de la loi 63 » toutes les forces vives possibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement¹⁰⁸.

La vraie bataille du PQ commence avec le début des travaux de la commission parlementaire sur cette législation, qui met aux prises l'opposition officielle à l'immense majorité du gouvernement. Ce facteur numérique, combiné à l'intransigeance des libéraux, annonce déjà l'adoption de la loi à long terme, mais ce scénario ne refroidit aucunement les ardeurs du PQ dans ce combat surtout symbolique contre la vision libérale¹⁰⁹. La commission en question comprend 13 membres permanents, dont dix libéraux. L'opposition y est représentée par les péquistes Jacques-Yvan Morin et Claude Charron de même que par le créditiste Fabien Roy, qui devient rapidement leur allié. Dès l'ouverture de la commission, Charron rappelle la position que le PQ défend depuis novembre 1972 concernant l'accès à l'école anglaise :

Nous n'avons jamais voulu retirer à personne de ceux qui sont inscrits au réseau du système scolaire actuel anglophone la place qu'ils y occupent. C'était à nous, Québécois, de le faire auparavant. Nous devons maintenant respecter ces droits acquis. Mais c'est à nous, en même

¹⁰⁶ « Une “coalition” part en guerre contre la “22” », *Le Devoir*, 8 novembre 1974, p. 2.

¹⁰⁷ Gilles Lesage, « L'opposition promet un combat acharné », *Le Devoir*, 22 mai 1974, p. 1 et 6.

¹⁰⁸ Gérald Leblanc, « Le PQ mobilise », *Le Devoir*, 23 mai 1974, p. 1 et 6.

¹⁰⁹ Gilles Lesage, « Intraitable sur les principes mais souple sur les modalités », *Le Devoir*, 12 juin 1974, p. 1 et 6.

temps, Québécois, d'affirmer que ce réseau scolaire, s'il doit exister, cela doit être pour ceux qui sont de langue maternelle anglaise et ceux qui sont déjà inscrits dans le système [...].¹¹⁰

Après avoir entendu déjà une dizaine d'organisations, la commission accueille les représentants de la FAIQ. Son président Angelo Montini s'engage alors dans une discussion constructive avec Morin sur l'intégration des Néo-Québécois au secteur français. Montini avoue que les Italiens sont loin d'être réticents à intégrer le réseau français, tant qu'il leur est possible de devenir bilingues. Pour cette raison, la FAIQ plaide avant tout pour un meilleur enseignement de l'anglais dans les écoles francophones, expliquant que c'est cette faille qui a attiré les membres de leur communauté du côté anglophone¹¹¹. Souhaitant que la distinction soit faite entre les futurs immigrants et les Néo-Québécois déjà établis au pays, Montini demande « Que pour les gens qui sont là, citoyens ou immigrants reçus, qu'ils aient tous le libre choix. Pour les autres, les immigrants à venir, et à nouveau, pour tous, qu'ils aient l'immersion en français pendant trois ans », idée que ne semble pas déplaire à Morin¹¹². Ce dernier se montre plutôt compréhensif, avouant que « le système scolaire québécois porte une lourde responsabilité à votre endroit en n'ayant pas assuré des dispositions qui vous permettent de vous intégrer pleinement à la société québécoise sans que vous ayez l'impression de perdre quelque chose¹¹³ ». Il ajoute que le PQ remarque la volonté sincère des Italiens à vouloir s'intégrer, malgré quelques divergences d'opinions, et croit que le gouvernement devrait mettre tout en œuvre pour

¹¹⁰ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 30^e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Étude du projet de loi no 22 — Loi sur la langue officielle (1)*, 11 juin 1974, p. 3224.

¹¹¹ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 30^e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Étude du projet de loi no 22 — Loi sur la langue officielle (5)*, 17 juin 1974, p. 3568-3569.

¹¹² Assemblée nationale du Québec, *Étude du projet de loi no 22 (5)*, 17 juin 1974, p. 3570.

¹¹³ Assemblée nationale du Québec, *Étude du projet de loi no 22 (5)*, 17 juin 1974, p. 3569.

reconnaitre, protéger et valoriser les cultures et les langues d'origine des Néo-Québécois¹¹⁴. Toutefois, cette compréhension n'empêche pas le PQ de s'opposer au principal argument des Néo-Québécois : le libre choix. Ainsi, lorsque Jérôme Choquette, ministre de la Justice, intervient pour remettre en question la légitimité du droit des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants¹¹⁵, Charron se range du côté du libéral dissident et affirme qu'il « n'y a pas de droits acquis dans le secteur scolaire, pas plus qu'ailleurs, des anglophones au Québec actuellement¹¹⁶ ».

Alors que les travaux de la commission commencent à tourner en rond, le PQ propose en parallèle un autre « contre-projet de loi ». Reprenant l'article premier du texte de loi, le parti lui ajoute un mot crucial, ce qui donne : « Le français est la *seule* langue officielle ». Sur l'enjeu de la langue d'enseignement, le PQ annonce son intention de contourner le secteur anglophone en utilisant les données du recensement puisque « Les écoles anglaises n'existent qu'à cause de la présence historique de cette minorité anglaise importante : il est donc normal que le nombre de places dans ces écoles soit proportionnel à l'importance de cette minorité, et pas davantage¹¹⁷ ». Toutefois, Lévesque précise que son parti « respecterait l'augmentation naturelle du nombre d'anglophones ». Des dispositions transitoires seraient aussi mises en place pour permettre à ceux qui fréquentent déjà le secteur anglais de terminer leurs études. Pour ce qui est des immigrants, ils devraient tous

¹¹⁴ Assemblée nationale du Québec, *Étude du projet de loi no 22 (5)*, 17 juin 1974, p. 3568.

¹¹⁵ Un peu comme l'a fait le rapport Gendron l'année précédente, Choquette remet en question la légitimité du « droit à la langue d'enseignement » dont se prévalent les parents anglophones et allophones, avançant qu'il ne voit pas « ce qui justifie le maintien du libre choix comme principe ou, du moins, [...] au niveau des principes. Car, [...] il ne s'agit pas d'un principe, il s'agirait, tout au plus, d'une mesure pratique à laquelle le législateur pourrait consentir à certaines conditions ». Assemblée nationale du Québec, *Étude du projet de loi no 22 (5)*, 17 juin 1974, p. 3573.

¹¹⁶ Assemblée nationale du Québec, *Étude du projet de loi no 22 (5)*, 17 juin 1974, p. 3576.

¹¹⁷ « Le Parti québécois et la langue », *Le Devoir*, 20 juin 1974, p. 4.

se diriger vers l'école française, peu importe leur langue d'origine, ou fréquenter (à leurs frais) les établissements privés. Enfin, les écoles francophones devraient améliorer rapidement et considérablement la qualité de leur enseignement de l'anglais « de façon à ce que tous les Québécois puissent acquérir une bonne connaissance d'usage de la langue anglaise¹¹⁸ ». Cette contre-offre péquiste est cependant ridiculisée par Bourassa, qui considère que « La position du gouvernement est un chef-d'œuvre de clarté à côté de la confusion du projet du PQ au chapitre de la langue¹¹⁹ ». Pourtant, au sein même du Parti libéral, plusieurs voix s'élèvent pour critiquer le projet de loi 22 comme l'a fait Choquette¹²⁰.

En fin de compte, considérant se sentir suffisamment informé, le gouvernement suspend les travaux de la commission, malgré l'opposition vive des péquistes¹²¹. Après avoir fait approuver le texte en deuxième lecture¹²², le gouvernement réunit à nouveau la commission parlementaire pour l'étape finale de la troisième lecture où chaque article de la loi doit être étudié. C'est à ce moment que le PQ s'engage ouvertement dans un *filibuster*¹²³ visant à repousser le plus possible l'adoption de la loi, recevant d'ailleurs un

¹¹⁸ Gilles Lesage, « Le PQ présente son bill 22 », *Le Devoir*, 21 juin 1974, p. 1 et 6.

¹¹⁹ « Le contre-bill 22 du PQ prouve, selon Bourassa, qu'il n'y a pas d'alternative », *Le Devoir*, 25 juin 1974, p. 7.

¹²⁰ En effet, quelques députés anglophones, notamment John Ciaccia et George Springate, expriment publiquement leur opposition au projet de loi 22 dès son dépôt. Gérald Leblanc, « Le débat sur le projet de loi 22 ravive la tension chez les libéraux », *Le Devoir*, 15 juin 1974, p. 1 et 6. D'ailleurs, l'intervention de Choquette ne fait qu'envenimer cette dissension déjà présente au sein du caucus libéral. Gilles Lesage, « La loi 22 ne rallie pas encore le caucus libéral », *Le Devoir*, 4 juillet 1974, p. 1 et 6.

¹²¹ Gérald Leblanc, « Projet de loi 22 : Québec juge que la commission est assez bien informée », *Le Devoir*, 11 juillet 1974, p. 22.

¹²² En effet, Springate et Ciaccia joignent leur voix à celles de l'opposition en votant contre leur propre parti. Gilles Lesage, « Ciaccia et Springate votent contre le bill 22 en 2ème lecture », *Le Devoir*, 16 juillet 1974, p. 1 et 6.

¹²³ Terme issu du jargon parlementaire britannique pour décrire une « lutte à outrance d'obstruction systématique » à un projet de loi. Gilles Lesage, « Le PQ entreprend une guerre d'usure », *Le Devoir*, 17 juillet 1974, p. 1 et 6.

appui important de la population francophone dans ses démarches¹²⁴. Par exemple, le 18 juillet, neuf femmes, dont la sœur du ministre Cloutier, viennent assister à la commission et s'enchaînent à leur siège tout en perturbant les travaux à coup de rires et d'acclamations, exprimant clairement leur opposition à la loi libérale et forçant Bourassa à faire évacuer les tribunes¹²⁵. Charron utilise la présence de ces femmes pour attaquer les libéraux, lançant à Bourassa : « Vous avez peur, vous empêcher les gens d'entrer en bas. [...] C'est pour cela que vous la faites adopter en plein mois de juillet, cette loi-là. [...] Vous tremblez devant les Québécois¹²⁶ ». La semaine suivante, le MQF organise une manifestation anti-loi 22 en soutien aux efforts du PQ dans son combat. Plus de 3000 personnes se rendent au Parlement et répondent à l'appel en pleine période de vacances, ce qui en dit long. Charron prend même la peine de s'adresser aux manifestants pour les remercier¹²⁷.

Finalement, malgré les nombreux stratagèmes du PQ, la loi 22 est adoptée le 30 juillet 1974. Au nom de son parti, Morin déclare que « Ce projet de loi va à l'encontre des aspirations profondes des Québécois », ajoutant que l'opposition de la population tant anglophone que néo-québécoise va se manifester de façon spectaculaire à l'automne¹²⁸. La chose est également vraie du côté francophone puisque le MQF organise le 19 octobre une manifestation monstre contre la loi 22. Sollicitant l'ensemble de leurs instances régionales,

¹²⁴ Gérald Leblanc, « L'offensive du "22" est mené sur trois fronts », *Le Devoir*, 12 juillet 1974, p. 1 et 6; Lesage, « Le PQ », p. 1 et 6; « Le filibuster continue à guichets fermés », *Le Devoir*, 19 juillet 1974, p. 6; Gilles Lesage, « Excédé par le filibuster, Bourassa menace de recourir à la guillotine », *Le Devoir*, 20 juillet 1974, p. 1 et 6.

¹²⁵ Gilles Lesage, « 9 femmes enchaînées perturbent l'étude du bill en commission », *Le Devoir*, 18 juillet 1974, p. 1 et 6.

¹²⁶ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 30^e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Étude du projet de loi no 22 — Loi sur la langue officielle (22)*, 18 juillet 1974, p. 5853.

¹²⁷ Gérald Leblanc, « Ils étaient 3,000 à crier leur appui aux six députés péquistes », *Le Devoir*, 25 juillet 1974, p. 1 et 6.

¹²⁸ Gérald Leblanc, « Le combat du projet de loi 22 est fini à l'Assemblée nationale », *Le Devoir*, 27 juillet 1974, p. 1 et 6 ; Gilles Lesage, « Le bill 22 reçoit la sanction royale », *Le Devoir*, 31 juillet 1974, p. 1 et 6.

les péquistes participent activement à l'événement¹²⁹, qui aurait rallié 15 000 personnes, quoique le *Devoir* rapporte plutôt 10 000 alors que Bourassa parle plutôt de 8 000 personnes. Lévesque, Morin, Parizeau et d'autres membres éminents du parti marchent aux côtés des représentants du MQF, menant la délégation. Morin s'adresse aussi à la foule, s'exclamant : « Ils croyaient que nous étions endormis, mais nous sommes tous là, plus décidés que jamais à lutter¹³⁰ ». Alors que les francophones se réunissent derrière le MQF et le PQ¹³¹, les anglophones et les Néo-Québécois forment également un front commun sous le nom de la Coalition québécoise des libertés et des droits humains, créée en novembre 1974. Celle-ci rassemble plusieurs associations anglophones de même que quelques organismes communautaires issus des communautés italienne, grecque, portugaise, chinoise et polonaise. Comme son nom l'indique, cette Coalition déplore que la loi restreigne les droits individuels, mais aussi que les francophones, par leur attitude négative, ne font qu'épaissir ce mur qui séparent les deux communautés linguistiques de la province, s'enfermant dans leur propre « ghetto »¹³². On sent donc que des barrières existent toujours entre les deux communautés linguistiques du Québec et qu'elles les empêchent de s'unir face à la loi libérale.

Cette agitation populaire s'aggrave progressivement durant l'année 1975 alors que les libéraux marchent constamment sur des œufs. Ainsi, en février, le ministre Cloutier cherche

¹²⁹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744 (Communiqués : langue française, 1971; 1974; 1975), Communiqué de presse du Parti québécois, 3 octobre 1974.

¹³⁰ Gilles Lesage, « Ils étaient 15,000 au rendez-vous contre la loi 22 », *Le Devoir*, 21 octobre 1974, p. 1 et 6.

¹³¹ Refusant de s'immiscer dans le débat, le gouvernement fédéral demeure préoccupé par la popularité croissante de l'unilinguisme français et, comme il l'a fait à l'occasion du débat autour de la loi 63, ordonne à la Gendarmerie royale du Canada d'infiltrer plusieurs groupes francophones où circulent des propos jugés radicaux ou incitant à la violence, ce qui comprend à ses yeux le MQF et le PQ. Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 152-153 et 192.

¹³² « Une "coalition" part en guerre contre la "22" », p. 2.

à faire appliquer par les commissions scolaires les tests linguistiques prescrits par la loi 22¹³³. Face à la résistance acharnée du milieu scolaire anglophone de Montréal¹³⁴, Cloutier finit par imposer aux commissions scolaires la responsabilité de tenir les tests en les menaçant au passage de faire appel à l'amendement « Choquette » en cas de désobéissance civile¹³⁵. Ces dernières ont la possibilité d'utiliser les outils de mesure concoctés par l'État ou peuvent concevoir leurs propres tests avec leurs propres seuils de réussite¹³⁶. Le PQ critique cette gestion de l'application de ses tests linguistiques, pressant Cloutier de recourir à l'amendement Choquette¹³⁷. Ce vœu est exaucé en avril, quoique la formule des tests demeure à la discrétion des commissions scolaires, ce qui crée énormément de disparité dans les résultats et accentue le chaos et la confusion lors de la rentrée scolaire en septembre¹³⁸. Suite à un remaniement ministériel à la fin de juillet, Cloutier est remplacé à son poste par Jérôme Choquette, qui se montre moins diplomatique que son prédécesseur¹³⁹. Alors que la CSJLR demande au gouvernement de mettre fin au

¹³³ Cette décision est prise plus tôt en janvier. Gérald Leblanc, « Québec expérimente une batterie de tests », *Le Devoir*, 30 janvier 1975, p. 1 et 6.

¹³⁴ « Les tests d'aptitude de la loi 22 se heurtent à la résistance du milieu », *Le Devoir*, 13 février 1975, p. 3 ; Lise Bissonnette, « Québec retire son projet de tests linguistiques », *Le Devoir*, 20 février 1975, p. 1 et 6.

¹³⁵ L'amendement Choquette, qui correspond à l'article 40 de la loi 22 et qui tire son nom de celui qui a insisté pour l'intégrer dans la loi, permet « d'user de coercition pour empêcher la croissance du secteur anglophone sauf si elle est justifiée par l'augmentation du pourcentage d'élèves de langue maternelle anglaise sur la population totale anglophone d'une commission scolaire ». BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744 (Communiqués : langue française, 1971; 1974; 1975), « *La fin des chimères de M. Cloutier* », 26 février 1975, p. 4-5. Cet avertissement a fait hautement réagir les écoles anglaises puisqu'un tel scénario les priverait d'une bonne partie de leur clientèle, qui est surtout néo-québécoise. « Les règlements de la loi 22 mécontentent les anglo-catholiques », *Le Devoir*, 26 février 1975, p. 2.

¹³⁶ Lise Bissonnette, « Tests ou pas, la loi doit être appliquée », *Le Devoir*, 22 février 1975, p. 1 et 6.

¹³⁷ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744, « *La fin des chimères...* », p. 4-5.

¹³⁸ Lise Bissonnette, « Show me your nose... ou la CECM au cœur de la loi », *Le Devoir*, 21 juin 1975, p. 1 et 6; Gérald Leblanc, « L'épreuve fastidieuse des tests d'aptitude linguistique », *Le Devoir*, 22 juillet 1975, p. 2.

¹³⁹ Connu pour ses positions pro-francophones et plus favorables à la coercition, Choquette durcit le ton rapidement. Gilles Lesage, « 12 ministres changent de postes. Vers un ministère de l'Intérieur », *Le Devoir*, 31 juillet 1975, p. 1 et 6.

contingemment¹⁴⁰, Choquette réitère que le gel des effectifs sera maintenu¹⁴¹. Après presque un mois d'affrontements avec le ministre Choquette, ce dernier choisit de démissionner suite à un désaccord avec le reste du cabinet libéral sur la façon de régler la crise¹⁴². Se montrant plus déterminé que jamais à maintenir sa loi¹⁴³, Bourassa confie à Raymond Garneau, ministre des Finances, la responsabilité de régler la crise. Ce dernier, en révisant les chiffres et en jetant le blâme sur les mauvais calculs de la CSJLR, parvient à débloquer les places nécessaires et satisfaire (pour le moment) les anglophones et les Néo-Québécois¹⁴⁴, quoique la réponse soit moins positive du côté francophone¹⁴⁵.

Tout au long de cette rentrée agitée, le PQ ne rate aucune occasion pour réagir aux déboires du gouvernement Bourassa. Après avoir dénoncé la façon dont les tests linguistiques ont été appliqués¹⁴⁶, les péquistes écorchent le ministre Garneau qui, en plus d'invalider le contingentement mis en place par son gouvernement, vient consacrer le statu

¹⁴⁰ Les commissaires souhaitent en effet augmenter le nombre de places dans son secteur anglais pour accueillir 400 élèves ayant réussi les tests d'aptitudes. Toutefois, le contingentement leur en empêche. La CSJLR est d'ailleurs la seule touchée par cette problématique. Lise Bissonnette, « Choquette appliquera à la lettre le gel des effectifs », *Le Devoir*, 30 août 1975, p. 2.

¹⁴¹ Bissonnette, « Choquette », p. 2.

¹⁴² Lise Bissonnette, « Pas d'école plutôt que l'école française des petits Italiens de Saint-Léonard », *Le Devoir*, 3 septembre 1975, p. 3 et 6; Lise Bissonnette, « Choquette menace de couper les vivres au PSBGM », *Le Devoir*, 6 septembre 1975, p. 1 et 6; « À Québec de régler le problème qu'il a lui-même créé (LeRoyer) », *Le Devoir*, 4 septembre 1975, p. 1 et 6; Lise Bissonnette, « La communauté italienne intensifiera ses pressions », *Le Devoir*, 15 septembre 1975, p. 1 et 6; « La guérilla scolaire commence pour de bon à Saint-Léonard », *Le Devoir*, 17 septembre 1975, p. 3; « Enseigner l'anglais à l'école française », *Le Devoir*, 20 septembre 1975, p. 1 et 6; Gilles Provost, « Le ministre promet de réexaminer les 120 cas individuels », *Le Devoir*, 23 septembre 1975, p. 1 et 6.

¹⁴³ Robert Bourassa, *Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le vendredi 26 septembre 1975*, [S. l.], [s. n.], 1975, p. 2 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000593962&queryId=d983076b-cb33-43b2-a41a-128a352eba2e&posInSet=2

¹⁴⁴ Gilles Lesage, « La francisation doit respecter la bonne foi des gens (Garneau) », *Le Devoir*, 4 octobre 1975, p. 1 et 6.

¹⁴⁵ « Vives réactions à la « solution Garneau » », *Le Devoir*, 4 octobre 1975, p. 22.

¹⁴⁶ Le fait que les écoles ont eu carte blanche pour accueillir comme elles l'entendaient les élèves néo-québécois constitue la principale critique du PQ, qui y voit presque un retour au libre choix vu que certaines commissions scolaires n'ont même pas imposé de tests. BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744 (Communiqués : langue française, 1971; 1974; 1975), « *Bourassa récolte ce qu'il a semé* », 10 septembre 1975, p. 2.

quo que la loi 22 devait faire disparaître¹⁴⁷. Également, ils reprochent au gouvernement sa mauvaise gestion du problème dans Saint-Léonard :

En les invitant d'abord à passer des tests d'aptitude, on donne aux Néo-Québécois l'assurance implicite que cela devrait suffire; et si tel était le cas, l'anglicisation continuerait à galoper de plus belle au détriment de plus en plus cruel de la majorité que nous sommes. En plaquant par là-dessus des quotas étriqués, c'est en revanche aux familles concernées qu'on fait subir ce qui constitue fatalement, à leurs yeux, une iniquité.¹⁴⁸

L'année suivante, un scénario semblable se dessine pour la rentrée scolaire avec comme sujet de discorde les seuils de réussite des tests, qui varient d'une commission scolaire à l'autre et vient désavantager les enfants italophones¹⁴⁹. Ainsi, plusieurs parents frustrés décident d'occuper des écoles anglaises¹⁵⁰. Après un mois de tensions, les Italiens arrivent à arracher à Bourassa la promesse de revoir les cas des enfants « de la zone grise », soit ceux ayant obtenu entre 45 % et 60 % aux tests linguistiques¹⁵¹. Toutefois, Bourassa décide quelques jours plus tard de faire volte-face et de renvoyer les parents vers la cour

¹⁴⁷ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744 (Communiqués : langue française, 1971; 1974; 1975), « *Les masques sont tombés!* », 7 octobre 1975, p. 1-2. Les oppositions internes mentionnées viennent de Jérôme Choquette et de Claude Castonguay.

¹⁴⁸ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847744 « *Bourassa récolte...* », p. 2-3. On note ici l'ambivalence du commentaire péquiste qui, tout en dénonçant cette situation abusive, craint que l'anglicisation du Québec se poursuive si l'on accorde à ces gens le droit de fréquenter l'école anglaise.

¹⁴⁹ En effet, les commissions scolaires normalement fréquentées par la communauté italienne, soit la CECM et la CSJLR, établissent le seuil de réussite à 60 % alors que d'autres, comme le *Protestant School Board of Greater Montreal* (PSBGM), met plutôt la barre à 45 %. Angèle Dagenais, « La CECM rend plus difficile l'accès au secteur anglais », *Le Devoir*, 12 juin 1976, p. 1 et 6. ; « Génocide! disent les principaux du secteur anglais », *Le Devoir*, 16 juin 1976, p. 2 ; Angèle Dagenais, « La Commission LeRoy adopte le même critère que la CECM », *Le Devoir*, 26 juin 1976, p. 3.

¹⁵⁰ Ces manœuvres de la communauté italienne durant les rentrées de 1975 et 1976 sont principalement organisées par le *Consiglio educativo italo-canadese* (ou Comité consultatif sur l'éducation de la communauté italienne). Fondé en 1974 par un groupe d'individus d'origine italienne issus du milieu de l'éducation, cette organisation est formée suite à un désaccord au sein de la FAIQ à propos de l'attitude à adopter face à la loi 22. Le *Consiglio* va même organiser des classes d'anglais clandestines pour les jeunes italophones unilingues dans l'optique de les préparer aux tests linguistiques imposés par la nouvelle loi. Amanda Ricci explique que cette organisation « was backed by the very families affected by the crisis » et offrait ainsi un contrepoids à une élite italo-québécoise jugée trop individualiste. Amanda Ricci, « From Acculturation to Integration. The Political Participation of Montréal's Italian-Canadian Community in an Urban Context (1945-1990), Université de Montréal, Mémoire de maîtrise (histoire), 2009, p. 64-65.

¹⁵¹ Pierre O'Neill, « Bourassa s'engage à reconsidérer les tests », *Le Devoir*, 20 septembre 1976, p. 1 et 6.

d'appel¹⁵². Ce geste, qui survient deux semaines avant que Bourassa ne déclenche les élections provinciales, vient évidemment entacher davantage la réputation des libéraux après des minorités¹⁵³ et ouvre toute grande la porte au PQ pour venir se présenter comme une alternative intéressante et viable pour les Néo-Québécois.

2.6 1976 : UNE VICTOIRE PARADOXALE

Ayant appris sa leçon à la suite de ses deux dernières élections, la PQ révisé en profondeur sa stratégie politique et son approche auprès de la population. Ainsi, à l'occasion de son congrès annuel de 1974, il s'engage à dialoguer avec tous les groupes de la société québécoise en ouvrant les portes de l'événement aux gens extérieurs au parti. Le congrès est d'ailleurs qualifié comme étant « celui de l'ouverture, de l'échange et du dialogue avec des représentants de tous les niveaux de l'échelle sociale, de toutes les couches de la population, et avec divers groupes ethniques qui concourent, chacun de leur façon, à donner au Québec d'aujourd'hui son originalité profonde ». Dans le programme du congrès, on peut lire :

Pour nous, ça vaut le coup de dialoguer avec tous ces gens, de comprendre leurs aspirations, leurs désirs et leurs problèmes. Le Parti Québécois constitue maintenant l'opposition officielle. Il se doit donc, plus que jamais, d'être à l'écoute non seulement de ses membres, mais aussi de tous les groupes qui forment notre société, de façon à devenir le véritable porte-parole de la population dans son ensemble. [...] Ce dialogue franc et ouvert avec les éléments les plus divers de la population devrait nous donner de précieux renseignements sur l'image que projette le parti dans tous les coins du Québec et sur les positions qu'on désire nous voir prendre sur quelques-uns des problèmes les plus urgents qui confrontent les Québécois.¹⁵⁴

Le résultat de cette opération est néanmoins mitigé. D'un côté, la participation au congrès est satisfaisante et des liens nouveaux se sont formés. De l'autre, les gens

¹⁵² Marie Laurier, « Voyez l'ombudsman », *Le Devoir*, 2 octobre 1976, p. 1 et 8.

¹⁵³ Marie Laurier, « Insatisfait de la réponse de Bourassa le Consiglio prépare sa contre-attaque », *Le Devoir*, 4 octobre 1976, p. 3.

¹⁵⁴ BANQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 29, Dossier 847633 (Communiqué du Parti québécois, sans date; sujets variés), *Ve Congrès National du Parti québécois. "Le Québec, ça vaut le coup"*. *Un bon chez soi pour six millions de Québécois, ça vaut le coup*, 15-16-17 novembre 1974, p. 3-4.

« conquis » au parti sont majoritaires et il y a peu de remise en question du programme péquiste¹⁵⁵. Un autre changement au discours péquiste concerne l'article premier du parti : l'indépendance. En effet, le 23 septembre 1975, Lévesque et le reste de la direction du parti songent à mettre de côté l'argumentaire souverainiste jusqu'à ce qu'ils parviennent à remplacer le gouvernement Bourassa. Ils semblent penser que l'indépendance n'est pas assez vendeur en période d'élections, notamment auprès des minorités, et veulent éviter une autre défaite qui pourrait leur être fatale¹⁵⁶. La stratégie adoptée et le slogan choisi, soit « On a besoin d'un vrai gouvernement », représentent bien cette approche plus pragmatique et électoraliste. On compte miser énormément sur le bilan du gouvernement Bourassa pour critiquer sa moralité, son éthique et son efficacité.

Alors que la campagne électorale est à nouveau déclenchée de manière prématurée par le gouvernement Bourassa, le PQ choisit de renouveler activement ses efforts pour rejoindre l'électorat néo-québécois. Le choix des candidats pour certains comtés est éloquent à cet égard avec des candidats vedettes comme Gérard Godin, Jacques Couture et Lise Payette qui se présentent dans les comtés de Mercier, Saint-Henri et Dorion, où l'on retrouve plusieurs membres des communautés culturelles¹⁵⁷. On remarque toutefois que des piliers du parti comme Lévesque et Parizeau cherchent avant tout à se faire élire et choisissent donc des comtés sûrs en banlieue¹⁵⁸. Cet effort des péquistes se fait aussi sentir

¹⁵⁵ Gilles Lesage, « Le parti entrebaille sa porte à la critique des non-péquistes », *Le Devoir*, 18 novembre 1974, p. 2.

¹⁵⁶ Pierre O'Neill, « La thèse de l'indépendance reléguée au deuxième rang? », *Le Devoir*, 23 septembre 1975, p. 1 et 6.

¹⁵⁷ Pierre O'Neill, « Godin contre Bourassa », *Le Devoir*, 18 octobre 1976, p. 2 ; Pierre O'Neill, « Jacques Couture dans Saint-Henri », *Le Devoir*, 19 octobre 1976, p. 2 ; Gérard Leblanc, « Deux candidats prestigieux du PQ », *Le Devoir*, 22 octobre 1976, p. 3 et 6.

¹⁵⁸ Pierre O'Neill, « René Lévesque dans Taillon », *Le Devoir*, 19 octobre 1976, p. 2 ; Gérard Leblanc, « Comtois veut empêcher le PQ de traverser le pont du bout de l'île », *Le Devoir*, 2 novembre 1976, p. 2. Lévesque choisit Taillon sur la Rive-Sud alors que Parizeau se présente dans l'Assomption sur la rive-nord.

au sein même des comtés. Ainsi, le 30 octobre, Lise Bourgeois, candidate péquiste dans le comté multiethnique de Saint-Louis, accepte l'invitation du Mouvement démocratique portugais de Montréal à rencontrer la communauté portugaise et à discuter des enjeux qui les préoccupent¹⁵⁹. Du côté du comté de Viau, le parti note un intérêt grandissant de la communauté italienne envers le PQ, qui adhère en grand nombre au parti¹⁶⁰. Cet appui se concrétise davantage avec la prise de position publique de la revue italophone *La Tribuna-Italiana*, qui condamne officiellement le gouvernement Bourassa et avance que « l'unique parti qui a parlé clairement aux néo-Québécois, même sur le problème de la langue d'enseignement, même si cette clarté fut parfois dure, est le Parti Québécois. Et, par les temps qui courent, c'est surtout de clarté que nous avons besoin¹⁶¹ ». Enfin, vers la fin de la campagne, Jacques-Yvan Morin, à l'occasion de la présentation du candidat du parti dans Laurier, le grec John Kambites, en profite pour aborder la question des rapports avec les Néo-Québécois. Entouré des candidats péquistes de Montréal, Morin se réjouit que les efforts mis en œuvre par le PQ¹⁶² pour se rapprocher des Néo-Québécois commencent à porter fruit :

Jusqu'alors, [...] une certaine méfiance, savamment entretenue par la propagande libérale, avait empêché une bonne compréhension entre ces minorités ethniques et le Parti Québécois. Cette méfiance était d'ailleurs paradoxale: alors que les Québécois des groupes ethniques minoritaires se retrouvent souvent parmi les milieux les plus exploités de la population, ils demeuraient en marge de l'action du principal véhicule de changement social au Québec. Il faut dire que les

¹⁵⁹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795 (Campagne électorale 1976 : Communiqués du P. Q.), Communiqué de presse du Parti québécois, 30 octobre 1976.

¹⁶⁰ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795 (Campagne électorale 1976 : Communiqués du P. Q.), Communiqué de presse du Parti québécois, octobre-novembre 1976.

¹⁶¹ BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795 (Campagne électorale 1976 : Communiqués du P. Q.), Communiqué de presse de La Tribuna Italiana, octobre-novembre 1976.

¹⁶² Morin mentionne entre autres la traduction du programme et de la documentation du parti, la diffusion de 39 émissions de radio et de télévision dans la langue d'origine des auditeurs et la formation de comités multiethniques au sein du parti. BAnQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795 (Campagne électorale 1976 : Communiqués du P. Q.), *Les minorités ethniques au sein du Parti québécois*, 7 novembre 1976, p. 1.

libéraux jouaient à fond la carte de la peur, présentant le Parti Québécois comme un parti xénophobe et hostile aux minorités ethniques. Face à des gens, parfois peu au courant de la réalité francophone, les libéraux avaient beau jeu et peut-être pouvaient-ils croire qu'ils détenaient ce qu'ils appellent de façon méprisante "le vote ethnique" en otage. Mais la tromperie ne dure qu'un temps et ce temps est maintenant révolu. Tandis que le Parti Québécois au cours des deux dernières années se rapprochait des groupes ethniques minoritaires [...], les libéraux par leur arrogance se compaiaient de ceux-ci comme de nombreux autres secteurs dynamiques de la société québécoise.¹⁶³

Cette volonté de rejoindre les Néo-Québécois coïncide avec l'importance croissante du débat entourant la langue d'enseignement et la loi 22, enjeu cher aux communautés culturelles. Plusieurs personnes s'étant engagées dans le débat dans les années précédentes prennent même la décision de faire le saut en politique pour défendre leurs positions¹⁶⁴. À peine 10 jours après le début de l'élection, le *Devoir* stipule que la loi 22 fait déjà énormément jaser et provoque encore l'indignation¹⁶⁵. Face à cette pression grandissante, Jean Bienvenue, ministre de l'Éducation, annonce vers la fin de la campagne des amendements à la loi 22 dans le but de satisfaire ces minorités dont son parti perd peu à peu les faveurs¹⁶⁶, mais cette manœuvre explose rapidement au visage du PLQ. Alors que les péquistes y voient la preuve de « cette faiblesse et cette impuissance » du gouvernement Bourassa, qualifiant cette promesse de « franchement insultante aussi bien pour la majorité que nous sommes que pour les minorités¹⁶⁷ », les Italiens qualifient cette annonce de « bluff électoral » visant à « récupérer le vote ethnique¹⁶⁸ ».

¹⁶³ BANQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795, *Les minorités...*, p. 1 et 2.

¹⁶⁴ Notons entre autres Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, et Donat Taddeo, ex-président du *Consiglio* et commissaire à la CECM, qui deviennent candidats pour le Parti libéral et les nombreux Italo-Montréalais qui choisissent de défendre les couleurs unionistes après le débat du 7 novembre (voir note 247).

¹⁶⁵ Gilles Lesage, « La loi 22 est vite devenue en enjeu majeur », *Le Devoir*, 29 octobre 1976, p. 1 et 2.

¹⁶⁶ Bernard Descôteaux, « Bienvenue promet de remplacer les tests », *Le Devoir*, 3 novembre 1976, p. 1 et 6.

¹⁶⁷ BANQ-Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 1, Dossier 846795 (Campagne électorale 1976 : Communiqués du P. Q.), Texte de René Lévesque, 13 novembre 1976.

¹⁶⁸ Clément Trudel, « Du bluff électoral, répond le Consiglio à Bourassa », *Le Devoir*, 3 novembre 1976, p. 3.

Quelques jours plus tard, le *Consiglio* invite les partis à venir présenter leur position concernant la langue d'enseignement devant les membres de la communauté italienne. Alors que le libéral Fernand Lalonde, responsable de l'application de la loi 22, peine à convaincre les Italiens du bien-fondé de sa loi et est chahuté de toutes parts, l'unioniste Rodrigue Biron, seul chef à s'être déplacé, est chaudement applaudi après s'être engagé à répondre à presque toutes les demandes de la communauté¹⁶⁹. De son côté, Jacques-Yvan Morin, représentant péquiste et porte-parole du parti en éducation, parvient habilement à faire passer son message. Il prend ainsi le temps de saluer la capacité d'intégration des Italiens, qui demeurent néanmoins fier de leur culture et de leur langue. Il rappelle ensuite la bataille parlementaire menée par le PQ contre le projet de loi 22 de même que les positions linguistiques de son parti. Concernant les Néo-Québécois déjà établis au Québec (ce qui inclut une majorité d'Italo-Québécois), « un recensement les départagera en francophones et anglophones; ceux qui se déclareront anglophones pourront envoyer leurs enfants à l'école anglaise, et ce droit leur sera garanti par un engagement formel¹⁷⁰ ». Cette idée d'utiliser les recensements est mal reçue, plusieurs y voyant une nouvelle forme de contingentement¹⁷¹. Néanmoins, le PQ sent que le dialogue est plus ouvert et que les Italiens écoutent ce que ses candidats proposent.

Finalement, après huit années difficiles, le PQ remporte enfin une victoire éclatante et s'assure une majorité importante à l'Assemblée nationale. D'ailleurs, après avoir passé beaucoup de temps dans son comté de Taillon, Lévesque parvient enfin à se faire élire.

¹⁶⁹ Biron promet entre autres le retour au statu quo de la loi 63, l'établissement du français et de l'anglais comme langues officielles sur un pied d'égalité et l'instauration de l'enseignement de la langue seconde dès la première année du primaire. Marie Laurier, « Biron ovationné comme un sauveur par le Consiglio », *Le Devoir*, 8 novembre 1976, p. 1 et 6.

¹⁷⁰ André Béliveau, « Biron a la vedette au Consiglio », *La Presse*, 8 novembre 1976, p. A1 et A6.

¹⁷¹ Laurier, « Biron ovationné », p. 1 et 6.

Même chose pour plusieurs des candidats vedettes du parti comme Parizeau, Morin, Payette, Charron et Couture. Gérald Godin cause par ailleurs la surprise en battant Bourassa dans son comté de Mercier. Alors que l'UN gagne 11 sièges et revient à l'Assemblée nationale, le PLQ connaît une débandade majeure¹⁷². Cette victoire s'explique entre autres par la redistribution du vote libéral vers les candidats unionistes dans plusieurs comtés ethniques¹⁷³. En effet, dans certains cas, les votes néo-québécois accordés à l'UN mettent suffisamment à mal la majorité libérale pour permettre au PQ de rafler la victoire. C'est le cas notamment dans Bourassa, Crémazie, Jeanne-Mance, Viau et Sainte-Anne¹⁷⁴. Dans son discours de victoire, Lévesque reconnaît justement cette réalité lorsqu'il mentionne que son gouvernement tentera d'être « Un gouvernement qui soit vraiment celui de tous les Québécois, de toutes les régions, de tous les milieux et de toutes les origines. Il y a de la place chez nous, et une place qui doit être non seulement juste mais également chaleureuse, pour tous ceux qui habitent, qui animent et qui aiment le Québec¹⁷⁵ ».

2.7 CONCLUSION

En résumé, au cours de cette décennie, le PQ alterne entre sa volonté de courtoiser l'électorat néo-québécois et son désir de défendre les intérêts de la majorité francophone. À plusieurs moments, le parti se retrouve déchiré entre ces deux objectifs qui semblent de plus en plus incompatibles. Ainsi, durant la Crise de Saint-Léonard, l'équipe de Lévesque se montre ouverte aux communautés culturelles. Ses positions en matière de langue et

¹⁷² « Les résultats des élections comté par comté », *Le Devoir*, 16 novembre 1976, p. 6.

¹⁷³ Il est question ici des comtés d'Anjou, de Bourassa, de Saint-Henri, de Jeanne-Mance, de Dorion, de Sauvé, de Crémazie, de Bourget, de Guoin, de Mercier, de Rosemont, de Sainte-Anne et de Viau.

¹⁷⁴ Gérald Leblanc, « Montréal : tous les comtés "francophones" sont péquistes », *Le Devoir*, 16 novembre 1976, p. 2. Pour les résultats détaillés comté par comté, voir la p. 8.

¹⁷⁵ René Lévesque, *Texte de la conférence*, [S. l.], [s. n.], 1976, p. 7, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000244337&posInSet=2&queryId=defe3b08-87bb-42af-9a73-58149aba1977.

d'immigration sont assez modérées pour obtenir l'assentiment passif des minorités, mais pas suffisamment convaincantes pour entraîner un vote néo-québécois massif envers le PQ. Le combat acharné que mène le parti contre la loi 63, et indirectement le libre choix qu'elle prescrit et qu'apprécient les minorités, lui fait perdre des points.

La réaction émotive du PQ au rapport Gendron accentue d'ailleurs l'ampleur de ce désaccord idéologique. En effet, ce rapport met de l'avant une approche incitative, qui est bien accueillie par les minorités linguistiques, alors que les péquistes se disent plutôt en faveur de plus de coercition. De plus en plus, le PQ réalise qu'il a davantage intérêt à se rallier à l'électorat francophone, plus réceptif à son programme et plus aligné sur ses convictions. Toutefois, le fiasco de l'élection de 1973 fait réaliser au parti l'importance du vote néo-québécois et l'amène à changer rapidement son fusil d'épaule, surtout avec la loi 22 en 1974. Il faut dire que le projet politique porté par le PQ reçoit un accueil beaucoup moins hostile au sein de la population qu'auparavant, ayant acquis une certaine respectabilité avec le temps. Ce faisant, il devient alors envisageable de former l'Opposition officielle et même le gouvernement, ce qui amène les péquistes à faire preuve parfois de pragmatisme pour maximiser ses chances, d'où les changements de stratégies en 1970 et en 1974.

Il faut dire que le gouvernement Bourassa offre au PQ une occasion en or pour se réconcilier avec les communautés culturelles. En effet, l'adoption de la Loi sur la langue officielle vient porter un dur coup à la réputation des libéraux auprès des anglophones et des allophones, qui perdent le droit de choisir la langue d'enseignement et se voient obligés de faire passer à leurs enfants des tests linguistiques défailants et inégaux pour déterminer leur admissibilité au secteur anglais. Bien que les francophones, péquistes y compris,

s'opposent à la loi 22 pour des raisons différentes de celles des anglophones, le parti de Lévesque y voit une opportunité de profiter de l'impopularité du gouvernement Bourassa pour réaliser des gains idéologiques et unir les opposants à la loi sous son aile. Par le biais de plusieurs actions concrètes, le PQ parvient à rallier une partie de l'opinion néo-québécoise, qui voit en le parti un « moindre mal ». Néanmoins, plusieurs voient dans l'UN une autre alternative viable, ce qui fait que la victoire péquiste de 1976 est majoritairement due à une division du vote en sa faveur.

Malgré ces quelques gains, à plusieurs reprises, le PQ démontre qu'il ne comprend pas encore totalement la réalité des Néo-Québécois, notamment lorsqu'il les associe à la minorité anglophone. Cette méconnaissance des enjeux et des préoccupations de cette population vient parfois teinter cette relation qui demeure pour le moment cordiale. Toutefois, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, ce rapport entre le gouvernement Lévesque et les minorités culturelles se transforme rapidement en confrontation.

3 DE LA NÉGOCIATION À LA CONFRONTATION : LE CAS DE LA LOI 101 (1976-1978)

L'arrivée au pouvoir du PQ en 1976 suscite à la fois euphorie et angoisse au sein de la population québécoise. Alors que le camp fédéraliste redoute le pire et se prépare à défendre l'unité canadienne, les indépendantistes y voient plutôt une première étape vers l'indépendance, une page d'histoire qui s'écrit. Du côté des communautés culturelles, la réaction est plus nuancée. Pour la majorité des Néo-Québécois, défaire le gouvernement Bourassa constituait une priorité durant cette élection et cet objectif a été atteint. Toutefois, la victoire du PQ s'avère décevante considérant qu'ils ont été nombreux à appuyer l'UN. Ainsi, tout en se disant prêts à donner sa chance au coureur, les minorités ethniques sont habitées par une certaine appréhension face aux intentions du gouvernement Lévesque.

Dès le lendemain du scrutin, le nouveau premier ministre du Québec offre d'ailleurs des précisions sur les nombreux chantiers que son équipe compte mener à terme et affirme que la question de la langue constitue une priorité en raison de la gravité des dégâts causés par la loi 22¹. À l'occasion de son discours inaugural en mars 1977, Lévesque confirme qu'un livre blanc sera bientôt déposé pour présenter les grandes lignes d'une future Charte de la langue française. Faisant référence aux minorités linguistiques de la province, il se dit convaincu qu'en « y mettant de part et d'autre toute la bonne foi et la compréhension dont nous sommes capables », il sera possible d'en arriver à un compromis². Même s'il

¹ Michel Roy, « Lévesque promet de s'attaquer d'abord aux maux du Québec », *Le Devoir*, 17 novembre 1976, p. 1 et 6.

² BAnQ-Québec, Fonds Parti Québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 59, Dossier 849331 (1/2) (Cabinet du Premier Ministre, janvier à juin 1977), *Message inaugural prononcé par le Premier ministre monsieur René Lévesque*, 8 mars 1977, p. 11.

veut se montrer conciliant et bienveillant envers les minorités³, le gouvernement Lévesque ne cache pas sa principale motivation : garantir la vitalité de la culture et de la langue française au Québec.

Cette posture le place directement en opposition avec les groupes minoritaires, encore attachés au bilinguisme relatif qui prévaut jusqu'alors. Les Juifs sont notamment les premiers à rencontrer le nouveau premier ministre pour lui faire part ouvertement de ces craintes partagées par une majorité de Néo-Québécois⁴. L'indignation exprimée par les minorités face à cette politique linguistique met donc en relief le fossé idéologique qui les sépare des péquistes. En effet, l'adoption de la Charte de la langue française devient rapidement le théâtre d'une confrontation entre deux visions du Québec : l'une met l'accent sur la nécessité, voire l'urgence d'étendre le français à toutes les sphères de la société tout en renforçant son influence tandis que l'autre, sans rejeter nécessairement la prééminence de la langue majoritaire, souhaite que soit respecté le choix des citoyens d'apprendre et d'utiliser les deux langues officielles du Canada. Également, cet événement provoque (ou plutôt accentue) un rapprochement idéologique entre la communauté anglophone et les groupes ethniques, qui défendent des principes similaires face à l'idéologie gouvernementale. La commission parlementaire devant étudier le projet de loi no. 1 constitue la première occasion de débattre ouvertement sur le sujet. Par la suite, l'affrontement se transporte dans les écoles alors que les acteurs du milieu scolaire anglophone se rebellent ouvertement contre la nouvelle loi. Avec leur complicité, plusieurs

³ « Le PQ veut se rapprocher des minorités », *Le Devoir*, 6 décembre 1976, p. 1 et 6.

⁴ Lors de cette rencontre, qui se déroule le 31 janvier 1977, les représentants juifs réclament, grosso modo, « la préservation des libertés fondamentales, une ouverture à la valeur des différentes traditions identitaires présentes au sein de la société québécoise, le soutien aux individus les plus démunis et, finalement, l'assurance qu'une protection serait accordée aux minorités vulnérables ». Anctil, *Trajectoires*, p. 193-194.

parents néo-québécois expriment également leur désaccord en inscrivant illégalement leurs enfants au secteur anglais et en faisant appel aux tribunaux pour faire invalider la Charte.

Dans ce chapitre, je m'attarde donc à ce changement de dynamique qui s'installe et se concrétise entre le PQ et les groupes ethniques. Dans un premier temps, je fais ressortir à travers le Livre blanc et le projet de loi no. 1 les principaux éléments de l'approche favorisée par le gouvernement pour régler le problème de la langue. Cette solution met davantage l'accent que les lois précédentes sur les besoins de la majorité francophone et instaure des moyens plus sévères pour atteindre ses objectifs. Dans un deuxième temps, j'étudie la réaction des groupes minoritaires à la loi et démontre de quelles manières le gouvernement tente de les convaincre de la nécessité d'agir comme il entend le faire. Vient ensuite le moment des échanges en commission parlementaire où les deux camps exposent leurs positions avec conviction et fermeté. Bien que certains démontrent une volonté d'atteindre un compromis, ils se heurtent à un mur d'intransigeance du côté du PQ. Enfin, je termine en analysant les péripéties ayant ponctué l'application de la loi durant les deux premières années de son existence. D'un côté, on retrouve le milieu scolaire anglophone, appuyé par plusieurs milliers de parents néo-québécois opposés à la loi, qui cherche à faire amender ou même supprimer la loi 101. De l'autre, le gouvernement péquiste représenté par son ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, qui est envoyé au front pour gérer la crise et limiter les dégâts. Il y parvient en alliant la diplomatie à des sanctions suffisamment dissuasives pour rétablir la paix sociale, malgré que des tensions sous-jacentes demeurent.

3.1 UNE LOI AU SERVICE DES BESOINS DE LA MAJORITÉ

Malgré une certaine appréhension à aborder le sujet linguistique, les péquistes croient qu'il importe d'agir au plus tôt pour éviter que l'agitation sociale persiste. Faisant suite à leur promesse faite en 1974 et réitérée lors de l'élection de 1976, ils comptent bien remplacer la loi 22, la jugeant inefficace pour assurer la pérennité de la langue française. D'ailleurs, si rien n'est fait dans un avenir rapproché, ils croient que la situation actuelle du français, déjà périlleuse, ne peut que s'aggraver, compromettant sérieusement la survie et l'épanouissement de la culture francophone⁵. René Lévesque renchérit que la nécessité de légiférer en matière linguistique est réelle et nécessaire vu le contexte explosif entourant la question depuis quelques années, même s'il trouve ce processus humiliant⁶. Ainsi, le gouvernement publie au début du mois d'avril 1977 un Livre blanc sur sa nouvelle politique linguistique. Ce document assez imposant et détaillé, réalisé par Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel, offre un regard assez précis de la vision linguistique qui sera défendue par le parti, qui inclut entre autres l'instauration de nouveaux repères communs pour les Québécois⁷. On y décrit la langue comme quelque chose de beaucoup plus complexe qu'un mode de communication :

Grâce au langage, on reconnaît que l'on appartient à un même monde, on ressent des sentiments qui consonnent avec ceux d'autrui; c'est par la langue que les dialogues et les conflits prennent forme. La langue est donc un milieu concret. Elle n'est pas seulement un instrument d'expression. Être attentif à l'état de la langue, veiller à sa santé et à sa rigueur, travailler à son développement, c'est s'attacher à l'une des composantes principales de ce qu'il est convenu

⁵ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 2 et 3, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570700&queryId=36f13455-1c9e-4dc0-ada3-17fa59740598&posInSet=1

⁶ BAnQ-Québec, Fonds Parti Québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 58, Dossier 849322 (Émissions de Radio-Canada, 1977), *Entrevue de René Lévesque à Radio-Canada*, 1977, p. 7-8 (bobine 2).

⁷ Helly explique qu'avec l'adoption de la loi 101, « pluralité culturelle et linguistique de la société civile, territoire, institutions publiques et juridiques (État, Parlement, Charte), langue française sont les nouveaux paramètres de l'identité collective québécoise qui permettent de poser les jalons d'une collectivité politique, francophone et pluraliste, se démarquant d'une représentation du Québec comme nation ethnique canadienne-française, partie de l'héritage culturel et historique canadien ». Helly, *Le Québec*, p. 29.

maintenant d'appeler "la qualité de la vie". [...] Ce que les francophones réclament n'a rien à voir avec les procédés de "traduction de l'anglais" que veulent garantir des politiques de bilinguisme. Il s'agit de protéger et de développer dans sa plénitude une culture originale : un mode d'être, de penser, d'écrire, de créer, de se réunir, d'établir des relations entre les groupes et les personnes, et même de conduire les affaires.⁸

Au sujet de la langue d'enseignement, le Livre blanc propose un nouveau critère d'admissibilité à l'école anglaise, soit « la fréquentation de l'école primaire anglaise au Québec par un des parents⁹ ». Plus précisément, les enfants qui veulent fréquenter l'école anglaise doivent répondre à l'une des conditions suivantes : avoir au moins un parent ayant fréquenté l'école primaire anglaise au Québec, déjà recevoir l'enseignement en anglais (ou avoir un frère ou une sœur qui le reçoit) ou avoir un parent qui a fréquenté l'école primaire anglaise hors du Québec, à condition que ce parent réside au Québec au moment de l'adoption de la loi. Également, pour ceux qui choisiront l'école française même s'ils sont éligibles à fréquenter le secteur anglophone, des mécanismes seront mis en place pour garantir à leurs descendants le droit de choisir l'école anglaise s'ils le désirent¹⁰. Cette approche est justifiée par le fait que « l'école anglaise, qui constitue un système d'exception accordé à la minorité actuelle du Québec, doit cesser d'être assimilatrice et doit donc être réservée à ceux pour qui elle a été créée ». Ainsi, la loi vise à « diriger vers l'école française tous les autres enfants, qu'ils fassent déjà partie de la communauté francophone ou qu'ils viennent s'établir chez nous dans l'avenir¹¹ ».

Ayant d'abord choisi d'utiliser la langue maternelle des enfants pour déterminer leur admissibilité au secteur anglais¹², Laurin finit par se raviser et propose ce nouveau

⁸ Québec, *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec, mars 1977, p. 19 et 20.

⁹ Québec, *La politique québécoise de la langue*, p. 48.

¹⁰ Québec, *La politique québécoise de la langue*, p. 47.

¹¹ Québec, *La politique québécoise de la langue*, p. 46-47.

¹² Bernard Descôteaux, « L'école anglaise sera fermée aux immigrants », *Le Devoir*, 16 décembre 1976, p. 1 et 6.

critère au conseil des ministres¹³, quoiqu'il n'est pas le premier à suggérer cette idée¹⁴. Le gouvernement réalise rapidement que, dans le cas de la langue maternelle, il n'y a « aucun moyen objectif et valide d'apprécier la langue maternelle de l'enfant » autre que par une déclaration solennelle ou assermentée de ses parents », démarche qui ouvrirait la porte « à la duplicité et aux fausses déclarations¹⁵ ». Ainsi, dans « un souci de cohérence¹⁶, et non pas dans un souci agressif ou de revanche ou d'élimination », le PQ opte pour ce nouveau critère¹⁶.

Après avoir déposé le Livre blanc, Laurin ajoute quelques précisions sur sa politique linguistique en conférence de presse. Concernant l'enseignement de l'anglais¹⁷, il croit

qu'il [...] sera plus facile, maintenant que le Parti québécois est au pouvoir, d'assurer l'enseignement de cette langue seconde, si le gouvernement actuel peut donner enfin aux Québécois cette fierté, cette assurance, cette sérénité qui convaincront chaque Québécois, chaque professeur, chaque élève que le français n'est plus menacé au Québec et que l'on peut enfin songer à lui adjoindre la possession d'autres langues qui ne peuvent que l'enrichir sur le plan individuel, comme sur le plan collectif.¹⁸

Il ajoute que le gouvernement, en plus d'avoir pris connaissance à nouveau de tous les mémoires déposés lors de la commission parlementaire sur la loi 22, a pris le temps de consulter « la presque totalité des groupes ethniques », précisant que « nous avons dialogué

¹³ Bernard Descôteaux, « Laurin propose un nouveau critère », *Le Devoir*, 18 février 1977, p. 1.

¹⁴ En effet, c'est la Commission des écoles catholiques du Québec qui suggère en premier ce critère quelques années auparavant lors des audiences de la Commission Gendron. Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 154-155.

¹⁵ Québec, *La politique québécoise de la langue*, p. 47-48.

¹⁶ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. 1.], [s. n.], 1977, p. 20.

¹⁷ Depuis les événements de Saint-Léonard en 1968-69, la mauvaise qualité de l'enseignement de l'anglais au secteur français est souvent évoqué comme raison expliquant que les Néo-québécois choisissent massivement le secteur scolaire anglophone, d'où la volonté des péquistes de rectifier la situation. À ce propos, Corbeil souligne que tous les gouvernements élus depuis cette époque, y compris le gouvernement Lévesque, s'entêtent pourtant « à maintenir un enseignement de la langue anglaise à petites doses, formule pédagogique qui a largement fait les preuves de son inefficacité, de génération en génération », croyant plutôt que « l'enseignement de la langue seconde est efficace à la condition d'être intensif ». Corbeil, *L'embaras des langues*, p. 282.

¹⁸ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. 1.], [s. n.], 1977, p. 7.

avec eux [...] écouté leurs représentations, l'expression de leurs besoins, de leurs aspirations ». Laurin explique que, tout en les écoutant, le gouvernement leur a fait part de ce qu'il considère comme étant les « aspirations de la majorité francophone » et que, « comme on dit souvent, en certains cas : *We have agreed to disagree* ». Laurin pense toutefois que le PQ s'est montré transparent par rapport à ses intentions et qu'il n'a pas cherché à leur cacher quoi que ce soit¹⁹. Enfin, le ministre admet volontiers que la loi est plus coercitive que la loi 22, jugeant que cela est nécessaire dans le contexte actuel. En effet, selon lui, il est maintenant temps d'agir concrètement pour mettre fin à cette situation contradictoire où la majorité francophone se sent comme une minorité sur son propre territoire. Vu que les mesures incitatives des lois précédentes se sont avérées inefficaces, la coercition serait donc, à son avis, la seule option possible²⁰.

Au final, le projet de loi déposé à la fin avril est assez fidèle aux lignes directrices du Livre blanc²¹ et réitère dans son préambule la volonté du gouvernement de poursuivre les objectifs de la loi « dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités qui participent au développement du Québec²² ». En conférence de presse, Laurin confirme que le chapitre sur la langue d'enseignement « reflète exactement ce que contenait le livre blanc²³ » et que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier ce chapitre de la Charte car c'est justement dans le secteur scolaire que réside la plus grande menace pour

¹⁹ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 21-22.

²⁰ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 41.

²¹ PL-1, *Charte de la langue française au Québec*, 2^e session, 31^e législature, Québec, 1977 (Déposé en 1^{ere} lecture le 27 avril 1977 et retiré le 9 juillet 1977), p. 12 et 13.

²² PL-1, *Charte de la langue française au Québec*, p. 1.

²³ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mercredi 27 avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 4, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570703&queryId=08a89433-e39e-46aa-bd24-48658ecdbbd2&posInSet=1

l'avenir du français. Le ministre revient sur le sujet en commission parlementaire, affirmant qu'il y a « un redressement à effectuer en faveur de la population francophone et ce redressement [...] ne peut être effectué que par l'arrêt de ce processus absolument anormal qui a voulu que tous les immigrants ou les nouveaux venus au Québec dans leur quasi-totalité s'intègrent au secteur anglophone, et en particulier à l'école anglophone²⁴ », réaffirmant l'importance cruciale de l'aspect scolaire dans le débat linguistique²⁵. Malgré tout, Laurin affirme que la commission parlementaire, qui débute en juin, sera le lieu tout désigné pour discuter avec les divers acteurs de la population de possibles amendements. Néanmoins, il répète que son gouvernement n'apportera de modifications que si on lui présente des arguments sérieux et pertinents. Autrement, il n'est pas question de toucher à l'essence même de la Charte, qui vient répondre à une demande longtemps exprimée par les francophones de protéger leur langue, pilier de leur identité²⁶.

3.2 LA RÉACTION DES GROUPES MINORITAIRES : INDIGNATION ET TRAHISON

Sans grande surprise, les groupes minoritaires offrent un accueil peu chaleureux à la nouvelle politique linguistique du PQ et la dénoncent d'une même voix par le biais de leurs quotidiens et de leurs associations²⁷. Dans le cas de la communauté italienne, le *Consiglio* se dit avant tout déçu que plusieurs Italo-Montréalais se voient maintenant refuser l'accès à l'école anglaise parce qu'ils ont fait leurs études primaires en français

²⁴ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (11)*, 22 juin 1977, p. 604.

²⁵ Helly confirme que le succès de la loi 101 s'explique en grande partie par l'ampleur de son intervention dans le domaine scolaire alors que sa prédécesseure, la loi 22, ne faisait du français qu'une « langue instrumentale de travail dans des secteurs économiques limités ». Helly, *Le Québec*, p. 28.

²⁶ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mercredi 27 avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 1 et 2.

²⁷ Bernard Descôteaux, « La mise en oeuvre sera délicate et difficile (Laurin) », *Le Devoir*, 4 avril 1977, p. 2.

plutôt qu'en anglais à leur arrivée au Québec. Ainsi, son président, Angelo Montini, ne mâche pas ses mots à l'endroit du PQ : « Au cours des années 50 on reprochait à l'Église catholique d'assujettir les gens. Aujourd'hui, on a une nouvelle Église : le Parti Québécois, et un nouveau Dieu : la langue française. La victime reste la même : le peuple²⁸ ». La déception est également grande pour Leon Teitelbaum, président du Congrès juif canadien (CJC), qui affirme que « le développement du français ne peut se faire au détriment de l'anglais ainsi que l'empiètement sévère sur les droits de tous les non-francophones » et déplore la discrimination proposée dans le Livre blanc²⁹. Pour sa part, la Fédération des groupes ethniques du Québec (FGEQ) se réjouit de plusieurs aspects de la Charte, notamment les mesures visant à encourager le maintien des cultures minoritaires et à augmenter leur présence dans la fonction publique. Elle se dit aussi favorable à l'imposition de l'école française, à condition que l'enseignement de l'anglais y soit de qualité. Toutefois, la FGEQ déplore la nature coercitive de la loi et préférerait qu'elle offre le libre choix aux Néo-Canadiens déjà établis au pays³⁰. C'est néanmoins dans le milieu scolaire anglophone que la consternation est la plus grande. Mme Elizabeth O'Connell, présidente de la *Quebec Federation of Home and School Associations* (QFHSA), qualifie le projet de loi comme étant « discriminatoire et menaçant ». Elle regrette que cette « Charte » enlève des droits au lieu d'en conférer. M. John Simms, président du PSBGM, y voit la fin du bilinguisme au Québec et considère que le PQ « se montre beaucoup plus sévère, plus rigide et plus intolérant que le gouvernement fédéral, à qui il reproche justement des attitudes du genre ». Steve Kerby, président de l'*Association of Catholic Principals of*

²⁸ Rodolphe Morissette, « Les minorités s'élèvent contre le Livre blanc », *Le Devoir*, 5 avril 1977, p. 3.

²⁹ « Le Congrès juif dit sa grande consternation », *Le Devoir*, 7 avril 1977, p. 7.

³⁰ « Les groupes ethniques : du bon et du mauvais », *Le Devoir*, 6 avril 1977, p. 8.

Montreal (ACPM), parle d'un « document fort déprimant » alors que Robert Dobie, président de la *Provincial Association of Catholic Teachers* (PACT), prévoit « l'étranglement de la communauté anglophone³¹ ».

Nullement surpris par ce flot de contestations, Laurin réalise bien la nécessité de convaincre ces groupes minoritaires de la légitimité d'une telle loi et s'engage donc dès le dépôt du Livre blanc à faire une tournée des régions dans le but d'établir un dialogue concret avec les non-francophones, de les informer sur les détails de la future politique linguistique et d'atteindre, si possible, un consensus national³². Son premier arrêt se fait à Hull, où la question de la langue se pose tout particulièrement en raison de sa proximité avec l'Ontario et la capitale fédérale. Il en profite pour rappeler aux membres de la minorité anglophone du Québec que l'unilinguisme institutionnel proposé par le gouvernement est « compatible avec le bilinguisme des minorités » puisqu'il leur permet de conserver leurs langues dans de multiples secteurs : les écoles, les services sociaux, les entreprises, etc. Affirmant que l'opposition à la loi s'explique en grande partie par une impression chez les non-francophones que l'État porte atteinte à leurs droits, Laurin explique que ces droits ne sont en fait que des privilèges pris pour acquis par la minorité anglophone. Il souligne d'ailleurs l'ironie dans le fait que cette dernière refuse ces mêmes privilèges à une majorité bien en droit de s'affirmer³³. Lorsque vient le temps de déposer le projet de loi, le ministre se montre plutôt satisfait des résultats de sa tournée, qualifiant les réactions des gens qu'il a rencontrés comme étant

le plus souvent favorables en milieu francophone, assez respectueuses et attentistes chez la plupart des groupes ethniques qui, avec satisfaction, notaient l'absence ou la disparition de tout

³¹ Morissette, « Les minorités », p. 3.

³² Descôteaux, « La mise en œuvre », p. 2.

³³ « Le fédéral hésitera à utiliser son pouvoir de désaveu (Laurin) », *Le Devoir*, 5 avril 1977, p. 2.

esprit de discrimination, avec des réactions évidemment beaucoup plus vives chez la minorité anglophone, qui était plutôt sensible à la perte que l'introduction de cette nouvelle loi signifierait pour elle, malgré que, dans la minorité anglophone, nous avons quand même vu plusieurs types de réactions, à partir des plus vives, jusqu'à même l'acceptation dans certains secteurs.³⁴

Du côté des minorités, on a pourtant droit à un autre son de cloche. La majorité d'entre elles affirment effectivement que le gouvernement ne les a pas vraiment écoutés et que cela transparaît dans le projet de loi final. Le président de la FGEQ, Kévork Baghdjan, déclare à cet égard que « le gouvernement n'a fait aucun cas des représentations qui lui ont été faites au cours de la tournée du Dr. Laurin pour expliquer le Livre blanc... Pas un iota de changé touchant la langue d'enseignement. On ne fait aucun cas des immigrants... comme s'ils n'existaient plus³⁵ ». Du côté de la PACT, on qualifie l'opération comme étant une « pure comédie... une vraie farce³⁶ ». La publication des détails du projet de loi accentue d'ailleurs les inquiétudes de plusieurs communautés culturelles³⁷ et renforce les peurs de plusieurs acteurs du milieu scolaire anglophone³⁸. Malgré tout, le PQ garde le cap et continue ses efforts.

Une autre tentative de dialogue est tentée par Lévesque et son équipe au début de juin à l'occasion d'un colloque organisé par le Comité consultatif de l'Immigration (CCI) à propos des enjeux vécus par les nouveaux arrivants. Le premier ministre fait à nouveau appel à la raison de ses interlocuteurs, leur assurant que « le climat actuel du Québec nous commande d'éviter de faire de cette loi [...] quelque chose de vengeur ». Il explique que

³⁴ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mercredi 27 avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 1.

³⁵ Rodolphe Morissette, « Le débat s'engage autour du projet de loi numéro 1 », *Le Devoir*, 29 avril 1977, p. 6.

³⁶ Rodolphe Morissette, « La consultation : une farce (les enseignants anglophones) », *Le Devoir*, 28 avril 1977, p. 6.

³⁷ Principalement les Italiens, les Grecs, les Juifs et les Chinois. Morissette, « Le débat », p. 6.

³⁸ La QFHSA, qui considère que « le libre choix est un droit fondamental », en dénonce l'abolition alors que le PSBGM craint l'instauration « une sorte d'état policier, servi par des commissaires de type communiste ». Morissette, « Le débat », p. 6.

le sentiment d'inquiétude et d'insécurité du peuple francophone provient du fait que le hasard de l'histoire les a placés dans un rôle de minoritaire et a pu pousser certains à « nourrir une attitude agressive à l'égard des Québécois de souche récente ». Puis, Lévesque ajoute que « les Québécois sont tous ceux et toutes celles qui vivent au Québec, qui y gagnent leur vie, qui ont ou qui sont en instance d'obtenir le droit de vote [...]. Mais [...], pour être vraiment Québécois, il faut comprendre ce qu'est le Québec, [...] seul pays possible d'un peuple de langue française ». Par cette dernière nuance, le premier ministre rappelle que le gouvernement tient avant tout à faire prévaloir le droit collectif des francophones à s'épanouir sur leur propre territoire³⁹. Également présents au colloque, Camille Laurin et Jacques Couture, ministre de l'Immigration, disent remarquer une compréhension grandissante chez les minorités. Alors que Laurin note « des changements dans l'attitude des immigrants et des communautés ethniques », qui « se rendent compte [...] qu'il n'y a jamais eu un gouvernement aussi ouvert envers eux », Couture croit que leur « inquiétude vient du lavage de cerveau d'une certaine presse ethnique et de la minorité anglophone » et dit être convaincu que « dès que les communautés ethniques auront obtenu des garanties réelles au sujet de l'enseignement de la langue anglaise, elles seront acquiescentes la charte du français ». Bien qu'un consensus semble être atteint entre le gouvernement et les représentants néo-québécois à l'issue de ce colloque, notamment à propos de la qualité de l'enseignement de l'anglais et de la possibilité d'enseigner les langues d'origine ou le français en dehors des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), on

³⁹ Alain Duhamel, « René Lévesque s'engage à assurer à tous un bon enseignement de l'anglais », *Le Devoir*, 6 juin 1977, p. 1.

parle dans le *Devoir* d'un consensus « résigné » concernant l'établissement du français comme « langue prédominante et prioritaire⁴⁰ ».

Enfin, un mois avant le début de la commission parlementaire, le PQ réalise un sondage pour connaître la perception de la population par rapport à son projet de loi no. 1. Ayant l'habitude de faire régulièrement ce genre d'exercice alors qu'ils se trouvaient dans l'opposition, les péquistes rappellent que tous ses sondages se sont avérés justes par le passé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 65 % appuient inconditionnellement le projet de loi, 27 % l'appuient avec des réserves et seulement 8 % s'y opposent. Notons que le sondage a été mené auprès d'un échantillon exclusivement francophone, ce qui explique la faible opposition et démontre la fonction surtout politique de ce sondage visant à asseoir la légitimité de la loi péquiste. Ainsi, ce sondage semble surtout servir les intérêts du gouvernement en persuadant la population du bien-fondé de leur politique linguistique⁴¹. Toutefois, une semaine plus tard, la station de radio anglo-montréalaise CFCF-TV diffuse les résultats d'un sondage de son cru, également mené auprès d'un échantillon strictement francophone et dont les résultats révèlent que, dans la région de Montréal, seulement 50% « approuvent la façon dont le gouvernement péquiste administre la question linguistique » alors que le chiffre grimpe à 57 % hors de la métropole⁴². On y apprend aussi que près de 64 % sont en faveur du libre choix à Montréal et près de 73 % en province⁴³, ce qui vient plomber la crédibilité du sondage péquiste. Ainsi, malgré toutes les tentatives du PQ pour persuader la population non-francophone du bien-fondé de sa politique linguistique, celle-

⁴⁰ Duhamel, « René Lévesque », p. 1.

⁴¹ Bernard Descôteaux, « 65 % des francophones appuieraient le projet no 1 », *Le Devoir*, 28 mai 1977, p. 3 et 6.

⁴² François Barbeau, « 50 % des francophones satisfaits du PQ », *Le Devoir*, 4 juin 1977, p. 2.

⁴³ François Barbeau, « Une majorité de Québécois est en faveur du libre choix », *Le Devoir*, 6 juin 1977, p. 2.

ci est loin d'être convaincue et continue d'offrir une résistance assez forte à la loi. Pourtant, dans le cas des communautés culturelles, Laurin croit qu'elles « vont emboîter le pas si le gouvernement reste ferme, car ils admettent que le sceptre a changé de main de façon définitive⁴⁴ ». Lors des mois qui suivent, le ministre est toutefois confronté à la combativité des groupes ethniques dans ce qui prend la forme d'une véritable bataille idéologique autour de la question linguistique.

3.3 LES DOLÉANCES DES NÉO-QUÉBÉCOIS : BILINGUISME, TOLÉRANCE ET MESURES INCITATIVES

Plusieurs associations représentant les groupes ethniques prennent le temps de préparer un mémoire sur leurs revendications et de venir le présenter au gouvernement. Certaines, comme la FGEQ, représentent l'ensemble de la communauté néo-québécoise alors que d'autres, par exemple le CJC, le Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC)⁴⁵ ou encore le Comité de coordination de l'ensemble de la communauté grecque de Montréal (CCECGM), défendent les intérêts d'une communauté en particulier. Il y a aussi les acteurs du système scolaire anglophone qui accueillent de nombreux élèves néo-québécois dans leurs écoles et qui ont donc intérêt à défendre les droits de ces derniers. D'ailleurs, ces organismes scolaires se sont avérés être des alliés précieux des Néo-Québécois par le passé et joueront à nouveau ce rôle à l'automne 1977. Vu le nombre important d'organismes du genre qui se présentent devant la commission et la similarité des arguments qu'ils présentent, mon analyse se concentre sur deux d'entre eux : le PSBGM, qui représente la

⁴⁴ Godin, René Lévesque. *L'espoir et le chagrin (1976-1980). Tome 3*, Montréal, Boréal, 2001, p. 195.

⁴⁵ Anciennement connue sous le nom de la Fédération des associations italiennes du Québec (FAIQ), cet organisme représente 40 associations ainsi que les milieux syndical et cléricale italiens. Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 378 et 379.

grande majorité du secteur scolaire anglophone de Montréal⁴⁶, et l'*Ad Hoc Committee for School Committees of the Richelieu Valley School System* (AHSCRVS), premier organisme à se présenter devant la commission et donc à défendre les positions des Anglo-Québécois.

Bien que ces divers groupes, anglophones ou allophones, aient des plaidoyers parfois différents, ils se rejoignent fréquemment dans leur argumentaire, formant en quelque sorte un front commun contre les positions du gouvernement péquiste et de ses partisans. L'élément le plus consensuel est, bien évidemment, une volonté marquée de maintenir un certain niveau de bilinguisme et un rejet catégorique de l'unilinguisme intégral. À ce propos, la FGEQ suggère que « tout Québécois, au terme de ses études secondaires, puisse manier aussi aisément le français que l'anglais⁴⁷ » tandis que la communauté juive, tout en disant appuyer l'épanouissement du français, souhaite que toutes les écoles du Québec permettent à ses élèves de devenir bilingues⁴⁸. Du côté des Grecs et des Italiens, l'appui au bilinguisme suit avant tout une logique économique. Ainsi, le représentant du CCECGM, Athanase Katsarkas, en plus de s'attaquer à la mauvaise qualité de l'enseignement de l'anglais au secteur français, déplore le fait que la connaissance suffisante des deux langues n'y est pas nécessaire pour graduer,

⁴⁶ Également, le secteur français du PSBGM est assez réduit alors que celui de la CECM, sa principale concurrente, occupe la majeure partie de son réseau. Ainsi, à mes yeux, le PSBGM constitue un bien meilleur choix comme représentant des intérêts anglo-québécois que la CECM, contrainte de satisfaire les besoins des deux groupes linguistiques.

⁴⁷ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 680.

⁴⁸ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (20)*, 7 juillet 1977, p. 1504.

contrairement au secteur anglais. À ses yeux, cette situation va désavantager les diplômés du secteur français dans le contexte anglophone de l'Amérique du Nord⁴⁹. À propos du fait que plusieurs italophones ont choisi le secteur anglais, Renzo Viero explique que

pour les Italiens, l'instruction de leurs enfants est une chose fondamentale qui se traduit comme la plus grande de leurs préoccupations. Ils veulent éviter à leurs enfants toutes les difficultés auxquelles ils ont eu eux-mêmes à faire face, en voulant donner à leurs enfants des outils capables de leur faire gagner convenablement leur vie. C'est là une des raisons qui fait que les Italiens s'accrochent à cette idée d'apprendre les langues anglaise et française. [...] Malheureusement, l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises au Québec a été donné d'une façon lamentable, soit par accident, ou intentionnellement.⁵⁰

Il ressort également de ces consultations une opposition ferme à la coercition présente dans le projet de loi. Les Grecs craignent que de telles mesures « contribuent à une agitation sociale et à une polarisation des esprits⁵¹ » tandis que les Italiens croient qu'elles se traduiront par « l'intolérance, l'injustice et l'abus des droits de la personne⁵² ». Pour sa part, la FGEQ se dit « contre toute mesure coercitive pour protéger ou imposer une langue ou une culture », mais en faveur de toute « mesure incitative⁵³ ». Ce dernier point est d'ailleurs souligné longuement par le CJC au point de constituer l'essentiel de ses recommandations. Son représentant, M. Félix Meloul, déclare que le « projet de loi no 1 doit être consistant avec la protection des droits de l'homme et la dignité de tous les citoyens » et que « la langue française peut s'épanouir sans coercition et pénalité⁵⁴ ».

⁴⁹ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 182 et 183.

⁵⁰ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 379 et 380.

⁵¹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 183.

⁵² Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 381.

⁵³ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 680.

⁵⁴ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (20)*, 7 juillet 1977, p. 1506.

De plus, la plupart des groupes abordent l'aspect plus identitaire du projet de loi, plus précisément les modalités d'appartenance à la collectivité québécoise. Ainsi, la FGEQ fait remarquer l'absence de définition pour le terme « Québécois », utilisé à quelques reprises dans le texte de loi⁵⁵. Elle suggère par ailleurs d'ajouter celle donnée par Lévesque à l'occasion d'un colloque sur l'immigration quelques semaines plus tôt⁵⁶ et qui se lit ainsi : « Les Québécois sont tous ceux et toutes celles qui vivent au Québec, qui y gagnent leur vie, qui ont ou qui sont en instance d'obtenir le droit de vote⁵⁷ ». Le CJC fait remarquer que ce terme flou « peut signifier chaque Québécois, quelle que soit son ethnicité ou sa langue; québécois de langue française ou seulement Canadien français » et que, selon eux, « le premier paragraphe du préambule exclut les personnes ne parlant pas français ». Il propose donc de remplacer « Québécois » par « Toute personne » pour éviter des erreurs d'interprétation⁵⁸. Face à cette ambiguïté, Katsarkas se demande si avoir un nom grec peut le défavoriser et l'exclure d'emblée de cette société québécoise essentiellement francophone⁵⁹. Enfin, Viero affirme que « l'Italien veut être considéré comme un citoyen à part entière, désirant vivre en paix et en harmonie avec tous les membres de la collectivité québécoise » puisqu'il est Québécois, « soit par naissance ou par libre choix de faire du

⁵⁵ En plus d'apparaître dans le préambule, le terme « Québécois » apparaît dans l'article 2 (« Tout Québécois à le droit d'exiger que communiquent en français avec lui l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec ») et l'article 6 (« Tout Québécois a droit à l'enseignement en français »). PL-1, *Charte de la langue française au Québec*, p. 2 et 3.

⁵⁶ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 680 et 681.

⁵⁷ Duhamel, « René Lévesque », p. 1.

⁵⁸ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (20)*, 7 juillet 1977, p. 1505.

⁵⁹ Il admet d'ailleurs se sentir Québécois, mais précise que ce n'est pas à travers la langue française qu'il exprime cette identité. Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 189.

Québec » sa nouvelle terre d'attache, et qu'il veut contribuer « à bâtir un Québec fort⁶⁰ ». Revenant sur les événements de Saint-Léonard, il reconnaît « que la mauvaise perception réciproque entre les deux groupes franco-italiens soit une des causes majeures des conflits que nous avons vécus ces dix dernières années », tout en rappelant que le problème scolaire se trouve au cœur de ces tensions et que les deux groupes doivent unir leurs efforts pour régler la situation⁶¹.

Un dernier élément se dégage des mémoires de ces groupes : la méfiance et l'intolérance parfois démontrée par la majorité francophone à l'égard des citoyens d'origine immigrante. Ainsi, Katsarkas rappelle que « le Québécois francophone s'est montré, dans le passé, plutôt méfiant envers les étrangers » et que « cette méfiance traditionnelle a pu jouer un certain rôle en ce qui concerne l'intégration des immigrants et des groupes minoritaires ». Il ajoute aussi que les Grecs ont choisi massivement l'école anglaise et protestante après « avoir été informés qu'ils ne pouvaient pas fréquenter les écoles catholiques françaises à cause de leur religion grecque orthodoxe » et que l'État québécois devrait prendre ce fait en compte avant de les accuser d'avoir choisi ce secteur simplement pour des raisons économiques⁶². Baghdjian explique d'ailleurs aux commissaires que, pour plusieurs immigrants francophones (les Roumains, les Hongrois, les Arméniens et les Slovaques entre autres), ce choix d'aller vers le secteur anglophone n'était pas volontaire, mais plutôt forcé en raison de leur religion. Il ajoute que l'intention

⁶⁰ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 379 à 381.

⁶¹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 382.

⁶² Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 181.

de la FGEQ est tout simplement de les « ramener au bercail » pour leur permettre de fréquenter les écoles françaises et ainsi favoriser leur intégration à la majorité⁶³.

De manière plus spécifique, les Italiens font remarquer au gouvernement Lévesque qu'il n'a pas tenu les promesses qu'il a faites à leur communauté durant la dernière élection, exprimant à cet égard leur profonde déception. Plus précisément, il est question de la « non-rétroactivité de la loi » promise par Lévesque au *Canadian Club* le 25 octobre 1976 ainsi que de la garantie donnée par Morin à ce sujet lors d'un débat sur la langue d'enseignement ayant eu lieu le 7 novembre 1976⁶⁴. En effet, dans le cas de Lévesque, il avait qualifié les tests linguistiques de la loi 22 comme étant discriminatoire et s'était engagé à « rétablir le libre choix de la langue d'enseignement pour les enfants d'immigrants déjà installés au Québec⁶⁵ ». Pour ce qui est du ministre de l'Éducation, ce dernier aurait garanti aux Néo-Québécois qu'ils seraient départagés entre francophones et anglophones à l'aide du recensement et que « ceux qui se déclareront anglophones pourront envoyer leurs enfants à l'école anglaise ». Évidemment, ces engagements étaient liés à l'utilisation de la langue maternelle comme critère d'accessibilité à l'école anglaise et, en changeant d'idée au moment de concevoir le projet de loi, le PQ est en effet revenu sur sa parole⁶⁶. Même si ces détails n'ont pas nécessairement été rapportés par tous les quotidiens québécois⁶⁷, ils

⁶³ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 683.

⁶⁴ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 382.

⁶⁵ Pierre-Paul Gagné, « Lévesque dénonce le caractère discriminatoire de la Loi 22 », *La Presse*, 26 octobre 1976, p. A8.

⁶⁶ Mentionnons toutefois que ce changement de cap s'explique surtout par les tensions internes du cabinet concernant l'orientation que devait prendre la loi 101. Plus précisément, le choix de ce nouveau critère faisait partie du compromis visant à concilier la vision intransigeante de Laurin avec les positions plus modérées de Lévesque et ses alliés. Voir la section 3.4 pour plus de détails à ce sujet.

⁶⁷ En effet, il m'a fallu regarder du côté de la *Presse* pour trouver les promesses mentionnées par le Congrès des Italo-Canadiens. Il semblerait en effet que ces informations aient été omises, volontairement ou non, par les rédacteurs du *Devoir*. Ainsi, dans le cas de Lévesque, on rapporte seulement, de manière plutôt floue,

ont été pris très au sérieux par les Italiens au point d'ébranler leur confiance, déjà fragile, dans le gouvernement péquiste. Malheureusement, en raison de plusieurs imprévus, la séance est ajournée plus tôt, ce qui empêche les membres de la commission de dialoguer avec les représentants italiens. Il semblerait également que des conflits d'horaire ont empêché de reporter cette discussion à une date ultérieure. Néanmoins, il semble évident que cette bévée des péquistes a fait regretter à plusieurs Italiens d'avoir voté pour le parti de Lévesque.

Malgré ces nombreux reproches, les membres de la population néo-québécoise admettent la légitimité de l'entreprise de francisation que souhaite accomplir le gouvernement, à condition que le tout se fasse de manière incitative. La FGEQ, qui se dit en faveur de « la primauté incontestable du français au Québec », rappelle d'ailleurs le rôle que peuvent jouer les Néo-Québécois dans ce processus, précisant que « les Québécois francophones ne sont pas les seuls à constituer le peuple québécois et ils ne peuvent pas et ne doivent pas prétendre avoir le monopole de défendre et de promouvoir le français et la francophonie⁶⁸ ». Le CJC, de son côté, souhaite que « la langue française s'épanouisse et soit la langue de la vie quotidienne » et dit éprouver « une profonde sympathie envers les aspirations linguistiques et culturelles des Québécois de langue française », rappelant au passage le travail réalisée par la communauté juive pour inclure davantage le français dans

qu'un « gouvernement péquiste raffermirait les droits scolaires acquis des anglophones du Québec ». François Barbeau, « Lévesque invite les anglophones à se libérer du “rôle d'otages” », *Le Devoir*, 26 octobre 1976, p. 1 et 6. Pour ce qui est des promesses de Morin, on ne retrouve aucunement les subtilités rapportées dans la *Presse*, mais plutôt la promesse que « le PQ est disposé à respecter les droits des anglophones et de garantir à cette minorité des institutions scolaires publiques ». Laurier, « Biron ovationné », p. 1 et 6.

⁶⁸ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 680 et 681.

son quotidien⁶⁹. Quant aux Grecs, Katsarkas admet que les membres de sa communauté ont résisté longtemps à la francisation et, même si les progrès sont lents, il croit qu'ils comprennent maintenant l'importance d'apprendre la langue de la majorité et que chacun fait des efforts en ce sens⁷⁰. Finalement, Viero assure que les Italiens « ne s'opposent pas au fait que leurs enfants apprennent le français, mais ils vont s'en faire un devoir » si jamais cela devient nécessaire et obligatoire⁷¹.

Alors que les communautés culturelles s'opposent de manière nuancée à la politique linguistique du PQ, les acteurs du milieu scolaire anglophone présentent des positions plus tranchées et se montrent moins compréhensifs à l'égard du gouvernement. Premier à se présenter devant la commission, l'AHCSCRVSS adopte une posture défensive, clamant que le projet de loi est discriminatoire, injuste et antidémocratique. Ses représentants dénoncent entre autres le blâme qui est constamment mis sur la communauté anglophone concernant les multiples maux qui assaillent la culture et la langue française. Ils déplorent également que les enfants d'immigrants se verraient forcés de s'assimiler à la communauté francophone et exige donc le retour du libre choix dans l'intérêt des élèves qui, selon certaines études, réussissent davantage lorsqu'ils étudient dans une langue qui leur est familière⁷². Deux semaines plus tard, le PSBGM vient présenter des positions assez semblables. Prônant le bilinguisme intégral et le libre choix de la langue d'enseignement,

⁶⁹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (20)*, 7 juillet 1977, p. 1503.

⁷⁰ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 185.

⁷¹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 380.

⁷² Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session — 31e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (2)*, 8 juin 1977, p. 76 à 79.

il se dit en faveur de l'intégration et en défaveur de la « suppression », ajoutant que « l'intégration n'est pas synonyme d'assimilation, mais de participation ». Le PSBGM dit également « croire en un Canada bilingue uni » et exige que les droits garantis par la Constitution canadienne et la Déclaration universelle des droits de l'homme soient respectés⁷³. À un certain moment, Morin questionne le président du PSBGM, M. Marcel Fox, sur l'ampleur de son opposition et lui demande si sa commission scolaire compte admettre illégalement des enfants dans ses écoles anglaises à l'automne pour protester contre la loi. Ce dernier lui répond que le PSBGM compte respecter la loi « dans la mesure du possible ». Lorsque Morin lui demande ce qu'il sous-entend par-là, Fox qualifie sa question de « petit piège » et répond finalement que tant qu'il sera possible « d'interpréter et les règlements et la loi elle-même d'une façon claire et précise », le PSBGM s'y soumettra⁷⁴. Bref, les groupes minoritaires sont loin d'être gagnés à la future loi 1 et l'expriment haut et fort au gouvernement, qui ne compte pas se soumettre aussi facilement à la grogne populaire.

3.4 L'INTRANSIGEANCE DU GOUVERNEMENT FACE AUX CRITIQUES DES MINORITÉS

Avant d'aborder la réaction du PQ face à ces critiques parfois acerbes de la population non-francophone à l'endroit du projet de loi, remettons en perspective le rapport qu'entretiennent certains membres clés du gouvernement Lévesque avec la question linguistique, notamment sur l'élément crucial de la langue d'enseignement, qui constitue le nœud du problème depuis près d'une décennie. En effet, le cabinet péquiste est habité

⁷³ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (11)*, 22 juin 1977, p. 601.

⁷⁴ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (11)*, 22 juin 1977, p. 607. En apparence anodine, cette réponse vague de Fox laisse pourtant présager la vigoureuse résistance du PSBGM à la loi 101 durant la prochaine année scolaire, allant même jusqu'à prôner la désobéissance civile.

par de profonds désaccords sur le sujet, se divisant selon deux tendances. D'un côté, on retrouve les « modérés » menés par Lévesque et comptant dans leurs rangs Claude Morin, Jacques-Yvan Morin et Bernard Landry. Ces derniers se montrent plutôt tolérants envers les anglophones et les allophones, se disant prêts à respecter et préserver leurs droits à tout prix pour éviter de tomber dans un esprit de vengeance et d'hostilité envers les minorités. De l'autre côté, on retrouve les « radicaux » qui comprend principalement Camille Laurin de même que ses collègues Louis O'Neill et Claude Charron. Ceux-ci cherchent avant tout à affirmer vigoureusement la primauté du français, même si cela porte atteinte aux intérêts des minorités⁷⁵. Ces deux approches s'affrontent principalement dans les discours de Lévesque et Laurin, qui nourrissent une relation animée et souvent orageuse concernant leur vision politique⁷⁶. Ainsi, le premier ministre exprime à plusieurs reprises son désenchantement par rapport à l'idée d'une politique linguistique, croyant que ce « ne sera jamais autre chose qu'un ajustement laborieux » et qu'il restera toujours « des fils qui pendent ». À ses yeux, seule l'indépendance peut régler définitivement la question car, dans un pays souverain, « on ne sera plus obligé de légiférer à tout bout de champ pour la langue et se barricader derrière du papier » puisque « la langue devrait être une chose qu'on respire dans une société normale⁷⁷ ». Pour cette raison, il se montre critique face à certains de ses collègues qu'il juge « obsédés » par le processus de légiférer dans ce domaine, allant

⁷⁵ Picard, « Le cabinet tente de vaincre un désaccord », *Le Devoir*, 25 mars 1977, p. 1 et 6. Godin avance d'ailleurs que « fermeté rime avec coercition » chez Laurin. Godin, *René Lévesque. Tome 3*, p. 180.

⁷⁶ Dans sa biographie du premier ministre, Pierre Godin aborde en détails cette rivalité idéologique entre Laurin et Lévesque. Tout en soulignant la fermeté du docteur, venu en politique « pour libérer l'homme québécois », Godin s'entend avec ce dernier lorsqu'il constate en Lévesque tous les complexes du Québécois, éternellement tiraillé. Il départage les deux hommes ainsi : « Lévesque choisit constamment. Laurin ne choisit pas, il avance ». Godin, *René Lévesque. Tome 3*, p. 180 à 183.

⁷⁷ BAnQ-Québec, Fonds Parti Québécois - 1950-1978 (P532), Boîte 59, Dossier 849331 (1/2) (Cabinet du Premier Ministre, janvier à juin 1977), *Conférence de presse de M. René Lévesque, le jeudi 21 avril 1977*, 21 avril 1977, p. 12.

jusqu'à les traiter « d'éternels provinciaux »⁷⁸. De son côté, Laurin se montre beaucoup plus investi et engagé dans le processus, y voyant une étape historique dans le parcours vers l'indépendance et la maturation du peuple québécois. Lors du dépôt du Livre blanc, il se dit d'ailleurs habité par « une émotion et une fierté profonde » et espère que son sentiment est partagée par le reste de la population francophone. En effet, Laurin affiche ouvertement ses couleurs en rappelant que cette loi vise avant tout à répondre aux préoccupations et aux problèmes des francophones, victimes depuis trop longtemps de multiples injustices sur leur propre territoire⁷⁹.

Ainsi, c'est ce visage sévère que le gouvernement offre aux groupes minoritaires en envoyant Laurin défendre sa loi en commission parlementaire⁸⁰. Ce dernier ne plie pas l'échine et demeure fermement sur ses positions. Plus tard, une fois les audiences de la commission terminées, il notera que les échanges ont été exempts d'hostilité et de violence, quoiqu'il admette que le dialogue était marqué par « de la mauvaise humeur, de l'aigreur même, de la révolte⁸¹ ». Il est vrai que ses interactions avec les représentants des groupes minoritaires mènent à des débats quelque peu houleux où Laurin ne se gêne pas pour adresser lui aussi des reproches aux minorités. Un bon exemple est son entretien avec les

⁷⁸ Descôteaux, « Lévesque : le projet no 1 est une étape "humiliante mais nécessaire" », *Le Devoir*, 29 avril 1977, p. 1.

⁷⁹ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le vendredi 1^{er} avril 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 1.

⁸⁰ Cette décision plus générale d'opter pour l'intransigeance dans l'élaboration de la loi 101 ne s'est pas faite sans hésitation de la part de Lévesque. Ancil souligne d'ailleurs que le premier ministre, à l'instar des Juifs, « répugnait à l'utilisation de mesures coercitives pour convaincre ses concitoyens anglophones ou allophones d'adhérer à la francisation, et ce n'est qu'avec la plus grande réticence qu'il se laissa entraîner dans cette direction par son parti », ajoutant que le discours parfois peu convaincu de Lévesque par rapport à la loi 101 semble sous-entendre qu'il « s'était senti attaqué dans ses convictions personnelles par l'idée de devoir imposer la langue française aux minoritaires québécois ». Ancil, *Trajectoires*, p. 198-199.

⁸¹ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 12 juillet 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 23 et 24, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570727&queryId=630efc04-9ea4-4eec-baac-03386c72e0fa&posInSet=1

représentants du CCECGM dont les positions semblent le piquer à vif au point de leur répondre :

Il ne me semble pas que la minorité grecque ait réalisé que le Québec était un pays français, deviendrait, de plus en plus rapidement, une nation française et il me semble que ces gens sous-estiment la nécessité pour tous les nouveaux groupes de s'intégrer au pays qui leur donne l'hospitalité. [...] Cela me semble être quelque chose de difficile à comprendre, pour ne pas dire de légèrement anormal et qui ne correspond pas aux habitudes de tous les nouveaux immigrants ou de tous les immigrants anciens qui vont s'installer dans un autre pays.⁸²

Laurin réagit également à une déclaration de Katsarkas concernant les dangers du nationalisme « extrême » qui, dans l'histoire de la Grèce, a souvent « joué un rôle dangereux et autocratique⁸³ ». Il dit comprendre pourquoi les Grecs considèrent le nationalisme comme dangereux, faisant référence aux événements récents survenus en Grèce, plus précisément le mouvement révolutionnaire chypriote contre la dictature militaire grecque de même que l'ingérence turque sur l'île de Chypre, mais voit des parallèles à faire entre ce combat et celui mené par les francophones au Québec depuis la Conquête⁸⁴. Laurin aborde également le traumatisme qu'a pu causer huit siècles sous la domination ottomane, mais avoue se sentir quelque peu offensé « si une comparaison était faite entre ces 800 ans d'oppression turque et la façon dont le législateur entend traiter les minorités au Québec⁸⁵ ». Il ajoute qu'il comprend « leur sentiment d'insécurité dans la situation actuelle, n'ayant pas probablement pris conscience, comme il se devait, de l'évolution des francophones du Québec au cours des dernières années », surtout « après

⁸² Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 184.

⁸³ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 181 et 182.

⁸⁴ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 184.

⁸⁵ À cela, Katsarkas réplique que les Grecs d'origine turque sont aujourd'hui considérés comme des citoyens à part entière et que, contrairement à la minorité grecque du Québec, ils ont la liberté de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 185.

avoir fait tellement d'efforts pour s'intégrer à la minorité économique anglophone », et assure que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour accompagner les Grecs dans leur processus d'adaptation à cette nouvelle réalité⁸⁶. Il semble pourtant que les émissaires grecs ressortent de cet échange avec l'impression d'avoir été mal compris par le ministre, ce qui aura un impact important sur le sentiment d'appartenance des membres de cette communauté envers le Québec⁸⁷.

S'insurgeant contre les positions de la FGEQ, le ministre qualifie leur mémoire d'ambivalent car, « d'une part, la Fédération des groupes ethniques se dit fortement en faveur, non seulement de la francophonie, mais aussi de la francophonisation, mais, d'autre part, j'ai l'impression qu'elle voudrait garder le plus possible de l'état actuel du Québec qui est une bilinguisation marquée dans plusieurs domaines⁸⁸ ». Il aborde également cette méfiance ressentie par plusieurs Néo-Québécois, la jugeant injustifiée :

Je constate, aussi bien dans les rencontres que j'ai avec les divers groupes ethniques que dans les mémoires qu'ils nous ont présentés, [...] une certaine méfiance, pour ne pas dire une certaine appréhension, non seulement à l'endroit du projet de loi, mais aussi à l'endroit de l'évolution actuelle, accélérée du Québec vers la définition de son statut de peuple et de nation. [...] Je retrouve aussi une trace de cette méfiance, de cette appréhension dans la certitude qu'a la Fédération des groupes ethniques que les fonctionnaires recourront nécessairement à des mesures injustes ou à des excès dans l'application de la loi à l'étude. Peut-être cela est-il dû à l'expérience passé qu'ont eue plusieurs immigrants dans leur pays d'origine [...].⁸⁹

⁸⁶ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (8)*, 17 juin 1977, p. 184.

⁸⁷ En effet, quelques semaines plus tard, alors que la loi n'a toujours pas été adoptée, on peut lire dans le *Devoir* que plusieurs Gréco-Québécois ont choisi de retourner vivre en Grèce. Ce mouvement, amorcé en 1974 avec le retour d'un gouvernement démocratique à la tête de la Grèce, s'accroît depuis l'élection du PQ en 1976. Des acteurs du milieu communautaire gréco-montréalais explique cet exode par une angoisse par rapport au projet souverainisme, mais aussi envers la future politique linguistique, plusieurs craignant de voir leurs droits bafoués. « Beaucoup de Grecs voudraient s'en aller », *Le Devoir*, 1 août 1977, p. 3.

⁸⁸ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 681.

⁸⁹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 681 et 682.

Tout en admettant les torts de la majorité francophone, notamment son manque d'hospitalité et même sa xénophobie, Laurin insiste que ce comportement somme toute compréhensible s'explique par « un réflexe de défense en face de ces choix qu'effectuaient les immigrants et [...] des tensions ou des conflits qu'ils vivaient eux-mêmes en cherchant à se définir ». Ainsi, le ministre n'hésite pas à jeter le blâme sur les minorités ou, du moins, à leur rappeler leurs propres torts :

Si les groupes ethniques ont souvent l'impression que la majorité ne les comprend pas ou ne les accueille pas comme il se doit, on peut dire aussi que la majorité francophone a souvent l'impression, également, que les groupes ethniques ne connaissent pas sa situation [...]. Et [...] j'ai souvent l'impression que les minorités ethniques n'ont pas véritablement lu ou compris le projet de loi tel qu'ils est ou du moins tel qu'il a été inspiré, tel qu'il se retrouve dans le Livre blanc.⁹⁰

Néanmoins, Laurin admet qu'il « faut parler de ce climat, des conditions qui l'ont créé et des mesures aussi qu'entend prendre aussi bien le gouvernement que la majorité francophone pour combler ce fossé, pour corriger les malentendus, les incompréhensions qui ont pu exister jusqu'ici entre la majorité francophone et les divers groupes ethniques », qualifiant d'ailleurs le colloque tenu par le gouvernement en juin sur l'immigration comme étant un premier pas dans cette voie⁹¹.

Ce sont toutefois les représentants scolaires anglo-québécois qui mettent à rude épreuve la patience du ministre et qui reçoivent les commentaires les plus cinglants. En effet, en réponse au AHSCRVSS, premier groupe à paraître devant la commission, Laurin constate, avec un sarcasme certain, que « le comité juge que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes en ce qui concerne la langue française au Québec » et qu'il faudrait,

⁹⁰ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 682.

⁹¹ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (12)*, 23 juin 1977, p. 682.

selon eux, revenir « à l'époque bénie de 1969 où le gouvernement avait plutôt opté pour une philosophie du libre choix ». Balayant du revers de la main les arguments présentés par l'AHSCRVSS, il considère que ces derniers ne parviennent pas à « contrer d'une façon valable l'analyse qui a été faite dans le livre blanc », ajoutant que le gouvernement ne peut souscrire à leurs conclusions alarmistes et qu'il juge donc leurs propositions inacceptables⁹². Pour ce qui est des positions du PSBGM, qui prône essentiellement l'instauration d'un bilinguisme intégral, Laurin rappelle que « ce n'est pas là la volonté du gouvernement actuel » et que son objectif est plutôt de faire du français la langue officielle, refusant donc également leurs recommandations⁹³. En somme, la commission parlementaire ne fait que dévoiler au grand jour cette tension palpable qui existe entre le gouvernement et les minorités québécoises. Au final, les péquistes tirent profit de leur majorité parlementaire et parviennent à faire adopter leur loi le 26 août 1977. Toutefois, le combat contre la Charte de la langue française ne fait que commencer et la rentrée scolaire de 1977 devient rapidement le champ de bataille de cette confrontation idéologique autour de la langue d'enseignement.

3.5 L'APPLICATION DE LA LOI 101 : ENTRE SOUPLESSE ET FERMETÉ

Avant même l'adoption de la loi, des frictions apparaissent déjà entre le gouvernement et les commissions scolaires anglaises à la suite de la publication en juin par le ministre Morin de nouveaux règlements concernant les procédures d'inscriptions au secteur anglais pour la rentrée 1977. Ainsi, de manière à se préparer à l'adoption imminente de la nouvelle loi, les écoles doivent appliquer les nouveaux critères d'admission présentés

⁹² Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (2)*, 8 juin 1977, p. 80.

⁹³ Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (11)*, 22 juin 1977, p. 603.

dans le projet de loi no. 1 et préparer au plus tôt les dossiers des futurs élèves en demandant aux parents de leur envoyer tous les documents nécessaires avant septembre⁹⁴. Rapidement, le milieu scolaire anglophone s'organise derrière la *Quebec Association of Protestant School Boards* (QAPSB) pour former un front commun⁹⁵ visant à contester la légalité de ce règlement devant les tribunaux et à exiger de reporter l'application de la nouvelle loi à l'an prochain pour éviter un « cauchemar administratif⁹⁶ ». Pour répondre à cette insubordination du milieu anglophone, Morin choisit la voie de la fermeté et de la raison. D'abord, il explique que la conséquence de cette désobéissance sera surtout financière puisque le gouvernement ne peut verser des subventions pour des enfants inscrits illégalement, ce qui viendrait creuser un déficit important dans le budget des commissions⁹⁷. Il ajoute que les revendications des commissions scolaires ne font que cacher leurs ambitions politiques et qu'elles souhaitent tout simplement réinstaurer le libre choix, ce qui n'est pas envisageable⁹⁸. En fin de compte, après un mois d'incertitude, Morin propose au début du mois d'août un compromis. Ainsi, plutôt que de forcer les commissions scolaires à procéder à une pré-inscription, elles devront procéder elles-mêmes aux inscriptions « conformément aux dispositions de la loi [...] » et celles-ci seront

⁹⁴ Rodolphe Morissette, « Morin publie les règlements », *Le Devoir*, 25 juin 1977, p. 7.

⁹⁵ Ce front commun inclut le PSBGM, la QFHSA, la Commission scolaire du Lakeshore (CSL), la Commission scolaire du North Island (CSNI), la *Provincial Association of Protestant Teachers* (PAPT) et la *Quebec Association of School Administrators* (QASA). Gérald Leblanc, « Les anglo-protestants parlent de recourir aux tribunaux », *Le Devoir*, 7 juillet 1977, p. 3.

⁹⁶ Leblanc, « Les anglo-protestants », p. 3. Cette résistance des commissions scolaires s'explique aussi par leur opposition l'année précédente à la loi 22, où elles acceptaient tout le monde à l'école anglaise sans exception. En effet, cette décision s'est accompagnée d'un refus de récolter les informations nécessaires pour chaque enfant, ce qui fait qu'elles sont maintenant mal préparées à la nouvelle législation. Alain Duhamel, « Les anglo-protestants réitèrent que la directive est irréalisable », *Le Devoir*, 9 juillet 1977, p. 3.

⁹⁷ Jacques-Yvan Morin, « Toute désobéissance ne pourra que nuire aux enfants », *Le Devoir*, 7 juillet 1977, p. 4.

⁹⁸ Rodolphe Morissette, « Morin dénonce encore les commissions qui ne se conforment pas », *Le Devoir*, 8 juillet 1977, p. 1 et 6.

validées par le ministère après la rentrée⁹⁹. Ainsi, le délai inacceptable dénoncé par les commissions scolaires disparaît et le problème semble réglé.....pour le moment.

En effet, une fois la Charte adoptée à la fin août, plusieurs commissions scolaires anglophones annoncent leur intention ferme de ne pas se plier à la nouvelle loi et prônent donc ouvertement la désobéissance civile. Le PSBGM et la CECM, en raison de l'ampleur de leur réseau et de leur clientèle, jouent un rôle crucial dans cette résistance. Du côté protestant, à la veille de la rentrée, les commissaires du PSBGM décident de faire appel à la Cour suprême du Canada (CSC) pour juger de la validité constitutionnelle de la loi 101. Entre temps, la commission compte accueillir dans son secteur anglais tous les enfants, admissibles ou non, et réinstaurer le libre choix¹⁰⁰. Rapidement, un consensus se forme autour des positions du PSBGM. Deux jours plus tard, la CSL, qui couvre l'ensemble du *West Island*, se rallie à cette rébellion contre le gouvernement. Le lendemain, la QAPSB annonce également son intention de boycotter la loi 101 et confirme ainsi une opposition systématique du milieu scolaire protestant à l'échelle de la province¹⁰¹. Les diverses commissions rebelles songent alors à organiser une campagne de souscriptions pour financer leurs efforts de résistance, sachant très bien que leurs actions viendront amputer considérablement leur budget¹⁰².

Du côté du réseau anglo-catholique, la situation est bien plus complexe. En effet, la CECM est profondément divisé sur la question en raison de l'ampleur considérable de son secteur français, le plus gros sur l'île de Montréal. D'ailleurs, depuis l'adoption de la loi 63

⁹⁹ « Morin repousse les délais prévus », *Le Devoir*, 5 août 1977, p. 1 et 6.

¹⁰⁰ Rodolphe Morissette, « L'école anglaise sera ouverte à tous les enfants », *Le Devoir*, 31 août 1977, p. 3.

¹⁰¹ Rodolphe Morissette, « Les commissions scolaires protestantes s'opposeront également à la loi 101 », *Le Devoir*, 3 septembre 1977, p. 6

¹⁰² Rodolphe Morissette, « Le PSBGM et Lakeshore songent à recourir à des souscriptions », *Le Devoir*, 3 septembre 1977, p. 2 et 6.

en 1969, ses commissaires se sont positionnés à plusieurs reprises en faveur d'un accès plus restreint au secteur anglophone¹⁰³, allant même jusqu'à prôner l'unilinguisme français pour tout le réseau scolaire québécois¹⁰⁴. Ces prises de positions ne sont toutefois pas partagées par les enseignants et les principaux du réseau anglophone de la commission, qui choisissent d'imiter leurs homologues protestants et d'opter pour l'illégalité. Ils vont même plus loin que le PSBGM en refusant d'inscrire officiellement les enfants jugés « illégaux » dans le but d'empêcher le gouvernement de les identifier trop facilement¹⁰⁵. Rapidement, les commissaires se dissocient de cette position radicale et assurent que la CECM va appliquer la loi 101¹⁰⁶. Son président, Luc Larivée, ajoute d'ailleurs qu'il « ne faut pas que les enfants fassent les frais des querelles entre adultes¹⁰⁷ ». Cette réticence des commissaires à s'opposer ouvertement à la loi s'expliquent par les conséquences désastreuses auxquelles s'exposent la CECM en désobéissant à la loi. Contrairement au PSBGM, qui peut compter sur une clientèle anglophone bien établie et prête à soutenir financièrement sa cause, le CECM accuse une baisse de fréquentation importante dans son secteur anglais depuis 1967 et craint de voir sa clientèle migrer vers le secteur protestant. De plus, cette clientèle est de moins en moins constituée d'anglophones véritables, remplacés en masse par les allophones et une minorité de francophones¹⁰⁸. Lorsque la

¹⁰³ Lise Bissonnette, « La CECM ne ferait qu'une exception pour l'actuelle minorité anglophone », *Le Devoir*, 7 juin 1974, p. 1 et 6 ; Angèle Dagenais, « La CECM rend plus difficile l'accès au secteur anglais », *Le Devoir*, 12 juin 1976, p. 1 et 6.

¹⁰⁴ « CECM et PSBGM défendent des positions diamétralement opposées », *Le Devoir*, 27 juin 1974, p. 2.

¹⁰⁵ Morissette, « L'école anglaise », p. 3.

¹⁰⁶ Rodolphe Morissette, « La CECM appliquera la loi 101 (Larivée) », *Le Devoir*, 1^{er} septembre 1977, p. 2.

¹⁰⁷ Rodolphe Morissette, « La CECM compte 2,750 élèves de moins que les prévisions », *Le Devoir*, 16 septembre 1977, p. 3.

¹⁰⁸ En effet, en 1975, seulement 27.8 % de la clientèle du secteur anglophone de la CECM avait comme langue maternelle l'anglais tandis que 45.7 % était d'origine italophone, 9.6 % d'origine francophone et 16.9 % avait une langue maternelle autre. Cette tendance est d'ailleurs présente dans l'ensemble du réseau anglo-catholique, qui comporte en tout seulement 44.2 % d'anglophones véritables. Le cas de la CSJLR est flagrant à cet égard : près de 82.9 % de ses élèves n'ont pas l'anglais comme langue maternelle. Rodolphe Morissette, « La réaction des parents sera déterminante », *Le Devoir*, 6 septembre 1977, p. 1 et 6.

CECM finit par suggérer la création de classes de transition¹⁰⁹, les parents se montrent hésitants et finissent par les boycotter¹¹⁰, notamment en raison des commentaires de Morin sur le projet. Qualifiant l'initiative d'improvisée, ce dernier dit y voir un « traitement spécial » accordé à ceux qui ont défié la loi¹¹¹. Plus tôt en septembre, il avait aussi mentionné que certains élèves pourraient ne pas recevoir leur diplôme s'ils ne sont pas inscrits officiellement et légalement dans une école¹¹², ce qui semble avoir semé le doute dans l'esprit de plusieurs parents. Au final, ce fiasco place la CECM dans une position délicate et l'expose à un déficit important pour la prochaine rentrée.

Tout au long de cette rentrée chaotique, en raison de ses responsabilités ministérielles, Jacques-Yvan Morin est en quelque sorte l'émissaire envoyé par le gouvernement Lévesque auprès de ces groupes minoritaires révoltés. À chaque fois, il défend avec intransigeance les clauses de la loi 101 associées à la langue d'enseignement et, tout en souhaitant « faire preuve de toute la flexibilité possible dans l'application de la charte et de l'ouverture d'esprit la plus grande », il insiste sur le fait que le gouvernement n'a pas l'intention de « lâcher sur l'essentiel » de sa loi¹¹³. Ainsi, dès le début de cette rébellion, Morin assure qu'il n'a « aucunement l'intention d'envoyer la police dans les écoles, [...] quelles que soient les provocations, auxquelles puissent se livrer certains

¹⁰⁹ En inscrivant les illégaux dans ces classes, ils feraient officiellement partie du secteur français et la commission serait alors en droit de recevoir les subventions manquantes. Paule Des Rivières, « 72 minutes d'anglais pour les inadmissibles », *Le Devoir*, 21 octobre 1977, p. 1 et 2.

¹¹⁰ Paule Des Rivières, « Les « inadmissibles » boudent le projet-pilote de la CECM », *Le Devoir*, 2 décembre 1977, p. 3.

¹¹¹ Paule Des Rivières, « Le ministre fait part de ses réserves à la CECM », *Le Devoir*, 22 novembre 1977, p. 13.

¹¹² Jacques-Yvan Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin, le vendredi 2 septembre 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 10, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000569728&queryId=6f2a913c-5dd3-46b8-aecf-14f6dd5cedf6&posInSet=1

¹¹³ Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin, le vendredi 2 septembre 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 1 et 2.

administrateurs ou parents », mais que « les enfants ne doivent pas faire les frais du mauvais exemple donné par les adultes¹¹⁴ ». Il rappelle donc que l'arme la plus redoutable de l'arsenal gouvernemental demeure la sanction financière qui, en coupant les subventions publiques en fonction du nombre d'élèves inscrits illégalement, pourrait retrancher environ 1200\$ par enfant inadmissible au budget des commissions¹¹⁵. Le ministre se montre d'ailleurs cinglant envers le PSBGM, déclarant que « Les jeux de mots du genre : Ce n'est pas la loi que nous défions, mais son interprétation [*sic*] ne sauraient dissimuler le fait que le comportement du PSBGM confine à la désobéissance civile ». Il dit également espérer que « la longue tradition de respect dont se targue, à juste titre, les Anglo-Québécois finira par s'imposer » et qu'ils ne se montreront pas « insensibles au fait que leur comportement a de profondes répercussions sur l'analyse que les francophones font de la situation actuelle du Québec¹¹⁶ ». Morin peut d'ailleurs compter sur le soutien de Laurin¹¹⁷ et de son premier ministre¹¹⁸, qui réitérent tous deux que le gouvernement ne compte pas reculer sur la loi et qu'il sévira contre les commissions scolaires rebelles si elles s'obstinent dans leur illégalité.

Dans cet affrontement entre les commissions scolaires et le gouvernement, les Néo-Québécois jouent à la fois le rôle d'acteur et de spectateur. Alors que plusieurs parents allophones choisissent de désobéir eux aussi à la loi en inscrivant consciemment leurs enfants inadmissibles au secteur anglais, ils comptent énormément sur les commissaires pour défendre leur cause. De toutes les communautés culturelles, les minorités italienne et

¹¹⁴ Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin, le vendredi 2 septembre 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 1 et 2.

¹¹⁵ Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin, le vendredi 2 septembre 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 6, 7 et 8.

¹¹⁶ Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin, le vendredi 2 septembre 1977*, [S. l.], [s. n.], 1977, p. 3.

¹¹⁷ « 6,000 élèves sont inscrits illégalement », *Le Devoir*, 4 octobre 1977, p. 3.

¹¹⁸ Michel Roy, « René Lévesque partage l'opinion de Robert Burns : un OUI ou un NON », *Le Devoir*, 16 novembre 1977, p. 1 et 2.

grecque sont peut-être les seules qui expriment ouvertement leurs préoccupations par le biais de leurs représentants et de leurs associations. Il n'est pas surprenant de voir ces deux groupes en particulier participer aussi activement à ce débat considérant qu'ils comptent parmi les premières communautés immigrantes établies en province avec la minorité juive¹¹⁹. Cette ancienneté, combinée à leur force numérique importante, leur octroie la légitimité nécessaire pour s'adresser sans intermédiaire au gouvernement, chose que ne peuvent se permettre les minorités plus marginales ou plus récentes. Les Italiens et les Grecs, bien qu'ils défendent des intérêts propres à leur communauté, jouent également, de manière informelle, le rôle de porte-paroles des Néo-Québécois dans cette polémique scolaire.

Dans le cas des Italo-Québécois, leurs membres sont surtout présents dans le réseau catholique de la CECM et peuvent d'ailleurs compter sur l'appui de certains membres de leur communauté au sein de la commission. Mentionnons entre autres les commissaires Donat Taddeo et Angelo Montini, qui sont respectivement l'ancien et le nouveau président du *Consiglio*, de même que Roland Garofalo, à la fois membre du *Consiglio* et de l'*Association of Catholic School Principals* (ACSP). Taddeo et Montini sont d'ailleurs à l'origine de la proposition visant à créer les classes de transition vers le secteur français, y voyant un bon compromis pour ces parents italophones qui veulent avant tout que leurs enfants deviennent bilingues¹²⁰. Montini lance même une invitation au ministre Morin pour

¹¹⁹ La discrétion des Juifs au sein de cette révolte des minorités face à la loi 101 peut s'expliquer de plusieurs façons. D'abord, la tradition juive de respect de l'autorité et de responsabilité citoyenne les empêche d'opter pour la désobéissance comme l'ont fait les anglophones, les Italiens et les Grecs. Ensuite, en tant que minorité la plus ancienne du Québec et par son poids économique important, la communauté juive se voit octroyé une certaine légitimité dans ses rapports avec le gouvernement. Enfin, les Juifs profitent de plusieurs institutions qui leur sont propres, notamment sur le plan scolaire. Ainsi, il n'est pas surprenant que les critiques qu'ils adressent à la loi 101 concernent surtout l'aspect des droits et libertés plutôt que l'enjeu de la langue d'enseignement. Anctil, *Trajectoires*, p. 180 et 193.

¹²⁰ Des Rivières, « 72 minutes », p. 1 et 2.

venir s’asseoir avec les commissaires, les professeurs et les principaux dans l’espoir de pouvoir établir un dialogue sincère sur le problème et en arriver à un compromis raisonnable¹²¹. Quant à Garofalo, il accompagne activement un groupe de parents italiens dans leurs démarches judiciaires contre la loi 101 tout en luttant au sein de l’ACSP pour protéger l’identité des élèves inadmissibles à la CECM¹²². Le *Consiglio* organise même à la mi-septembre une rencontre d’information sur la loi 101 dans le quartier de Saint-Léonard en collaboration avec les diverses instances scolaires anglo-catholiques¹²³. Réunissant près de 300 Italo-Québécois, ce rassemblement vise avant tout à vulgariser la nouvelle loi à tous ces parents et à s’assurer qu’ils connaissent bien leurs droits. Cette assemblée offre également aux représentants des commissions catholiques une belle opportunité pour convaincre ces gens d’inscrire leurs enfants dans leurs écoles alors que la majorité d’entre eux cherche justement à faire le saut vers le secteur anglais.

De façon plus individuelle, certains parents choisissent plutôt la voie judiciaire pour faire reconnaître leur droit à la langue d’enseignement de leur choix. C’est notamment le cas d’un groupe de parents italiens, soutenus par le *Consiglio*, qui souhaitent obtenir de la cour des précisions par rapport aux conditions d’admission à l’école anglaise, plus précisément au niveau de l’article 73 de la loi qui stipule que les parents doivent avoir fréquenté l’école primaire anglaise pour que leurs enfants puissent y être admissibles. En effet, les représentants du *Consiglio* soutiennent que cet article n’oblige pas les parents à avoir complété l’entièreté de leurs études primaires en anglais au Québec, mais plutôt

¹²¹ Paule Des Rivières, « Le Consiglio invite le ministre à se prononcer sur ce programme », *Le Devoir*, 10 novembre 1977, p. 10.

¹²² Paule Des Rivières, « Le Consiglio demande à la cour de préciser un point de la loi 101 », *Le Devoir*, 20 octobre 1977, p. 1 et 6. Voir aussi note 120.

¹²³ Parmi celles-ci, on compte notamment la PACT, la *Quebec Association of Catholic School Administrators* (QACSA) et l’ACSP.

d'avoir complété en anglais toutes les années primaires entreprises au Québec. Cette nuance permettrait d'accommoder une partie importante de la communauté italienne et autoriserait près de 1000 enfants italo-québécois à continuer de fréquenter le réseau anglophone¹²⁴. Soulignant la frustration ressentie par sa communauté, Angelo Montini souligne également l'indifférence du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) envers cette injustice infligée à plusieurs Néo-Québécois, qualifiant cette procédure judiciaire de « motion de blâme à l'endroit du ministre de l'Éducation » après avoir trop entendu de « baratinage démagogique » de sa part¹²⁵. En fin de compte, la Cour supérieure du Québec (CSQ) rend un verdict défavorable aux Italiens, qui doivent se résoudre à envoyer leurs enfants à l'école française¹²⁶. Le recours au pouvoir judiciaire dans le débat sur la question linguistique est une pratique qui a été peu ou pas utilisée dans les années précédentes face aux lois 63 et 22 où on faisait plutôt appel directement à l'État. Avec la Charte de la langue française, les résistances au sein de la population « tendent désormais à se manifester devant les tribunaux, ce qui réduit de facto le nombre de protagonistes provenant de l'espace public et augmente d'autant le pouvoir des experts juridiques¹²⁷ ». En 1982, l'enchâssement dans la nouvelle Loi constitutionnelle de la Charte canadienne des droits et libertés vient justement changer considérablement la donne et offre aux opposants de la

¹²⁴ Dans les cas concernés ici, les parents sont arrivés au Québec dans les années 1950 après avoir déjà entamé leurs études primaires en Italie, d'où l'importance de cette précision pour ces gens.

¹²⁵ Des Rivières, « Le Consiglio demande », p. 1 et 6.

¹²⁶ En effet, le juge Jules Deschênes indique que le préambule de la loi indique clairement l'intention du législateur, soit de faire du français la langue « normale et habituelle de l'enseignement au Québec », et donc « la loi ne donne pas à la langue anglaise un statut privilégié [...], et dans un climat de justice et d'ouverture, la minorité anglophone est conviée, comme les autres minorités ethniques, à collaborer à l'objectif principal envisagé ». « La Cour rejette la requête des parents italo-canadiens », *Le Devoir*, 20 décembre 1977, p. 3.

¹²⁷ Pâquet et Martel, *Langue et politique*, p. 202. Cette tendance se traduit par plusieurs tentatives au tournant de 1980 à faire invalider la Charte, par exemple celle de la QFHSA, qui s'étire de 1977 à 1982. Rodolphe Morissette, « Les parents protestants sont divisés », *Le Devoir*, 10 septembre 1977, p. 7; Paule Des Rivières, « La loi 101 contestée devant les tribunaux », *Le Devoir*, 8 décembre 1978, p. 1 et 6; « *Fight against Bill 101 reaches court this fall* », *The Montreal Gazette*, 27 février 1982, p. A5.

loi une faille à exploiter. Ce n'est toutefois que plus tard que des articles de la loi seront finalement invalidés par les tribunaux avant d'être amendés par l'État québécois pour maintenir la validité juridique de la Charte¹²⁸.

Du côté des parents grecs, la majorité font affaire avec le milieu scolaire protestant. Plutôt silencieux depuis l'apparition de leurs représentants en commission parlementaire, les Gréco-Montréalais se font pourtant fortement entendre lors de la rentrée de 1978, qui s'annonçait au départ paisible au Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM), nouveau nom francisé du PSBGM¹²⁹. En effet, plusieurs d'entre eux, mal informés concernant la décision récente de la commission de mettre fin à sa désobéissance civile, inscrivent illégalement leurs enfants au secteur anglais comme ils l'avaient fait l'année précédente. Conformément à sa nouvelle position, la commission décide d'expulser ces élèves illégaux, provoquant la colère des parents. Ces derniers refusent d'ailleurs que leurs enfants fréquentent les classes d'accueil mises en place à l'école française, allant même jusqu'à menacer d'organiser une manifestation monstre si les commissaires n'acceptent pas de les rencontrer pour régler la situation. Selon la journaliste Maria Griffith, de la station de radio hellénophone CHCR, cette rancœur des Grecs vise non pas la loi, ni même le gouvernement, mais plutôt le BEPGM « qui les fait « niaiser » cette année après les avoir encouragés il y a un an à enfreindre la loi », ce qui fait que

¹²⁸ En effet, l'article 23 de celle-ci statue que tout citoyen canadien ayant « reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue ». Quelques mois plus tard, la CSQ établit officiellement la préséance de la charte fédérale sur la loi 101. Pour régler ces inconvénients, le gouvernement québécois finit par adopter en 1993 la loi 86 qui vient modifier la loi 101 pour la rendre conforme à la fois au jugement de 1979 et à la Charte des droits et libertés. Corbeil, *L'embarras des langues*, p. 249 à 251.

¹²⁹ Paule Des Rivières, « La rentrée des "inadmissibles" au BEPGM se fait dans le calme », *Le Devoir*, 6 septembre 1978, p. 3.

plusieurs enfants grecs doivent maintenant changer de langue d'enseignement après avoir commencé leur éducation en anglais¹³⁰. Acceptant finalement de rencontrer les parents, les commissaires du BEPGM insistent qu'ils ne comptent pas revenir sur leur décision. Toutefois, ils encouragent la population à poursuivre à leur place la lutte contre l'injustice de la loi 101, se disant prêt à les appuyer dans leurs démarches. Ils suggèrent entre autres de plaider leur cause directement auprès du ministre Morin ou encore de recourir aux tribunaux à l'aide du soutien financier accordé par le gouvernement fédéral. Cette réponse, sans satisfaire totalement les parents grecs, semble régler à court terme la question, mettant ainsi fin à cette dernière résistance dans le réseau protestant¹³¹. Ainsi, bien que leurs requêtes soient spécifiques à leur expérience avec le système scolaire québécois, ces deux communautés culturelles illustrent bien l'attitude des parents néo-québécois durant la crise, c'est-à-dire de soutenir (directement ou non) le mouvement de désobéissance et de faire appel à ses représentants communautaires pour faire valoir auprès des autorités leurs droits individuels. Bien conscients de l'importance du français au Québec, les Néo-Québécois, tout en se disant prêt à s'intégrer de leur plein gré, souhaitent néanmoins « le moins de contraintes possibles dans le domaine linguistique », surtout si cela les empêche de devenir bilingues¹³².

Finalement, le temps semble donner raison au gouvernement Lévesque. En effet, durant la rentrée scolaire de 1978, on sent déjà que l'atmosphère est différente et que la communauté anglophone est de plus en plus résignée face à la nouvelle réalité scolaire et

¹³⁰ Paule Des Rivières, « La communauté grecque refuse les classes d'accueil », *Le Devoir*, 11 septembre 1978, p. 3.

¹³¹ Paule Des Rivières, « Le BEPGM invite les parents à prendre en charge la contestation », *Le Devoir*, 13 septembre 1978, p. 6.

¹³² Helly, *Le Québec*, p. 74-75.

c'est particulièrement vrai dans le cas du BEPGM. Choisisant initialement de continuer sa désobéissance civile, la commission est confrontée durant l'été aux conséquences budgétaires de ses gestes. En effet, le MEQ applique le contingentement et établit la clientèle admise du BEPGM à 42 000 élèves alors que celle-ci a déjà inscrit 47 000 enfants. Les commissaires amènent le ministère devant la CSQ pour faire invalider cette décision et récupérer près de 4 millions de dollars en subventions, mais sont finalement déboutés¹³³. Ainsi, après un an de rébellion, la commission décide d'enfin se conformer à la loi 101 et cesse d'accueillir des élèves inadmissibles dans ses écoles anglaises. Pour ce qui est des illégaux s'étant déjà inscrits au secteur anglais (de même que pour les nouveaux immigrants), la commission les place dans des classes spéciales de transition où l'enseignement du français sera donné de façon progressive. Parallèlement, le BEPGM compte enfin développer davantage son secteur français, assez restreint jusqu'alors¹³⁴. Le gouvernement se dit ravi de cette décision et confirme au BEPGM toute sa collaboration pour assurer la transition des illégaux vers le secteur français¹³⁵. Commentant la réaction « violente » des parents face à cette décision, le BEPGM croit que l'opposition à la loi aurait pu être bien pire s'il n'avait pas absorbé et canalisé une grande partie de la frustration des parents non-francophones¹³⁶. La commission ne cache pas que sa décision est surtout motivée par des motifs financiers. Ainsi, même s'il continue à prôner le libre choix, le

¹³³ François Barbeau, « Le tribunal déboute les anglo-protestants », *Le Devoir*, 21 juillet 1978, p. 1 et 6.

¹³⁴ Paule Des Rivières, « Les écoles protestantes mettront sur pied des classes spéciales pour leurs "illégaux" », *Le Devoir*, 2 août 1978, p. 2.

¹³⁵ « Heureux de la décision du BEPGM », *Le Devoir*, 3 août 1978, p. 12.

¹³⁶ Des Rivières, « Les écoles protestantes », p. 2.

BEPGM ne peut plus se permettre de s'opposer à la loi, ce qui déçoit énormément sa clientèle néo-québécoise¹³⁷.

Du côté de la CECM, le consensus est encore loin d'être atteint en 1978. Alors que les commissaires réitèrent leur volonté de respecter la loi 101, les enseignants et les principaux demeurent sur leurs positions et continuent à prôner la désobéissance civile. À l'instar du BEPGM, la commission a encaissé des pertes budgétaires importantes lors de la dernière année et souhaite ardemment éviter de revivre un tel scénario. Toutefois, les professeurs et les principaux récalcitrants affirment avoir les locaux, le personnel et les fonds pour maintenir leur résistance encore longtemps, ayant déjà ajouté 40 000\$ en dons aux fonds non utilisés de l'année précédente¹³⁸. Craignant qu'ils ne paralysent complètement son secteur anglais, la CECM, comme elle l'a fait en 1977, refuse de recourir à des mesures disciplinaires et opte plutôt « pour la temporisation en choisissant une attitude « administrative » afin de dépolitiser dans la mesure du possible tout le débat entourant l'application de la loi 101¹³⁹ », invitant maintenant le gouvernement à intervenir. Face à cette impasse, plutôt que d'user de force, Jacques-Yvan Morin choisit à nouveau une approche plus subtile en annulant l'instauration du Programme d'enseignement de la langue d'origine (PELO) au sein du secteur anglais de la CECM. Le ministre espère ainsi que la perte de ce programme fortement demandé par les parents néo-québécois va pousser ceux ayant inscrits légalement leurs enfants à faire pression sur les récalcitrants¹⁴⁰. Ces

¹³⁷ Paule Des Rivières, « Le BEPGM se conformera aux dispositions de la loi 101 », *Le Devoir*, 31 août 1978, p. 3. Le cas des parents grecs cité plus haut en est un exemple parfait.

¹³⁸ Des Rivières, « La rentrée des "inadmissibles" », p. 3.

¹³⁹ Paule Des Rivières, « Pas de chasse aux élèves « inadmissibles » à la CECM », *Le Devoir*, 20 octobre 1978, p. 3.

¹⁴⁰ Paule Des Rivières, « Le ministère interdit les classes d'italien et de portugais à la CECM », *Le Devoir*, 8 septembre 1978, p. 3.

derniers continuent tout de même leur opposition¹⁴¹, mais de façon beaucoup moins importante qu'auparavant.

En fin de compte, grâce à sa Charte linguistique, le gouvernement Lévesque parvient tout de même à modifier considérablement la situation linguistique dans le milieu scolaire. En décembre 1979, Laurin dépose un rapport sur l'impact démographique de la loi 101. On peut notamment y lire que 16 % de la population fréquente maintenant l'école anglaise alors que la population de langue maternelle anglaise se chiffre à 12,5 %. Laurin explique ce léger écart par les exceptions autorisées par la loi, notamment le droit des frères et sœurs de fréquenter le réseau anglais, de même que les mariages interlinguistiques, qui permettent aux enfants de réclamer leur droit à fréquenter les écoles anglaises vu qu'un des parents a fréquenté l'école anglaise au primaire. On apprend aussi que, pour la première fois depuis longtemps, la majorité des allophones fréquentent l'école française (51,7 %)¹⁴². Considéré comme un succès sur toute la ligne¹⁴³ par le gouvernement, la loi 101 aurait, selon Laurin, atteint son objectif :

Le progrès est certain, surtout le progrès tendanciel, mais toute prédiction à l'effet d'une extinction ou d'une diminution catastrophique ou même très notable des inscriptions dans le secteur anglais se trouve controuvée, niée par l'étude que nous déposons aujourd'hui et, pour le moment, nous, ça nous satisfait, parce que ça correspond à peu près à ce que nous avons prévu.¹⁴⁴

¹⁴¹ Paule Des Rivières, « L'enseignement des langues d'origine aux écoliers immigrants sera répandu », *Le Devoir*, 16 janvier 1979, p. 3.

¹⁴² Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 4 décembre 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 9 et 10, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570749&queryId=39e08f5c-09c4-464d-a016-6e1e34916a8e&posInSet=1

¹⁴³ Corbeil considère d'ailleurs que le plus grand succès de la loi réside dans l'intégration massive des allophones au secteur français depuis la fin des années 1970. Ce phénomène aurait rendu l'école française plus ouverte aux Néo-Québécois en la transformant en un milieu « où le partage d'une langue commune, le français, favorise le brassage de la population scolaire, la découverte de la culture et de la religion des autres enfants et la naissance entre eux de l'amitié au-delà de ces appartenances premières ». Corbeil, *L'embaras des langues*, p. 280-281.

¹⁴⁴ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 4 décembre 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 9.

Toutefois, l'opposition à la loi n'a pas tout à fait disparue, comme en témoigne l'existence d'encore quelques milliers d'enfants inscrits illégalement à l'école anglaise. Le *Devoir* parle de 3000 à 4000 cas alors que Laurin avance plutôt le chiffre de 1500, avouant toutefois qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur du phénomène. Dans le cas de la CECM, où la résistance provient principalement de parents néo-québécois, Laurin mentionne que la commission a envoyé dans ces familles des enquêteurs issus de leur communauté dans le but de les convaincre de se plier à la loi. Toutefois, ceux-ci « n'ont pas toujours été très heureux dans leur chasse, parce que souvent on leur a fermé la porte au nez, on ne leur répondait pas ou on répondait de côté ¹⁴⁵ ». Néanmoins, Laurin affirme que son gouvernement, par le biais de la Commission de surveillance de la langue française, cherche avant tout à régler ce problème de manière diplomatique¹⁴⁶. Cette intervention prend la forme d'une enquête commandée par son ministère en septembre 1981¹⁴⁷ qui permet d'identifier une bonne partie des illégaux, d'entrer en contact avec leurs parents et d'établir une stratégie pour assurer la transition de ces jeunes vers le secteur français, le tout sans nouvelles sanctions, ni poursuites judiciaires contre les dissidents de la loi¹⁴⁸.

En somme, après un peu moins de 5 ans d'application mouvementée et malgré quelques affrontements à venir avec le fédéral sur le sujet, la loi 101 semble finalement s'imposer au sein de la population non-francophone et, plutôt que de provoquer une opposition vive et émotive, sollicite davantage une adhésion résignée.

¹⁴⁵ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 4 décembre 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 3 et 4.

¹⁴⁶ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 4 décembre 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 13.

¹⁴⁷ « Les « illégaux » : Aquin se sent investi d'une mission sociale », *Le Devoir*, 23 septembre 1981, p. 13.

¹⁴⁸ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 12 novembre 1981*, [S. l.], [s. n.], 1981, p. 1 à 4, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570334&queryId=0c57a91e-a7af-4490-8865-1533357adbb2&posInSet=1

3.6 CONCLUSION

En somme, l'adoption de cette nouvelle politique linguistique vient cristalliser les tensions sous-jacentes qui existent entre le PQ et les communautés culturelles. Mêlant la diplomatie et l'inflexibilité, le gouvernement Lévesque parvient à imposer ses vues aux populations minoritaires, qui finissent par se soumettre avec réticence au nouveau statu quo. Tout au long du processus, les ministres péquistes laissent néanmoins paraître à plusieurs reprises leur agacement et leur impatience, mettant en relief un inconfort certain envers le sujet linguistique, lui-même saturé par plusieurs années d'agitation sociale. Certains comme Laurin résistent fermement à toute tentative d'amender la Charte, considérant cette loi comme une étape importante vers l'autonomie du peuple québécois. D'autres, comme Lévesque et Morin, se montrent moins enthousiastes envers le projet, semblant plutôt vouloir en finir au plus vite pour aborder rapidement le cœur du projet péquiste, soit l'indépendance du Québec. Le gouvernement explique d'ailleurs plus d'une fois qu'il a choisi de régler cet enjeu plus par nécessité que par choix.

Malgré tout, un consensus est atteint sous la forme du projet de loi 1, qui propose la fréquentation scolaire des parents au niveau primaire comme nouveau critère d'admissibilité à l'école anglaise. Généralement acclamé du côté francophone, il suscite la révolte chez les groupes non-francophones. Alors que plusieurs parents issus des communautés néo-québécoises et ne répondant pas aux nouvelles conditions se font retirer le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, plusieurs associations néo-québécoises et anglophones s'indignent face à la coercition et la discrimination présente dans la loi. S'attendant à une réaction aussi forte, le PQ tente de plusieurs façons de convaincre les groupes minoritaires du bien-fondé de sa politique linguistique, mais en vain.

Ce mécontentement transpire d'ailleurs lors des séances de la commission parlementaire devant étudier le projet de loi. Représentés par leurs associations communautaires, les groupes ethniques, tout en reconnaissant la légitimité de l'entreprise de francisation et de francophonisation souhaitée par la majorité, font valoir leur intérêt à maîtriser efficacement les deux langues et réclament une loi plus incitative que punitive. Ces doléances tombent toutefois dans les oreilles d'un ministre peu enclin à adapter la nouvelle législation aux caprices des minorités alors que cette loi vise avant tout à sortir la majorité de sa situation anormale. Ainsi, le dialogue survenu durant cette commission prend finalement la forme de deux monologues.

Moins enclins que les Néo-Québécois à faire des compromis, la communauté anglophone, et plus particulièrement son secteur scolaire, refuse catégoriquement la proposition du gouvernement Lévesque, y voyant le début de sa minorisation et la fin de sa domination économique. Elle est aussi préoccupée par la future baisse de fréquentation des allophones dans ses écoles et craint de voir son système d'éducation disparaître progressivement. Pour ces raisons, elles deviennent rapidement des alliés précieux des parents néo-québécois. Ces derniers voient dans cette alliance un moyen efficace d'exprimer leur insatisfaction par le biais de la tribune offerte aux acteurs de la communauté anglophone. La résistance systématique qui s'organise à la rentrée scolaire de 1977 en est la preuve. Tant la désobéissance civile prônée par les commissions scolaires rebelles que les procédures judiciaires entamées contre la loi se soldent néanmoins par un échec. En effet, le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin défend avec ardeur les positions gouvernementales. Tout en faisant appel à la raison et à la bonne volonté des minorités, il n'hésite pas à sévir face à l'insubordination populaire.

Au final, le gouvernement se dit satisfait des résultats obtenus grâce à la Charte de la langue française. Les statistiques montrent une amélioration de la situation du français et une intégration croissante des allophones à la majorité francophone. Mais qu'en est-il dans les faits des rapports entre les deux groupes? De toute évidence, l'épisode de la loi 101 vient fragiliser les maigres liens créés par le PQ avec les communautés culturelles, qui regrettent rapidement d'avoir permis l'élection d'un gouvernement nationaliste. À l'aube de l'épreuve référendaire, le gouvernement Lévesque réalise l'urgence de se rapprocher de cet électorat quelque peu aliéné à l'idée de l'indépendance. Pour ce faire, il devra trouver un juste milieu entre les besoins des minorités et sa volonté de promouvoir les droits de la majorité.

4 L'IDÉE DE LA CONVERGENCE CULTURELLE : À LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS (1978-1981)

Maintenant que le dossier mouvementé de la langue est réglé, le gouvernement Lévesque aborde la question tout aussi importante de la culture et de l'intégration. Cette décision n'est pas anodine et vient répondre de plus d'une façon aux circonstances du moment. En effet, l'intransigeance démontrée par le gouvernement Lévesque face aux minorités linguistiques en 1977 est venu ébranler sérieusement ce lien de confiance déjà fragile entre le PQ et les communautés culturelles. Ainsi, débattre de la culture collective et de la place des minorités dans la société québécoise paraît être l'occasion parfaite pour resserrer les liens et rapprocher les deux camps. Également, le mot « référendum » est alors sur toutes les lèvres et les discussions entourant les modalités de ce processus démocratique crucial pour l'avenir du Québec débutent dès 1978¹. Les Néo-Québécois, qui sont loin d'être acquis au camp du Oui, constituent alors un électorat en pleine croissance qui a le pouvoir de faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre². Obtenir ce vote des allophones, ou du moins des principales communautés néo-québécoises, revêt ainsi une importance stratégique non négligeable pour les péquistes³.

¹ Plus précisément en octobre 1978 alors que Lévesque et Trudeau abordent tous les deux la question dans leur discours inaugural pour la session parlementaire de l'automne. Lévesque revient d'ailleurs sur le sujet deux jours plus tard pour défendre plus ardemment la position du OUI. René Lévesque, *Conférence de presse de M. René Lévesque, le jeudi 12 octobre 1978*, [S. l.], [s. n.], 1978, p. 1 à 3 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000273023&queryId=9cac5486-96e4-4346-bd06-d8065640fc19&posInSet=2.

² Richard Arès, « 3) Les néo-Québécois, force grandissante », *Le Devoir*, 18 juillet 1974, p. 5.

³ Il est question ici évidemment des communautés juive, italienne et grecque. Bien que ces deux dernières aient été les plus visibles depuis 1968 en raison de leur poids numérique important, les Juifs seraient, selon Anctil, la plus influente au sein de la population néo-québécoise en raison de son ancienneté sur le territoire. En effet, la majorité des communautés culturelles se baserait sur les prises de positions juives pour orienter leur approche politique et leur interaction avec le reste de la société québécoise. Anctil, *Trajectoires*, p. 199.

Dans l'espoir d'opérer ce rapprochement, le gouvernement Lévesque accorde une place considérable aux groupes ethniques dans sa politique culturelle et propose un compromis jugé raisonnable entre l'assimilation et le multiculturalisme : la convergence culturelle. Cette approche, sous-jacente à l'ensemble de l'entreprise étatique de 1978 à 1981, amène l'émergence de nouveaux débats sur la place de Néo-Québécois dans leur société, sur leur rôle dans le projet collectif québécois, sur leur identité particulière marquée par l'immigration et sur les responsabilités de la majorité à leur égard. Sans nécessairement élargir le gouffre existant, ce processus ne contribue pas non plus au rapprochement tant espéré et ne fait que concrétiser deux visions irréconciliables d'un Québec multiculturel.

Ce dernier chapitre se penche donc sur cette période de tentatives et d'échecs culminant avec la défaite référendaire. Dans un premier temps, je me penche sur la manière dont est présentée cette idée de convergence dans la Politique québécoise du développement culturel (PQDC) publiée en 1978 et comment elle est défendue par le gouvernement péquiste lors des colloques régionaux tenus en 1979 et dans les pages du Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles (PACC) déposé en 1981. Je m'intéresse surtout aux réactions des communautés culturelles à cette vision de l'intégration et aux amendements qu'elles proposent à la thèse gouvernementale. Deuxièmement, je présenterai des initiatives individuelles menées par certains péquistes auprès de certaines communautés dans le but de nuancer cette approche officielle du gouvernement. Bien que ces actions minoritaires soient louables et guidées par un certain humanisme, elles ne permettent pas une conversion des Néo-Québécois au niveau idéologique et politique. Finalement, je termine ce chapitre en analysant le positionnement des minorités culturelles durant la campagne référendaire et leur

comportement électoral le jour du scrutin. Tout en me penchant sur les initiatives du camp du OUI pour recruter des partisans au sein des communautés culturelles, je souligne l'impact non négligeable de la propagande efficace du camp fédéraliste pour aller chercher l'appui des Néo-Québécois et ainsi maintenir en place le statu quo.

4.1 L'IMPOSITION DE LA CONVERGENCE CULTURELLE ET LA RÉSISTANCE DES MINORITÉS

Avec l'adoption de la loi 101 en 1977, le PQ entame la mise en œuvre d'une série de politiques visant à valoriser la culture francophone au Québec. Après avoir planté un premier germe avec la Charte de la langue française, le gouvernement poursuit son projet ambitieux en présentant en 1978 la PQDC, qui mène à la tenue en 1979 de colloques régionaux devant servir de lieu de rencontre entre l'État et les communautés culturelles de même qu'à l'élaboration du PACC, rendu public en 1981. En charge de la majorité de ce processus, le ministre d'État au développement culturel Camille Laurin, en raison de ses convictions plus fermes que ses collègues et de sa mauvaise réputation au sein des minorités culturelles, parvient difficilement à vendre les positions de son gouvernement, notamment son modèle d'intégration.

4.1.1 La publication de la Politique québécoise du développement culturel

C'est avec une étonnante discrétion que le gouvernement Lévesque rend public son Livre blanc sur la culture le 6 juin 1978. Ce document offre une analyse en profondeur des besoins culturels du Québec et des mesures que le gouvernement envisage ou compte appliquer dans les années à venir pour valoriser le travail des créateurs québécois. Surtout, le document offre un portrait détaillé de l'approche que compte prioriser le PQ en matière

d'intégration, à mi-chemin entre la formule américaine du *melting pot* et le multiculturalisme canadien⁴ :

Si le français doit être la langue commune au Québec, comme on semble le reconnaître partout, on doit en admettre les conséquences pour la culture. Non pas, répétons-le patiemment, parce que la culture de tradition française devrait abolir les autres sur notre territoire, mais parce que, comme pour la langue, elle devrait servir de *foyer de convergence* pour les diverses communautés qui continuent par ailleurs de manifester ici leur présence et leurs valeurs propres. [...] Autant le gouvernement veut respecter les minorités et contribuer à leur développement, autant il est soucieux de favoriser par tous les moyens leurs rapports avec la culture de la majorité française. Entre l'assimilation lente et brutale et la conservation d'originalités encloses dans les murailles des ségrégations, il est une autre voie praticable : celle des échanges au sein d'une culture québécoise.⁵

Il n'est pas surprenant de voir cette approche reposer essentiellement sur le français comme lieu commun après l'adoption de la loi 101⁶. Le document met d'ailleurs l'accent sur l'importance pour un peuple d'avoir une langue prédominante et commune pour favoriser sa propre cohésion et son développement en tant que société⁷. La particularité du modèle péquiste repose donc sur cette invitation lancée aux groupes minoritaires à contribuer à l'élaboration d'une culture collective nouvelle et représentative de la diversité québécoise, bâtie sur la terre commune de la langue majoritaire.

Le troisième chapitre de la PQDC, dédiée aux minorités linguistiques et culturelles, vise non pas à « diminuer en quoi que ce soit leur indispensable participation à un projet collectif qui leur appartient en tant que Québécois » mais bien à « mieux situer les modalités d'une authentique appartenance à notre société⁸ ». Pour favoriser ce sentiment d'attachement à la majorité, le gouvernement compte mettre en place plusieurs dispositions

⁴ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 63 et 77.

⁵ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 46 et 79.

⁶ La PQDC reconnaît d'ailleurs cette continuité avec la politique linguistique péquiste. Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 63.

⁷ Québec, *La politique québécoise de la langue française*, p. 19-20.

⁸ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 63-64.

contribuant à une intégration harmonieuse. Il se dit d'ailleurs conscient que cette incapacité à s'intégrer touche particulièrement les Néo-Québécois de longue date, établis en province depuis plusieurs décennies. Ces derniers, souvent aux prises avec un travail accaparant offrant un revenu négligeable, n'ont jamais eu le temps ni les moyens pour apprendre par eux-mêmes le français, voire même l'anglais. La PQDC insiste donc sur la nécessité de remédier à cette situation⁹. Plus concrètement, diverses mesures sont proposées pour permettre une meilleure intégration des Québécois d'origine immigrante¹⁰ : s'assurer d'une représentation adéquate de la diversité culturelle québécoise dans la fonction publique, maintenir et financer les classes d'accueil et les écoles ethniques subventionnées, offrir une plus grande place dans les médias de masse à du contenu visant une meilleure connaissance mutuelle entre anglophones, allophones et francophones¹¹, clarifier et simplifier le processus migratoire¹² et, enfin, offrir aux Néo-Québécois des services personnalisés par le biais des COFI¹³.

⁹ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 85-86.

¹⁰ Mentionnons que toutes ces mesures apparaissent dans une forme ou une autre dans le Livre blanc sur la langue de 1977. Québec, *La politique québécoise de la langue française*, p. 56-57.

¹¹ L'année suivante, s'inscrivant dans cette initiative, le gouvernement produit en collaboration avec les communautés culturelles de la province une série de documentaires sur l'histoire et la culture des différentes minorités québécoises diffusés sur les ondes de Radio-Québec. Clément Trudel, « Radio-Québec lance une série sur les groupes ethniques d'ici », *Le Devoir*, 4 décembre 1979, p. 11. Ils ne feront toutefois pas l'unanimité comme en témoigne une lettre de la Chambre de Commerce portugaise du Québec, qui transmet l'indignation des membres de la communauté portugaise et critique les représentations faussées et mal informées de cette minorité culturelle dans le reportage lui étant dédié. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-12-10 (Communauté portugaise), Lettre de la Chambre de Commerce Portugaise du Québec, septembre-octobre 1980.

¹² À ce niveau, l'Entente Cullen-Couture apporte déjà des débuts de solution en octroyant au Québec davantage de pouvoirs concernant la sélection des nouveaux arrivants et lui permettant d'envoyer des représentants à l'étranger pour informer les futurs immigrants du caractère distinct de la société québécoise. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 16, Dossier « Conseil des ministres; Mercredi 18 janvier 1978 à 10h00 », *Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire*, 12 décembre 1977, p. 5 à 7.

¹³ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 81 à 85.

Également, le gouvernement reconnaît et salue les contributions des diverses communautés culturelles, citant notamment le « travail de pionniers accompli ici par les Juifs dans les secteurs de la santé et des services sociaux, [...] l'apport des Italiens dans le domaine de l'habitat, [...] la contribution des Portugais à la rénovation du quartier Saint-Louis de Montréal » de même que les « réseaux d'emplois et de commerces dont tant de Québécois d'origines étrangères ont été les artisans ». Il est aussi question des « valeurs précieuses », comme le « sens du travail, de la responsabilité, de la communauté », inculquées par les Néo-Québécois et qui « ont contribué et devront contribuer à bâtir le Québec¹⁴ ». La PQDC, comme la loi 101 avant elle¹⁵, admet d'ailleurs que les organismes communautaires ont besoin d'aide tant chez les francophones qu'au sein des minorités et que l'État est prêt à les appuyer dans leurs démarches¹⁶. Néanmoins, elle précise que « ce n'est pas l'État qui fait la culture, ce sont les hommes ». Ainsi, à l'instar des francophones, chaque communauté culturelle doit s'assurer de la pérennité de sa culture. L'action de l'État doit se limiter à un rôle de soutien, mettant ses ressources à la disposition des minorités pour favoriser le succès de leurs initiatives¹⁷.

Enfin, le gouvernement se permet quelques critiques à l'endroit des minorités, notamment en ce qui concerne leur capacité à s'intégrer. On souligne l'isolement des groupes ethniques et le peu de contacts qu'ils entretiennent avec le reste de la société québécoise. On déplore aussi que les élites néo-québécoises, en s'intégrant massivement à

¹⁴ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 79-80.

¹⁵ Québec, *La politique québécoise de la langue française*, p. 25 à 27.

¹⁶ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 80.

¹⁷ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 70.

la communauté anglophone, en sont venues à défendre les intérêts de cette dernière et à s'éloigner des francophones. Ce phénomène expliquerait d'ailleurs l'opposition importante des communautés culturelles à la loi 101 et leur méconnaissance de l'histoire et de la culture francophone¹⁸. Ayant déjà énoncé ces reproches durant le processus d'adoption de la loi 101 à l'été 1977¹⁹, Laurin les réitérent plus tard en mai 1979 lors de l'annonce de la tenue des colloques régionaux. Il affirme alors que cette méconnaissance des francophones peut expliquer la nature tendue du rapport qu'entretient le gouvernement Lévesque avec les Néo-Québécois de même que la réticence de ces derniers face aux politiques culturelles et linguistiques des dernières années²⁰.

Le psychiatre s'est d'ailleurs énormément investi dans l'élaboration de cette politique, qui prend la forme d'un document massif de près de 600 pages et qu'il décrit alors comme « un tournant majeur dans le cheminement collectif du peuple québécois²¹ ». Plus tard, Laurin confiera que « le livre blanc sur la politique culturelle constitue l'aboutissement de 15 ou 20 ans de sa vie, le fruit d'une réflexion qui transcende les préoccupations au jour le jour, les fades considérations de productivité et de standard de vie qui sont le lot de toutes les civilisations occidentales²² ». Qualifiant la culture de « levain, ferment de vie, présence, soutien dans un pays vivant qui veut s'appropriier son temps et son espace », il croit qu'elle

¹⁸ Québec et Ministère d'État au Développement culturel, *La politique québécoise du développement culturel*, p. 81-82.

¹⁹ Voir note 342 et 343.

²⁰ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 3 mai 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 11 et 12, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ri.bg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570746&queryId=8dec9990-9709-4558-a4b1-93855afc6b9a&posInSet=1

²¹ Camille Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 6 juin 1978*, [S. l.], [s. n.], 1978, p. 1, [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ri.bg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000570731&queryId=1d6f3942-074f-453c-9f4e-354a954bf403&posInSet=1

²² Picard, *Camille Laurin*, p. 314.

doit devenir « un chantier collectif » où s'élabore une société fidèle au peuple qu'elle constitue²³. C'est donc avec cet enthousiasme que Laurin présente le projet au Conseil des ministres à l'hiver 1978. Soulignant qu'elle implique peu de nouvelles législations ou de structures additionnelles, il propose de rendre publique la PQDC autour du 16 mars²⁴.

Il se heurte cependant aux réticences de ses collègues qui croient plutôt que l'application de la politique sera compliquée puisqu'elle touche plusieurs secteurs différents et qu'elle entraînera des dépenses considérables²⁵. En raison de la conjoncture économique défavorable que vit alors le Québec, Lévesque avance aussi que « le gouvernement ne devrait pas trop souligner sa publication, compte tenu du fait que ses efforts pour l'année en cours doivent porter d'abord et avant tout sur le secteur économique » et qu'il serait donc mal avisé de « soulever maintenant autant de débats de fond additionnels²⁶ ». Plusieurs ministres, y compris le premier ministre, trouvent d'ailleurs que le gouvernement abuse un peu trop de la formule des Livres blancs et des Livres verts, penchant davantage vers des mesures concrètes²⁷, voire même une réorientation des efforts vers des secteurs plus urgents au risque de négliger le secteur culturel²⁸. Face à ces réticences, Laurin entreprend de rencontrer chaque ministre de façon

²³ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le mardi 6 juin 1978*, [S. l.], [s. n.], 1978, p. 1 et 2.

²⁴ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 17, Dossier « Conseil des ministres; Jeudi 16 février 1978 à 11h00 », *Délibérations du conseil des ministres, séance du 16 février 1978 à 11h00*, 16 février 1978, p. 17.

²⁵ Surtout, les collègues de Laurin considéraient que le psychiatre empiétait sur leurs plates-bandes en touchant à plusieurs domaines sous leur juridiction (entre autres la santé, l'économie, le travail et main-d'œuvre et les arts et la culture). Picard, *Camille Laurin*, p. 312.

²⁶ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 17, Dossier « Conseil des ministres; Jeudi 16 février 1978 à 11h00 », *Délibérations du conseil...*, p. 18 et 19.

²⁷ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 16, Dossier « Conseil des ministres; Mercredi 18 janvier 1978 à 10h00 », *Délibérations du conseil des ministres, séance du 18 janvier 1978 à 10h00*, 18 janvier 1978, p. 5.

²⁸ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 17, Dossier « Conseil des ministres; Jeudi 16 février 1978 à 11h00 », *Délibérations du conseil...*, p. 19.

individuelle pour les convaincre de la pertinence de sa politique. Il met surtout l'accent sur le fait que ce serait eux et non lui qui seraient en charge de l'application. Cet argument est apparemment suffisant pour les convaincre de l'appuyer et de soutenir son projet au Conseil des ministres²⁹.

Une fois la PQDC rendue publique, Laurin prend le temps de s'adresser personnellement aux représentants des communautés culturelles pour apporter des précisions et vulgariser les segments du document qui les concernent au premier chef. Les réactions « réservées et neutres » de l'auditoire représentent bien la passivité, voire le malaise des minorités face à cette politique. Tout en pressant le gouvernement de faire traduire en plusieurs langues les chapitres pertinents pour les Néo-Québécois, les porte-paroles présents profitent de l'occasion pour informer le gouvernement des initiatives qu'elles parviennent déjà à mettre en place au sein de leur milieu, ce qui semble prendre Laurin au dépourvu. Le ministre admet d'ailleurs n'avoir jamais entendu parler de plusieurs des associations représentées à cette rencontre, ce qui en dit long sur la nature du rapport du gouvernement avec cette partie de la population québécoise³⁰. Cette indifférence des communautés culturelles s'explique surtout par le fait que leurs propres positions sur la question sont bien différentes de ce que propose la PQDC. Un simple coup d'œil aux positions officielles défendues par la FGEQ³¹ sur le plan de l'intégration est suffisant pour

²⁹ Picard, *Camille Laurin*, p. 313.

³⁰ « Québec favorise une "culture de convergence" », *La Presse*, 10 juin 1978, p. H1.

³¹ Ramos précise que la FGEQ, bien qu'elle « ambitionne d'être l'interprète des communautés ethniques du Québec auprès des autorités, n'exercera toutefois jamais une influence aussi déterminante que certaines associations mono-ethniques auprès de leur communauté, tel le Congrès juif canadien ou le Congrès national des Italo-Canadiens ». Néanmoins, les positions de la FGEQ demeurent assez représentative de celles exprimées par d'autres organismes néo-québécois plus petits et parle tout de même au nom de plusieurs autres minorités ethniques importantes comme les Vietnamiens, les Portugais et même les Grecs. Ramos, « Les politiques du gouvernement », p. 110.

comprendre cette divergence d'opinion. En effet, la Fédération ne condamne pas officiellement la convergence culturelle mais, à l'instar de la loi 101, ne la cautionne pas non plus. Elle se montre plutôt favorable au modèle multiculturaliste fédéral et à un bilinguisme d'un océan à l'autre, croyant qu'il serait plus légitime de laisser Ottawa gérer l'intégration des communautés ethniques à la société canadienne³².

4.1.2 Les colloques régionaux : un rendez-vous manqué?

Loin de se laisser décourager par cet accueil froid des minorités, Laurin consacre la majorité des mois à venir à préparer la prochaine étape de son entreprise culturelle : les colloques régionaux³³. Ces consultations, les premières du genre au Québec, visent avant tout à établir un dialogue concret avec les communautés culturelles concernant leurs besoins et leurs préoccupations³⁴, mais également à les convaincre de la validité et de la pertinence de l'approche gouvernementale en matière d'intégration. En effet, dans la lettre envoyée aux organismes et aux individus invités au colloque de Sherbrooke, Laurin précise que cette rencontre sera « une occasion d'approfondir l'étude de la politique québécoise de développement culturel, de discuter ensemble des modes de participation des diverses communautés à la vie et au devenir collectifs du Québec et de promouvoir notre sentiment d'appartenance à une même société³⁵ ». Cependant, le PQ nie catégoriquement que ces colloques constituent une manœuvre politique pour vendre l'option souverainiste aux Néo-

³² Ramos, « Les politiques du gouvernement », p. 110-111.

³³ Vu que la grande majorité de la population néo-québécoise se trouve à Montréal, mon analyse se concentre surtout sur le colloque tenu dans la métropole à l'automne 1979.

³⁴ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 3 mai 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 7.

³⁵ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 102, Dossier 2310-14-01-4 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Cantons-de-l'Est), Lettre d'invitation au colloque de Sherbrooke, 18 mai 1979.

Québécois à la veille du référendum³⁶, parlant plutôt d'un projet sociologique animé par « un esprit positif et éminemment humaniste³⁷ ».

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement prend le temps de consulter des représentants des minorités durant le processus d'organisation des événements et particulièrement pour le colloque de Montréal qui représente un plus grand défi logistique³⁸. Les premiers contacts avec les communautés se font au début du mois de mai et permettent aux Néo-Québécois d'établir leurs attentes. Ainsi, parmi les thèmes à aborder, la question de l'intégration prime au sommet de leurs priorités³⁹. Aussi, ils expriment leur préférence pour la tenue d'un seul colloque qui rassemblerait toutes les catégories de Néo-Québécois : ancienne et nouvelle souche, anglophones, allophones et francophones. Toute autre option risque de diviser certaines communautés établies depuis longtemps au Québec et où le niveau de francisation est très variable⁴⁰. Il est également question de traduire les recommandations qui seront faites au colloque et publiées par la suite dans l'optique de rejoindre les Néo-Québécois dans leur langue d'origine⁴¹. Les représentants reprochent au passage au gouvernement de ne pas avoir offert un suivi concernant le colloque sur

³⁶ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 3 mai 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 13.

³⁷ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 3 mai 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 8.

³⁸ Laurin, *Conférence de presse de M. Camille Laurin, le jeudi 3 mai 1979*, [S. l.], [s. n.], 1979, p. 5 et 6.

³⁹ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *Réunion de consultation des différents groupes ethniques de Montréal les 9 et 10 mai 1979 à l'Hôtel Richelieu, 505 rue Sherbrooke Est*, mai 1979, p. 1 à 3.

⁴⁰ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, *Réunion de consultation des différents groupes ethniques de Montréal les 9 et 10 mai 1979...*, p. 3 à 5; BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *Rencontre du 10 mai 1979*, p. 4.

⁴¹ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *Réunion de consultation pré-colloque le 2 août 1979 à l'Hôtel de l'Institut du Tourisme*, août 1979, p. 4-5. Cette recommandation est d'ailleurs prise en note par le gouvernement. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *Discours du colloque de Montréal*, 1979, p. 2 et 5.

l'immigration tenu en juin 1977, précisant qu'ils aimeraient qu'il en soit autrement cette fois-ci et que les minorités soient invitées à participer au processus⁴².

La délégation néo-québécoise exprime d'ailleurs sa réticence à participer à un colloque « organisé par des fonctionnaires », ce à quoi Jean Larue, du MIQ, leur répond que cette consultation se veut la plus ouverte possible, d'où la volonté du gouvernement de discuter au préalable avec les groupes ethniques pour définir la formule qui offrira l'environnement le plus propice à des discussions pertinentes⁴³. Cet échange témoigne en soi de la délicatesse de l'opération et de la prudence qu'elle suscite du côté du gouvernement. Ainsi, dans les semaines qui suivent, on retrouve dans la correspondance du comité organisateur quelques mentions à ce sujet. Yves Préfontaine, chef de cabinet de Laurin, lui transmet les préoccupations d'Evelyn Dumas, conseillère du bureau du premier ministre en matière de politiques touchant les minorités. Cette dernière qualifie la rencontre de Montréal comme étant « la plus hasardeuse de toutes » et précise qu'il faut éviter à tout prix d'accroître les tensions. Elle suggère même de transformer le tout en commission d'enquête où les participants pourraient présenter des mémoires plutôt que la formule plus restreinte des ateliers « dont seul un résumé édulcoré atteindrait la plénière » et qui « seront sûrement considérées comme des manipulations⁴⁴ ». Dumas fait aussi écho aux craintes des Néo-Québécois concernant une formule qui séparerait les « ethniques » des « anglophones », croyant que ces derniers y verraient une manœuvre visant à les écarter de la discussion,

⁴² BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, *Réunion de consultation pré-colloque...*, p. 11-12.

⁴³ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, *Réunion de consultation pré-colloque...*, p. 2.

⁴⁴ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *Rencontre avec les non-francophones à Montréal*, juin 1979, p. 1 et 2.

voire un traitement de faveur pour les communautés culturelles⁴⁵. Le gouvernement choisit finalement une formule respectant ces suggestions, soit un seul colloque étendu sur deux jours et rassemblant tous les membres des minorités culturelles de Montréal sans distinctions.

L'événement fait l'objet d'un rapport distinct des autres colloques⁴⁶ rassemblant les principales recommandations des participants⁴⁷. Parmi celles-ci, on retient principalement les conclusions des ateliers sur « La conservation et le développement des cultures » qui ont comme objectif de discuter du modèle de convergence culturelle⁴⁸. Il en ressort non pas un consensus, mais plutôt une contre-offre de la part des Néo-Québécois, comme l'illustre bien la recommandation 1B-7 : « Que toute culture, qui en soi est une confluence, puisse se développer à l'intérieur d'un projet national québécois collectif et que chacune des lignées culturelles puisse entrer, en conservant son identité, dans la trame de la nation québécoise, de sa constitution et de ses institutions⁴⁹ ». Ainsi, de façon assez paradoxale, les communautés culturelles disent accepter la convergence tout en proposant, au fond, une

⁴⁵ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Rencontre avec les non-francophones...*, p. 1.

⁴⁶ Comité ministériel permanent du développement culturel, *Les ministères du Québec et les minorités : un dialogue à développer, des communautés à rapprocher, une société à bâtir*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 151 p.

⁴⁷ Gouvernement du Québec, *L'État et les communautés culturelles : Pour une action concertée. Rapport et recommandations du colloque de Montréal. 3 et 4 novembre 1979*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 191 p.

⁴⁸ La simple lecture de la description du thème de l'atelier suffit à confirmer cette idée : « La volonté du gouvernement est claire: faire du français la langue commune tout en respectant les diverses cultures et groupes linguistiques. Comment réaliser cet objectif? Comment respecter les coutumes, l'expression artistique, les loisirs des communautés à l'intérieur du principe fondamental de la convergence des cultures? Comment réaliser une culture dominante sans qu'elle n'en devienne une de dominance? Comment soutenir des groupes minoritaires vigoureux et actifs sans qu'ils ne deviennent de véritables sociétés parallèles? ». BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), *L'État et les communautés culturelles. Pour une action concertée : problématique des ateliers*, septembre 1979, p. 1.

⁴⁹ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6 (Colloques sur le développement culturel et les minorités ethniques; subdivision : Région Montréal), Livre des recommandations du colloque de Montréal, novembre 1979, p. 11.

forme rappelant davantage le multiculturalisme. Les participants de l'atelier soulignent également que la majorité semble peu sensibilisée à leur contribution culturelle et peine à reconnaître « la pleine citoyenneté des néo-Québécois et des ethnies de vieille souche⁵⁰ ». On peut même lire dans le rapport que « Les différentes communautés culturelles non-francophones, du fait qu'elles sont minoritaires, redoutent l'assimilation et perçoivent plus le désir d'un certain monolithisme culturel de la part de la majorité francophone que celui d'une convergence⁵¹ ».

Un autre enjeu qui est mis de l'avant est celui de la citoyenneté et, plus précisément, du statut ambigu des Néo-Québécois, un débat de longue date au Québec⁵². Alors que le ministère de Laurin semble croire en la justesse du terme « communautés culturelles⁵³ », Osvaldo Nunez, membre de la communauté chilienne invité à la réunion de consultation du 2 août 1979, affirme que « le titre du colloque, communautés culturelles, n'est pas exact » et préfère de loin le terme « groupe ethniques⁵⁴ ». Cette confusion amène les participants du colloque à exiger que le gouvernement fournisse une définition plus précise

⁵⁰ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 16.

⁵¹ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 8.

⁵² On retrouve en 1975 les premières traces concrètes de ce débat de longue date au Québec. Alors qu'il s'adresse à la Commission de surveillance de la langue d'enseignement en novembre 1975, Donat Taddeo déplore que les termes « immigrant » et « Néo-Québécois » sont utilisés sans distinction, accentuant la confusion sur le véritable statut de ces citoyens. Donat J. Taddeo, « Quelques suggestions en vue de rendre plus acceptable la politique linguistique dans le domaine scolaire », *Le Devoir*, 4 février 1976, p. 5. Plus tard, en juin 1977, dans le cadre du colloque « Québec-Immigration-Communautés ethniques », les participants disent ne pas comprendre ce qu'ils doivent faire de plus pour être considérés comme des véritables Québécois. Sentant qu'on les prive de leur identité, ils se demandent ce qui détermine cette appartenance au-delà de la langue et le territoire. André Tardif, « Divisés, les groupes ethniques craignent de devenir la "troisième solitude" », *Le Devoir*, 23 novembre 1977, p. 8.

⁵³ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, *Discours du colloque...*, p. 3 et 4.

⁵⁴ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Réunion de consultation pré-colloque...*, p. 12.

du terme « Québécois⁵⁵ » et « cesse d'appeler minorités ethniques les Québécois d'autres souches que francophones⁵⁶ ». On suggère même l'utilisation du concept de « culture immigrée », vu comme « le seul capable d'embrasser entièrement le vécu de ces Québécois allophones qui ne peuvent vivre la culture du pays d'origine en pays étranger et qui ne peuvent non plus vivre la culture québécoise au même titre que les Québécois de vieille souche⁵⁷ ». Dans le même ordre d'idée, dans le but de favoriser davantage l'intégration et cesser d'enfermer les Néo-Québécois dans un rôle de « perpétuel immigrant⁵⁸ », on suggère que « les communautés culturelles aient accès aux ministères appropriés selon la nature des demandes et non en fonction de leur statut de communauté culturelle ». Cette recommandation s'attaque précisément à la concentration entre les mains du MIQ des services associés aux minorités ethniques (francisation, intégration, formation, etc.)⁵⁹.

Chargé de remettre un rapport synthèse des colloques de Hull, Sherbrooke et Montréal⁶⁰, le CCI rassemble ce qu'il considère comme les principales demandes issues

⁵⁵ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 5.

⁵⁶ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 17.

⁵⁷ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 17-18.

⁵⁸ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 4.

⁵⁹ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, Livre des recommandations..., p. 75. Comme l'explique Jacques Couture quelques semaines auparavant, le gouvernement Lévesque croit pourtant que le MIQ est le mieux outillé pour cette tâche. Croyant que la communauté ethnique demeure le groupe d'accueil idéal pour l'immigrant, il voit donc un intérêt à rassembler en un seul ministère ces deux compétences. Cécile Brosseau, « Québécois d'ancienne et nouvelle souche : 'Opération rapprochement' », *La Presse*, 21 septembre 1978, p. E-3.

⁶⁰ Le CCI ne cache d'ailleurs pas sa déception d'avoir été écarté du projet au départ, n'ayant joint le processus qu'après les deux premiers colloques. Il souligne que le ministre Laurin s'est ainsi privé de son expertise auprès des minorités, mais affirme être prêt à collaborer à la rédaction d'un plan d'action le plus rapidement possible. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01 (Colloques sur le développement culturel des minorités ethniques), *Synthèse des commentaires des membres du conseil consultatif de l'immigration sur les colloques de Hull, Sherbrooke et Montréal du comité ministériel permanent du développement culturel*, novembre 1979, p. 3 et 15.

des colloques⁶¹. Il accompagne toutefois son document de plusieurs critiques à l'endroit du gouvernement. D'abord, plusieurs participants ont vu dans cette vaste opération de consultation une manipulation politique visant à récupérer le vote ethnique ou encore une manœuvre pour « faire cautionner une politique établie d'avance⁶² ». Le rapport souligne également que la formule choisie, bien que suggérée par les Néo-Québécois eux-mêmes, a contribué à les marginaliser aux côtés des communautés anglophones plus bruyantes (notamment à Montréal et Sherbrooke). On note aussi que certaines organisations plus anciennes et mieux établies comme le CJC et le CIC sont parvenus avec plus de succès à faire passer leur message que les autres organisations plus petites et moins structurées⁶³. Enfin, le CCI conclut avec justesse que « si le but du colloque pour l'État est d'écouter, il est rempli; s'il est de dialoguer, il n'est pas atteint⁶⁴ ».

4.1.3 « Dr. No » : la mauvaise réputation de Camille Laurin

Derrière le succès mitigé de ces deux initiatives du ministre Laurin, on peut voir se profiler le fantôme de la Charte de la langue française qui continue de le hanter. En effet, l'épisode de la loi 101 a laissé ses marques sur lui et il en ressort avec une réputation sérieusement entachée⁶⁵. Quelques mois seulement après l'adoption de la loi, lors d'une conférence à l'Université McGill, alors que Lévesque tente de convaincre son auditoire

⁶¹ Au final, ce survol effectué par le CCI regroupe la grande majorité des revendications néo-québécoises : amélioration du PELO, accroissement des échanges interculturels, soutien financier au développement et à la conservation des cultures d'origine, transfert de certains services du MIQ dédiés aux Néo-Québécois vers les ministères concernés et utilisation du concept de culture immigrée. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Synthèse des commentaires...*, p. 20 à 26.

⁶² BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Synthèse des commentaires...*, p. 4.

⁶³ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Synthèse des commentaires...*, p. 7-8.

⁶⁴ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01, *Synthèse des commentaires...*, p. 6.

⁶⁵ Aux yeux des anglophones de l'époque, avec cette politique linguistique restrictive, Laurin devenait un *Dr. Jekyll and Mister Hyde*, sorte de visage à deux faces mélangeant le bien et le mal, la tolérance et l'intransigeance. Godin, *René Lévesque. Tome 3*, p. 191.

anglophone du caractère tolérant et raisonnable de la Charte, il reçoit un torrent de huées à la seule mention du nom du psychiatre⁶⁶. Plus tard, en mars, Laurin s'entretient avec le magazine *Maclean's* sur sa future politique culturelle. Connue pour ses positions souvent critiques envers le Québec et l'indépendantisme, la revue concocte un article intitulé « *Levesque's blueprint for the new Republic of Quebec : a grand design for a New Order* », faisant du même coup référence à « l'ordre nouveau » promis autrefois par les nazis et bien d'autres groupuscules fascistes. L'article dépeint d'ailleurs le gouvernement péquiste comme un État contrôlant et omniprésent à l'image de certains régimes soviétiques⁶⁷. Il est même mentionné que la future PQDC « *treads on the sensitive area of compulsory assimilation of Quebec's minority groups into the mainstream of French society* »⁶⁸. Évidemment, le gouvernement exprime vivement son indignation face à ce reportage et Laurin affirme que cet article « faux, déformant et vicieux » dresse un « portrait grossier, sinistre et orwellien d'un Québec déjà indépendant⁶⁹ ».

Le psychiatre est toutefois bien conscient de sa réputation chez les anglophones⁷⁰ et accepte que « dans la foulée de la loi 101 certains éditorialistes et chroniqueurs de la presse anglophone du Québec aient voulu l'envoyer aux enfers⁷¹ ». Même s'il a su garder

⁶⁶ Pierre O'Neill, « Lévesque loue la vertu de tolérance des Québécois », *Le Devoir*, 24 janvier 1978, p. 3.

⁶⁷ David Thomas, « Levesque's blueprint for the new republic of Quebec : a grand design for a New Order », *MacLean's*, 6 mars 1978, p. 14.

⁶⁸ Thomas, « Levesque's blueprint », p. 14. Thomas mentionne toutefois après coup que c'est la direction qui a remplacé le mot « intégration » par « assimilation » sans son consentement. Elle a également ajouté le sous-titre faisant référence à un « ordre nouveau ». Bernard Descôteaux, « Une insulte à tous les Québécois », *Le Devoir*, 3 mars 1978, p. 2.

⁶⁹ Bernard Descôteaux, « Camille Laurin se défend de vouloir s'adonner au caporalisme culturel », *Le Devoir*, 2 mars 1978, p. 1 et 6.

⁷⁰ À son retour au PQ en 1994, les médias anglophones s'exclament « He's back », ce à quoi Laurin leur répond « Keep your children indoors ». Brenda Brasswell, « A language doctor : Camille Laurin made 'French-first' Quebec law », *MacLean's* 22 mars 1999, p. 16.

⁷¹ Descôteaux, « Camille Laurin », p. 1 et 6.

la tête froide face à l'adversité⁷², il croit tout de même que cette propagande négative « s'inscrit dans une campagne systématique de certains organes de presse pour le discréditer et aussi pour montrer que la souveraineté politique du Québec conduit directement à un État fasciste et raciste⁷³ ». Certains acteurs du milieu anglophone ayant côtoyé Laurin témoignent plus tard de cette image qu'il dégageait chez les minorités. Le député libéral John Ciaccia considérait que le ministre péquiste était allé trop loin avec la loi 101 et qu'il donnait l'impression de ne pas accepter les minorités allophones et anglophones. De son côté, l'avocat et activiste Eric Maldoff, qui a croisé le fer avec Laurin concernant la lutte judiciaire sur la constitutionnalité de la loi 101, témoigne de l'intransigeance et de la fermeté du psychiatre, qui ne voulait rien concéder aux groupes minoritaires⁷⁴. Plusieurs étiquettes sensationnalistes ont été affublées au ministre péquiste, dont les plus connues étaient « Dr. No » et « Goebbels ». Ainsi, au moment de se préparer au colloque de Montréal, les conseillers de Laurin cherchent à établir une stratégie pour se débarrasser de son image d'homme « austère » et « rigide », de « père autoritaire » et de figure « persistante de fasciste ». Ils croient que Laurin, pour améliorer sa réputation, devrait « parler un peu discrètement de son passé, de sa vision du monde, de l'humanisme sous-jacent à sa vision des choses et aux politiques du gouvernement », bref de paraître plus authentique et plus sympathique. Représentant son gouvernement auprès des minorités, il doit pouvoir projeter une attitude conciliante et convaincre son auditoire de « l'ouverture sincère du gouvernement ». Il doit surtout « parler au-dessus des têtes des

⁷² Plus tard, son collègue David Payne précise que Laurin, malgré les apparences, était frustré et triste de voir que les anglophones n'arrivaient pas à comprendre les motivations guidant les politiques qu'il a mis en place. Brasswell, « A language doctor », p. 16.

⁷³ Descôteaux, « Camille Laurin », p. 1 et 6.

⁷⁴ Brasswell, « A language doctor », p. 16.

leaders qui seront présents [et] s'adresser directement aux communautés⁷⁵ ». En définitive, ces efforts n'ont visiblement pas eu l'effet escompté, ce qui semble avoir eu un impact sur la réception des politiques culturelles péquistes.

4.1.4 Autant de façons d'être Québécois : trop peu, trop tard?

Passons maintenant rapidement par-dessus le référendum de 1980 pour nous pencher sur la PACC, publié le 3 mars 1981 par le nouveau ministre d'État au développement culturel Jacques-Yvan Morin⁷⁶ et Gérard Godin, qui succède à Couture à l'Immigration après le départ de ce dernier de la vie politique⁷⁷. Bien conscient que cette annonce survient quelques semaines avant de potentielles élections provinciales, Morin affirme répondre à une demande de son premier ministre⁷⁸ et croit que ce plan pourra déjà nourrir le débat avant le prochain scrutin⁷⁹. Ce plan revient, somme toute, sur plusieurs mesures déjà énoncées auparavant dans le Livre blanc linguistique et la PQDC⁸⁰. On

⁷⁵ BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 103, Dossier 2310-14-01-6, *Discours du colloque...*, p. 1, 2 et 5.

⁷⁶ Au cours d'un remaniement ministériel en novembre 1980, alors qu'il était à l'Éducation, il vient remplacer Laurin qui, de son côté, obtient les anciennes responsabilités de ce dernier. Loin d'être une punition pour le père de la loi 101, ce changement constitue plutôt une promotion car les dossiers du MEQ avançaient apparemment trop lentement sous la gouverne de Morin. Godin, *René Lévesque. L'homme brisé (1980-1987). Tome 4*, Montréal, Boréal, 2005, p. 142.

⁷⁷ Ce choix était alors assez surprenant considérant l'animosité entre les deux hommes. En effet, alors que le premier ministre considère Godin comme étant « trop à gauche, trop syndicaliste, trop imprévisible », ce dernier a déjà accusé son chef d'avoir contribué à la mort de *Québec-Presse* en fondant *Le Jour*, ce que Lévesque ne lui a jamais pardonné. Son passage en 1979 aux ministères des Affaires culturelles et de la Justice comme adjoint parlementaire finissent toutefois par calmer les craintes de Lévesque et le convaincre de lui confier le portefeuille de l'Immigration. Godin, *René Lévesque. Tome 4*, p. 141-142.

⁷⁸ En effet, quelques semaines après le résultat décevant du référendum, Lévesque commence à mettre la pression sur Laurin pour qu'il livre rapidement ce plan et que le gouvernement puisse ainsi « définir plus clairement son approche auprès des communautés culturelles. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-14-01 (Colloques sur le développement culturel des minorités ethniques), Lettre de Camille Laurin adressée à Denis Vaugeois, 16 juin 1980.

⁷⁹ Huguette Laprise, « Le gouvernement veut doubler le nombre de non-francophones dans la fonction publique », *La Presse*, 4 mars 1981, p. A-5.

⁸⁰ Entre autres, on compte l'augmentation de la représentation des Néo-Québécois dans la fonction publique, l'amélioration du PELO, la traduction plus rigoureuse des communications gouvernementales dans les langues d'origine, un meilleur financement de l'accueil aux immigrants et l'établissement d'initiatives favorisant une meilleure compréhension mutuelle. Angèle Dagenais, « Une démarche sans précédent de rapprochement (Morin) », *Le Devoir*, 4 mars 1981, p. 2.

retrouve aussi une grande similitude sur le plan du discours, axé à nouveau sur la convergence :

Le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec. Un peu comme une branche ou des greffes profitent de l'enracinement et de la sève de l'arbre tout entier. C'est à cette condition seulement que tous pourront se sentir vraiment Québécois. On se sera plus en présence d'une juxtaposition des traditions culturelles, mais devant une convergence des efforts vers la réalisation d'un projet culturel collectif.⁸¹

Mieux reçue que la PQDC, le PACC suscite l'appui de la majorité des Néo-Québécois, notamment au niveau des mesures concrètes proposées qui viennent répondre à plusieurs enjeux criants pour les communautés culturelles. Cependant, le contexte économique difficile et les restrictions budgétaires qui en découlent viennent saboter les efforts de Godin, en charge de la mise en application du PACC, et finissent par user la patience des Néo-Québécois. En effet, en avril 1982, lors d'une séance de la Commission permanente des communautés culturelles et de l'Immigration ayant pour but d'attribuer les crédits pour l'année 1982-83, Godin et son ministère subissent les critiques sévères du député libéral de Laurier et membre de la communauté grecque Christos Sirros. Tout en reconnaissant l'ouverture personnelle de Godin et les bonnes intentions qui l'animent, Sirros semble douter que ce dernier reçoive le support nécessaire de la part de son gouvernement pour mener à bien ses initiatives auprès des Néo-Québécois. Il compare d'ailleurs les actions du MCCI à des « châteaux de sable » emportés par les vagues ou encore à des fleurs apportées à un mourant, deux analogies qui visent à démontrer l'inefficacité à long terme de ces mesures⁸².

⁸¹ Québec et Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*, Québec, Éditeur Officiel Québec, 1981, p. 12.

⁸² Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Troisième session – 32e législature. Commission permanente des communautés culturelles et de l'immigration. Étude des crédits du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (77)*, 7 avril 1982, p. B-3457-B-3458.

Sinon, le désaccord entourant le modèle d'intégration prôné par le PQ persiste, plusieurs y voyant une tentative pour « hiérarchiser les composantes de la société québécoise⁸³ ». En effet, les Néo-Québécois continuent de bouder et d'ignorer la convergence culturelle, proposant plutôt une « conception fonctionnaliste de l'intégration, qui préconise la rétention de l'identité et de la culture d'origine et qui tend à considérer les rapports interculturels sur une base égalitaire⁸⁴ ». Bref, le gouvernement échoue à nouveau à produire un consensus avec les groupes ethniques concernant leur intégration à la société québécoise, rendant peu probable un rapprochement quelconque dans un avenir rapproché.

4.2 LES INITIATIVES DES MODÉRÉS : UN ADOUCISSEMENT DE LA THÈSE DE LA CONVERGENCE

Cet apparent échec ne signifie pas que le PQ n'a pas réussi à tisser des liens solides avec certaines minorités culturelles. Certains collègues de Laurin, moins rigoureux dans leur nationalisme ou simplement guidés par des ambitions plus sociales que nationalistes, parviennent à rejoindre plus facilement les Néo-Québécois. On retrouve en tête de liste Gérald Godin et Jacques Couture. Alors que le premier développe et applique une conception moins restrictive de la convergence culturelle, le deuxième se démarque par ses efforts pour favoriser les échanges interculturels et sensibiliser les Québécois à la réalité des réfugiés. Mentionnons aussi la contribution du premier ministre qui, par son lien personnel et privilégié avec la communauté juive, devient plus sensible aux enjeux des communautés culturelles au point d'intégrer le respect des minorités à sa conception du nationalisme.

⁸³ Québec, Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles, *Rapport d'activités pour la période du 1er novembre 1982 au 29 février 1984*, Québec, Direction générale des Communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1984, p. 78.

⁸⁴ Ramos, « Les politiques du gouvernement », p. 148.

4.2.1 Gérald Godin et sa vision alternative de l'intégration

Le personnage de Gérald Godin a marqué l'imaginaire de plus d'une façon. Il est d'abord l'homme qui bat Robert Bourassa dans son propre comté de Mercier en 1976. Il est aussi connu comme journaliste et poète avant son arrivée en politique. Homme de lettres et militant nationaliste, il est avant tout attiré au PQ en raison de la mission sociale du parti⁸⁵ et représente ainsi de manière exemplaire cette frange moins ardente dans son nationalisme. Labelle résume bien la personnalité de ce « politicien-poète » :

De l'avis de tous ceux et celles qui l'ont connu ou côtoyé, Gérald Godin était un homme de cœur, authentiquement épris de justice sociale et de démocratie. Homme de cœur, mais aussi homme d'action, profondément engagé dans les débats publics de son époque, inconditionnellement voué à la transformation et à l'amélioration de son milieu. Toute sa vie en politique sera marquée au coin d'un humanisme chaleureux et attachant qui ne se démentira pour ainsi dire jamais [...].⁸⁶

Cette tendance l'amène éventuellement à privilégier l'entraide envers les minorités aux dépens parfois du projet indépendantiste. Au mieux, il en vient à redéfinir la visée du projet pour le rendre plus inclusif. Labelle soutient même qu'il « contribua en quelque sorte à infléchir l'élan défensif qui avait jusque-là animé le nationalisme québécois ». Godin lui-même confie à la fin de son mandat de ministre : « Au début, on pensait qu'on ferait le pays tout seuls ou presque; maintenant, on pense qu'on doit le faire avec les autres⁸⁷ ». Cette ambivalence de Godin envers la ligne de partie du PQ se manifeste entre autres par sa position face au modèle de la culture de convergence. Arlindo Viera, attaché de presse de Godin lors de son passage au ministère de l'Immigration, témoigne de la vision de son ancien collègue :

⁸⁵ Godin est emprisonné dans le cadre des rafles de la Crise d'octobre en raison entre autres de ses liens avec la revue indépendantiste *Parti Pris*. Cet épisode marque un tournant pour lui et le convainc de faire le saut en politique. Beaulieu, *Godin*, 21:43 à 26:30.

⁸⁶ Micheline Labelle et Daniel Salée, « Gérald Godin : entre l'altérité et la nation », dans Beaudry, Comeau et Lachapelle (dir.), *Gérald Godin*, p. 100.

⁸⁷ Labelle et Salée, « Gérald Godin », p. 106.

Pour lui, la notion de convergence avait le défaut de ne pas tenir compte de l'autre, alors que précisément lorsque l'on parle de nos nouveaux arrivants, des immigrants et des réfugiés, ils sont précisément des autres. Ainsi, assez rapidement, il a commencé à mettre cette philosophie de côté pour adopter plutôt la notion de ce qu'il appelait « la culture de cooptation » parce qu'elle lui semblait répondre mieux à l'idée que se faisaient du Québec les nouveaux Québécois et surtout lui semblait correspondre mieux à la réalité humaine si diverse à laquelle le Québec est confronté.⁸⁸

Cette divergence idéologique l'amène souvent à confronter quelques membres de son parti publiquement. Ainsi, au grand dam de ses collègues, Godin déclare en avril 1977 devant les étudiants anglophones du Collège Dawson qu'il trouve que le Livre blanc sur la langue est trop sévère à l'endroit de la minorité anglaise. Cette déclaration survient à peine quelques jours après le dépôt du Livre et ne fait rien pour aider Laurin à convaincre les minorités de son bien-fondé⁸⁹.

Même s'il ne fait toujours l'unanimité, Godin voit son travail de terrain auprès des minorités reconnu plus d'une fois, surtout au sein de la minorité grecque vivant dans sa circonscription. Déjà proche de cette communauté et de leur culture durant ses années comme simple député⁹⁰, c'est vraiment avec l'approche de l'épreuve référendaire et avec sa nomination comme ministre de l'Immigration à l'automne 1980⁹¹ que son action s'intensifie auprès des Néo-Québécois dans le but de les

⁸⁸ Dans ses propres mots, Godin explique que cette idée de « culture de cooptation » mise sur le fait que les Néo-Québécois choisiront de leur propre initiative de s'attacher à la culture majoritaire tout en y ajoutant des nuances par le biais de leurs propres racines. Il ajoute que « le Québec avait tout à gagner à ne pas forcer les cœurs, mais plutôt à se les gagner ». Arlindo Viera, « Les immigrants sont des poèmes », dans Beaudry, Comeau et Lachapelle (dir.), *Gérald Godin*, p. 131 et 132.

⁸⁹ Picard, *Camille Laurin*, p. 282; Pierre O'Neill, « Godin le juge trop radical », *Le Devoir*, 6 avril 1977, p. 8.

⁹⁰ En 1977, alors qu'il participe à la commission parlementaire sur la politique linguistique, Godin utilise avec aisance plusieurs termes grecs et démontre à ses collègues la présence insoupçonné de l'héritage grec au Québec, notamment à travers le cursus scolaire des collèges classiques fréquentés par une bonne partie de la classe politique de l'époque. Il ajoute qu'il y a « un grand nombre de Grecs dans le comté dont je suis l'élu, et je dois dire que ce sont des citoyens assez exemplaires ». Assemblée nationale du Québec, *Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec (4)*, 10 juin 1977, p. 194.

⁹¹ C'est d'ailleurs par son initiative que le ministère change de nom pour « ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration » (MCCI) pour signifier sa volonté de prioriser les rapports avec les minorités ethniques. Labelle et Salée, « Gérald Godin », p. 107.

convaincre de l'intérêt de l'indépendance. Il multiplie les apparitions publiques lors des événements organisés par les groupes ethniques et rend visite personnellement à plusieurs électeurs néo-québécois. Pour Godin, les Néo-Québécois ont un rôle tout aussi important à jouer que les francophones ou les anglophones dans la marche vers l'indépendance et il passera d'ailleurs l'ensemble de sa carrière à tenter de réconcilier les minorités avec le projet politique péquiste⁹². Cette relation qu'il développe avec celles-ci se transpose même après sa mort en 1994. En effet, la nouvelle cause beaucoup d'émoi chez les communautés culturelles et beaucoup de Néo-Québécois rendent hommage à ses efforts comme intermédiaire entre les groupes ethniques et le reste de la population québécoise⁹³. Au final, même s'il échoue sa mission politique, Godin parvient à s'attirer la sympathie des groupes ethniques, sentiment qui se transpose en partie envers le PQ.

4.2.2 L'humanitarisme de Jacques Couture

Autre personnage intéressant chez les péquistes, l'ex-jésuite Jacques Couture tente au départ sa chance en politique municipale, offrant une chaude lutte à Jean Drapeau à la tête du Rassemblement des citoyens de Montréal en 1974. Élu en 1976 dans Saint-Henri, il se fait confier la lourde tâche de gérer deux ministères. Après quelques mois laborieux, Lévesque lui retire le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, lui permettant de concentrer ces énergies sur le dossier de l'immigration. Son plus grand fait d'armes est sans aucun doute l'Entente Cullen-Couture, qui octroie enfin au Québec un certain contrôle sur son immigration⁹⁴. Néanmoins, se limiter à cet accomplissement équivaut à ignorer tout

⁹² Beaulieu, *Godin*, 35:25 à 43:10.

⁹³ Labelle et Salée, « Gérard Godin », p. 100.

⁹⁴ S'inscrivant dans le cadre de l'initiative du gouvernement en matière de culture et d'intégration, cette entente signée avec le fédéral en 1978 établit entre autres que les critères de sélection sont déterminés de manière conjointe et que le Québec a un droit de regard important sur le profil de ses futurs immigrants, ce

le travail réalisé par Couture auprès des minorités et particulièrement les réfugiés de guerre, efforts qui lui valent d'ailleurs une gratitude et un grand respect de la part des Néo-Québécois.

L'exemple le plus flagrant de cette compassion du ministre est le cas des réfugiés d'Asie du Sud-est à la fin des années 1970. Appelés communément « *boat people* », ces gens fuyaient alors la répression qu'avait entraîné la réunification du Vietnam et l'émergence du régime autoritaire de Pol Pot au Cambodge. En 1978, Jacques Couture annonce que le Québec est prêt à accueillir 200 des 2,500 réfugiés coincés sur le cargo *Hai Hong* dans les eaux malaisiennes et menacés d'être expulsés en territoire international⁹⁵. Le Québec accueille par la suite près de 4000 réfugiés durant l'année 1979, auxquels s'ajoutent près d'un millier supplémentaire par le biais d'un nouveau programme de parrainage mis en place par le gouvernement Lévesque. Montrant son esprit humanitaire hérité de son expérience de missionnaire, Couture affirme que l'aide à ces réfugiés est pour lui une question de « solidarité humaine » et invite les Québécois à faire les sacrifices nécessaires pour aider ces laissés-pour-compte⁹⁶. Ce programme permet au final de parrainer près de 8000 réfugiés entre 1979 et 1981⁹⁷. Parmi ces parrains, on retrouve en grand nombre les communautés catholiques de la province, la plupart ayant même accumulé des sommes importantes grâce à leurs paroissiens pour venir compléter

qui permet au gouvernement Lévesque de miser avant tout sur les immigrants déjà francisés ou susceptibles de bien s'intégrer à la majorité francophone. BANQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 16, Dossier « Conseil des ministres; Mercredi 18 janvier 1978 à 10h00 », *Entente entre le gouvernement...*, p. 5 et 6.

⁹⁵ « La Malaisie ordne au Hai Hong d'appareiller », *Le Devoir*, 16 novembre 1978, p. 1 et 6; « La Malaisie retarde l'expulsion du Hai Hong à cause de l'offre de Paris », *Le Devoir*, 17 novembre 1978, p. 10.

⁹⁶ Françoise Côté, « Québec s'engage à recevoir 4,000 réfugiés indochinois », *Le Devoir*, 4 juillet 1979, p. 1.

⁹⁷ « Jacques Couture, l'engagé », *Le Devoir*, 6 décembre 2008 [En ligne], consulté le 2 juillet 2020, <https://www.ledevoir.com/societe/221433/jacques-couture-l-engage>

l'aide de l'État. Couture, cherchant évidemment à médiatiser ses actions dans le but de partager ce sentiment d'entraide au sein de la population québécoise, est d'ailleurs présent pour accueillir les premières familles parrainées⁹⁸.

Il n'hésite pas non plus à reconnaître que les francophones font encore preuve de méfiance envers les Néo-Québécois, voire continuent à entretenir des préjugés injustifiables :

Le temps est maintenant venu pour la majorité québécoise de franchir une nouvelle étape en reconnaissant et en proclamant ses devoirs à l'endroit des minorités du Québec. [...] Maintenant que le Québec affirme sans crainte qu'il existe et se développe comme société de langue et de culture majoritairement françaises, il est capital qu'il reconnaisse tous les Québécois, qu'il assume « l'autre » québécois. [...] Le Québec, ce n'est pas seulement les québécois francophones.⁹⁹

Cherchant à transformer ce malaise en amitié, Couture travaille avec énergie à favoriser les rapports interculturels entre minorités et majorité. Ainsi, à l'automne 1978, il lance son « Opération-Rapprochement » qui vise à discuter avec les communautés culturelles « d'activités nouvelles propres à attiser la coopération et l'insertion de tous, Québécois de vieille souche ou de souche récente, dans les milieux de travail, à l'école, dans les paroisses et partout où les contacts peuvent s'intensifier et contribuer au rapprochement visé¹⁰⁰ ». L'exercice mène à la création de quatre nouveaux programmes subventionnaires au MIQ, tous dédiés à soutenir l'insertion

⁹⁸ Marie Laurier, « Une paroisse de Montréal reçoit ses premiers réfugiés parrainés », *Le Devoir*, 23 août 1979, p. 3. Mentionnons également que le gouvernement québécois, sous l'impulsion de Couture, fait plusieurs dons à des fonds venant en aide aux réfugiés de guerre, notamment au Vietnam, au Nicaragua et au Liban. « Le Québec vient en aide aux Libanais », *Le Devoir*, 17 octobre 1978, p. 7; Clément Trudel, « Couture : vers une charte de l'immigration », *Le Devoir*, 19 décembre 1978, p. 7; « Don au Vietnam », *Le Devoir*, 27 décembre 1978, p. 4.

⁹⁹ « La majorité doit maintenant assumer « l'autre » Québécois », *Le Devoir*, 27 novembre 1978, p. 7.

¹⁰⁰ Affirmant que « l'avenir de la société québécoise est français », Couture précise toutefois refuser de travailler dans une société qui rejeterait la contribution de près de 20 % de sa population en raison de leur langue ou de leur culture. Clément Trudel, « Le projet de coupures dans les COFI n'est pas irrévocable, pense Couture », *Le Devoir*, 13 septembre 1978, p. 3 et 6.

harmonieuse des Québécois d'origine immigrante dans leur société d'accueil¹⁰¹. S'ajoute à cette initiative une série de rencontres organisées dans les COFI de la province où tous sont conviés à « faire la connaissance de quelques réfugiés, déguster des mets de pays lointains et prendre connaissance, par des diaporamas, de la situation des réfugiés dans le monde ». Durant l'une de ces soirées, Couture explique qu'à cause « de leur dynamisme et de leur motivation spéciale [...], les immigrants sont souvent la source de création d'emplois » et il souhaite donc « qu'ils participent à construire un Québec à notre goût et que leur apprentissage du français aille au-delà de l'usage d'une simple langue de communications¹⁰² ». Au final, même s'ils n'entraînent pas une conversion de masse des immigrants à l'indépendantisme, les efforts de Couture donnent tout de même des résultats satisfaisants. En effet, le premier ministre remarque que l'ex-jésuite a contribué à améliorer l'image du gouvernement péquiste dans le milieu ethnique et choisit ainsi de le maintenir à l'Immigration lors du remaniement ministériel de 1979¹⁰³.

4.2.3 René Lévesque, premier ministre et ami des Juifs

Parlant de Lévesque, dans son cas, c'est plus particulièrement avec la communauté juive qu'il tisse des liens. Tout au long de sa carrière, il entretient une relation personnelle et intime avec cette minorité sur la base d'un bagage mémoriel commun. En effet, en tant que correspondant de guerre, Lévesque a pu visiter les camps de concentration nazis libérés par les Américains en 1945. Cette expérience l'a amené à se rapprocher en premier de la communauté juive et a contribué à développer chez lui une attitude d'ouverture envers les

¹⁰¹ Lise Lachance, « Préjugés des Québécois à l'égard des immigrants », *Le Soleil*, 20 septembre 1978, p. C-10.

¹⁰² « Les COFI invitent le grand public », *Le Devoir*, 14 décembre 1978, p. 7; Clément Trudel, « La parenté est arrivée... », *Le Devoir*, 18 décembre 1978, p. 3 et 6.

¹⁰³ Godin, *René Lévesque. Tome 3*, p. 457.

minorités¹⁰⁴. Ce rapport amical, combiné à l'influence indiscutable des Juifs auprès des autres minorités, amène le chef péquiste à les consulter en premier en 1977 après le dépôt du Livre blanc sur la langue. Quelques mois plus tard, devant les membres du CJC, Lévesque mise beaucoup sur cette franchise dont il a toujours fait preuve envers la minorité juive. Il en profite même pour vanter les mérites de cette « communauté modèle, très imbue de civisme, qui a toujours su entretenir des liens étroits avec les francophones ». Il souligne d'ailleurs que l'État québécois soutient depuis longtemps les institutions juives et que son gouvernement compte continuer dans cette voie, espérant ainsi prouver à la communauté juive de même qu'à tous les Néo-Québécois que son parti peut se montrer tolérant et ouvert¹⁰⁵. Il rappelle aussi les parallèles entre les Juifs et les Québécois, deux peuples à la recherche d'un territoire bien à eux où ils pourront parler leur propre langue et s'épanouir comme nation libre et indépendant¹⁰⁶. Cet argumentaire est d'ailleurs bien apprécié par son auditoire, qui voit en lui un politicien honnête et authentique et, sans nécessairement adhérer à l'indépendance, nourrit envers lui un profond respect¹⁰⁷.

La situation est néanmoins plus tendue deux ans plus tard. Près d'un an avant le référendum, le premier ministre se rend à la synagogue Chevra Kadisha B'Nai Jacob pour écouter les craintes et les préoccupations des Juifs, qui se montrent moins amicaux envers lui. Bombardé de questions, il tente du mieux qu'il peut d'apaiser leurs peurs, les enjoignant à ne pas « se placer dans une situation d'exil psychologique ». Moins convaincant qu'en 1977, Lévesque se retrouve plutôt sur la défensive, mais parvient

¹⁰⁴ Anctil, *Trajectoires*, p. 183-184.

¹⁰⁵ François Barbeau, « Lévesque fait appel à la compréhension des juifs », *Le Devoir*, 14 mai 1977, p. 3.

¹⁰⁶ Cette comparaison entre le projet d'un Québec libre et la fondation (assez récente à l'époque) d'Israël est faite à plusieurs reprises par Lévesque dans les années 1960 et 1970 lors de ces rencontres avec des membres de la communauté. Anctil, *Trajectoires*, p. 185-186.

¹⁰⁷ Anctil, *Trajectoires*, p. 194-195.

néanmoins à garder intact son rapport avec cette communauté¹⁰⁸. En fin de compte, Ancil dresse tout de même un bilan positif des efforts de Lévesque auprès de cette minorité :

René Lévesque, s'il eut manifestement très peu d'influence de son vivant sur le comportement électoral ou référendaire des Juifs et des personnes issues de l'immigration, n'en a pas moins maintenu ouverts, dans un climat parfois hautement émotif, des canaux de dialogue avec les communautés culturelles de Montréal. Cet effort de longue haleine, souvent consenti dans un climat difficile et contraignant pour le leader souverainiste, a évité au mouvement politique qu'il représentait un tort irréparable au sein des minorités québécoises et à l'étranger. Les allégations de nationalisme excessif, de partialité à l'endroit des francophones et de racisme latent dirigées contre la souveraineté-association, et plus tard contre le programme du Parti québécois, ont ainsi pu être atténuées dans un premier temps, puis presque complètement délaissées grâce aux talents de communicateur d'un René Lévesque attentif aux attentes des minoritaires.¹⁰⁹

Ainsi, si gains il y a pour le PQ auprès des communautés ethniques à l'aube de l'épreuve référendaire, ils se limitent à un certain respect pour les initiatives du parti. Dans la majorité des cas, même si la valeur de certains péquiste est reconnue ou leur travail est apprécié, cette reconnaissance ne se traduit pas en un vote de confiance pour le projet d'indépendance ou encore pour le modèle d'intégration proposé. Ce constat transparait avec éclat en mai 1980 de même que dans l'année qui suit où ce malaise entre le PQ et les Néo-Québécois finit par se concrétiser, parfois avec émotion¹¹⁰.

¹⁰⁸ Françoise Côté, « Lévesque au Congrès juif : évitez l'exil psychologique », *Le Devoir*, 30 janvier 1979, p. 1 et 6. En effet, malgré que le *Devoir* ait conclu que « Lévesque n'a pas réussi à calmer les remous de protestation » des Juifs, Ancil offre une analyse plus reluisante, parlant d'une réaction émotive, mais positive de la communauté juive. Ancil, *Trajectoires*, p. 196.

¹⁰⁹ Ancil, *Trajectoires*, p. 198.

¹¹⁰ L'échange dans le *Devoir* entre Yvon Valcin, d'origine haïtienne, et Gilbert Paquette, député péquiste d'Outremont qui fera partie du Comité de stratégie de la campagne référendaire en 1980, reflète bien cette incompatibilité idéologique. Valcin dit comprendre l'insécurité culturelle des francophones et voit comment un renforcement de la culture française pourrait les « décriper » vis-à-vis des minorités, souvent vues comme une menace. Toutefois, il conçoit mal comment la souveraineté pourrait venir régler ce problème tout en venant concilier droits individuels et volonté collective. Yvon Valcin, « Les groupes ethniques et le débat constitutionnel », *Le Devoir*, 5 octobre 1979, p. 5. Paquette lui répond que les Néo-Québécois devraient essayer de se rapprocher davantage des francophones pour mieux comprendre leurs aspirations et cesser de craindre une quelconque vengeance de leur part. Il ajoute que les Néo-Québécois, en convergeant vers la culture majoritaire, ne verront plus la différence entre leurs droits individuels et la volonté collective car ils ne feront plus qu'un. Gilbert Paquette, « Les groupes ethniques et la souveraineté-association », *Le Devoir*, 29 octobre 1979, p. 5.

4.3 L'ÉPREUVE RÉFÉRENDAIRE OU LA CONFIRMATION D'UNE INCOMPRÉHENSION MUTUELLE

Durant la campagne référendaire, le PQ maintient une certaine présence auprès des minorités culturelles, quoiqu'avec moins de vigueur. Le gouvernement Lévesque concentre ainsi ses efforts sur deux groupes en particulier : les Italiens et les Juifs. Cette décision, loin d'être anodine, revêt en fait un aspect stratégique puisque ces deux communautés culturelles représentent à elles-seules la grande majorité de la population néo-québécoise. Ce sont aussi eux qui côtoient le plus souvent les francophones dans les comtés stratégiques de l'île de Montréal. Enfin, alors que le PQ peut miser sur le lien de sympathie qui unit Lévesque aux Juifs, il est aussi bien conscient que les Italo-Québécois représentent la plus grande minorité ethnique de la province après les anglophones et doivent donc être courtisés.

Ainsi, en février 1980, soit deux mois avant le déclenchement de la campagne, Lévesque se rend dans Saint-Léonard pour rencontrer les Italiens et est accueilli par une foule agitée, frustrée et hostile. Ce climat orageux, alimenté entre autres par une insatisfaction persistante envers la loi 101 et une crainte par rapport à la souveraineté, a rapidement raison de la patience du premier ministre, qui sort de ses gonds à quelques reprises. Il s'exclame entre autres « que ceux qui sont trop désossés s'arrangent avec leurs troubles et se regardent dans le miroir ». Il finit par s'excuser en disant que leurs « réactions latines » a éveillé « ce qu'il y a de latin » en lui¹¹¹. Ce faux pas est néanmoins noté par la communauté italienne. Dans une lettre ouverte au *Devoir*, Marco Micone¹¹² déplore cette

¹¹¹ « Lévesque doit affronter une salle houleuse », *Le Devoir*, 25 février 1980, p. 1 et 8.

¹¹² Micone s'est notamment engagée au niveau communautaire dans son milieu et a œuvré au sein de l'Association culturelle italo-québécoise. Son témoignage s'appuie d'ailleurs sur sa propre expérience auprès du gouvernement dans le cadre de demande de subventions. BAnQ-Québec, Fonds Ministère du Conseil exécutif (E5), Boîte 72, Dossier 2310-12-05-11 (Communauté italienne Québec; subdivision : Association culturelle populaire Italo-Québécoise (11)), Correspondance entre Marco Micone et le gouvernement du Québec, février 1980.

arrogance du chef péquiste qui, selon lui, ne fait qu'illustrer son incompréhension des intérêts italo-québécois :

Certains Italiens craignent en outre que derrière « Le Québec se fera par lui-même », lancé par le Premier Ministre, ne se cache « la majorité francophone décidera elle-même de son avenir ». En langage populaire cela se traduirait par « retournez chez vous si vous n'êtes pas contents ici ». [...] On reconnaissait facilement celui qui au début des années 70, après les cuisantes défaites que des électors multi-ethniques lui infligèrent, disait que c'était du « chiquage de guénilles » que de s'occuper de ces minorités.¹¹³

Notons que Micone n'est pas plus tendre envers le chef du camp du NON, Claude Ryan, qui rend visite aux Italiens un mois plus tard¹¹⁴, en le qualifiant de défenseur des « intérêts de la bourgeoisie canadienne-anglaise ». Il se montre d'ailleurs assez critique de ses compatriotes et de leur appui presque délirant envers le fédéralisme, symptôme selon lui d'une soumission inexcusable des élites italiennes et, plus généralement, ethniques devant les représentants libéraux et anglophones de la province. Ce témoignage, marqué par une rancœur pour les deux camps, illustre bien la profonde indécision qui règne au sein de cette communauté, quoiqu'elle semble pencher davantage vers un fédéralisme renouvelé plutôt que vers l'indépendance.

Lévesque s'en tire un peu mieux chez ses amis juifs, quoique la tension y soit tout aussi palpable qu'en 1979. En recourant à ses astuces habituelles (dénonciation de la propagande négative des médias anglophones, discours ouvert et inclusif, rappel de l'aide gouvernementale aux institutions juives), le chef péquiste tente d'apaiser les angoisses de plusieurs membres du CJC face aux conséquences possibles de la souveraineté. Le premier ministre parvient tout de même à toucher une corde sensible en faisant à nouveau un

¹¹³ Marco Micone, « La marginalisation des Italiens », *Le Devoir*, 16 avril 1980, p. 10.

¹¹⁴ S'exprimant en italien pendant une bonne partie de son allocution, Ryan est accueilli en héros. « Ryan rassure les Italo-Canadiens sur la langue et le référendum », *Le Devoir*, 24 mars 1980, p. 1 et 8.

parallèle entre l'avenir du Québec et la récente fondation d'Israël¹¹⁵. Malgré la sympathie qu'ils portent à Lévesque et la reconnaissance qu'ils éprouvent envers son gouvernement qui a fait beaucoup pour eux, les Juifs demeurent encore indécis face à l'indépendance. De plus, le président sortant du CJC, Gunther Plaut, confie au *Devoir* que le référendum arrive à un moment où ses compatriotes sont surtout préoccupés par le débat autour de la reconnaissance de la Palestine et le regain d'un antisémitisme en Europe de l'Est et en Amérique latine¹¹⁶.

Malgré ces demi-victoires, le PQ conserve un ton inclusif auprès des communautés culturelles. Le camp du OUI tient même un rallye interethnique et parvient à embrigader une centaine de Néo-Québécois¹¹⁷. D'ailleurs, Jacques Couture, motivé par ses fonctions ministérielles, mais aussi par les nombreux liens qu'il a développé avec eux, invite les Néo-Québécois à appuyer le camp du OUI :

Le choix que vous aurez à faire le 20 mai est difficile pour vous, pour toutes sortes de raisons historiques bien connues, et je le comprends parfaitement. Permettez-moi de vous dire que je respecte d'avance votre décision. Dans mon esprit, depuis le temps qu'on proclame qu'il faut vous considérer comme des Québécois à part entière, on n'a absolument aucun droit de ne pas accorder à votre vote la même valeur qu'à celui de tous les autres Québécois.¹¹⁸

Le premier ministre, pour sa part, affirme dès le départ que cet appui au OUI doit provenir « non seulement de toutes les régions, mais de tous les milieux sociaux, de toutes les communautés culturelles et ethniques. Car si ce Oui veut être entendu et plus qu'entendu, écouté et respecté comme une affirmation incontestable, ce doit être un

¹¹⁵ « Lévesque établit un parallèle entre le Québec et Israël », *Le Devoir*, 26 avril 1980, p. 1 et 20. Cette association semble même suffisante dans certains cas pour convertir les Juifs francophones à la cause du OUI. Yakov M. Rabkin, « D'une indépendance à une autre », *Le Devoir*, 8 mai 1980, p. 10.

¹¹⁶ Patricia Dumas, « Le congrès juif canadien condamne toute comparaison avec le nazisme », *Le Devoir*, 5 mai 1980, p. 6.

¹¹⁷ « Des Québécois de 26 origines se rallient au OUI », *La Presse*, 1^{er} mai 1980, p. A-10.

¹¹⁸ Jacques Couture, « Appel aux groupes ethniques », *Le Devoir*, 16 mai 1980, p. 13.

mouvement de fond et vraiment panquébécois¹¹⁹. » D'ailleurs, plus tôt en avril, alors qu'il annonce la création du Regroupement national pour le Oui, Lévesque précise que celui-ci est prêt à accueillir tous les Québécois sans distinction. Les seuls critères d'entrée sont d'habiter le territoire québécois, d'être apte à voter et de vouloir voter pour le OUI¹²⁰. Malgré tout, le PQ demeure pragmatique et ne se fait pas d'illusions, ce qui fait dire au chef péquiste qu'il y aura, au sein de la population néo-québécoise, « une minorité qui va voter OUI, mais nous ne rêvons pas en couleurs, ce sera une minorité¹²¹ ». Les souverainistes concentrent en fait leurs efforts à obtenir une majorité chez les francophones¹²² puisqu'un appui massif de ceux-ci pourrait leur garantir la victoire¹²³.

Assez tôt dans la campagne, cette difficulté du gouvernement Lévesque à rejoindre les minorités est mise à l'avant-plan par le camp fédéraliste. André Fortas, médecin d'origine immigrante et membre du Comité d'information pour les communautés ethniques pour le camp du NON, fait plusieurs déclarations polémiques à l'occasion d'un rallye fédéraliste. Devant un public essentiellement néo-québécois, il associe le gouvernement Lévesque et ses partisans au fascisme et au racisme¹²⁴. Dans les pages du *Devoir* quelques jours plus

¹¹⁹ René Lévesque, « Si cette fois le Québec sait parler fort, personne ne saurait refuser de l'entendre », *La Presse*, 16 avril 1980, p. A-13.

¹²⁰ René Lévesque, *Conférence de presse de M. René Lévesque, le mardi 1^{er} avril 1980*, [S. l.], [s. n.], 1980, p. 1 et 2 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubi.q.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmardef_0000242611&queryId=98bef34b-b00d-4cfb-8348-00a87e642684&posInSet=1

¹²¹ « Après s'être impliqué autant, Trudeau devra tenir compte des résultats », *La Presse*, 17 mai 1980, p. A-9.

¹²² « D'abord convaincre les francophones indécis », *Le Devoir*, 21 avril 1980, p. 1 et 10.

¹²³ L'éditorialiste Michel Roy souligne cette importance pour chaque camp d'obtenir une majorité chez les francophones. En effet, outre le simple argument numérique (les francophones représentant près de 80 % de l'électorat), dans le cas d'une victoire du NON, un OUI majoritaire de la part des francophones lancerait un message clair au reste du Canada alors qu'un appui massif de leur part pour le NON rendrait la défaite du OUI écrasante et non négociable. Michel Roy, « Le double référendum de mardi », *Le Devoir*, 19 mai 1980, p. 6.

¹²⁴ Plusieurs autres orateurs abondent dans le même sens que Fortas sans toutefois aller aussi loin que lui. Laval Le Borgne, « Le OUI associé au racisme, au communisme », *La Presse*, 21 avril 1980, p. A-10.

tard, il revient à la charge et qualifie le PQ de « xénophobe » et d'« ethnocentriste », affirmant que « le nationalisme, c'est la haine des autres¹²⁵ ». Tout en nuancant par après certains de ses propos, il demeure convaincu de la validité de ses critiques, croyant d'ailleurs être appuyé « vigoureusement par l'écrasante majorité des Québécois d'origine ethnique¹²⁶ ». Pourtant, le docteur est loin de faire l'unanimité chez les siens¹²⁷ et est durement critiqué par plusieurs organismes néo-québécois¹²⁸ qui accusent les fédéralistes de susciter inutilement la peur chez les Néo-Québécois.

Du côté de ses collègues du camp du NON, on cherche à nuancer ces propos, mais on ne voit « rien de répréhensible » dans ce qu'il a dit, y décelant à la limite des « appréhensions » et des « réticences » de la part des minorités¹²⁹. En fait, plusieurs d'entre eux tirent également à boulets rouges sur le camp du OUI, particulièrement au sein du gouvernement Trudeau¹³⁰. Même Ryan, connu pour son intégrité intellectuelle et morale, participer à cette campagne de « salissage » en affirmant que le PQ « menace les libertés et conduit à l'intolérance » et que les reproches que les péquistes adressent aux fédéralistes « frisaient le racisme¹³¹ ». Évidemment, le PQ s'indigne face à de telles insinuations que

¹²⁵ Fortas affirme même que les diverses lois adoptées par le gouvernement péquiste (les lois 101, 57 et 92 notamment) constituent une « érosion sournoise des droits et libertés de la personne ». André Fortas, « Le Québec qu'on nous promet », *Le Devoir*, 25 avril 1980, p. 12.

¹²⁶ André Fortas, « Les faux prophètes », *Le Devoir*, 3 mai 1980, p. 18.

¹²⁷ Dans une lettre parue dans le *Devoir*, une vingtaine de Néo-Québécois d'origine diverse considère que ces mensonges proférés par le camp du NON traduisent « la forme d'exploitation la plus éhontée qu'un certain establishment ethnique maintient sur les communautés ethniques au Québec ». « L'accueil fait aux Néo-Québécois », *Le Devoir*, 6 mai 1980, p. 8.

¹²⁸ « La CALCQ déplore les propos du Dr Fortas », *Le Devoir*, 26 avril 1980, p. 11; Patricia Dumas, « Le congrès juif », p. 6; « La conscience africaine », *Le Devoir*, 17 mai 1980, p. 10.

¹²⁹ Laval Le Borgne, « Ryan minimise la portée des propos de Fortas », *La Presse*, 24 avril 1980, p. A-13.

¹³⁰ Ainsi, le ministre de la Justice Jean Chrétien s'attaque avec hargne à la « gangrène péquiste », la ministre de la Santé et du Bien-être social Monique Bégin laisse entendre que les aînés du Québec pourraient perdre leur pension de retraite si le OUI l'emporte et le ministre de la Consommation et des Corporations André Ouellet dénonce bruyamment les machinations malhonnêtes des séparatistes. « Lalonde évalue le déficit énergétique à \$6.6 milliards », *Le Devoir*, 17 avril 1980, p. 1 et 12; André Bellemare, « Les tenants du OUI se plaignent d'une vaste campagne d'intimidation », *Le Devoir*, 28 avril 1980, p. 4.

¹³¹ « Ryan condamne le nationalisme du PQ », *Le Devoir*, 29 avril 1980, p. 1 et 10.

Lévesque décrit comme « l'une des campagnes les plus laides et les plus humiliantes qu'il ait vu depuis des années ». Comprenant le réflexe des Néo-Québécois à voter comme les anglophones et les fédéralistes, s'étant mieux intégré à ces groupes, il trouve toutefois « inacceptable » que le camp du NON s'adonne à une telle désinformation pour miner la crédibilité du gouvernement et croit que cette tactique ne fera qu'accentuer l'isolement des minorités¹³².

Cet incident souligne d'ailleurs l'importance que prend le vote des Néo-Québécois dans cette campagne alors que plusieurs affirment que ces derniers détiennent « la balance » du vote¹³³ et peuvent ainsi faire pencher la balance de manière décisive. Indiscutablement, le camp du NON est le plus actif au sein des minorités et s'active très tôt pour faire sortir ce vote. Aidés par plusieurs bénévoles néo-québécois déjà conquis à leur option, les fédéralistes parviennent entre autres à ajouter plusieurs milliers d'électeurs d'origine immigrante aux listes électorales. Également, la majorité de son budget publicitaire est dédié à rejoindre cet électorat¹³⁴, qui répond d'ailleurs positivement¹³⁵. Même si la plupart sont attirés davantage par l'option fédéraliste, plusieurs Néo-Québécois appréhendent le jour du scrutin. Micone explique que les minorités, dans le cas d'une victoire du NON, « porteront plus que leur part de responsabilité, tandis que si le OUI l'emporte, une certaine francophonie s'en attribuera tout le mérite et continuera de se

¹³² Bernard Descôteaux, « Lévesque dénonce la campagne laide et humiliante du NON », *Le Devoir*, 9 mai 1980, p. 1 et 10.

¹³³ Félix Méloul, « La communauté juive et le référendum », *Le Devoir*, 12 mai 1980, p. 8.

¹³⁴ Pierre-Paul Gagné, « D'abord les immigrants et les anglophones », *La Presse*, 29 avril 1980, p. A-13.

¹³⁵ Certains membres utilisent en effet leur réseau et leur influence pour propager les positions du NON au sein de leurs propres communautés. Guy Deshaies, « Méfiez-vous de votre langue, amis grecs », *Le Devoir*, 5 mai 1980, p. 1 et 18.

vautrer dans sa québecité, sa francité et sa cécité¹³⁶ ». Un autre témoignage, celui d'Alberto Delburgo, illustre encore mieux la complexité de ce vote pour les Néo-Québécois :

J'ai l'impression fâcheuse d'être le témoin malgré moi d'une querelle entre deux êtres chers dont les paroles dépassent la pensée, qui me demandent tour à tour de prendre leur parti alors que les causes de leur querelle remontent au-delà de ma naissance, que je ne suis pas convaincu qu'il y ait matière à séparation, étant donné l'amélioration constante de la situation, et le recul non moins constant des sources de frustration. De plus, étant le dernier arrivé au sein de la famille, je ne suis pas sûr qu'une prise de position de ma part ferait autre chose que creuser un fossé au lieu de la combler.¹³⁷

Par ailleurs, les Néo-Québécois sont nombreux à afficher ouvertement leurs couleurs par le biais de lettres envoyées aux journaux¹³⁸. Certains affichent clairement leur préférence pour le fédéralisme, comme c'est le cas de Christos Sirros, futur député pour le PLQ. Ce dernier s'indigne d'ailleurs de la tendance des francophones à classer automatiquement les non-francophones du côté du NON, expliquant que son vote se base non pas sur la peur, mais bien sur une analyse sérieuse de la situation¹³⁹. Dans le cas de Massimo Bergamini, d'origine italienne, ce sont les nombreux avantages du modèle canadien (tolérance, bilinguisme, égalité des chances) qui le font voter pour l'unité nationale¹⁴⁰. D'autres, comme Philippe Dean Gigantès, un Gréco-Québécois, admet se méfier du gouvernement péquiste et se dit préoccupé par une possible vengeance des francophones si le NON l'emporte, ce qui ne l'empêche pas de voter en faveur du fédéralisme¹⁴¹.

¹³⁶ Méloul, « La communauté juive », p. 8.

¹³⁷ Alberto Delburgo, « L'opinion d'un nouveau Québécois », *Le Devoir*, 21 avril 1980, p. 9.

¹³⁸ Parmi les témoignages de Néo-Québécois parus dans les journaux, on remarque un plus grand nombre d'appuis au NON dans les pages de la *Presse* qu'au sein du *Devoir*. Cela n'est pas surprenant considérant que ce quotidien, contrairement au *Devoir*, a pris officiellement position pour le NON durant la campagne. Roger Lemelin, « La Presse et le référendum : c'est NON », *La Presse*, 17 mai 1980, p. A-6.

¹³⁹ Christos Sirros, « Une vote est un vote », *Le Devoir*, 8 mai 1980, p. 10.

¹⁴⁰ Massimo Bergamini, « Je suis Québécois et Canadien », *La Presse*, 19 mai 1980, p. B-2.

¹⁴¹ Philippe Dean Gigantès, « Expérience déchirante », *La Presse*, 19 mai 1980, p. B-5.

On retrouve aussi une quantité surprenante d'appuis au camp du OUI. Ainsi, Victor Teboul, citoyen francophone d'origine égyptienne¹⁴², dit comprendre les réflexes parfois « xénophobes » de certains nationalistes, y voyant des mécanismes de défense d'une minorité ayant tout fait pour survivre. Il se dit même favorable à la convergence culturelle prônée par le PQ, ajoutant que le gouvernement Lévesque est le premier à avoir tendu l'oreille aux « autres » et que « ce serait malhonnête de le nier¹⁴³ ». Une Québécoise d'origine polonaise affirme quant à elle que la campagne de diffamation du camp du NON est ridicule et que personne n'a le droit de la traiter de fasciste parce qu'elle vote OUI¹⁴⁴. Les membres de la communauté haïtienne sont particulièrement fiers d'afficher leur appui pour la souveraineté, faisant appel à leur propre histoire révolutionnaire¹⁴⁵. Au cours d'un rassemblement pour le Oui, près de 200 Haïtiens réagissent avec émotion aux propos passionnés du député péquiste Jean Alfred, lui-même originaire d'Haïti, qui exprime sa colère face aux déclarations mensongères du Dr. Fortas¹⁴⁶.

Au final, le NON l'emporte avec presque 60 % du vote contre près de 40 % pour le OUI¹⁴⁷. Dans plusieurs comtés montréalais du centre et de l'est de l'île où l'on retrouve une proportion importante de Néo-Québécois (Saint-Louis, Laurier, Viau, Bourassa,

¹⁴² Teboul était un artiste juif ayant milité activement au sein de sa communauté pour une plus grande ouverture des Néo-Québécois envers les aspirations des nationalistes québécois. Il publie d'ailleurs un livre en 2002 intitulé *René Lévesque et la communauté juive* qui rapporte les détails d'un entretien qu'il réalise avec Lévesque. Victor Teboul, « René Lévesque et la communauté juive », Victor Teboul [site Web], 2020, consulté le 31 octobre 2020, <https://www.victorteboul.com/Article.aspx?ID=9&L=fr>.

¹⁴³ Victor Teboul. « Au-delà des barrières culturelles », *Le Devoir*, 29 avril 1980, p. 7.

¹⁴⁴ Alice Poznanska-Parizeau, « Une histoire de termes », *Le Devoir*, 2 mai 1980, p. 6 et 7.

¹⁴⁵ Sam B. Blémur, « Aux Haïtiens du Québec », *Le Devoir*, 7 mai 1980, p. 9; Yves François Flavien, « Un témoignage de compréhension », *Le Devoir*, 10 mai 1980, p. 12.

¹⁴⁶ Martha Gagnon, « Violente sortie du député Alfred contre le Dr Fortas », *La Presse*, 12 mai 1980, p. A-8.

¹⁴⁷ Les médias mettent notamment l'accent sur la division déchirante des francophones sur la question. Lise Bissonnette, « C'est NON à 58,2 % », *Le Devoir*, 21 mai 1980, p. 1 et 14; Pierre Gravel, « NON. C'est la réponse de 59,5 % des Québécois dont une majorité de francophones », *La Presse*, 21 mai 1980, p. 1 et 3.

Jeanne-Mance), le NON l'emporte, parfois avec une importante avance. Dans d'autres comtés, où la majorité francophone côtoie une minorité néo-québécois non négligeable, « le vote de la minorité anglophone et allophone a empêché les tenants du OUI d'y obtenir des majorités ». *La Presse* identifie notamment les cas d'Anjou, de Bourget, de Crémazie, de Mercier, de Rosemont et de Sauvé¹⁴⁸. Lorsque vient le temps de faire un *post mortem*, Lévesque identifie trois facteurs pouvant expliquant la défaite du OUI : le vote massif des non-francophones pour le NON, la volonté d'une majorité de Québécois, « de toutes origines » précise-t-il, de donner une deuxième chance au fédéralisme et, finalement, la campagne publicitaire « immorale » de ses adversaires à l'endroit des groupes minoritaires¹⁴⁹. Étonnamment, tous concernent de près ou de loin les Néo-Québécois. Alors qu'il accepte durement la défaite et cherche à consoler des milliers de souverainistes déçus au Centre Paul-Sauvé, le chef péquiste se dit prêt, « au nom de l'immense majorité des générations montantes, et de la force de l'âge aussi du Québec d'aujourd'hui, et aussi peu à peu chez les Québécois d'autres origines dans les mêmes générations » à défendre lors des prochaines négociations constitutionnelles tout le travail accompli dans les dernières décennies pour faire évoluer le Québec¹⁵⁰. Cette mention discrète des Néo-Québécois semble surtout être une politesse du chef péquiste qui, après plusieurs échecs auprès d'eux,

¹⁴⁸ Claude Gravel, « Le NON a remporté des majorités dans 27 des 31 comtés de l'île de Montréal », *La Presse*, 21 mai 1980, p. 10.

¹⁴⁹ René Lévesque, *Conférence de presse de M. René Lévesque, le vendredi 23 mai 1980*, [S. l.], [s. n.], 1980, p. 22 à 24 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000242491&queryId=73df7d0f-218e-4623-a5cf-c04c6a1493ba&posInSet=1

¹⁵⁰ René Lévesque, *Référendum 1980 : discours de monsieur René Lévesque, 20 mai 1980*, Québec, [s. n.], 20 mai 1980, p. 1 [Accès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec], https://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000688757&queryId=33a0fb99-d7ca-48f0-b993-583b191d1dc3&posInSet=2

n'entretient probablement plus de grands espoirs de convertir les communautés culturelles à l'indépendantisme.

4.4 CONCLUSION

En résumé, les tentatives du gouvernement Lévesque entre 1978 et 1981 pour intégrer les communautés culturelles se soldent, au mieux, par des succès mitigés. À la source de cette incapacité à s'entendre, on retrouve deux conceptions assez distinctes de la nation. D'un côté, la PQDC, en introduisant l'idée de la culture de convergence, propose un terrain commun sur lequel la majorité et les minorités peuvent travailler ensemble à ériger un projet culturel collectif. Les colloques de 1979 et le PACC sont autant de tentatives de faire la promotion de ce compromis auprès des Néo-Québécois. Ces derniers, pour leur part, se montrent toutefois réticents face à l'idée, préconisant plutôt un modèle qui permettrait aux diverses cultures de la province d'interagir de manière égalitaire, sans que l'une d'entre elles ne soit priorisée. Ainsi, tant les efforts du mal aimé Camille Laurin que ceux des péquistes les plus appréciés ne peuvent qu'offrir une victoire partielle et incomplète au gouvernement Lévesque. Lorsque vient le moment de se prononcer sur l'avenir du Québec en mai 1980, ces désaccords et ces préoccupations sont d'ailleurs exploités habilement par le camp du NON. Bien que l'on assiste à plusieurs conversions chez les Néo-Québécois en faveur de l'indépendance, la majorité d'entre eux finissent par choisir le statu quo. Considérant la profonde division chez les francophones et l'appui massif des anglophones pour le fédéralisme, l'électorat néo-québécois détient en quelque sorte la balance du vote et permet ainsi une victoire décisive du NON.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le 31 octobre 1995, cherchant à corriger sa maladresse de la veille, Jacques Parizeau tient un point de presse pour nuancer ses propos. Il aborde notamment la question des Néo-Québécois :

Je n'ai pas réussi à faire en sorte qu'une proportion significative de nos concitoyens anglophones et allophones se sentent solidaires du combat de leurs voisins. René Lévesque s'était épuisé en vain sur ce même clivage. Gérald Godin avait réussi à se faire beaucoup d'amis dans ces milieux, mais bien peu de convertis. C'est pour moi une déception très grande, car je sais les efforts que nous avons tous mis depuis sept ans à transformer cette réalité. Cela explique aussi que j'ai pu, hier, formuler cette déception dans des termes qui auraient pu être beaucoup mieux choisis.¹

Ce *mea culpa* résume en quelques lignes plusieurs décennies de rapports en dents de scie entre les péquistes et leurs compatriotes d'origine immigrante. En définitive, on constate effectivement que le parti échoue à établir des liens solides avec les groupes ethniques du Québec. Les quelques succès rencontrés n'ont qu'un impact minime sur le positionnement idéologique des minorités. Le référendum de 1980 a permis en quelque sorte de valider ce bilan, voyant la grande majorité des Néo-Québécois dire « Non merci » au gouvernement Lévesque.

Au terme de ma recherche, il m'est possible de tirer plusieurs constats sur ce rapport ambivalent entre le PQ et les communautés culturelles. Dans un premier temps, tout au long de la période étudiée, la langue demeure l'élément central et sous-jacent des échanges, constituant d'ailleurs la raison même du désaccord observé. En effet, la francisation est rapidement présentée comme la seule façon possible d'entrer dans le cadre national québécois. Par le biais de la loi 101, de la PQDC, de l'entente Cullen-Couture et du PACC, le gouvernement péquiste accentue cette idée en misant sur un modèle d'intégration centré

¹ « Le discours de Parizeau », *Le Devoir*, 1^{er} novembre 1995, p. A5.

sur la convergence vers la culture francophone. Les Néo-Québécois expriment leur réticence envers cette vision du Québec, valorisant plutôt une identité bilingue et plurielle, le tout arrimé à des craintes au niveau de la viabilité économique de l'indépendance. C'est surtout dans cette incapacité du PQ à rallier les minorités à leurs positions linguistiques et culturelles que réside leur échec. De plus, le débat entourant la langue d'enseignement contribue à envenimer la situation, mettant en conflit francophones et non-francophones. En effet, aux yeux des groupes minoritaires, les lois 22 et 101, en les privant de leur libre choix, constitue une restriction de leurs libertés. Cette tension persiste pendant plusieurs années par le biais de recours juridiques du groupe de pression anglophone Alliance-Québec contre la loi 101 dans les années 1970 et 1980².

On remarque également que le PQ est principalement motivé par des facteurs politiques dans sa relation avec les Néo-Québécois. Ainsi, les actions de Godin et Couture représentent davantage l'exception plutôt que la règle. Avant d'être élu, le PQ voit ainsi le vote néo-québécois comme une variable incontournable de l'échiquier politique québécois qu'il doit prendre en compte dans sa stratégie électorale. Une fois au pouvoir, ces mêmes minorités deviennent rapidement un obstacle sur le chemin des ambitions péquistes, forçant le gouvernement Lévesque à adapter son approche politique pour prendre en compte la donnée néo-québécoise, ce qu'il ne fait pas toujours avec succès. Les réalités du pouvoir, combinées aux pièges tendus par les tenants du fédéralisme, forcent le PQ à manœuvrer avec prudence et à montrer un visage inclusif et tolérant pour convaincre l'électorat qu'il ne veut pas instaurer un État « totalitaire ». Ainsi, durant le référendum de 1980, il n'est pas surprenant de voir le camp du OUI chercher désespérément à obtenir une majorité au

² Martel et Pâquet, *Langue et politique*, p. 202-203.

sein des francophones, sachant très bien que des gains sont peu probables du côté des anglophones ou des allophones. Par ailleurs, il est difficile de passer sous silence l'influence souvent décisive de cette « propagande » fédéraliste sur le vote néo-québécois. Prenant parfois des proportions exagérées (les accusations de fascisme et de racisme proférées durant le référendum par exemple), ce sentiment « anti-PQ » est alimenté en grande partie par le gouvernement fédéral mené par Trudeau, un adversaire énergique du nationalisme québécois, mais également par le PLQ et même par certaines communautés culturelles insatisfaites des politiques péquistes. Jouant sur les craintes et les peurs des minorités non-francophones, il amène plusieurs Néo-Québécois à choisir un statu quo rassurant face à l'inconnu inquiétant que représente un Québec indépendant dont la nature est toujours demeurée un peu floue.

Surtout, le désaccord entre PQ et Néo-Québécois renvoie à l'opposition toujours actuelle entre deux visions bien distinctes du Québec, entre multiculturalisme et interculturalisme, entre pluralisme et convergence. Non pas que le PQ rejetait alors la diversité culturelle du Québec. Il éprouvait seulement des difficultés à intégrer cette réalité, somme toute nouvelle à l'époque, dans son message et son projet politique de manière convaincante. Bien que l'approche péquiste persiste dans le temps et continue à rallier la majorité des nationalistes encore aujourd'hui, elle demeure problématique lorsque vient le temps d'aborder cette pluralité québécoise qui, précisons-le, s'est accentuée depuis et a contribué à une reconfiguration considérable de notre conception de l'identité québécoise. Cette fragmentation du tissu national ravive cette opposition entre tenants du pluralisme et partisans d'un nationalisme plus conservateur. Cette idéologie, mise de l'avant entre autres par Beauchemin et Bock-Côté, y voit surtout un effritement de la cohésion sociale qu'ils

attribuent à cette « tolérance aveugle de la gauche ». À cela, Micheline Labelle répond que les thèses de nationalistes conservateurs

servent à justifier un « principe de préséance de la majorité » et à cet égard sont contre-productives, car susceptibles d'éloigner ceux que l'on souhaite inclure dans un projet d'aspiration nationale à l'indépendance. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte de la variabilité des positions politiques au sein des minorités et entre minorités, ou encore des alliances entre majorité et minorités. En effet, en niant la complexité et la conflictualité au sein du « peuple », elles entretiennent de fausses représentations au sujet de ces « étrangers de l'intérieur » tenus hors de la délibération démocratique ou considérés comme seconds dans l'ordre des priorités.³

Plus largement, Labelle suggèrent de redéfinir ce rapport entre minorités et majorité, qui aurait atteint ses limites dans le cas du Québec en offrant une vision faussée des rapports de force actuels⁴. Ces observations peuvent facilement s'appliquer au cas du gouvernement Lévesque⁵, mais également aux gouvernements péquistes qui lui succèdent jusqu'au règne tout récent de Pauline Marois. D'ailleurs, les propos controversés de Jacques Parizeau en 1995 ont contribué à cet éloignement entre les minorités ethniques et les indépendantistes québécois, plaçant ces derniers sur la défensive pendant de nombreuses années et les forçant à définir autrement leur projet politique pour se détacher des étiquettes d'intolérance et d'ethnocentrisme⁶. Peinant à délaissier l'indépendance, le PQ a perdu dans les dernières années une grande partie de ses appuis au profit de la Coalition Avenir Québec

³ Labelle, « Quelle nation », p. 199-200.

⁴ Micheline Labelle, « "Le rapport entre la majorité et la minorité doit être repensé". Propos recueillis par Régis Meyran », *Sciences Humaines*, 19 octobre 2015 [En ligne], consulté le 4 août 2020, https://www.scienceshumaines.com/micheline-labelle-le-rapport-entre-la-majorite-et-la-minorite-doit-etre-repense_fr_35187.html

⁵ Par ailleurs, il pourrait être intéressant de faire une comparaison avec des cas semblables dans d'autres pays pour faire ressortir les particularités de la situation québécoise. Une telle étude pourrait mettre en valeur le rôle joué par différentes variables, comme le poids démographique de la langue et la force d'attraction économique des différents groupes ethnolinguistiques, dans les rapports entre les nationalistes et les minorités culturelles. Je pense entre autres aux cas de l'Écosse et de la Catalogne, qui ont déjà fait l'objet de quelques études offrant des pistes de recherche intéressantes pour une étude comparée avec le Québec. Voir par exemple Fabien Jeannier, « Écosse : nationalisme, immigration et retour des frontières », *Politique étrangère*, vol. 1 (2018), p. 89-101 et Naïk Miret, « Le Catalanisme et le système migratoire catalan », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, no. 1 (1996), p. 53-75.

⁶ Éric Montigny, *Leadership et militantisme au Parti québécois. De Lévesque à Lisée*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 126.

(CAQ). De cette façon, ce parti, qui prône davantage l'autonomie provinciale du Québec que sa souveraineté, est parvenu à s'imposer sur la scène politique québécoise au point de remplacer progressivement le PQ comme véhicule politique du mouvement nationaliste québécois, ralliant tant les plus modérés que les indépendantistes déçus.

D'ailleurs, il est difficile de ne pas voir de parallèles entre l'adoption de la loi 21 par le gouvernement caquiste et celle de la loi 101 par le gouvernement Lévesque. En effet, comme le souligne Labelle, un débat comme celui entourant la loi sur la Laïcité de l'État démontre la complexité des prises de positions dans la population et démontre l'insuffisance de l'opposition majorité/minorité puisqu'on retrouve tant chez les francophones que les Néo-Québécois des partisans et des opposants à la loi⁷. De manière similaire, la loi 101 était loin de rallier l'ensemble de la population francophone et de provoquer la colère de tous les Néo-Québécois. Également, les deux gouvernements cherchent à renforcer l'identité québécoise en concentrant leurs efforts sur les besoins de la majorité francophone, parfois au détriment des intérêts des minorités non-francophones. C'est encore plus frappant quand l'on se penche sur le discours du chef caquiste François Legault. En 2018, alors qu'il s'adresse à la population québécoise concernant la loi 21, il explique que « La laïcité ne va pas à l'encontre de la liberté de religion. Chacun va rester libre de pratiquer la religion de son choix, mais faut fixer des règles et c'est ça qu'on fait. C'est une approche qui respecte notre histoire, nos valeurs et c'est une approche qui respecte ce que souhaite une grande majorité des Québécois⁸ ».

⁷ Labelle, « Le rapport ».

⁸ « Écoutez l'allocation de François Legault », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2019 [En ligne], consulté le 25 mars 2020, <https://www.ledevoir.com/videos/551135/laicite-francois-legault-s-adresse-aux-quebecois>

Dans les dernières décennies, l'intégration harmonieuse des citoyens d'origine immigrante à la société québécoise est devenue un défi de plus en plus crucial pour l'État québécois et est loin d'être un problème exclusif aux gouvernements nationalistes. C'est d'ailleurs un enjeu propre à plusieurs sociétés à travers le monde en ce moment. Cette nouvelle réalité contribue à une remise en question des limites du nationalisme et de l'idée même de nation. Dans le cas du Québec, l'histoire récente rend la chose encore plus délicate. Seul l'avenir nous dira si la CAQ de François Legault réussira là où Lévesque, Parizeau et Marois ont échoué avant lui.

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

I. Sources

MacLean's, du 6 mars 1978 au 22 mars 1999.

Le Devoir, du 10 janvier 1910 au 1^{er} avril 2019.

The Montreal Gazette, 27 février 1982.

La Presse, du 8 novembre 1976 au 21 mai 1980.

Le Soleil, 20 septembre 1978.

Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 30^e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Étude du projet de loi no 22 — Loi sur la langue officielle*. Québec, 11 juin 1974 à 26 juillet 1974.

Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 31^e législature. Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Auditions des mémoires sur le projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec*. Québec, 7 juin 1977 au 8 juillet 1977.

Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Troisième session – 32^e législature. Commission permanente des communautés culturelles et de l'immigration. Étude des crédits du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration*. Québec, 7 avril 1982.

Corpus de conférences de presse du gouvernement québécois (du 20 février 1973 au 12 novembre 1981), <https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/>

Québec. Bibliothèques et Archives nationales du Québec. E5, Fonds Ministère du Conseil exécutif.

Québec. Bibliothèques et Archives nationales du Québec. P532, Fonds Parti québécois - 1950-1978.

II. Ouvrages généraux

LINTEAU, Paul-André *et al.* *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, 834 p.

III. Études

ANCTIL, Pierre. *Histoire des Juifs du Québec*. Montréal, Boréal, 2017, 498 p.

ANCTIL, Pierre. *Trajectoires juives au Québec*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 246 p.

ANDRESON, Benedict. *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*. Londres, Verso, 1983, 224 p.

AQUIN, Hubert. « La fatigue culturelle du Canada français ». *Liberté*, vol. 4, no. 23 (Mai 1962), p. 299-325.

BALTHAZAR, Louis. *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*. Montréal, VLB éditeur, 2013, 317 p.

BEAUCHEMIN, Jacques. « Débat autour de l'article de Thierry Nootens sur l'utilisation du concept d'identités en histoire : à quoi servent les concepts? Réplique à Thierry Nootens ». *RHAF*, vol. 63, no. 1 (2009), p. 115-124.

BEAUCHEMIN, Jacques. *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*. Outremont (Québec), Athéna, 2007, 224 p.

BEAUCHEMIN, Jacques. *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*. Montréal, VLB éditeur, 2002, 210 p.

BOCK-CÔTÉ, Mathieu. *Fin de cycle. Aux origines du malaise politique québécois*. Montréal, Boréal, 2007, 175 p.

BOCK-CÔTÉ, Mathieu. *La dénationalisation tranquille*. Montréal, Boréal, 2007, 211 p.

- BOUCHARD, Gérard. *La nation québécoise au futur et au passé*. Montréal, VLB Éditeur, 1999, 157 p.
- BRUBAKER, Rodgers et Frédéric JUNQUA. « Au-delà de l' "identité" ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139 (septembre 2001), p. 66-85.
- CHARRON, Jean et Frédérick BASTIEN. « Les parlementaires québécois et *Le Devoir* dans le monde des médias ». *Communication* [En ligne], vol. 29, no. 2 (2012), mis en ligne le 13 septembre 2013, consulté le 30 janvier 2020. <http://journals.openedition.org/communication/2784>
- CONSTANTINIDES, Stephanos. *Les Grecs du Québec*. Montréal, Éditions O Metoikos – Le Métèque, 1983, 248 p.
- CORBEIL, Jean-Claude. *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal, Québec Amérique, 2007, 548 p.
- DEL POSO, José. *Les Chiliens au Québec : immigrants et réfugiés, de 1955 à nos jours*, Montréal, Boréal, 2009, 409 p.
- DORAIS, Louis-Jacques et Éric RICHARD. *Les Vietnamiens de Montréal*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, 235 p.
- DUMONT, Fernand. *Raisons communes*. Montréal, Boréal, 1995, 255 p.
- FRASER, Graham. *Le Parti québécois*. Montréal, Libre Expression, 1984, 432 p.
- GAUTHIER, Gilles. « L'argumentation éditoriale du *Devoir* sur la question nationale ». *Communication* [En ligne], vol. 29, no. 2 (2012), mis en ligne le 13 septembre 2013, consulté le 30 janvier 2020. <http://journals.openedition.org/communication/2759>
- GAUVREAU, Michael. *The Hand of God. Claude Ryan and the Fate of Canadian Liberalism, 1925-1971*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2017. 678 p.

- HELLY, Denise. *Le Québec face à la pluralité culturelle. Un bilan documentaire des politiques, 1977-1994*. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval/Les Éditions de l'IQRC, coll. « Documents de recherche », no. 36, 1996, 491 pages.
- IOANNOU, Tina. *La communauté grecque du Québec*. Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture, coll. « Identité et changements culturels », no 4, 1983, 333 pages.
- JEANNIER, Fabien. « Écosse : nationalisme, immigration et retour des frontières ». *Politique étrangère*, vol. 1 (2018), p. 89-101.
- KELLY, Stéphane. *Les idées mènent le Québec : essai sur une sensibilité historique*. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2003, 222 p.
- LABELLE, Micheline. « "Le rapport entre la majorité et la minorité doit être repensé". Propos recueillis par Régis Meyran ». *Sciences Humaines*, 19 octobre 2015 [En ligne], consulté le 4 août 2020, https://www.scienceshumaines.com/micheline-labelle-le-rapport-entre-la-majorite-et-la-minorite-doit-etre-repense_fr_35187.html
- LABELLE, Micheline. « Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques ». *Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, no. 1 (2008), p. 33-56.
- LABELLE, Micheline. *Racisme et antiracisme. Discours et déclinaisons*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 212 p.
- LABELLE, Micheline *et al.* « La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal ». *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20 (1993), p. 85-111.
- LABELLE, Micheline *et al.* « Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés ». *Cahiers de recherche sociologique*, no. 25 (1995), p. 213- 245.
- LEMIEUX, Vincent. *Le Parti libéral du Québec: alliances, rivalités et neutralités*. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1993, 257 p.

- LÉTOURNEAU, Jocelyn. *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*. Montréal, Boréal, 2000, 194 p.
- LÉTROUENEAU, Jocelyn. « Pour une épistémè ouverte, plurielle et compréhensive ». *RHAF*, vol. 63, no. 1 (été 2009), p. 125-133.
- LÉVESQUE, Michel. *Histoire du parti libéral du Québec: la nébuleuse politique, 1867-1960*. Québec, Septentrion, 2013, 809 p.
- MARTEL, Marcel et Martin PÂQUET. *Langue et politique au Canada et au Québec*. Montréal, Boréal, 2010, 335 p.
- MCROBERTS, Kenneth. *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal, Boréal, 1999, 484 p.
- MILLS, Sean. *A Place in the Sun : Haiti, Haitians, and the Remaking of Quebec*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2016, 330 p.
- MIRET, Naïk. « Le Catalanisme et le système migratoire catalan ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, no. 1 (1996), p. 53-75.
- MONTIGNY, Éric. *Leadership et militantisme au Parti québécois. De Lévesque à Lisée*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, 193 p.
- NOËL, Mathieu. *Lionel Groulx et le réseau indépendantiste des années 1930*. Montréal, VLB Éditeur, 2011, 142 p.
- NOOTENS, Thierry. « Le concept d'identité. Réplique aux professeurs Beauchemin et Létourneau ». *RHAF*, vol. 63, no. 1 (été 2009), p. 135-141.
- NOOTENS, Thierry. « Un individu "éclaté" à la dérive sur une mer de "sens"? ». *RHAF*, vol. 62, no. 1 (2008), p. 35-67.
- PAINCHAUD, Claude et Richard POULIN. « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise ». *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no. 2 (octobre 1983), p. 89-104.
- PANNETON, Jean-Charles. *Le Gouvernement Lévesque*. Québec, Septentrion, 2016; 2017, 2 tomes.

PÂQUET, Martin. *Tracer les marges de la Cité : Étranger, Immigrant et État au Québec, 1627-1981*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, 317 p.

RAMIREZ, Bruno. *Les premiers Italiens de Montréal : l'origine de la petite Italie du Québec*. Montréal, Boréal express, 1984, 136 pages.

ROBINSON, Greg. *Un drame de la Deuxième Guerre. Le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2012, 320 p.

SERRÉ, Pierre. *Deux poids, deux mesures : l'impact du vote des non-francophones au Québec*. Montréal, VLB Éditeur, 2002, 262 p.

SIMÃO ANDRADE, Miguel. « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, no. 4 (printemps 2007), p. 455-486.

TADDEO, Donat J. et Raymond C. TARAS. *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1987, 246 p.

WALLEN, Thelma J. *Multiculturalism and Quebec. A province in crisis*. Stratford, Williams-Wallace Publishers, 1991, 109 p.

WILLIAMS, Dorothy W. *Les Noirs de Montréal. Essai de démographie urbaine*. Montréal, VLB Éditeur, 1998, 212 p.

IV. Collectifs et articles de collectifs

ANCTIL, Pierre et Gary CALDWELL (dir.). *Juifs et réalités juives au Québec*. Québec, IQRC, 1984, 371 p.

ANCTIL, Pierre et Ira ROBINSON (dir.). *Les communautés juives de Montréal : histoire et enjeux contemporains*. Québec, Septentrion, 2010, 275 p.

- ANCTIL, Pierre, Ira ROBINSON et Gérard BOUCHARD (dir.). *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*. Québec, Septentrion, 2000, 197 p.
- BEAUDRY, Lucille, Robert COMEAU et Guy LACHAPELLE (dir.). *Gérald Godin, un poète en politique : essai*. Montréal, Hexagone, 2000, 151 p.
- BERTHIAUME, Guy, Claude CORBO et Sophie MONTREUIL (dir.). *Histoires d'immigrations au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 256 pages.
- BOUCHARD, Gérard. *L'interculturalisme : un point de vue québécois*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2012, 286 p.
- BRUNET, Michel. « Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme ». Dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1958, p. 113-166.
- COMEAU, Robert, Charles-Philippe COURTOIS et Denis MONIÈRE (dir.). *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*. Montréal, VLB, 2010; 2012, 2 tomes.
- ELBAZ, Mikhaël, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST (dir.). *Les frontières de l'identité : modernité et postmodernisme au Québec*. Sainte-Foy et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 1996, 374 p.
- EL YAMANI, Myriame. « De la gaffe politique à l'exclusion : le marquage du "nous" et du "eux" à travers les discours et stratégies médiatiques de "l'affaire Parizeau" au Québec ». Dans *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 189-217.
- GUÉRARD, Ghislaine et Gilbert ÉMOND. « Les premiers éditoriaux des directeurs du *Devoir*, 1910- 1990. Portrait de sept générations d'engagement social et politique ». Dans *Le Devoir. Un journal indépendant (1910-1995)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 29-45.

HARVEY, Fernand. « La question de l'immigration au Québec : Genèse historique ». Dans *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique : contributions à une réflexion*. Montréal, Conseil de la langue française, 1987, p. 1-55.

JUTEAU, Danielle, Linda PIETRANTONIO et Marie MCANDREW. « Multiculturalisme ou intégration : un faux débat ». Dans Khadiyatoullah Fall, Ratiba Hadj-Moussa et Daniel Simeoni (dir.), *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Les Presses de l'Université du Québec, 1996, 374 p.

LABELLE, Micheline. « Quelle nation au-delà du principe de préséance de la majorité? ». Dans Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Éditions de l'Institut d'Études Internationales de Montréal, 2014, p. 199-211.

OUELLET, Fernand. « L'historiographie francophone traditionnelle au Canada ». Dans *Francophonies minoritaires au Canada*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, 576 p.

SARRA-BOURNET, Michel (dir.). *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.

STEFANSCU, Alexandre (dir.). *René Lévesque. Mythes et réalités*. Montréal, VLB, 2008, 249 p.

TURCOTTE, Denis. *La culture politique du Mouvement Québec Français*. Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1976, 102 p.

V. Mémoires et thèses

BEAUDET, Jean-François. « René Lévesque et la communauté juive du Québec (1960-1976) : la fragilité d'un dialogue ». Mémoire de maîtrise (histoire, Université du Québec à Montréal, 202 p.

- CARLOS, Jean-Philippe. « Contacts, échanges et ruptures : l'évolution du réseau intellectuel indépendantiste québécois à travers ses revues (1956-1968) ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, juin 2015, 169 p.
- CHIKLI, Christophe. « La crise de Saint-Léonard dans la presse montréalaise, 1968-1969 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2006. 126 pages.
- CORRIVEAU, Maxime. « Le Parti québécois, entre participation et centralisation : institutionnalisation d'une culture politique à travers les congrès de 1969 à 1984 ». Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke (histoire), 2016, 139 p.
- NORMAND, Janie. « L'indépendance à droite. L'histoire politique du Regroupement national et du Ralliement national entre 1964 et 1968 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, Octobre 2010, 190 p.
- RAMOS, Eduardo. « Les politiques du gouvernement du Québec concernant l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise (1978-1985) ». Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université du Québec à Montréal, novembre 2009, 168 p.
- RICCI, Amanda. « From Acculturation to Integration. The Political Participation of Montréal's Italian-Canadian Community in an Urban Context (1945-1990) ». Université de Montréal, Mémoire de maîtrise (histoire), 2009, p. 64-65.
- TOUPIN, Nicholas. « Stratégies et politiques nationalistes de René Lévesque (Québec) et de Lee Teng-hui (Taiwan) : essai de politique comparée ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Laval, 143 p.

VI. Projets de lois

- PL-1. *Charte de la langue française au Québec*. 2e session, 31e législature, Québec, 1977 (Déposé en 1ere lecture le 27 avril 1977 et retiré le 9 juillet 1977).
- PL-22. *Loi sur la langue officielle*. 2e session, 30e législature, Québec, 1974 (Adopté le 30 juillet 1974).

PL-63. *Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec*. 4e session, 28e législature, Québec, 1969 (adopté le 20 novembre 1969).

PL-85. *Loi modifiant la Loi du ministère de l'éducation, la Loi du Conseil supérieur de l'éducation et la Loi de l'instruction publique*. 3e session, 28e législature, 1968 (Déposé en première lecture le 9 décembre 1968 et renvoyé au comité parlementaire de l'Éducation le 16 décembre 1968).

PL-101. *Charte de la langue française*. 2^e session, 31^e législature, 1977 (Déposé le 9 juillet 1977 et adopté le 26 août 1977).

VII. Publications gouvernementales

Comité ministériel permanent du développement culturel. *Les ministères du Québec et les minorités : un dialogue à développer, des communautés à rapprocher, une société à bâtir*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 151 p.

Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*. Éditeur officiel du Québec, 1972, 3 volumes.

Québec et Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles, *Rapport d'activités pour la période du 1er novembre 1982 au 29 février 1984*, Québec, Direction générale des Communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1984, 126 p.

Québec et Ministère d'État au Développement culturel. *La politique québécoise du développement culturel. Volume 1. Perspectives d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?*. Québec, Éditeur Officiel Québec, 1978, 146 p.

Québec et Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*. Québec, Éditeur Officiel Québec, 1981, 78 p.

Québec. *L'État et les communautés culturelles : Pour une action concertée. Rapport et recommandations du colloque de Montréal. 3 et 4 novembre 1979*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 191 p.

Québec. *La politique québécoise de la langue française*. Québec, Éditeur officiel du Québec, mars 1977, 67 p.

VIII. Biographies et manifestes

BARBEAU, Raymond. « Manifeste de l'Alliance laurentienne ». *Laurentie*, no. 104 (septembre 1958), p. 227-230.

GODIN, Pierre. *René Lévesque*, Montréal, Boréal, 1994; 1997; 2001; 2005, 4 volumes.

LÉVESQUE, René. *Attendez que je me rappelle...* Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1994 (1986), 525 p.

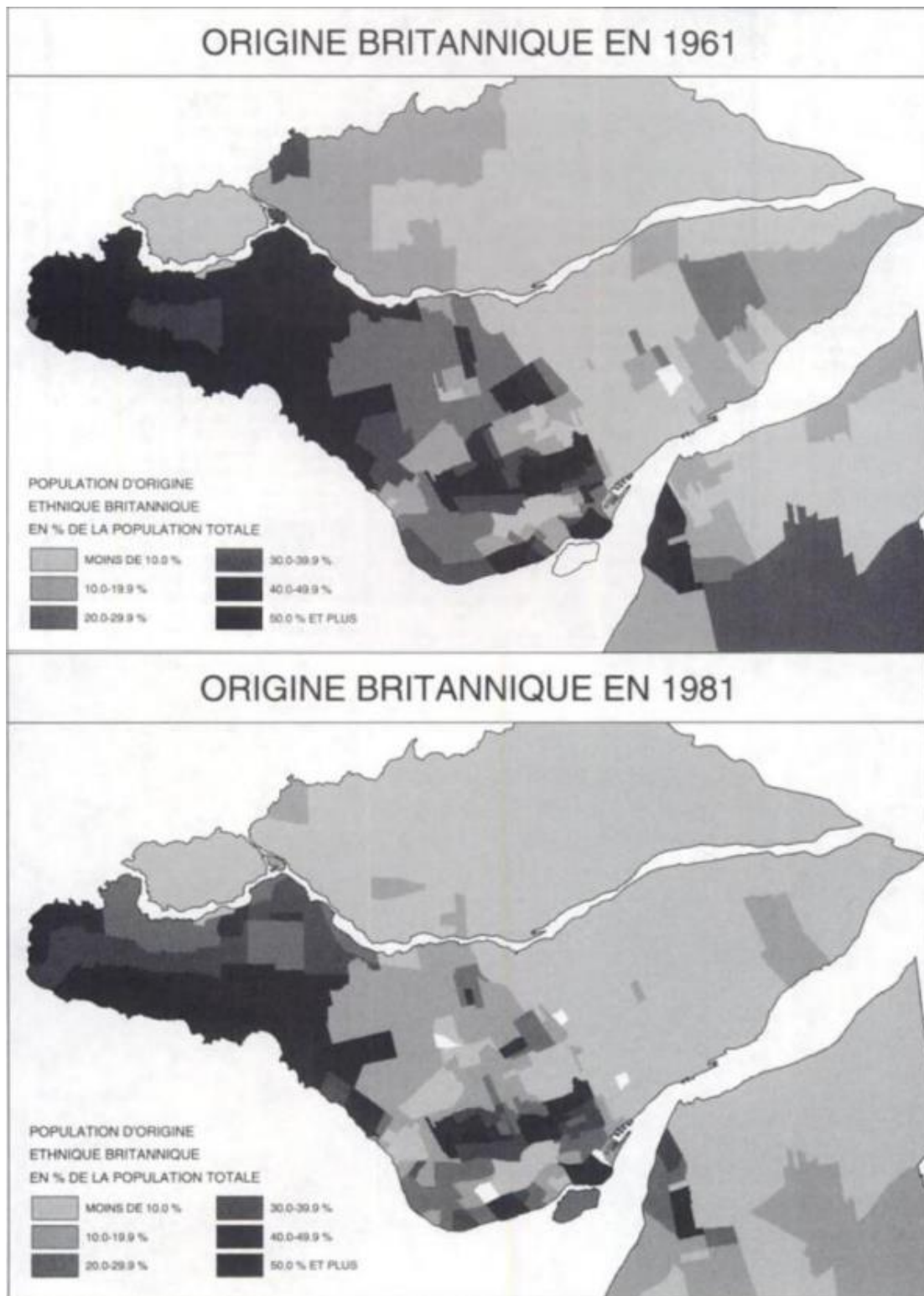
LÉVESQUE, René. *Option Québec*. Ottawa, Les Éditions de l'Homme, 1968, 173 p.

PICARD, Jean-Claude. *Camille Laurin. L'homme debout*. Montréal, Boréal, 2003, 561 p.

IX. Documentaires

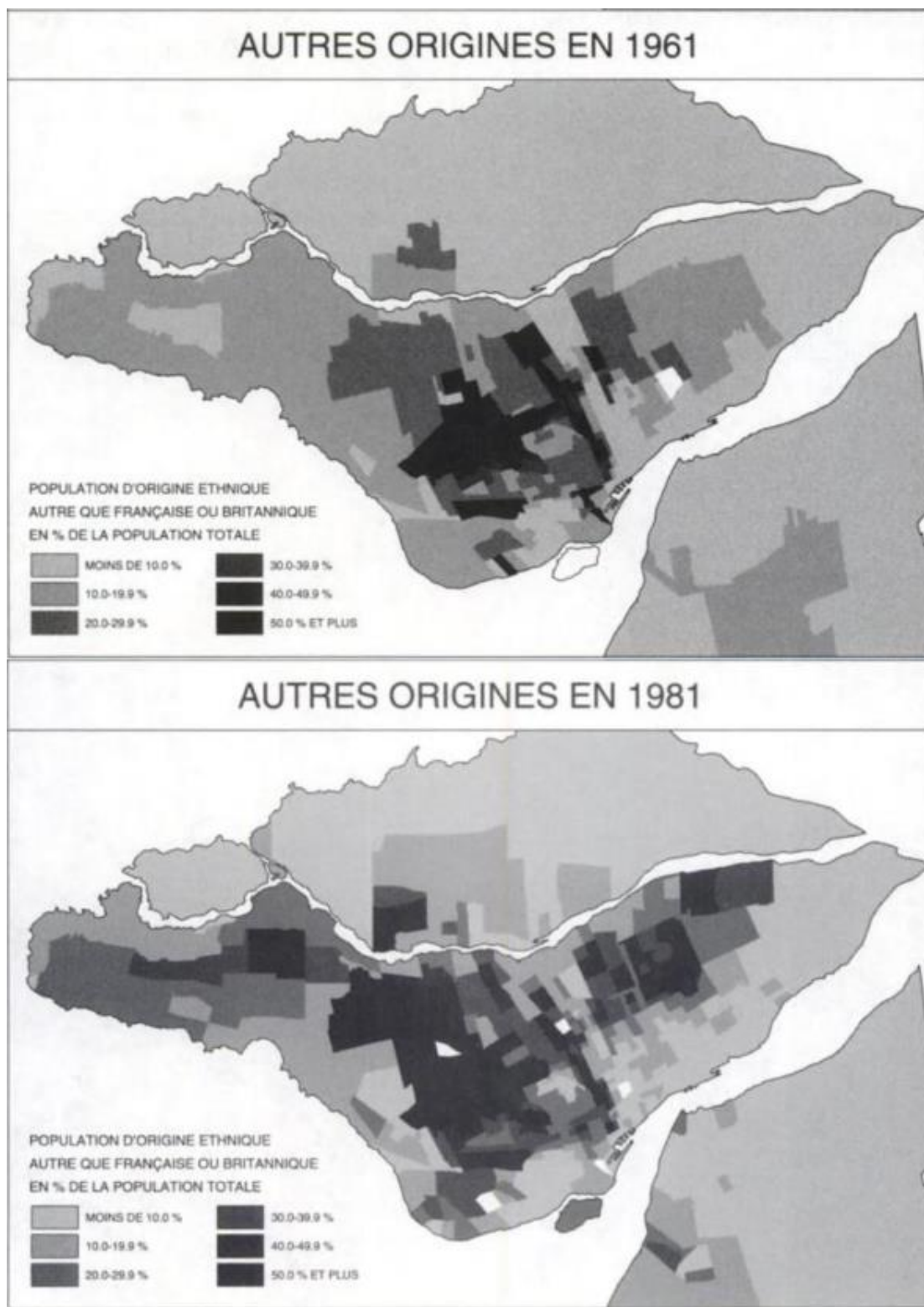
BEAULIEU, Simon. *Godin*. Film documentaire, Les Films du 3 Mars, s. l., s. n., 2011, noir et blanc; couleur, 75 min.

Annexe A : Baisse démographique de la communauté anglophone d'origine britannique à Montréal entre 1961 et 1981¹



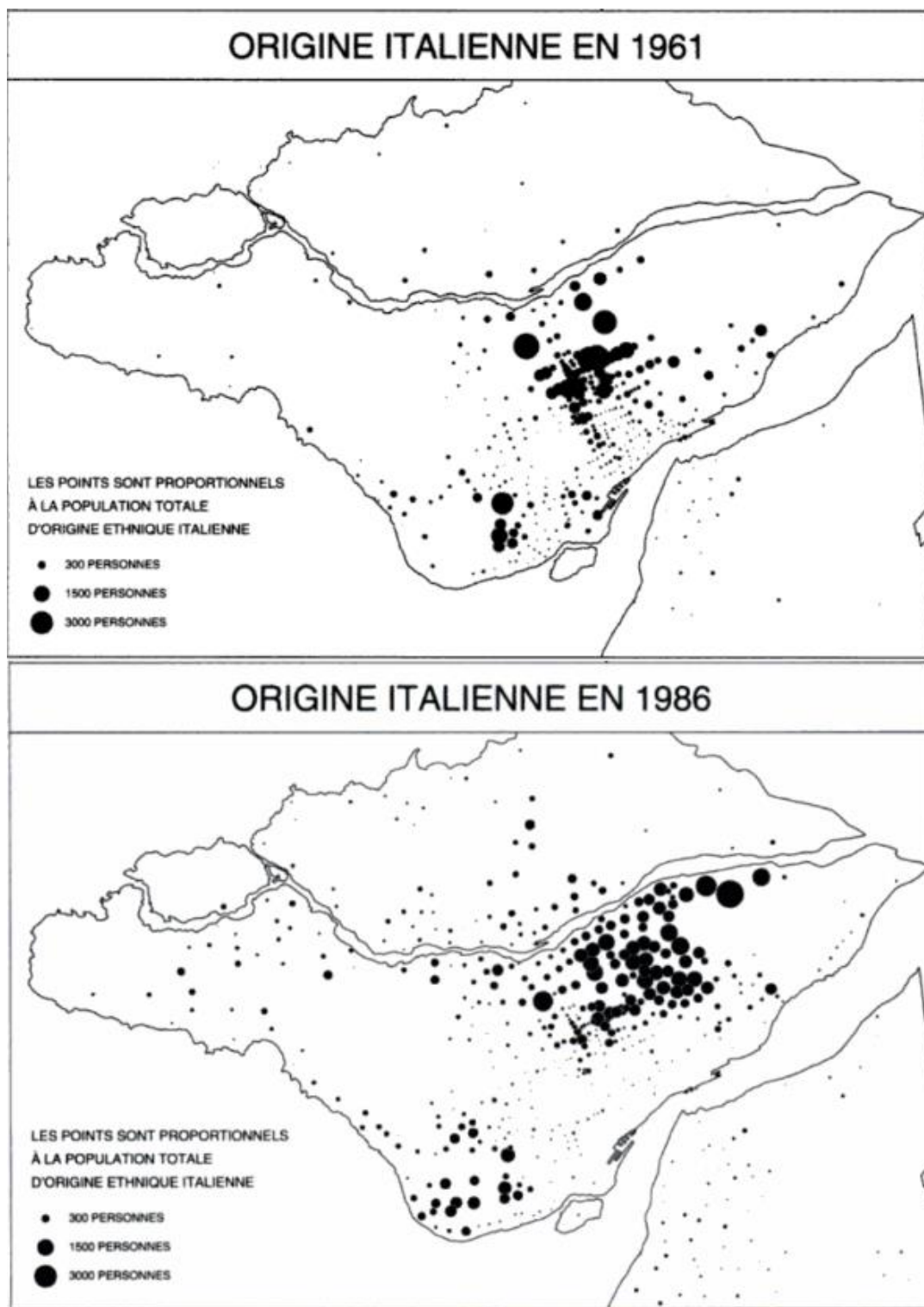
¹ Drouilly, *L'espace social*, p. 112-113.

Annexe B : Augmentation démographique des Néo-Québécois à Montréal entre 1961 et 1981²



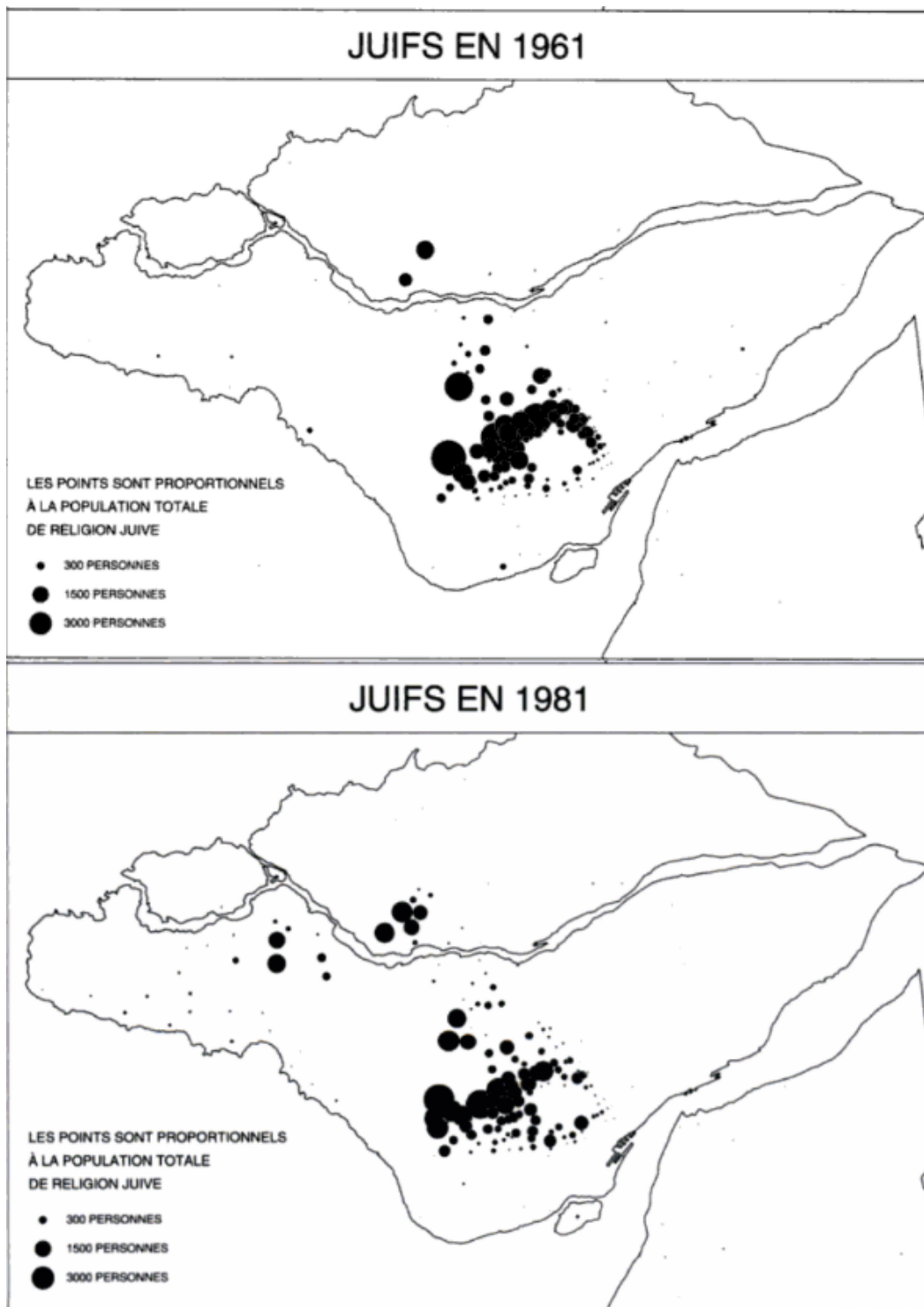
² Drouilly, *L'espace social*, p. 116-117.

Annexe C : Évolution démographique et territoriale de la minorité italienne de Montréal
entre 1961 et 1986³



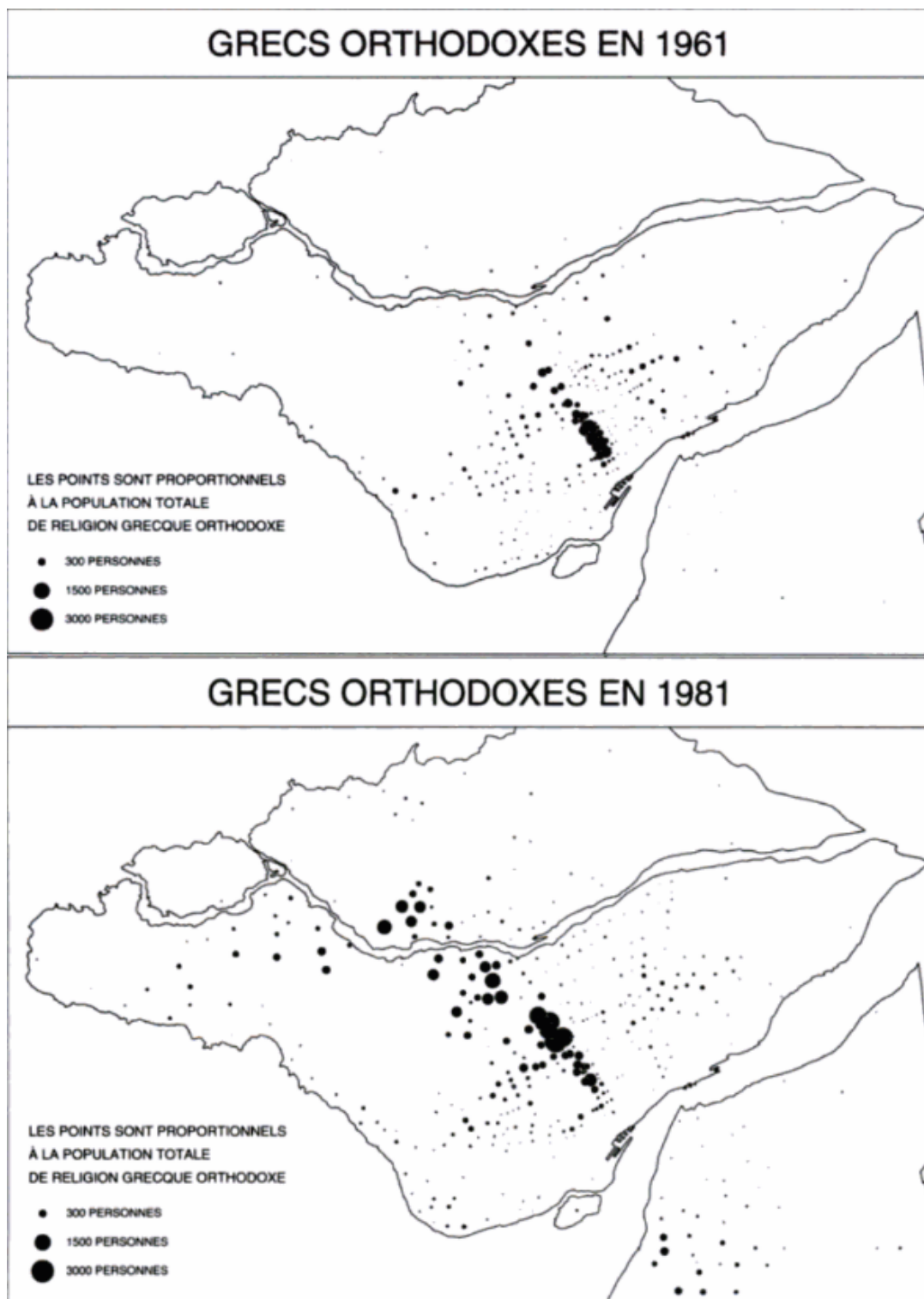
³ Drouilly, *L'espace social*, p. 120-121.

Annexe D : Évolution démographique et territoriale de la minorité juive de Montréal entre 1961 et 1981⁴



⁴ Drouilly, *L'espace social*, p. 124-125.

Annexe E : Évolution démographique et territoriale de la minorité grecque de Montréal entre 1961 et 1981⁵



⁵ Drouilly, *L'espace social*, p. 128-129.